★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9334 | 32 PAGES | — SAMEDI 18 JANVIER 1975

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 11

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
TÉL. : 770-91-29

DERNIÈRE MINUTE

La réunion de l'Assemblée chinoise serait imminente

LA DÉTENTE EN QUESTION ?

Tass affirme la continuité de la politique étrangère soviétique

Les communistes devant la crise

« Une dangereuse période vient de s'ouvrir, dans laquelle est en jeu beaucoup plus que le commerce ou l'émigration de l'Union soviétique. » Faut-il souscrire à ce jugement pessimiste du « New York Times », après le refus de l'U.R.S.S. de ratifier le traité de commerce soviéto-américain, le raidissement de Moscou à l'égard de la politique de M. Kissinger et la vive attaque contre les Etats-Unis que viennent de publier vingt partis communistes d'Europe occidentale, avec l'approbation chaleureuse de la « Pravda » ?

Paie-t-on aujourd'hui l'emploi abusif qui a été fait ces dernières années de l'expression « détente » ? Ce mot invoquait un peu trop la notion toujours fragile d'atmosphère, et il impliquait une situation passagère : le relâchement des tensions ne peut avoir qu'un temps, après quoi il faut organiser le dialogue et donc s'attaquer aux vrais problèmes. En outre, le moins qu'on puisse dire est que Washington a fourni pas mal de raisons d'irritation au partenaire soviétique ces derniers mois.

Le sénateur Jackson recueille aujourd'hui les fruits de la victoire à la Pyrrhus qu'il avait remportée en octobre 1974, et dont l'étendue avait été encore réduite par la décision du Congrès de limiter les crédits gouvernementaux accordés à l'U.R.S.S. à la somme dérisoire de 75 millions de dollars par an pendant les quatre prochaines années.

Les déclarations de M. Kissinger sur un éventuel emploi de la force contre les pays producteurs de pétrole ont aggravé le climat international : même s'il est quelque peu excessif d'imputer au secrétaire d'Etat une volonté agressive, son propos ne pouvait pas ne pas provoquer une vive réaction aussi bien chez les pays visés que dans le camp communiste.

Les gestes enregistrés ces derniers jours de ce côté n'en confirment pas moins qu'un débat se développe dans l'Union soviétique et chez ses alliés sur les buts et limites de la politique de détente. Ce débat avait en fait commencé dès cet été, à propos de la « crise générale du capitalisme » et des conclusions qu'il convenait d'en tirer pour le mouvement communiste international.

En gros, deux attitudes étaient possibles, et elles semblent s'être fait entendre également à Moscou. Pour les uns, la détente internationale et les échanges économiques avec l'Occident doivent avoir la priorité. Il ne convient donc pas de « déstabiliser » les rapports de dialogue et d'égalité établis entre l'Est et l'Ouest, et particulièrement entre les deux superpuissances, en soufflant sur le feu des désordres économiques dans les sociétés industrialisés au point d'y encourager des changements de régime. Cette analyse, qui a sans doute la faveur de M. Brejnev, explique l'affirmation par l'agence Tass de la continuité de la politique étrangère soviétique.

L'autre approche, plus « idéologique » celle-là, rappelle « grosso modo » les analyses qui étaient celles du Komintern devant la crise de 1929 : face à une situation qui justifie les analyses marxistes sur l'effondrement inéluctable des régimes capitalistes, il convient de resserrer la cohésion tant interne qu'externe des partis communistes et de veiller à ce que leur pureté idéologique ne soit pas compromise par la tentation révisionniste ou par une alliance trop intime avec la social-démocratie « petite-bourgeoise ».

Ces deux analyses sont moins contradictoires qu'il ny paraît et se rejoignent au moins sur un point : la prudence pour les uns, le désir d'arriver au pouvoir dans de meilleures conditions pour les autres, commandent dans tous les cas aux partis communistes de ne pas se hâter d'accéder au gouvernement dans les pays occidentaux.

Vingt P.C. ouest-européens dénoncent l'impérialisme américain

La décision soviétique de ne pas ratifier l'accord commercial conclu avec les Etats-Unis en 1972 continue de susciter de nombreuses réactions dans les grandes capitales. A Washington, M. Kissinger a admis que la détente a subi un échec, mais que le besoin d'empêcher une guerre nucléaire « exige un accord sur le plan politique qui permette de progresser à nouveau ». *Le président Ford a fait savoir lui aussi qu'il était décidé à poursuivre la politique de* « relâchement des tensions » *avec l'U.R.S.S. A Moscou, l'agence Tass a réaffirmé que le gouvernement soviétique* « préconise toujours la détente internationale » *et qu'il n'y avait aucun changement dans sa politique. Cette volonté apparaît également dans le communiqué commun signé après la visite en U.R.S.S. de M. Whitlam, premier ministre australien, qui n'a pas rencontré M. Brejnev.*

Le gouvernement de Prague a suivi l'exemple de celui de Moscou en annonçant qu'il ne pouvait signer l'accord sur le dédommagement des biens américains, paraphé en juillet dernier, en raison des conditions attachées par le Congrès à son application.

Enfin, vingt partis communistes d'Europe occidentale ont publié jeudi 16 janvier une déclaration condamnant vivement les prétentions de l'« impérialisme américain à la direction du monde entier ».

L'ÉCHEC DU MAGICIEN

Il avait été entendu que l'accord commercial soviéto-américain et son cortège de pièces annexes n'auraient force de loi qu'après la signature du *trade act*. Mais cette synchronisation n'était pas automatique. Les deux parties devaient également échanger des « récépissés » *(written notices of acceptance)* avant que les textes de l'accord commercial deviennent irrévocables. Qu'a donc fait l'U.R.S.S. ?

A la fin de 1974 elle a multiplié, un peu tard, les avertissements ; elle s'est braquée après la signature par le président Ford, le 3 janvier dernier, du *trade act*, devant ses clauses « inacceptables » mais malgré tout ce qui a pu être dit sur la « rupture », la « dénonciation » du traité de commerce, etc., on en est resté, en réalité, au *statu quo ante*. A la limite, on pourrait dire que ce qui s'est passé, c'est qu'il ne s'est rien passé. Les *trade act* du haut de leur vertu Soviétiques s'élèvent contre le outragée (et il est vrai que celui-ci contrevient grossièrement aux clauses du traité de commerce Moscou-Washington, et même aux maximes du droit international), ils ne touchent pas au traité de commerce, toujours *dormant* (c'est le terme en français comme en anglais) dans ses cartons.

La conférence de presse tenue au soir du 14 janvier par M. Kissinger, quand on se penche sur son procès-verbal intégral, nous introduit pourtant dans des arcanes d'où l'on émerge, dans le meilleur des cas, passablement perplexe. Le numéro de dialectique elliptique du secrétaire d'Etat fait honneur à ses capacités et, dans une large mesure, à son honnêteté, mais ne résout pas toutes les énigmes. Il nous apprend beaucoup sur les tractations américano-russes, du moins assez pour que l'on comprenne qu'il est vain d'en chercher le dernier mot dans le marc de notre café matinal. Par exemple, dans sa déclaration liminaire, M. Kissinger se réfère bien au « récépissé » mais quand on l'interroge sur la « lettre de rejet » — ce qui a une autre portée que la simple *absence* d'un reçu, — il en reconnaît l'existence en qualifiant même son contenu de conforme aux faits *(factual)*.

Celui-ci a, d'autre part, fourni quelques éclaircissements chronologiques, d'où il résulte qu'avec M. Ford il a dû traverser des moments très pénibles entre la signature du *trade act*, le 3 janvier, et la conférence de presse du 14.

ALAIN CLÉMENT.

(Lire la suite page 3.)

L'équilibre des forces au sein de la majorité

La « remontée » de l'U.D.R. préoccupe les républicains indépendants

Depuis le 14 décembre 1974, date à laquelle M. Jacques Chirac s'était imposé avec une remarquable virtuosité à la tête de l'U.D.R., cumulant dès lors les responsabilités de chef de gouvernement et de chef de parti, on est fondé à se demander si le problème essentiel des relations et du rapport des forces entre le président de la République et le premier ministre ne se trouve pas posé en termes nouveaux.

Si l'on ne dispose pas d'éléments suffisants pour répondre dès maintenant à cette question par un oui ou un non catégorique, il est, en revanche, permis de faire un constat : aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'U.D.R., si profondément traumatisée par l'élection présidentielle du mois de mai semble être, huit mois plus tard, de toutes les formations politiques celle qui se porte le moins mal et a le moins de « problèmes ».

L'irrésistible ascension du poulain de Georges Pompidou redonne vie et courage à un mouvement dont la volonté de relance est constatée ici et là par plus d'un préfet, mais n'apparaît pas seulement dans les rapports qui parviennent à ce sujet, au ministère de l'intérieur et à l'hôtel Matignon. On en a eu un autre témoignage mardi avec la réunion des membres du bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, caractérisée par la détermination des gaullistes de prendre position et de s'affirmer dans leur originalité. Ainsi, par exemple, se risquent-ils à déplaire à l'Elysée en soulignant que l'élection au suffrage universel du Parlement européen n'est, à leurs yeux, qu'une question « annexe ».

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 6.)

FACE A LA « CAMPAGNE DE DÉNIGREMENT »

Les pétroliers français demandent une nouvelle hausse de tarifs

L'Union des chambres syndicales des industries pétrolières françaises, au cours d'une conférence de presse tenue jeudi 16 janvier à Paris, a demandé au gouvernement une nouvelle hausse des tarifs pétroliers. Elle estime insuffisante la marge des raffineurs. Elle a, d'autre part, dénoncé en termes vigoureux la « campagne de dénigrement » dont elle est l'objet, après la publication du rapport de la commission d'enquête parlementaire.

Le même jour, c'est une « *opération vérité sur les scandales pétroliers* » qu'a présentée le parti communiste français, au cours d'une conférence de presse au siège de *l'Humanité*. M. René Piquet, membre du secrétariat du P.C.F., a précisé que « *cette campagne sera d'une ampleur exceptionnelle* » et il a souhaité que son parti « *ne soit pas seul dans cette grande bataille* ».

D'autre part, dans le cours de l'instruction sur l'affaire des ententes pétrolières, M. Jean Chénevier, président de la Société française des pétroles B.P., devait être entendu ce vendredi 17 janvier après-midi, à Marseille, par M. Elie Loques, le magistrat marseillais chargé du dossier. Ce dernier doit également entendre, au cours de la semaine prochaine, les présidents-directeurs généraux de plusieurs autres compagnies pétrolières étrangères et françaises.

Le ministère du pétrole de Libye, dans une lettre adressée à M. J. Schwartz, rapporteur de la commission parlementaire, a indiqué que le prix du pétrole « de participation » libyen avait diminué de près de 4 dollars par baril en 1974. Il ressort implicitement de cette lettre que Tripoli n'a pas appliqué les décisions de l'OPEP en matière de fiscalité pétrolière.

(Lire nos informations page 4.)

Après la décision du Conseil constitutionnel

● **LA LOI ET LES TRAITÉS** par JACQUES ROBERT

● **LIBERTÉ ET LÉGALITÉ** par R.-G. SCHWARTZENBERG

(Lire page 10.)

L'ARMÉE FACE A ELLE-MÊME

par PIERRE DABEZIES

Arguant du fait nucléaire, de la décolonisation, du déclin du nationalisme, du rejet du modèle hiérarchique traditionnel et de l'évolution de la jeunesse, le Séminaire international de sociologie militaire, d'inspiration américaine, a lancé l'an dernier un programme d'études dont l'hypothèse de base est « *la marche vers l'armée de métier* ». Les colloques qui, à deux reprises, se sont déjà tenus en Angleterre ont fait ressortir, toutefois, l'originalité du cas français. En pays protestant, non seulement la conscription n'a jamais été populaire, mais nul n'a imaginé, depuis Cromwell, que l'armée pût être prétorienne. A l'inverse, la France vit à l'heure du dix-neuvième siècle : à l'idée d'une armée « *enjeu entre clans adverses* » s'oppose l'idée de « *creuset* » ; au souvenir du 2 décembre et des répressions ouvrières s'oppose celui des grands moments où, rassemblant le peuple entier, le corps militaire semblait être l'expression même — la seule peut être — de l'esprit de communauté. Foin de l'évolution technique ! La conscience collective n'a cessé de considérer qu'il n'y a pas de défense véritable, point de force qui vaille, sans appelés.

Hier encore, l'hypothèse américaine était donc peu probable. Mais en est-il de même aujourd'hui ? Une fois de plus les extrêmes se sont conjugués pour stériliser les réformes indispensables. Certains veulent « *casser la baraque* » ! Raison de plus pour regretter que d'autres, confondant par commodité analyses et critiques, spécificité et conservatisme aient refusé de s'adapter. Que n'ont-ils médité ces propos de l'amiral Rickover, tenus devant le Congrès, à l'adresse des écoles de cadets : « *Aucune institution ne peut s'éloigner sans dommage des normes communes... le code de conduite, d'éthique et d'honneur des élèves officiers doit être au plus tôt révisé sous peine de voir ceux-ci rejetés par la société.* » (1)

Spécificité ! S'il est temps encore, voilà le mot-clef. Il n'est point, en effet, de corps militaire sans règles contraignantes ni conscience particulière. L'exemple de certaines armées, plus ou moins sous l'emprise d'un syndicalisme échevelé, est là pour le prouver. Mais l'histoire a recouvert l'institution d'un fatras d'habitudes, de rites, de déviations, de préjugés. Ce qu'il faut, c'est redéfinir un « *seuil de spécificité* » naturel, fonctionnel et raisonnable. A défaut, la cause est entendue : la conscription devenant insupportable, il ne restera plus que l'armée de métier.

*

On ne change pas le passé. Inutile donc d'épiloguer sur la spécificité « *historique* » de notre armée, même si la crise actuelle ne lui est pas étrangère. Bornons-nous à quelques réflexions superficielles. Clausewitz était allemand, Napoléon français : nos voisins n'ont cessé de réfléchir et d'innover tandis qu'une sorte de complexe de supériorité suscitait plutôt la sclérose de notre pensée militaire. Une fois la tradition établie, le moins que l'on puisse dire c'est que l'imagination a rarement jailli des casernes. A quoi bon, d'ailleurs : les règlements ne datent pas d'hier et procèdent — chacun le sait — d'une longue sagesse !

Poids du passé également sur la condition militaire, fort mauvaise, c'est évident, mais ressentie de façon d'autant plus amère que se profile au loin le souvenir d'une grande armée et le prestige des anciens.

(Lire la suite page 12.)

(1) M. T. Rose, *A prayer for relief*, New York University 1973, p. 174.

AU JOUR LE JOUR

Vérité et vraisemblance

Les remaniements ministériels sont comme les dévaluations. C'est quand on les dément qu'ils deviennent vraisemblables. Un démenti vise à annuler une affirmation, et à quoi bon annuler une affirmation fausse, sinon précisément parce qu'elle contient une parcelle de vérité ?

Prendre la peine de nier quelque chose, c'est lui reconnaître une certaine vraisemblance. Or, en ce domaine, ce qui est vraisemblable commence déjà à être vrai. Le propre de la vérité politique est qu'elle est dans l'opinion plus encore que dans les faits. Et la clairvoyance, pour un homme d'Etat, consiste justement à faire passer dans les faits ce que son opinion en est arrivée à considérer comme vraisemblable.

ROBERT ESCARPIT.

POUR INAUGURER LE SEPTIÈME CAPITOLE

« Faust » à Toulouse

Depuis la Salle du jeu du spectacle, inaugurée le 11 mai 1737, sept théâtres du Capitole se sont succédé dans le même lieu, à droite du bel édifice classique où siégeait la vénérable assemblée des « capitouls ». On envisagea plusieurs fois dans son histoire de reconstruire ailleurs une salle « moderne » mais, comme l'écrit M. Baudis, député et maire (R.I.) de Toulouse, dans une luxueuse plaquette, « il ne paraît pas concevable à des esprits toulousains de déplacer leur cher et vieux théâtre, qui leur rappelle tant de souvenirs et fait partie intégrante du passé ».

Mercredi soir, les lumières miroitant à travers une « résille » de mille tubes en verre soufflé comme des cristaux de neige se sont donc allumées sur un Capitole rénové : après les dorures baroques de 1880, le classique invertébré de 1923, « summum du mauvais goût », et le dépouillement fonctionnel qui réfrigérait l'enthousiasme depuis 1950, c'est une salle plus habillée et confortable qui s'offre aux regards, dans des tons ocre, beige, rosé, brun ou chocolat assez agréables, avec des jeux de lignes (grâce au plafond remodelé) plus souples et harmonieux. Des fauteuils inclinés et douillets donnent, au balcon, une plus grande impression d'espace vital au spectateur.

Plus importante est sans doute la rénovation de la scène (jeu d'orgue électronique, sonorisation, élévateurs, etc.) pour les délices des techniciens et régisseurs, ainsi que l'agrandissement de la fosse d'orchestre portée à cent musiciens.

Cette modernisation du Capitole marche de pair avec l'énergie politique d'animation musicale engagée par la municipalité et menée activement par Michel Plasson et son équipe, y compris dans le domaine symphonique. L'Orchestre du Capitole a été régionalisé en avril 1974 et a conquis un public considérable : les huit concerts donnés en novembre au Palais des sports et consacrés à l'intégrale des symphonies et des concertos de Beethoven ont réuni chaque fois plus de trois mille personnes. Parallèlement l'audience des spectacles lyriques s'est beaucoup élargie au Capitole où chaque spectacle est présenté de quatre à huit fois.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 21.)

ASIE

Chine

M. Strauss reçu par M. Mao Tsé-toung

Pékin fait feu de tout bois pour s'opposer aux visées soviétiques sur l'Europe

L'accueil réservé par les *Chinois* à M. Strauss, président de l'Union social-chrétienne en R.F.A., qui a été reçu jeudi 16 janvier par M. Mao Tse-toung, est qualifié de *« sensation politique »* par la presse allemande. A Bonn, écrit notre correspondant D. Vernet, les *milieux officiels déclarent que le* voyage du chancelier Schmidt à Pékin, prévu pour le printemps, *n'est pas repoussé puisque la date n'en est pas fixée.* Mais le chancelier a convoqué l'ambassadeur de Chine en R.F.A. et lui a fait savoir qu'il désirait, lui aussi, rencontrer M. Mao Tse-toung. M. Strauss étant la troisième personnalité démocrate-chrétienne à se rendre en Chine, M. Schmidt a dit au diplomate : « Je ne veux pas prendre rang parmi les hommes de l'opposition. » Quant à la presse de droite, qui n'a cessé de dénoncer l'ouverture à l'Est du gouvernement, elle ne tarit d'éloges ni sur la Chine ni sur M. Strauss.

De notre correspondant

Pékin. — *Qu'un homme politique allemand de l'opposition soit reçu par M. Mao Tse-toung, alors qu'on n'avait pas ménagé d'entrevue lors de la visite de M. Kissinger, en novembre, montre à quel point la Chine s'intéresse à présent aux affaires européennes. Mais, que cette personnalité soit le président de la C.S.U., M. Strauss, le saint Thomas de la détente, l'antisoviétique, l'incarnation des revanchards et fauteurs de guerre, dénoncés par l'Europe orientale tout détente, l'antisoviétique, l'incarnation des revanchards et fauteurs de guerre, dénoncés par l'Europe orientale tout entière, voilà qui ne laisse de doute sur la décision des Chinois de faire feu de tout bois pour s'opposer aux visées soviétiques sur le Vieux Continent.*

Par une fantaisie assez habituelle au protocole chinois, M. Strauss disparut brusquement jeudi 16 janvier, en milieu d'après-midi. Il était à peine de retour, passé 23 heures, qu'on apprenait qu'il était convoqué à nouveau par une autre haute personnalité, à savoir le premier ministre, M. Chou En-lai. L'ambassade de la République fédérale n'avait pas été informée des modifications d'emploi du temps, et fut privée de son hôte d'honneur à la réception qu'elle organisait dans la soirée.

On ignore le lieu de l'entretien avec le président Mao. Quant à sa teneur, on peut imaginer qu'elle correspond à celle des conversations précédentes avec MM. Teng Hsiao-ping et Hsiao Kuan-hua, et qu'on peut ainsi résumer pour la partie chinoise : il n'est pas possible de traiter de la même manière deux superpuissances, dont l'une est en situation défensive et l'autre en position offensive. L'Europe doit serrer les rangs et disposer d'une bonne défense, quitte, dans l'immédiat, à faire pression sur l'Amérique pour qu'elle maintienne ses troupes. Le potentiel industriel, commercial, politique, culturel de l'Europe, dont on ne peut dissocier la Méditerranée et le groupe des pays pétroliers avoisinants, constitue le centre d'intérêt des Super-Grands.

Ces paroles ont frappé le président de la C.S.U., qui n'avait encore jamais visité de pays communiste et qui se rend brusquement compte qu'il existe un terrain d'entente, et que ceux qui l'approuvent le plus fermement dans son hostilité à l'U.R.S.S. sont d'autres communistes.

Des inquiétudes communes

Dans toute l'Europe, il en va de même. Pékin préfère M. Heath à M. Wilson ; M. Strauss à M. Schmidt, etc. Ce n'est pas par amour d'une Amérique dénoncée sèchement chaque jour. Mais l'Union soviétique paraît aux Chinois devoir marquer de nouveaux points. Elle a maintenant des alliés dans le gouvernement portugais ; l'avenir est incertain pour nombre d'autres pays, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, voire Chypre ; l'ouverture du canal de Suez pourrait stimuler l'expansion soviétique au Proche-Orient ; la crise économique peut porter au pouvoir, en Europe, des coalitions de socio-démocrates et de « révisionnistes », malgré les efforts américains.

A quoi servira la prochaine conférence des partis communistes européens, si ce n'est à fixer une stratégie d'ensemble ? Et la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe ne vise-t-elle pas, se demandent les Chinois, à donner l'illusion de sécurité quand le danger s'aggrave ? Ces inquiétudes communes suffisent à expliquer l'étrange convergence des conceptions de M. Strauss et de celles des dirigeants chinois, qui, en d'autres temps, auraient pu évoquer l'entente de la carpe et du lapin ?

ALAIN BOUC.

Indochine

SELON LE « NEW YORK TIMES »

L'aviation américaine ravitaillerait Phnom-Penh si la ville était sérieusement menacée

L'aviation américaine interviendrait pour ravitailler Phnom-Penh si la capitale était sérieusement menacée par les révolutionnaires, écrit le *New York Times*, citant une source de l'ambassade des Etats-Unis au Cambodge. Cette information est à rapprocher des récentes mises en état d'alerte de l'U.S. Air Force à Okinawa.

Phnom-Penh commence à ressentir les effets de l'offensive des Khmers rouges sur le Mékong. A Néak-Luong, au sud-est de la capitale, la bataille continue. L'envoyé spécial du *New York Times* dans cette base stratégique écrit que la plus grande misère règne dans la population, prise dans les combats, et qui souffre de la faim. Il dit aussi que des *avions américains* se joignent aux appareils khmers pour ravitailler la garnison. Les pertes sont considérables, mais les renforts arrivent. Néak-Luong n'est peut-être pas *près de tomber*, mais les convois fluviaux ne passent pas.

● AU VIETNAM DU SUD, les troupes communistes se rapprochent, du moins en petits groupes, de Saigon. Il s'agit, *selon le commandement de M. Thieu*, d'*« attaques mineures qui ne sont pas inquiétantes »*, mais plusieurs d'entre elles ont eu lieu jeudi dans un rayon de 10 à 20 km autour de la capitale. Les commandos auraient pour tâche essentielle de se livrer à des opérations de sabotage.

L'ouverture à Genève d'un bureau de liaison du G.R.P. auprès de l'Office européen des Nations unies (il est dirigé par M. Pham Van Ba, qui est aussi chef de la mission du G.R.P. en France) est qualifiée à Saigon de *« décision erronée et regrettable »*. Pour le gouvernement américain, la décision est *« injustifiée »* ; Washington a réitéré son point de vue à M. Waldheim et aux autorités suisses, mais sans succès.

● *Les grands ports indiens sont* paralysés, depuis le jeudi 16 janvier, par une grève illimitée de plus de deux cent mille dockers et employés.

D'autre part, le gouvernement indien a envoyé des renforts de *troupes* et *de matériel militaire* dans le petit Etat du Mizoram (au nord-est) pour aider les forces de police locales aux prises avec les rebelles Mizo qui ont tué trois officiers ces derniers jours.

EUROPE

LA CRISE IRLANDAISE

Le refus de l'IRA de prolonger la trêve suscite une vive déception

La trêve de vingt-cinq jours — la plus longue que l'Irlande du Nord ait connue depuis le début du conflit il y a cinq ans, — qui expirait le jeudi 16 janvier, n'a pas été prolongée par l'IRA provisoire. Cette décision cause le plus vif désappointement à Londres, où l'on croyait entrevoir une chance d'en finir avec les assassinats dans les rues de Belfast et les explosions de bombes dans les cités du Royaume-Uni.

A Whitehall, on se refuse à croire que toutes les chances de paix soient compromises. Il semble d'ailleurs que du côté de l'IRA provisoire on ait pris soin de laisser la porte entrouverte, en suggérant que l'action violente pourrait ne pas reprendre avant quelques jours. Mme Maire Drumm, vice-présidente du Sinn Fein provisoire, a même fait savoir à Dublin qu'elle était prête à discuter du cessez-le-feu avec le secrétaire d'Etat britannique de l'Irlande du Nord, M. Rees.

De son côté, M. Rees a indiqué que des contacts restaient possibles. Sa marge d'action demeure cependant très limitée. Il peut libérer un plus grand nombre de détenus, promettre à nouveau que le système des internements sans jugement sera progressivement aboli et laisser entrevoir un allégement du dispositif militaire en Ulster, mais il ne lui est guère loisible d'aller plus loin dans la satisfaction des exigences formulées par les « provos ». La stratégie politique de l'IRA provisoire, telle qu'on croit la comprendre à Londres, viserait à permettre l'ouverture de négociations directes avec le gouvernement britannique. Une telle évolution n'accroîtrait pas seulement le poids politique des « provos » mais leur conférerait aussi une « dignité » toute nouvelle. De leur côté, cependant, les dirigeants de Londres ont maintes fois assuré qu'ils ne sauraient s'engager dans des tractations avec des « meurtriers ». En dépit de ces promesses, des contacts indirects ont cependant eu lieu, suscitant la méfiance et l'indignation des milieux loyalistes d'Ulster.

Dublin. — Le cessez-le-feu, qui a été décidé le 23 décembre par l'aile provisoire de l'IRA et qui avait été prolongé de quinze jours le 2 janvier, ne l'a pas été une seconde fois, et l'on s'attend que l'organisation extrémiste reprenne sa campagne militaire dans les jours qui viennent.

Dans un communiqué publié jeudi soir 16 janvier, à Dublin, l'IRA provisoire estime que le gouvernement britannique n'a pas pris les initiatives qui, selon elle, auraient mis fin à la guerre. En particulier, elle reproche à l'armée de ne pas avoir, pendant la trêve, réduit ses activités dans certains quartiers catholiques, et au gouvernement de Londres de ne pas avoir libéré un nombre suffisant de détenus de la prison de Long-Kesh. *« On nous avait promis*, dit le communiqué, *que le gouvernement britannique ferait preuve de bonne foi en libérant un nombre considérable de personnes qui vivent dans des conditions horribles et dont beaucoup commencent leur quatrième année dans des camps de concentration. »* Les « provos » remercient cependant *« les nombreuses personnes sincères qui ont fait tant d'efforts afin d'instaurer une paix durable »*, et expriment leur *« désir sincère de participer à des pourparlers valables avec les autorités compétentes afin d'obtenir la paix et la justice dans notre patrie »*.

De notre correspondant

En dépit de cette dernière déclaration, le communiqué de l'IRA ne laisse pas beaucoup d'espoir aux Irlandais d'Ulster ou de la République. Jeudi soir, du nord au sud du pays, les réactions allaient du désespoir à la résignation. On ne sait pas encore si l'IRA choisira de porter ses coups en Ulster ou si elle reprendra sa campagne *militaire* en Angleterre — où ses attentats de Birmingham avaient fait une vingtaine de morts le 21 novembre. Quelle que soit la formule choisie, il est certain que les groupes paramilitaires loyalistes vont se venger sur les habitants des ghettos catholiques de Belfast et même peut-être des habitants de la République. La situation, qui s'était considérablement améliorée depuis quelques semaines, s'est dégradée en quelques heures, et l'on considère ici que le secrétaire d'Etat pour l'Ulster, M. Merlyn Rees, en est responsable dans une grande mesure. De l'avis des hommes politiques modérés catholiques d'Ulster, si M. Rees avait promis ces derniers jours de mettre fin à la détention sans jugement et de libérer tous les détenus — même ceux qui, dans le passé, ont été des militants « durs » de l'IRA, — l'organisation extrémiste n'aurait pas osé refuser un prolongement du cessez-le-feu.

La confusion subsiste quant aux objectifs immédiats de l'IRA. On sait que ses membres exigent une déclaration du gouvernement britannique indiquant qu'il a l'intention de se retirer complètement d'Irlande du Nord. Cependant, il est généralement admis qu'en raison de l'obstination des loyalistes d'Ulster et du danger d'une confrontation avec eux, le mouvement républicain aurait décidé d'arriver à cet objectif « à petits pas » et par des moyens politiques. Les événements de jeudi semblent donc indiquer que les « faucons » de l'organisation — partisans d'une campagne militaire qui obligerait les Britanniques à résoudre la « question d'Irlande » une fois pour toutes — l'ont emporté sur les « colombes », qui auraient voulu abandonner les bombes et les balles en faveur de moyens de persuasion non violents. Mais que l'aile « provisoire » de l'IRA se soit ou non scindée en deux à la suite de sa décision de mettre fin à la trêve ne changera rien. L'Ulster, avec ses mille trois cents morts et ses milliers de blessés attend désormais de voir où la violence va se manifester en 1975...

Les ecclésiastiques protestants de la province, qui, avec des représentants de l'IRA, avaient courageusement participé aux pourparlers préalables au cessez-le-feu, entendent poursuivre leur médiation entre les « provos » et le gouvernement britannique. Leur initiative est la seule lueur d'espoir pour la population irlandaise.

JOE MULHOLLAND.

● *Six membres de l'Association de défense de l'Ulster*, groupe para-militaire protestant, ont été condamnés mercredi 15 janvier, à Belfast, à la prison à vie pour le meurtre d'un policier.

Les six hommes avaient tendu une embuscade à une patrouille de la police d'Ulster en décembre 1973 pour venger, selon l'acte d'accusation, un jeune protestant tué dans un affrontement avec l'armée quelques jours auparavant. — *(A.F.P.)*

Grèce

LES TURCS ATTAQUENT !

Athènes. — Jeudi 16 janvier, en fin de matinée, une vague d'inquiétude a balayé Athènes. Désemparés, les gens s'interrogeaient *dans la* rue, et les centres téléphoniques furent bloqués par les innombrables appels de ceux qui cherchaient à se renseigner. Diverses rumeurs circulaient en effet dans la capitale : la Turquie avait mobilisé, des combats aéronavals avaient eu lieu au-dessus de la mer Egée, *des blindés turcs* étaient massés aux frontières de la Thrace, le premier ministre, M. Caramanlis, allait adresser un message au peuple. Les esprits se calmèrent dans l'après-midi après la diffusion d'un communiqué officiel dénonçant le caractère « tendancieux » de ces rumeurs. Mais quelques magasins d'alimentation firent des affaires d'or, quelques retraits *furent effectués* aux guichets des banques, et à la Bourse certains se livrèrent à de douteuses mais fructueuses opérations.

D'où viennent ces rumeurs ? Le sentiment est que, voyant leurs chefs condamnés à rendre des comptes à la justice de leur pays, les derniers tenants de la dictature *s'efforcent de les aider* par tous les moyens, y compris l'« intoxication ».

Cependant, à Athènes, certains se demandent également s'il ne s'agissait pas d'un rideau de fumée tendu par ceux qui veulent atténuer le violent mécontentement des Grecs après la *décision de Londres d'autoriser* le départ des réfugiés turcs qui se trouvaient dans les bases britanniques à Chypre (« le Monde » du 17 janvier). D'autant que la nouvelle d'une « concentration de troupes à la frontière » venait *d'abord du* « Financial Times » dans une correspondance d'Ankara. — M. M.

● *M. Jean Christophidès*, ministre des affaires étrangères de Chypre, a déclaré jeudi 16 janvier que le gouvernement britannique, en autorisant les réfugiés turcs à quitter sa base, avait créé un *« fait accompli »* et qui ne pouvait être justifié en aucune manière.

« Si le gouvernement britannique, a-t-il dit, *invoque des raisons humanitaires, il devrait également prendre en considération le fait que deux cent mille réfugiés chypriotes grecs — dont plusieurs milliers se trouvent dans la base de Dekhelia — vivent dans des conditions misérables, sans qu'on leur permette de rentrer chez eux. Je désire souligner que la manœuvre britannique viole les règlements de la convention concernant le statut des bases ainsi que les lois de la République Chypriote. »*

La Chambre chypriote, au cours de sa session de jeudi après-midi, a adopté à l'unanimité une résolution condamnant *« avec indignation »* la décision du gouvernement britannique. Des manifestations hostiles ont eu lieu jeudi à *Nicosie et Limassol.* — *(Corr.)*

Grande-Bretagne

Pour deux francs d'augmentation hebdomadaire

La presse britannique risque une paralysie totale

De notre correspondant

Londres. — *Le conflit qui* menace de paralyser totalement la presse britannique vient de s'élargir. Le plus grand des organes populaires, le *Daily Mirror*, a suspendu sa publication à Londres, après avoir congédié sept cent *cinquante membres de l'un* des syndicats de l'imprimerie, qui a empêché sa production normale. Pour l'instant, les éditions imprimées à Manchester ne sont pas affectées.

Le cas du *Daily Mirror* n'est pas lié *à celui du reste de la* presse. Ce quotidien, en effet, s'est retiré, il y a quelques mois déjà, de l'association groupant les autres organes de Fleet Street, rue où les principaux journaux ont leur siège. Cette indépendance lui a *permis d'offrir* des salaires supérieurs à ceux qui sont en vigueur dans les autres imprimeries. Le *Mirror* vient de proposer à ses employés une augmentation de 14 %. Il a cependant posé une condition nouvelle : les syndicats *devront accepter que* les postes vacants dans les ateliers ne soient plus automatiquement pourvus d'un nouveau titulaire. Cette mesure vise à réduire le nombre total des *employés que tous* les experts s'accordent à trouver excessif dans l'ensemble de la presse britannique. Le syndicat majoritaire au *Daily Mirror* a cependant rejeté cette demande et a engagé une *« guérilla »* qui a empêché d'imprimer 1 300 000 exemplaires du journal dans la nuit de mercredi à jeudi. Le total des exemplaires ainsi perdus depuis le mois d'avril s'élève à 32 *millions*.

Dans le reste de la presse, deux actions conciliatrices sont engagées. Tout d'abord, la N.G.A. (National Grafical Association) — syndicat qui, depuis quelques semaines, a sans cesse ralenti ou *stoppé* la production des journaux — s'est adressée à la haute cour de Londres. La N.G.A. demande au tribunal qu'il interdise à l'Association des propriétaires de *journaux de mettre* à exécution sa menace de congédier sept cent mille employés si la production normale continue d'être sabotée. Les dirigeants de Fleet Street ont accepté de suspendre leur décision en attendant le ver*dict de la haute cour qui devait* se prononcer sur cette affaire dans le cours de la journée de vendredi.

L'Association des propriétaires a *également accepté* une invitation du ministre du travail, M. Foot, qui a convié, d'autre part, les représentants de tous les syndicats de l'imprimerie. La *réunion* est prévue pour vendredi après-midi, mais personne ne paraît très optimiste quant à l'issue de cette confrontation. En attendant, M. Foot, qui a soutenu la plupart des revendications ouvrières durant ces derniers mois, *semble être parvenu à la conclusion* que les travailleurs de l'imprimerie vont trop loin. Jeudi, en tout cas, il a exhorté la N.G.A. à ne ne pas poursuivre son action *contre* les journaux.

L'affaire est d'autant plus surprenante qu'il ne s'agit pas vraiment d'un conflit entre patrons et ouvriers, mais d'une rivalité intersyndicale. D'autre part, on a rarement vu une bataille aussi *acharnée pour un enjeu aussi* minime : tous les grands journaux britanniques sont actuellement menacés dans leurs activités et certains dans leur existence même à cause d'une querelle portant sur l'équivalent de 4 *francs* par *semaine pour* des spécialistes *dont* le salaire hebdomadaire va de 800 à 900 francs. Compte tenu de la fiscalité, l'avantage réel ne dépasserait même pas 2 francs par semaine pour les travailleurs en rébellion.

JEAN WETZ.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DU BUNDESTAG a adopté, le mercredi 15 janvier, *le projet* de ratification de la convention franco-allemande sur la poursuite des criminels de guerre, l'opposition votant contre. Cette dernière disposant de la majorité au Bundesrat (*Chambre des Etats*) peut encore faire appel à la commission de médiation entre les deux Assemblées et retarder la ratification. L'opposition a motivé son vote en faisant valoir que le texte ne mentionne pas expressément que les poursuites devant les tribunaux allemands devront être limitées aux personnes inculpées de meurtre avec préméditation ou de complicité de meurtre aux termes du code criminel allemand. — *(A.F.P.)*

● LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE ET CUBA ont décidé, jeudi 16 décembre, de *renouer leurs relations diplomatiques* qui avaient été rompues en 1963, lorsque La Havane avait reconnu la R.D.A. — *(Reuter.)*

Bolivie

● LES AUTORITES affirment avoir déjoué un complot préparé par sept organisations de gauche regroupées sous la direction de l'ex-président Siles Suazo, qui serait rentré clandestinement en Bolivie pour renverser le régime. Une vive agitation règne dans *le pays*, notamment dans les mines d'étain, à la suite de la fermeture de quatre stations de radio qui avaient protesté contre une hausse des prix, qui a atteint 30 % en 1974. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

AFRIQUE

SELON M. ABELIN

La réunion des chefs d'État africains sera un « colloque amical »

Rentré vendredi matin à Paris, M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, devait être reçu le jour même, à 15 h. 30, par le président Valéry Giscard d'Estaing.

Interrogé sur les relations franco-guinéennes, M. Abelin a répondu que le gouvernement français avait déjà « manifesté beaucoup de bonne volonté dans cette affaire », ajoutant qu'il avait eu plusieurs conversations avec le président mauritanien, M. Ould Daddah, qui avait *lui-même* rencontré, quelques jours auparavant, le président guinéen, M. Sekou Touré.

De notre envoyé spécial

Dakar. — Avant de reprendre l'avion jeudi 16 janvier pour Paris, M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, a évoqué une nouvelle fois, à Dakar, sa *conception* de la coopération, *« instrument au service du développement »*. Comme à Kinshasa et à Nouakchott, il a répété qu'il ne peut pas être *question* pour la France d'imposer sa manière de voir et que la coopération doit s'exercer dans un cadre *« mutualiste »*. Le ministre a cependant réitéré l'avertissement qu'il avait adressé à ses interlocuteurs zaïrois, quand il avait déclaré que *« les grands principes de la coopération doivent reposer sur des administrations solides, sur une volonté de réaliser, sur la nécessité d'être pratique et efficace »*. Il a insisté sur la nécessité de *« réagir contre certaines pesanteurs, que celles-ci s'exercent en France ou chez ses partenaires, contre le risque d'une bureaucratisation des actions engagées »*. C'est pourquoi la coopération doit être *« programmée »* et s'insérer dans une économie planifiée.

Après avoir évoqué cette question avec M. Ousmane Seck, ministre sénégalais du Plan, M. Abelin a précisé : *« Une sorte de mission de programme définira au Sénégal ce que nous considérons les uns et les autres comme prioritaire »*. Le ministre de la coopération, *qui s'est entretenu* avec MM. Senghor et Abdou Diouf, premier ministre sénégalais, a accueilli favorablement une demande tendant à assouplir la règle selon laquelle un coopérant français ne peut rester plus de dix ans en fonctions.

Evoquant la réunion des chefs d'Etat d'Afrique francophone avec M. Giscard d'Estaing, M. Abelin a *précisé qu'il s'agirait « plutôt d'un colloque amical que d'un véritable « sommet »*, et que le chef de l'Etat sénégalais souhaiterait que l'on y discute de l'extension et de *la révision* des accords de Yaoundé.

M. Abelin *s'est félicité* des propos tenus mercredi par M. Senghor, selon lequel la collaboration entre les pays de l'*« Afrique atlantique »* mérite d'être renforcée. *« Notre satisfaction*, a-t-il conclu, *est que l'action de M. Giscard d'Estaing rejoint ce qu'on peut appeler la pensée senghorienne, qui se préoccupe des mêmes problèmes, accomplit les mêmes démarches et tend vers des objectifs voisins. »* — O. P.-V.

DIPLOMATIE

Après le refus du Kremlin de ratifier l'accord soviéto-américain de 1972

L'ÉCHEC DU MAGICIEN

(Suite de la première page.)

On peut ainsi constituer l'enchaînement des circonstances de la façon suivante : après la cérémonie de la signature, le gouvernement américain informe le Kremlin (qu'il est normal de supposer parfaitement au courant du libellé du *trade act*) que, en vertu de l'article 4 du document en cause, la durée du traité de commerce fixée à trois ans risque d'être réduite de moitié si le président alors en exercice n'est pas en mesure, au bout de dix-huit mois de délai-dispense (le *waiver* prévu par le même article), de se prononcer sur le sujet de l'émigration des juifs soviétiques et d'affirmer que le gouvernement de Moscou n'y met pas d'entraves bureaucratiques ou policières abusives.

Ce n'est certainement pas un thème de conversation nouveau entre M. Kissinger et les dirigeants soviétiques, qui ont probablement « rassuré » le secrétaire d'Etat sans jamais lui livrer les « assurances » formelles qui les auraient placés en position de déférence par rapport à Washington.

Néanmoins, la démarche « informative » du département d'Etat prouve immédiatement que les Soviétiques ne sont pas disposés à faciliter la tâche d'une Maison Blanche écartelée entre ses engagements envers le Congrès et ce qu'elle croyait être un compromis au moins tacitement acquis avec Moscou. Toujours selon M. Kissinger, le vendredi 10 janvier arrive du Kremlin la lettre, dont le contenu n'est toujours pas divulgué, expliquant pourquoi il refuse d'entrer dans le jeu : le *trade act* — encore une fois, c'est indéniable — comporte des dispositions de non-réciprocité flagrantes qui, sans même le dissimuler, exigent du président des Etats-Unis qu'il s'immisce de manière continue dans les affaires intérieures de l'U.R.S.S.

Du 10 au 13, c'est-à-dire en plein week-end, M. Kissinger s'emploie, toujours d'après son rapport, à éviter l'esclandre, à dissuader les Soviétiques de désavouer le *trade act* et de se draper dans leur dignité nationale offensée. Faute d'y être parvenu il doit se résigner à convoquer à l'improviste la conférence de presse du 14, au cours de laquelle, sans aller jusqu'au fond des choses, il dresse le constat de son impuissance à faire admettre à ses interlocuteurs soviétiques qu'il fallait savoir aussi compter avec le temps et ravaler, comme le président Ford et lui-même l'avaient déjà fait, leurs objections aux clauses les plus provocantes du *trade act*.

M. Ford aurait-il pu mettre son veto ?

Ici se pose la question du veto. En signant le *trade act*, le président Ford n'était pas à son aise. Il n'est, pour s'en convaincre, que de relire l'allocution prononcée à cette occasion, dans laquelle il regrette d'avoir à mettre son nom au bas d'un texte surchargé de paragraphes qui en dénaturent, à ses yeux, l'intention. M. Kissinger n'est pas plus rayonnant. Depuis la mi-décembre, il est en possession d'une vigoureuse protestation latino-américaine qui ajoute encore aux soucis qui lui viennent de Moscou. Du 3 au 14 inclus, il ne cesse de dire et de faire dire qu'il va consulter les leaders du Congrès pour examiner s'il n'y a pas moyen d'« *arranger cela* ».

Espoir aussi légitime que mal fondé : le Congrès, dont d'ailleurs le mandat est aujourd'hui expiré, a mis deux ans à réécrire à son goût le *trade act*, et la version la plus rigoriste, celle du Sénat, a été adoptée le 13 décembre à la majorité massive de 70 voix contre 19.

Qui s'est fait des illusions sur qui ? Le 3 décembre, M. Kissinger déposait devant la commission des finances de ce même Sénat et confessait textuellement : « *Je dois dire simplement que, si je vous déclarais qu'"un accord formel sur l'émigration d'U.R.S.S. existait entre nos deux gouvernements, cela serait immédiatement démenti par le gouvernement soviétique.* » Les sénateurs n'en ont pas moins inclus dans le *trade act* des clauses sur l'émigration juive d'U.R.S.S., aussi voyantes et contraignantes que si elles avaient été négociées de gré à gré entre Washington et Moscou. L'épais provincialisme du Congrès américain n'explique pas entièrement cette obstination. Mais M. Kissinger, en essayant une dernière fois de mettre les sénateurs en face de leurs responsabilités internationales, dégageait la sienne propre. Magicien sur les rives du Nil, il était en vain prophète sur les bords du Potomac, mais il n'en avait pas moins jeté l'alarme.

Un mois jour pour jour avant la signature du *trade act*, M. Kissinger discernait donc clairement les signes avant-coureurs de l'orage qui allait provenir de l'Est. Pourquoi alors n'a-t-il pas conseillé à M. Ford de mettre son veto à une loi-cadre plus que fraîchement accueillie par ses futurs « bénéficiaires ». Il est prématuré de spéculer sur ce que sont les rapports personnels entre le président et le secrétaire d'Etat. Il est possible que ce dernier ait sous-estimé la réaction soviétique ou que, démoralisé par l'entêtement du Congrès à vouloir reconvertir l'U.R.S.S., par le biais du chantage commercial, à des sentiments humanitaires (dont on lui reproche si souvent à lui-même de faire abstraction...), il ait laissé courir. Sans même avoir besoin d'introduire dans cette mystérieuse équation l'élément d'un flottement du Kremlin, on se rappellera qu'il fallut des mois à l'administration pour « émonder » l'« amendement Jackson ». L'idée de recommencer n'avait rien de séduisant, d'autant que les élections de novembre dernier ont fait entrer un nouveau Congrès au Capitole, avec lequel il eût fallu repartir à zéro.

En temps normal, un veto renvoyant la loi devant les Chambres, accompagné des arguments présidentiels, aurait pu faire impression. Un texte modifié en conséquence aurait été soumis éventuellement à nouveau à la signature du président. Mais le veto aurait pu tout aussi bien avoir l'effet contraire. Dans cette hypothèse, les deux Chambres se seraient fait un plaisir de faire plier la Maison Blanche, en réadoptant le même texte à la majorité des deux tiers dans chaque Assemblée. La situation de M. Ford, plus que jamais écrasé entre le Kremlin et le Congrès, n'eût pas été plus enviable que celle qu'il connaît maintenant.

Un autre veto, il est vrai, eût été possible : le 19 décembre, dans l'inattention générale, aux Etats-Unis aussi bien qu'en Europe, était signée la prorogation de statuts de la Banque d'import-export qui gère à Washington les garanties d'Etat aux échanges extérieurs. En mettant son veto à cette loi, M. Ford aurait *ipso facto* anéanti la clause du *trade act* limitant à 300 millions de dollars répartis sur quatre ans les prêts gouvernementaux à taux préférentiel au commerce entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. — somme qui représente de toute façon une fraction infime, sinon dérisoire, des facilités que les Russes attendaient. Fallait-il alors bloquer l'ensemble du financement du commerce extérieur américain pour neutraliser la clause des 300 millions ? C'eût été un expédient sans lendemain.

Pour l'instant, il n'y a plus rien à faire. Même pas à espérer que s'infléchisse l'attitude des sénateurs réfractaires à la disjonction du problème de l'émigration juive soviétique et des questions purement commerciales. D'après les informations dont ils disposent, le sort de la minorité israélite en U.R.S.S. s'était considérablement dégradé en 1974 et le nombre des départs autorisés aurait été réduit de moitié l'an dernier. Aucun signe de détente ne semble être enregistré pour l'instant dans ce domaine, bien qu'il y ait toujours plus de cent vingt mille dossiers de demandes de visas de sortie en souffrance dans les services soviétiques. Ce ne sont pas de tels chiffres qui pousseront le sénateur Jackson et ceux qui le suivent à croire à la bonne volonté des Soviétiques.

ALAIN CLÉMENT.

L'ambassadeur soviétique à Washington est rappelé à Moscou pour consultations

De notre correspondant

Washington. — Dans une interview télévisée, M. Kissinger s'est efforcé le jeudi 16 janvier de corriger ses déclarations récentes à l'hebdomadaire *Business Week* au sujet d'un éventuel recours à la force au Proche-Orient. Cette référence à une action militaire visait un cas « *absolument hypothétique* », déclara M. Kissinger, en ajoutant : « *Je ne pense pas que cela arrivera... J'envisageais une situation extrême provoquée par d'autres pays.* » Et il précisa : « *Il est évident que les Etats-Unis ne pourraient se laisser étrangler, mais je ne pense pas que c'est ce qu'on tentera de faire... En outre, je ne parlais pas de mettre la main sur les champs pétrolifères. Ce n'est ni notre intention ni notre politique...* »

Le secrétaire d'Etat laissa ensuite entendre que certains avaient délibérément cherché à semer la discorde entre les Etats-Unis et les pays producteurs de pétrole, mais il refusa de préciser à qui il faisait allusion. « *Je pense qu'il existe beaucoup de forces à l'œuvre dans ce sens, mais je ne veux pas spéculer sur ce point* », déclara-t-il. La politique des Etats-Unis, selon M. Kissinger, est d'aboutir à une coopération et non à un affrontement avec les pays producteurs.

A propos de la négociation sur le Proche-Orient, M. Kissinger a admis que la diplomatie « *à petits pas* » rencontrait des difficultés croissantes. Mais il se défendit de poursuivre une stratégie visant systématiquement à exclure l'Union soviétique de la participation à un règlement négocié. « *La solution finale*, déclara M. Kissinger, *doit impliquer l'Union soviétique, et jamais notre politique n'a été de l'exclure d'un règlement final.* » Tout en reconnaissant que l'Union soviétique n'avait pas été « *d'une aide extraordinaire* », il souligna qu'elle n'avait pas été non plus « *exceptionnellement contrariante* ».

Enfin, le secrétaire d'Etat aborda le problème des relations soviéto-américaines. Certes, la détente a subi un échec, a-t-il dit, en se référant à la mise en veilleuse par Moscou de l'accord commercial de 1972. Mais « *comme il est impératif d'empêcher une guerre nucléaire, la nécessaire concorde sur le plan politique nous permettra de progresser de nouveau* ».

Au même moment, à la Maison Blanche, le porte-parole du chef de l'exécutif faisait valoir que le président Ford est déterminé « *à poursuivre sa politique de réduction des tensions avec l'Union soviétique* ». Pressé de questions, M. Nessen précisa que la décision soviétique sur l'accord commercial de 1972 ne ralentirait pas les efforts de détente entre les deux pays. Néanmoins, il a été confirmé dans la soirée que l'ambassadeur soviétique, M. Dobrynine, avait été rappelé à Moscou pour consultations.

Au département d'Etat, cependant, on s'efforce de minimiser l'importance de la crise des relations soviéto-américaines. M. Kissinger, dans son interview télévisée, a indirectement mais très clairement accusé le sénateur Jackson et ses amis d'avoir provoqué les difficultés actuelles avec l'Union soviétique. Il laisse entendre que, par sa diplomatie « tranquille », il avait réussi à obtenir le départ de trente-cinq mille juifs de l'Union soviétique en 1973, alors que l'insistance des sénateurs avait provoqué un raidissement de la part des autorités soviétiques.

HENRI PIERRE.

Il n'y a eu aucun changement dans la politique de l'U.R.S.S.

affirme l'agence Tass

De notre correspondant

Moscou. — A deux reprises, le jeudi 16 janvier, l'Union soviétique a réaffirmé sa volonté de poursuivre sa politique de détente avec les Etats-Unis malgré l'échec, au moins provisoire, enregistré au chapitre des relations commerciales. Cette volonté se trouve mentionnée dans le communiqué soviéto-australien publié à l'issue de la visite officielle de M. Witlam, le premier ministre australien. Elle fait, d'autre part, l'objet d'un commentaire de l'agence Tass publié dans la nuit de jeudi à vendredi et destiné exclusivement à la « consommation extérieure », puisqu'il n'est pas repris dans la presse de ce vendredi matin.

Le commentaire de l'agence Tass, signé par M. Anatoli Krassikov, rejette sur les Etats-Unis, en général, et sur le sénateur Jackson, en particulier, la responsabilité de la crise traversée actuellement par les relations américano-soviétiques. Ce texte nie que « *l'Union soviétique ait durci sa position* » à l'égard des Etats-Unis et qu'elle « *n'a plus d'intérêt pour la politique de détente* ». Toujours selon cette analyse, ce sont les Etats-Unis qui ont modifié leur attitude sur les problèmes commerciaux en cherchant à profiter de l'occasion pour « *apprendre à l'U.R.S.S. comment il faut vivre (...).* » « *Mais*, affirme M. Krassikov, *les Soviétiques ne feront jamais un objet de marchandage de leur droit à décider eux-mêmes de leurs affaires intérieures.* » (C'est-à-dire, en l'occurrence, du problème de l'émigration juive.)

« *Nous voulons et nous sommes prêts à commercer avec l'Ouest sur une base d'égalité totale et d'avantages réciproques*, conclut M. Krassikov. *Vous ne voulez pas ? Eh bien, c'est votre affaire. Mais ne nous imputez pas vos fautes.* »

Auparavant, le commentateur de Tass avait réaffirmé en ces termes la politique globale de l'Union soviétique : « *Oui, l'U.R.S.S. a préconisé et, nous le soulignons, préconise toujours la détente internationale, elle veut qu'elle devienne irréversible (...) Non, messieurs*, s'exclame-t-il à l'adresse de « kremlinologues » anonymes, *il n'y a pas eu et il ne pouvait y avoir aucun changement dans la politique de l'U.R.S.S. Cette politique a été sanctionnée par le congrès du parti communiste de l'Union soviétique et est universellement connue en tant que programme de paix pour la réalisation duquel notre parti lutte et continuera à lutter.* »

Quant au communiqué soviéto-australien qui, lui, est publié par la presse, il mentionne la volonté des deux pays signataires d'« *agir de façon conséquente pour que la détente s'étende à toutes les régions du monde et devienne irréversible* »; il insiste même sur « *l'importance des accords soviéto-américains visant à assurer l'assainissement continu du climat international* ».

Ces deux mises au point ne doivent pas surprendre. Elles sont parfaitement conformes aux explications données en privé, depuis quelques jours, par les Soviétiques. Selon ces explications, ce sont, en effet, les Etats-Unis qui doivent porter la responsabilité des difficultés actuelles, puisque ce sont eux qui ne veulent pas — ou ne peuvent pas — tenir leurs engagements, qu'il s'agisse des relations commerciales ou du Proche-Orient.

La santé de M. Brejnev

Alors qu'on s'interroge sur l'évolution des relations américano-soviétiques, la situation personnelle de M. Brejnev continue de soulever des questions. Le fait que le secrétaire général n'ait pas reçu, jeudi matin, M. Witlam (le premier ministre australien n'a vu que M. Podgorny) est assez étonnant.

Cette lacune est d'autant plus remarquable que certaines sources, connues pour être proches des milieux soviétique officiels, ont fait savoir, jeudi, que M. Brejnev n'était atteint d'aucune maladie grave pouvant l'empêcher d'exercer ses fonctions. Toujours selon ces mêmes explications officieuses, le secrétaire général aurait souffert, au cours des dernières semaines, de complications pulmonaires accompagnées de forte fièvre, mais il s'apprêterait à reprendre incessamment ses activités.

Signalons enfin la publication, ce vendredi 17 janvier, dans un hebdomadaire littéraire d'importance secondaire, *Literatournaia Rossia* d'un véritable panégyrique du « colonel Brejnev » pendant la seconde guerre mondiale. Ce texte, dont la publication est motivée par la célébration du trentième anniversaire de la victoire contre l'hitlérisme, relate en termes particulièrement élogieux les activités de M. Brejnev en tant que commissaire politique auprès de la XVIII[e] armée, en Crimée.

JACQUES AMALRIC.

La Tchécoslovaquie renonce à son tour à signer un accord mis au point avec les Etats-Unis

De notre correspondant

Vienne. — Va-t-on assister à une dégradation générale des relations entre les Etats-Unis et le camp socialiste ou bien la crise actuelle n'aura-t-elle qu'un caractère transitoire et limité ? Telle est la question que l'on peut se poser après la décision de la Tchécoslovaquie de renoncer à son tour à un accord avec Washington concernant le dédommagement des biens américains confisqués après la guerre.

Les motivations du geste de Prague ont été exposées par l'agence C.T.K. en ces termes : « *Les commissions des affaires étrangères des deux Chambres de l'Assemblée fédérale tchèque ont exprimé ce jour* (mercredi 15 janvier), *lors d'une réunion commune, leur regret que le Congrès américain ait approuvé des articles de la loi sur le commerce contenant des conditions politiques inacceptables pour les pays socialistes. Le Congrès a aussi approuvé un amendement qui rend impossible pour la Tchécoslovaquie la signature de l'accord sur les biens, paraphé le 5 juillet 1974, et qui devait être une étape importante sur la voie de la pleine normalisation des relations américano-tchécoslovaques.* » Le même jour, l'ambassadeur des Etats-Unis à Prague, M. Sherer, avait été reçu à sa demande par M. Chnoupek, ministre tchécoslovaque des affaires étrangères.

L'amendement du Sénat auquel l'agence C.T.K. fait allusion prévoit que l'or tchécoslovaque détenu actuellement par les Etats-Unis (18,4 tonnes) et provenant du stock de métal précieux pillé par les nazis pendant la guerre, puis récupéré par les alliés à la libération, ne devrait être restitué aux autorités de Prague qu'après l'exécution par celles-ci des dispositions de l'accord de dédommagement. Les Tchèques auraient souhaité au contraire que la restitution de leur or par les Etats-Unis intervienne au moment de l'entrée en vigueur de cet accord.

Depuis le 2 janvier, *Rude Pravo*, organe du P.C. tchécoslovaque, s'en était pris au Congrès américain, l'accusant de « *saper la confiance internationale* » en n'autorisant pas la ratification de l'accord en question. Le journal avait aussi critiqué la version amendée du *trade act*. « *Visiblement*, ajoutait-il, *certains membres du Sénat ont essayé d'exercer une pression sur la Tchécoslovaquie et d'autres pays socialistes. Cela pourrait toutefois se retourner contre le monde américain des affaires, qui pourrait se trouver dans une situation difficile sur le marché tchécoslovaque.* »

La brouille entre les Etats-Unis et les capitales est-européennes va-t-elle prendre de l'ampleur ? Il est encore trop tôt pour se prononcer. Si l'on en juge par les quelques rares commentaires publiés ces derniers jours dans la presse de l'Est sur la politique américaine, les alliés de l'U.R.S.S. ne souhaitent apparemment pas un arrêt de la politique de détente. Cela ne signifie pas pour autant que cette politique est acceptée par tous, sans critiques plus ou moins voilées, ni vigilance. Mais cette ligne paraît toujours représenter, jusqu'à plus ample informé, l'orientation principale de la politique étrangère du camp socialiste.

Trois éléments permettent de conclure en ce sens. Le premier est la thèse soulignée jeudi dans un commentaire du *Nepszabadsag*, journal du parti hongrois : « *Le commerce soviéto-américain ne représente pas l'ensemble du système de relations entre les deux pays, mais seulement une partie. (...) Le développement des relations soviéto-américaines, la tendance de la politique mondiale vers la détente, sont déterminés par les réalités objectives des relations de puissance.* »

Le second est le peu d'écho donné par les journaux des pays socialistes aux menaces proférées par MM. Kissinger et Ford à l'encontre des producteurs de pétrole : trente lignes dans le *Rudé Pravo* du 4 janvier — et l'allusion du secrétaire d'Etat à une éventuelle intervention militaire en avait été soigneusement gommée ; guère plus dans *Neues Deutschland* et *Rabotnitchesko Delo*, les organes des P.C. est-allemand et bulgare. Presque seul, *Nepszabadsag* s'est risqué jusqu'à maintenant à un commentaire, au demeurant fort modéré, de cet événement.

Méfiance devant la « parité militaire »

Le troisième fait pouvant être considéré comme un signe de la poursuite de la politique de détente est la reprise, à la fin du mois, des négociations sur les armements stratégiques (SALT), les conversations de Vienne sur la réduction des forces en Europe devant, quant à elles, recommencer sans doute dans le courant de la semaine prochaine. L'importance de la poursuite des SALT est soulignée par la revue polonaise de politique étrangère *Sprawy Miedzynarodowe*. Selon cette revue, la nouvelle phase des discussions représente « *la confirmation de l'application conséquente par l'U.R.S.S. du programme de paix adopté au vingt-quatrième congrès* ». Ces pourparlers, ajoute-t-elle, « *doivent assurer le caractère irréversible de la détente* ».

Cependant, la revue ne nie pas que la négociation est entrée « *dans une phase capitale et difficile* » et elle précise ses craintes : « *Un facteur qui pourrait entraver les négociations est la tendance des cercles militaires américains à dénaturer le principe de la sécurité égale et de conserver des avantages unilatéraux. Cette attitude tend à garantir l'avantage technologique des Etats-Unis dans certains types d'armes stratégiques et à les placer dans une situation stratégique plus favorable.* »

Avec plus de force encore et de précision, cette inquiétude a été exprimée aussi dans *Neues Deutschland*, le 10 janvier, dans un article signé par M. Otto Winzer, le ministre est-allemand des affaires étrangères. Demandant qu'une détente militaire accompagne la détente politique, M. Winzer lançait une mise en garde très nette « *à tous les politiciens responsables* » pour qu'ils se méfient des demandes de « *parité militaire* » avancées dans les négociations sur la réduction des forces. Selon le dirigeant est-allemand, la vigilance devrait être de rigueur dans le camp socialiste sur cette question, car, dans le passé, ce principe — défendu, par exemple, sous la République de Weimar et le Reich hitlérien — a masqué, en réalité, une politique d'armement renforcée. M. Winzer soulignait enfin la nécessité de respecter le principe de non-immixtion dans les affaires intérieures des autres Etats.

Cette prise de position confirme que la détente poursuivie et préconisée par les pays de l'Est n'en est pas moins l'objet parmi eux d'un débat, et précise les points de controverse les plus importants dans ce débat. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas minces.

MANUEL LUCBERT.

La visite en France du vice-premier ministre cubain

M. SÉGARD SE RENDRA A LA HAVANE

Première conséquence du renforcement des liens économiques entre la France et Cuba, M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, se rendra à La Havane dans les prochains mois. Il contribuera à la mise en place de la commission mixte franco-cubaine dont la création est prévue aux termes des accords signés le jeudi 16 janvier à Matignon par M. Carlos Rafael Rodriguez, vice-premier ministre cubain en visite officielle en France, et MM. Chirac et Ségard.

« *Nous souhaitons reprendre notre place dans le commerce extérieur cubain avec des exportations françaises plus systématiques et plus massives* », a déclaré jeudi M. Chirac, après la signature des accords. M. Rafael Rodriguez a précisé que le premier ministre français avait confirmé la décision de Paris d'apporter son soutien à Cuba dans diverses branches de son développement économique : chimie, production de véhicules lourds, industrie de la cellulose, productions agricoles pour l'alimentation, équipement d'aérodromes.

Dans l'après-midi de jeudi, M. Rafael Rodriguez s'est entretenu pendant plus d'une heure avec le ministre français des affaires étrangères, M. Sauvagnargues. Le ministre cubain a fait un long exposé de la situation à Cuba et en Amérique latine, se déclarant optimiste sur l'avenir des relations entre La Havane et Washington. M. Sauvagnargues, de son côté, a souligné l'importance que la France attache à ce qu'il a appelé, reprenant l'expression utilisée par le général de Gaulle lors de son voyage de 1964, « *l'Amérique latine, continent du vingt et unième siècle* ». L'entretien a également porté sur la création d'une commission mixte culturelle, qui pourrait se réunir tous les deux ans, et, exceptionnellement pour sa mise en place, deux fois cette année.

PROCHE-ORIENT

AVANT LA VISITE A PARIS DU PRÉSIDENT SADATE

M. Ségard et une délégation du C.N.P.F. étudient au Caire les possibilités du marché égyptien

De notre correspondant

La présidence de la République a confirmé, jeudi 16 janvier à Paris, que le président et Mme Sadate seront reçus en visite officielle en France, du 27 au 29 janvier. La nouvelle a été annoncée simultanément au Caire par l'agence du Moyen-Orient, agence égyptienne officieuse.

Le Caire. — M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat au commerce *extérieur*, conduisant une mission de quarante-cinq industriels et banquiers français, devait arriver au Caire ce vendredi 17 janvier pour une visite de cinq jours. Ce séjour, annoncé lors du récent voyage en Egypte de M. Sauvagnargues, a le même objectif que ceux faits en 1974 dans d'autres pays arabes (*Maroc, Algérie, Irak,* Qatar, Emirats arabes unis, *Oman) : étudier* les possibilités d'investissements et l'extension de la *technologie* française en Egypte.

L'accent sera vraisemblablement mis sur les opérations triangulaires : technique française, main-d'œuvre égyptienne, capitaux arabes et iraniens. A l'heure actuelle, Le Caire dispose virtuellement de près de 15 milliards de francs consentis à des titres divers par l'Iran, le Koweït, l'Arabie Saoudite et d'autres monarchies pétrolières. *En outre,* la France a accordé, l'an passé, à l'Egypte, un crédit industriel de 500 millions de francs, dont 200 millions à des conditions privilégiées. Il s'agit maintenant de ventiler ces sommes dans l'industrie et la reconstruction de l'infrastructure.

M. Ségard évoquera également avec ses interlocuteurs la question des échanges franco-égyptiens qui, globalement, ont doublé en 1974 (1 milliard et demi de francs), mais dont la balance est déséquilibrée au détriment de l'Egypte. La France pourrait notamment accroître ses achats de primeurs et de *fruits de la vallée du Nil.*

Les Egyptiens paraissent surtout *intéressés par une participation* française technique et financière *dans les domaines suivants* : électricité thermique, pétrochimie, sidérurgie, télécommunications, montage de voitures de tourisme et de camions.

L'arrivée de la mission française coïncide avec la mise au point des décrets d'application du nouveau code égyptien des investissements étrangers, d'inspiration libérale, promulgué après la guerre d'octobre. *Une convention signée* lors du voyage de M. Sauvagnargues *garantit* d'ailleurs *contre* tous les risques de nationalisation les éventuels investissements français en Egypte.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

A Washington

M. Ygal Allon a eu un entretien avec l'ambassadeur d'U.R.S.S., M. Dobrynine

La visite à Washington du chef de la diplomatie israélienne, M. Ygal Allon, a *été marquée* jeudi 16 janvier par des entretiens avec le président Ford, M. Kissinger et le secrétaire à la défense, M. James Schlesinger. Elle a été aussi l'occasion d'une rencontre inattendue, avec l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Washington, M. Dobrynine.

M. Allon avait été invité au Capitole mercredi pour la cérémonie du message du président sur l'état de l'Union. L'ambassadeur soviétique exprima le désir d'être présenté au ministre israélien. Les deux hommes ont eu une discussion en aparté. Interrogé ensuite à ce propos, M. Allon a assuré qu'*« elle n'avait pas porté sur les questions de fond ». « M. Dobrynine est un personnage important »*, a expliqué M. Allon. C'était la première fois que des personnalités israélienne et soviétique, d'un rang aussi élevé, se rencontraient depuis la séance inaugurale de la conférence de Genève, en décembre 1973. (Israël et l'U.R.S.S. ont rompu leurs relations diplomatiques lors de la guerre de 1967).

Un communiqué de la Maison Blanche a indiqué qu'au cours de son entretien avec M. Allon le président américain *avait souligné* la gravité de la situation au *Proche-Orient* et *réaffirmé* sa volonté d'aider les parties à négocier la paix. M. Kissinger a déclaré au sujet de la même rencontre que la conversation avait été *« très encourageante »*. Quant à M. Allon, il a qualifié l'entrevue avec M. Ford de *« très agréable »* et *« très profitable »*.

Interrogé au sujet des déclarations du président Sadate au journal *Al Nahar* de Beyrouth, dans lesquelles il avait affirmé que tout nouveau retrait israélien devrait porter sur les fronts du Sinaï, du Golan et de Cisjordanie (*le Monde* du 17 janvier), *M. Allon a déclaré que ces propos « ne constituaient pas le dernier mot du président Sadate »*. Il a ajouté qu'il était personnellement en faveur de la *« diplomatie silencieuse »*, et que la méthode *« par étapes »* restait en vigueur au Proche-Orient. Il n'a pas voulu commenter une information du *Washington Post* selon laquelle Israël aurait proposé qu'un nouveau retrait de ses troupes dans le Sinaï soit suivi d'un intervalle de dix ans avant tout nouveau dégagement au profit de l'Egypte.

D'autre part, dans un article publié jeudi par le *New York Times*, M. Mohamed Hassanein *Heykal*, ancien *directeur* du journal égyptien *Al Ahram*, a estimé que *les éléments* d'une solution du problème du Proche-Orient étaient réunis après la guerre de 1973, *« mais nous avons manqué cette chance qui n'a existé qu'un bref moment »*.

Pour M. Heykal, il *« serait facile de jeter le blâme sur M. Kissinger parce qu'il était à l'époque la « prima donna ». Mais cela serait injuste, bien qu'il ait commis sa part d'erreur ».* — *(A.F.P., UPI, A.P., Reuter.)*

République arabe du Yémen

M. Mohsen El Aini est relevé de ses fonctions de chef du gouvernement

Le colonel Ibrahim El Hamadi, chef du conseil du commandement militaire de la République arabe du Yémen, a relevé de ses fonctions, jeudi 16 janvier, M. Mohsen El Aini, chef du gouvernement de Sanaa. Le colonel Abdel Latif Deifallah, ministre des travaux publics, a été chargé d'assumer, à titre provisoire, la présidence du gouvernement, dont la composition demeure pour l'instant inchangée. Selon la radio de Sanaa, M. Mohsen El Aini a été limogé parce qu'il ne jouissait plus de la confiance du conseil consultatif yéménite, assemblée tribale qui fait fonction de Parlement.

Une nouvelle victoire du clan des pro-saoudiens

Lorsque M. Mohsen El Aini avait *accepté*, *il* y a sept mois, de former le premier gouvernement de la junte militaire qui renversa, le 13 juin 1974, le régime présidentiel du cadi Abdel Rahman El Iriani, son attitude avait été mal comprise. Réputé homme de gauche, ancien baasiste nationaliste, « moderniste », tenu en suspicion à Ryad, il semblait cautionner un coup de force d'inspiration saoudienne, dont le principal protagoniste était le colonel *Ibrahim El Hamadi, considéré* alors comme très proche des dirigeants saoudites.

La rapidité avec laquelle l'Arabie *Saoudite avait apporté son* plein appui aux nouveaux dirigeants avait d'ailleurs accrédité la thèse du coup d'Etat pro-saoudien. La situation avait cependant évolué rapidement, et la junte, initialement formée de sept personnes, avait été élargie à dix officiers, dont plusieurs passaient pour être de gauche. M. Mohsen El Aini estimait que sa présence à la tête du gouvernement permettrait de neutraliser l'influence du « clan des pro-saoudiens », dont le représentant *le plus notoire* est le cheikh Abdallah El Ahmar, chef de la puissante *tribu des Hacheds et* président du conseil consultatif. Le chef du *gouvernement comptait* pour cela sur l'appui de son beau-frère, le cheikh Sinan Abou Lounoum, chef de la tribu des Nehms, traditionnellement opposés aux Hacheds. Il estimait également pouvoir trouver dans le jeune colonel Ibrahim El Hamadi (âgé de trente et un ans), féru de « modernisme », un allié dans sa lutte contre les forces tribales du pays. Dès le départ, il avait obtenu partiellement satisfaction, la première action de la junte ayant été de suspendre le conseil *consultatif, entièrement acquis* à l'Arabie Saoudite.

M. Mohsen El Aini s'attaquait cependant à trop forte partie. Le 25 octobre dernier, le conseil du commandement militaire invitait le conseil consultatif à reprendre ses activités. Le cheikh El Ahmad, qui avait fait plusieurs voyages discrets mais remarqués à Ryad, triomphait. Un conflit ouvert entre le président du conseil consultatif et le chef du gouvernement était inévitable. Des émissaires saoudiens avaient d'ailleurs menacé à plusieurs reprises d'interrompre l'aide financière accordée par Ryad à l'armée yéménite si des mesures d'assainissement politique n'étaient pas prises à Sanaa.

Un départ significatif

Le départ de M. Mohsen El Aini est d'autant plus significatif qu'il intervient près de dix jours après le retour au Yémen du général Hassan El Amri qui, en 1968, avait sévèrement réprimé les forces populaires de résistance, qu'il avait lui-même contribué à mettre *sur pied pour s'opposer* à la menace des tribus royalistes contre Sanaa, *vers la fin* de la guerre civile. Le général Amri était alors *devenu l'« homme fort »* du régime républicain et l'allié le plus sûr des Saoudiens. Sa carrière avait cependant été brisée en septembre 1971, lorsqu'il avait abattu à bout portant, dans son bureau de chef de gouvernement, un photographe yéménite.

Le bouillant et coléreux général, à la suite de cet incident, avait dû s'exiler à Beyrouth, puis à Ryad. Il a été accueilli le 4 janvier à Sanaa avec les honneurs officiels. Tout indique qu'il sera appelé à jouer un rôle déterminant *dans la* vie politique du Yémen du Nord. Le colonel Deifallah, *qui a été chargé d'assumer* provisoirement la présidence du *gouvernement*, passe *pour être* un de ses plus fidèles lieutenants.

JEAN GUEYRAS.

LA CRISE PÉTROLIÈRE ET SES RÉPERCUSSIONS

La Libye n'a pas appliqué en 1974 les décisions de l'OPEP en matière fiscale

Dans une lettre adressée à M. Julien Schvartz, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les activités des sociétés pétrolières en France, le ministère du pétrole de la Libye indique que le prix du brut de participation libyen a diminué de près de 4 dollars en 1974 ; il est revenu de 16 dollars le baril au premier trimestre à 13,10 dollars le baril aux deuxième et troisième trimestres et à 12,40 dollars au quatrième. D'autre part, il ressort implicitement de cette lettre que Tripoli n'a pas appliqué les décisions de l'OPEP en matière fiscale.

M. Schvartz, qui, avec l'accord de la commission parlementaire, avait écrit, en octobre, aux différents ministres de l'OPEP pour leur demander des renseignements sur les coûts d'accès au brut des sociétés pétrolières, n'a jusqu'à maintenu reçu des réponses que de la Libye, de l'Irak et de l'Iran. Il va faire parvenir ces lettres à M. d'Ornano pour que le ministre de l'industrie et de la recherche puisse comparer les indications qu'elles comportent avec les informations données par les sociétés pétrolières à l'administration française.

La lettre libyenne, datée du 27 novembre, n'est arrivée que très récemment à Paris, à cause des retards dus à la grève des postes. Elle est signée par M. Omar M. El Muntasser, sous-secrétaire du ministère du pétrole. C'est la plus intéressante des trois lettres reçues par M. Schvartz en raison des indications précises qu'elle donne :

1) *Le revenu fiscal* tiré par la Libye du « pétrole de concession » a été tout au long de l'année 1974 de 9,284 dollars (d'où un coût de 9,284 + 0,50 de frais de production = 9,784). Ce prix est calculé à partir d'un prix affiché de 15,768 dollars, d'un taux de redevances de 12,5 % et d'un taux d'imposition sur les bénéfices de 55 %. Il est implicite, dans la lettre, que ces différents paramètres n'ont pas été modifiés par la Libye en 1974. *Autrement dit, Tripoli n'a tenu aucun compte des décisions prises par les différentes conférences de l'OPEP au cours de l'année dernière.* La lettre indique que le groupe français Elf est à 100 % en régime de concession, Elf aurait donc payé les 300 000 tonnes achetées à la Libye 9,784 dollars le baril. Au siège du groupe, on ne confirme pas ce prix.

2) *Le prix du pétrole* de participation a baissé de 3,6 dollars (16 — 12,40 dollars), comme nous l'indiquons ci-dessus.

3) Il ressort de ces données un *coût moyen d'accès au « brut »*, pour un mélange comportant 49 % de pétrole de concession et 51 % de « brut » de participation, de 12,45 dollars par baril durant le premier trimestre, de 10,98 dollars aux second et troisième, de 10,62 dollars au quatrième, soit une diminution pour l'ensemble de l'année de 1,83 dollars.

Pour la première fois, un document officiel libyen reconnaît donc que Tripoli *ignore* pratiquement les décisions prises par l'OPEP. Ce qui peut s'expliquer en partie pour des raisons économiques : la différence entre le prix affiché libyen (15,768 dollars) et celui du golfe Persique (11,651 dollars), justifiée en principe par la qualité et la proximité du « brut » libyen », était sans doute trop élevée. Pour tenir *compte des tendances du marché*, la Libye a non seulement fortement diminué sa production en 1974 (— 17 %), mais elle a aussi dû abaisser ses prix.

La lettre de M. Muntasser renforce donc l'impression que l'on pouvait avoir sur le caractère théorique des décisions de l'OPEP.

PHILIPPE SIMONNOT.

LA CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DEMANDE UNE NOUVELLE HAUSSE DES TARIFS

« Alors que sa compétitivité technique n'est pas mise en doute, l'industrie pétrolière française a connu en 1974 une situation plus mauvaise que celle de la plupart des autres pays européens. Aujourd'hui encore cette situation demeure défavorable parce que l'industrie pétrolière française est soumise à la conjonction de deux contraintes : la volonté du gouvernement de réduire la consommation pour limiter le déséquilibre de la balance des paiements, le refus du gouvernement, qui fixe les prix à la consommation autorisés sur le marché intérieur, de tenir compte, depuis de longs mois, de la réalité des coûts », a déclaré jeudi 16 janvier M. Demargne, président de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole (UCSIP), à l'occasion de la présentation du bilan d'activité de l'industrie pétrolière de 1974.

M. Demargne évalue à 20 francs par tonne l'insuffisance de la rémunération des raffineurs français. Encore faudrait-il, selon lui, y ajouter 15 à 20 francs par tonne si l'on voulait éponger en deux ans le déficit accumulé par la profession en 1974, que l'on peut évaluer à environ 5 milliards de francs. *« Faute d'une majoration de prix, qui serait d'ailleurs très faible par rapport à celles que le consommateur a subies en 1974, c'est la survie de l'industrie française du raffinage qui est en cause »*, a poursuivi M. Demargne avant de lancer un avertissement au gouvernement : *« Il est vraisemblable que la persistance d'un déficit d'exploitation rendra impossible le paiement de toutes les cargaisons nécessaires à cet effet et conduira les entreprises à ralentir leurs achats et à ramener leurs stocks à un niveau n'excédant pas leurs obligations. »*

L'« opération vérité » lancée par le P.C.F. sera « d'une ampleur exceptionnelle »

Jeudi 16 janvier, au cours d'une conférence de presse organisée au siège de *l'Humanité*, MM. Roland Leroy, secrétaire du comité central du parti communiste ; René Piquet, membre du secrétariat du P.C.F., et Waldeck L'Huillier, député des Hauts-de-Seine, ont exposé les grandes lignes de l'*« opération-vérité sur les scandales pétroliers »*.

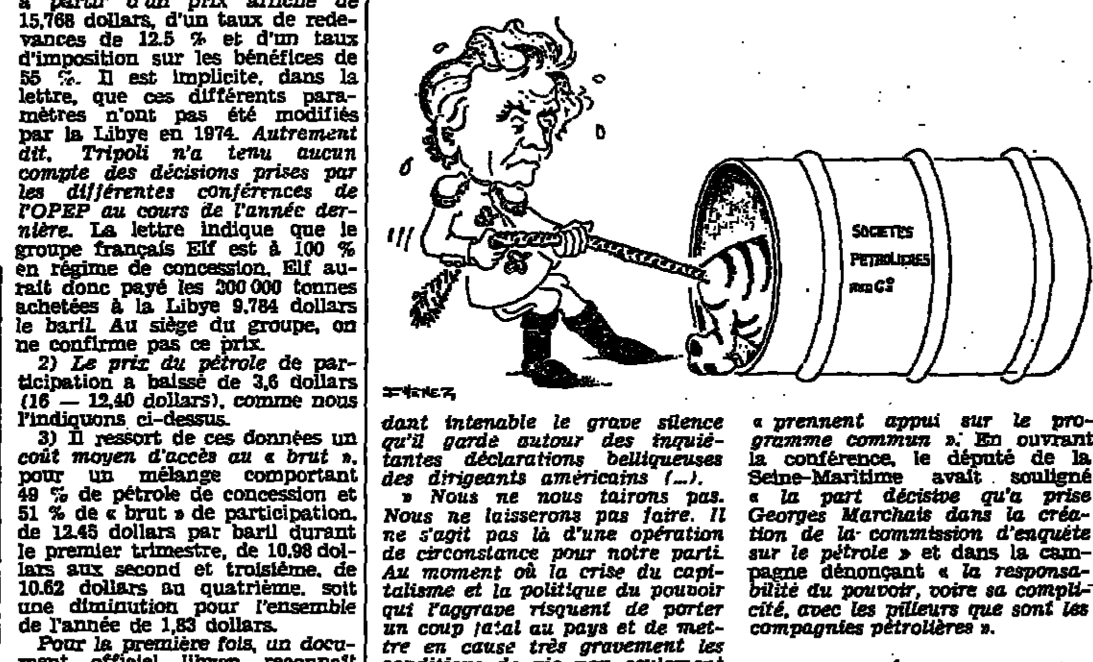
Après avoir rappelé que le but de cette campagne *« est de percer le silence qui a vite enveloppé le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les activités des sociétés pétrolières »* (*le Monde* du 16 novembre), M. Piquet a affirmé : *« Si notre peuple connaissait la vérité, sans aucun doute une vague d'indignation soulèverait le pays, rendant intenable la politique économique et sociale du gouvernement, rendant intenable le grave silence qu'il garde autour des inquiétantes déclarations belliqueuses des dirigeants américains (...).*

» Nous ne nous tairons pas. Nous ne laisserons pas faire. Il ne s'agit pas là d'une opération de circonstance pour notre parti. Au moment où la crise du capitalisme et la politique du pouvoir qui l'aggrave risquent de porter un coup fatal au pays et de mettre en cause très gravement les conditions de vie non seulement des ouvriers mais de toute la France laborieuse, il importe que les forces politiques et sociales se dressent pour démasquer les responsables, agissent et offrent des perspectives pour l'avenir énergétique de notre pays. Nous souhaitons que notre parti ne soit pas seul dans cette grande bataille. »

Pour M. Piquet *« un grand mouvement d'opinion est indispensable pour contrebalancer les pressions qu'exercent les grandes compagnies et le pouvoir pour obtenir la discrétion autour du scandale du pétrole ».*

« Notre campagne, a-t-il précisé, *sera d'une ampleur exceptionnelle. »* Outre les conférences de presse organisées en province par les fédérations du parti, elle sera marquée *« par une initiative sans précédent »* : jeudi matin 23 janvier, dans toute la France, les communistes vont placarder sur les murs *« une affiche révélations »*. Entre le 23 et le 26 janvier, huit millions de tracts seront distribués, des réunions organisées dans les entreprises, les usines, les ateliers, les bureaux et les écoles.

Enfin, *l'Humanité Dimanche* publiera le 2 février un numéro spécial sur le pétrole, qui bénéficiera d'une diffusion massive. Au sommaire de ce cahier de vingt-huit pages, dont le contenu a été présenté par M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*, un entretien avec le président algérien Boumediène et une interview de M. Etienne Fajon, membre du bureau politique, sur les solutions préconisées par le P.C. ; des solutions qui, a précisé M. Leroy, *« prennent appui sur le programme commun »*. En ouvrant la conférence, le député de la Seine-Maritime avait souligné *« la part décisive qu'a prise Georges Marchais dans la création de la commission d'enquête sur le pétrole »* et dans la campagne dénonçant *« la responsabilité du pouvoir, voire sa complicité, avec les pilleurs que sont les compagnies pétrolières ».*



« L'HUMANITÉ » : le silence est d'or.

« Les pétroliers aiment le silence.

» A coup de chiffres truqués, d'ententes illégales, de bilans faussés, le scandale pétrolier a commencé comme un roman noir. Il faudrait qu'il se termine comme une guerre secrète : inconnu de tous. (...)

» Le scandale devrait rester souterrain.

» Eh bien, non ! Les communistes ne se tairont pas. Il y va de l'intérêt de notre pays. (...)

» C'est toute la politique gouvernementale qui se trouve, par ce scandale, mise en cause. Dévoiler les trafics des pétroliers, c'est démontrer le mécanisme de l'austérité pour les travailleurs. Une austérité qui profite — grassement — à quelques-uns. (...)

» Si le parti communiste français lance toutes ses forces dans cette bataille de salubrité, c'est pour montrer que l'austérité n'est pas fatale, qu'une autre politique est possible avec le programme commun. C'est pour créer les conditions du vaste mouvement d'opinion qui seul peut faire échec à la conspiration des pétroliers et du pouvoir.

» Nous finirons bien par briser ce silence qui, pour les pétroliers, est d'or. »

(JEAN-PIERRE GAUDARD.)

LE LIVRE DE JACQUES DEROGY ET JEAN-NOËL GURGAND

Quand Israël a vu « la mort en face »

On croyait tout savoir de la guerre *israélo-arabe d'octobre 1973,* celle qu'on appelle la guerre du Kippour, on croyait *tout savoir des bouleversements* qu'elle a provoqués dans les consciences israéliennes jusqu'à l'élimination de l'équipe « historique » Meïr-Dayan-Eban-Sapir. On connaissait l'histoire, on ignorait les hommes. En lisant le livre de Jacques Derogy et Jean-Noël Gurgand *Israël, la mort en face,* les noms *cessent d'être des abstractions pour* devenir des êtres humains, les lieux, *les événements,* apparaissent plus réels et plus compréhensibles. Une information incessante nous masquait l'essentiel : les raisons du combat.

« L'année du tremblement de terre »

Ce livre que l'on parcourt à perdre haleine retrace l'année que Arié Eliav, chef de file des « colombes » israéliennes, appelle *« l'année du tremblement de terre »*, qui commence par la mort de Ben Gourion *et s'achève sur l'entrée d'Arafat* à l'ONU. On comprend mieux ces *douze mois clôturant une époque* en les vivant aux côtés des personnages anonymes ou fameux qui en tissèrent la trame ; dizaines de citoyens ou généraux de choc, Gonen et Sharon, dont les altercations retentissent dans *le Sinaï* en guerre, Rafoul le stratège du Golan, Bar Lev, émissaire extraordinaire du gouvernement chargé du maintien de l'ordre entre les dignitaires de l'armée. Tsvika Gringold, héros aux deux cents chars touchés de l'épopée du Golan, s'effondrera de fatigue et Motti Ashkenazi, commandant du fortin Budapest, la seule *défense* de la ligne du canal de Suez, qui *ne cédera pas sous l'attaque* égyptienne, portera la bataille sur le *front politique* et viendra camper sous la Knesset et demander raison des incuries de la politique israélienne.

Le hasard a voulu que je me sois trouvé, le mardi 23 juillet 1974, à la Knesset pendant le premier débat sur *les Palestiniens. Après* le discours très attendu de Dayan, j'ai dîné en compagnie de l'ancien secrétaire du parti travailliste, Arié Eliav, et du ministre sans portefeuille Shulamit Aloni au restaurant du Parlement. Nous avons parlé du débat et de la prise de position de Dayan, *qu'ils considéraient comme* un feu vert à l'annexion. Dans *Israël, la mort en face,* Derogy et Gurgand décrivent ce débat et les réactions d'Eliav et d'Aloni avec une telle précision, que je me demandais s'ils n'avaient pas assisté à la conversation. C'est du très grand journalisme que de pouvoir transformer la somme des informations reçues en histoire, et c'est manifester du talent que de comprendre assez les personnages pour reconstituer leurs sentiments face aux diverses situations.

Israël, la mort en face n'est pas un livre neutre. Ses auteurs ne cachent pas leur sympathie pour l'Etat juif. Ils n'essaient pas de dissimuler ses erreurs politiques, ni l'aveuglement de ses dirigeants pendant l'époque euphorique qui suivit la guerre de six jours. Mais que pensent les auteurs ? Sont-ils sionistes ? Il semble que l'on puisse les identifier à l'aide des propos rapportés de l'écrivain israélien Amos Oz : *« Je suis un sioniste douloureux et qui critique. Mais je suis sioniste (...). »*

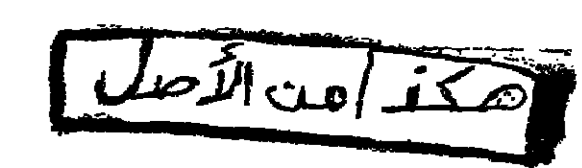
Il *n'y a pas longtemps,* j'ai conseillé aux Israéliens de lire l'ouvrage de Fawaz Turki, *Journal d'un Palestinien en exil* pour comprendre les Palestiniens. *Les Palestiniens* feraient bien de lire *Israël, la mort en face.* Ils comprendraient mieux la psychologie, les rêves et les réactions de ce peuple avec lequel, ou à côté duquel, ils se proposent de vivre.

MAREK HALTER.

★ Jacques Derogy et Jean-Noël Gurgand. « Israël la mort en face ». Laffont, 384 pages, 44 F.

● *L'appel lancé par plusieurs personnalités françaises* du monde politique et culturel en vue de la reprise de la conférence de Genève *« avec la participation des Etats intéressés et de l'O.L.P. »* (*le Monde* des 31 décembre 1974) a recueilli une quarantaine de signatures.

Parmi les derniers signataires figurent MM. Pierre Cot, Jacques *Debû-Bridel, Georges Hourdin,* Jacques Madaule, Georges Montaron, *Louis Odru, Louis* Terrenoire, Jacques Denis, les professeurs Paul Milliez et Claude Cahen, et Mme Nicole Dreyfus.



CARNET D'UN PÈLERIN DE LA MECQUE

II. — La quête du pardon absolu

De notre envoyé spécial TAHAR BEN JELLOUN

Après leur arrivée à Djedda, les pèlerins abordent à Médine, puis à La Mecque, la première étape du rituel, qui consiste en des hommages aux lieux saints (« le Monde » du 17 janvier). La deuxième étape comporte des phases cruciales du pèlerinage.

La Mecque. — Après avoir consacré les premières journées de son séjour aux lieux saints à rendre hommage à Mahomet et à Abraham, fondateur du culte, le musulman commence le pèlerinage proprement dit.

Alors que la déambulation de l'arrivée peut être accomplie à n'importe quel moment, le reste du rituel est minutieusement précisé dans le temps et dans l'espace. Les moments cruciaux se situent entre le 8 et le 13 du mois sacré, Dhou al Hijja, et dans des lieux précis. Aucun retard n'est permis. Les pèlerins sont à nouveau en état de sacralisation. Aux premiers instants du huitième jour de Dhou al Hijja (cette année, ce fut le 22 décembre) ils quittent La Mecque pour la petite ville de Mina, à 5 km du sanctuaire. Le rite veut qu'on y passe les quatre nuits qui suivent. En temps normal, Mina est un village désert, où, à côté de la mosquée Khaïf — toujours ouverte, — quelques bâtiments (ministère du Hajj, hôtel de police, hôpital...) ne s'animent que pendant les quelques jours du rassemblement des pèlerins, qui dorment sous des tentes.

C'est de Mina que, le lendemain, les pèlerins montent vers le mont Arafat, à 15 km de là, pour accomplir le rituel le plus important du Hajj : il s'agit du *woqouf* (littéralement : se tenir debout et immobile), juste après le coucher du soleil. (Le mont Arafat est le lieu présumé où se seraient connus Adam et Eve ; en Arabe, *arafa* veut dire connaître.) Le *woqouf* est le moment où le musulman, en état de sacralisation, s'adresse à Dieu. Sans aucune souillure, enveloppé dans le tissu blanc sans couture, le pèlerin se considère comme sorti de la tombe, égal à tout autre homme, *face* à Dieu, prêt pour le jugement d e r n i e r. La visite du mont est aussi un hommage à la délivrance d'Ismaël, qui devait être sacrifié par son père Abraham.

Au même instant, dans les premières minutes qui suivent le coucher du soleil, l'ensemble des pèlerins réunis sur la terre d'Arafat (le mont étant petit, la prière peut être dite dans tout le territoire d'Arafat) lèvent les mains vers le ciel et s'adressent à Dieu. C'est un moment de grande solitude. Faisant face aux rochers gris qui entourent un mont voisin, dénommé Ar Rahma (mont de la Miséricorde), le pèlerin médite et se livre à Dieu dans un profond désir de repentir.

Les prières sont souvent dites dans les voitures qui ramènent les pèlerins à Mina. Nous étions nombreux à regretter que la beauté sublime de ce moment soit gâchée par le bruit des moteurs et la fureur des klaxons. Bien que le gouvernement saoudien ait construit six autoroutes entre Arafat et Mina, le transport des pèlerins se fait dans des conditions où on frôle la catastrophe : des grappes humaines s'accrochent aux portes des voitures, au toit des cars et s'entassent dans les camions. Avant d'entrer à Mina, il faut s'arrêter à Mozdalifa, une immense carrière, pour les dernières prières du soir et pour ramasser les sept cailloux (de la grosseur d'une fève) qui seront jetés le lendemain matin sur le monticule du Diable, à Jamarat-Al-Akaba (au sud de Mina). Dans la nuit, des centaines de milliers de pèlerins se dispersent dans Mozdalifa, le plus grand terrain vague d'Arabie, à la recherche des cailloux. Malgré la fatigue, peu de gens trouvent le sommeil sous les tentes dépourvues du minimum d'hygiène. Ils attendent l'appel à la prière du petit matin pour partir à Jamarat-Al-Akaba effectuer le premier jet des sept cailloux en prononçant : « *Allah Akbar.* »

> **QUELQUES CHIFFRES**
>
> Selon les statistiques officielles, le nombre des pèlerins s'accroît chaque année.
>
> | | |
> |---|---|
> | 1940 .... | 9 024 pèlerins |
> | 1954 .... | 164 072 — |
> | 1967 .... | 294 118 — |
> | 1971 .... | 431 270 — |
> | 1972 .... | 645 182 — |
> | 1973 .... | 607 755 — |
> | (diminution due à la guerre d'octobre) | |
> | 1974 .... | 918 777 — |
>
> Les pays à *plus forte* participation sont les suivants :
>
> | | |
> |---|---|
> | Turquie ... | 106 045 pèlerins |
> | Egypte .... | 89 617 — |
> | Indonésie . | 68 872 — |
> | Irak ...... | 58 983 — |
> | Iran ...... | 57 314 — |
> | Algérie .... | 49 625 — |
> | Soudan ... | 42 684 — |
> | Maroc ..... | 26 632 — |
>
> Le coût moyen d'un pèlerinage à La Mecque se situe entre 4 000 et 5 000 F (transport, taxes, frais de séjour, achat de cadeaux...).

Le diable lapidé

Une foule furieuse accourt déverser sa haine sur le diable, instigateur de tant de péchés et de maux. Les trois monticules visés par les pèlerins sont le symbole de la tentation (la désobéissance) qui a surgi à trois reprises sur le chemin d'Abraham. On peut parler en l'occurrence de défoulement collectif. Alors que Mahomet a conçu ces jets de pierres comme un geste symbolique, bon nombre de pèlerins sont décidés à « avoir la peau du diable » ! Certains arrivent même à gravir le monticule et piétinent le fantôme du diable... Ce rite fait beaucoup de victimes. Nous avons compté pour cette seule journée quarante-cinq morts dans l'un des hôpitaux de Mina, dont la moitié au moins venaient de Jamarat-Al-Akaba.

Les jets de cailloux se poursuivent les deux autres jours ; ceux qui n'ont pas la force ou le courage d'accomplir ce rite peuvent demander à quelqu'un de s'en charger à leur place, moyennant une somme de 50 rials : jeter des cailloux sur le diable ou baiser la Pierre noire n'a qu'un sens symbolique : Mahomet ayant fait ces gestes, on l'imite scrupuleusement. Omar Ibn Al Khattab, le deuxième calife, bien qu'ayant hésité avant de baiser la Pierre noire, a justifié ce geste qui lui paraissait irrationnel en disant : « *Ah ! certes, je sais bien que tu es une pierre qui ne peut ni nuire ni être utile, et si je n'avais vu l'envoyé de Dieu (à Lui bénédiction et salut) te baiser, je ne t'aurais point baisée.* »

Le 10 Dhou Al Hijja, jour du premier jet, est aussi le jour de l'Aïd El Kébir, la fête du sacrifice. Le pèlerin n'est pas tenu d'égorger un mouton pour cette *fête*. Cependant, il devra, ce jour-là, faire un sacrifice pour compenser l'interruption de l'état de sacralisation qu'il s'est permise. Les quelques jours de non *Ihram* (la chute dans le quotidien) se payent. S'il n'a pas les moyens d'acheter un animal, il peut jeûner dix jours (trois en Terre sainte et sept dans son pays). Cependant, nombreux sont les pèlerins qui font le sacrifice.

Il est impossible de savoir combien de moutons ont été égorgés ce matin de l'Aïd ; il était quasi impossible d'avoir accès à l'abattoir de Mina. Les gens égorgeaient des bêtes partout : nous avons marché dans des flaques de sang, sur des tonnes de viande et de peaux de moutons en cette journée où il faisait particulièrement chaud. La viande de ces sacrifices ne doit pas être consommée par le pèlerin qui fait l'offrande, mais être distribuée aux pauvres ; or on a beau donner des moutons entiers, il en reste toujours, et on est obligé de les jeter dans le désert. L'agneau acheté pour 250 rials devient sans valeur dès que son sang a coulé. En attendant le passage du bulldozer qui devait débarrasser la ville de cette viande, Mina était envahie de mouches et de moustiques, ce qui a fait fuir certains pèlerins ; ils ont dormi sur les flancs de la montagne environnante. Pris de nausées, nous étions aussi choqués par ce gaspillage monstre, alors que cette viande pouvait être récupérée.

Passer les quatre nuits à Mina est en principe obligatoire ; mais cette année, en raison de l'affluence et des difficultés matérielles, un imam de La Mecque, après avoir consulté d'autres docteurs de la loi musulmane, a « autorisé » ceux qui n'avaient pas trouvé de place à aller dormir à La Mecque. Cette exception à la règle a été approuvée par les hautes autorités religieuses du royaume et annoncée à la radio et à la télévision. C'est pour les mêmes raisons que le gouvernement saoudien a demandé à ses ressortissants de s'abstenir cette année de faire le pèlerinage.

La désacralisation

Après le premier jet de pierres, on est en droit d'aller à La Kaaba accomplir le dernier rite du pèlerinage pour pouvoir quitter l'Etat d'Ihram : il s'agit de « Tawaf al Ifada », une des composantes primordiales du Hajj (les circumambulations de la fin), et du dernier va-et-vient entre Assafa et Al Marwa. Ce rite a été cette année particulièrement pénible : il fallait plus de quarante minutes pour parcourir les 380 mètres qui séparent les deux collines ; les gens formaient une masse compacte qui se déplaçait difficilement. Des prières semblables aux premières sont prononcées. A la fin, le pèlerin prie, boit l'eau de Zamzam, se lave, se rase et remet les habits cousus ; alors commence la fête. La désacralisation est complète. Chacun retourne à Mina pour poursuivre les jets de pierre.

Le Hajj se termine le troisième jour de l'Aïd. Avant de quitter La Mecque, les pèlerins accomplissent les déambulations de l'adieu (« Tawaf al Wadaa ») autour de la Kaaba ; ce dernier Tawaf n'est pas obligatoire. Les pèlerins qui n'ont pas pu visiter le tombeau du prophète au début vont à Médine pour les quarante prières. Après, c'est l'achat des cadeaux et le retour au pays.

Fatigués, surmenés, les pèlerins doivent régler les modalités de départ : ils ne peuvent quitter le royaume sans l'autorisation du moutawif, qui leur délivre un certificat de présence, sorte de laisser-passer. La foule se disperse. Quelques groupes de retardataires déambulent dans les rues de Djedda ou dans l'immense campement de l'aéroport. Ils quitteront La Mecque aussi purs que le jour de leur naissance, c'est pour cela que Mahomet a conçu et fait le pèlerinage.

PROCHAIN ARTICLE :

LES MARCHANDS DU TEMPLE

POLITIQUE

Sous l'impulsion de M. Chirac

L'U.D.R. SE RESSAISIT ET ENTEND INTENSIFIER SON ACTION

Alors que toutes les instances locales de l'U.D.R. vont renouveler leurs dirigeants et désigner leurs délégués au conseil national qui, le 23 février, devra élire le secrétaire général du mouvement, M. Olivier Guichard, après un mois de silence, lance un avertissement à M. Jacques Chirac pour lui demander de ne pas se maintenir à ce poste. Cette protestation apparaîtra toutefois platonique ou incomplète si, n'étant pas entendue, elle n'est pas suivie d'effet. M. Guichard ne précise pas s'il sera candidat contre M. Chirac au secrétariat général du mouvement ni s'il quittera la formation gaulliste, comme il l'avait laissé entendre il y a trois mois (« le Monde » du 8 octobre 1974).

L'U.D.R. ne semble pourtant vouloir ni se borner à avoir une « action d'information sur la politique du président de la République » ni renoncer à des « positions publiques propres ».

Ainsi la réunion, exceptionnelle en période d'intersession parlementaire, du bureau du groupe de l'Assemblée nationale a permis aux gaullistes de rappeler leur attachement au « plan Fouchet » d'organisation de l'Europe et de minimiser l'importance de l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel, attitudes qui ne sont pas d'une rigoureuse orthodoxie. De même les réticences envers le projet du président de la République de modifier la loi électorale municipale commencent-elles à s'exprimer d'autant plus vivement que les « simulations » en cours font apparaître que l'introduction de la représentation proportionnelle dans la désignation des municipalités des villes de plus de trente mille habitants serait, dans bien des cas, préjudiciable à la majorité actuelle.

La mise à l'étude, au sein de l'U.D.R., de la réforme de l'entreprise ou de celle du service national révèle aussi la volonté nouvelle de cette formation de prendre des initiatives originales, voire autonomes dans la majorité.

D'autre part, la nouvelle direction de l'U.D.R. installée par M. Chirac ne donne pas l'impression de se comporter comme un organisme transitoire ou éphémère. M. Lucien Neuwirth, en présentant à la presse, le 16 janvier, ses projets, a posé des principes ambitieux : « répondre au désir de participation politique des Français et être à l'écoute de toutes les catégories de citoyens », qui ne peuvent avoir d'effet mesurable qu'à assez long terme. Le secrétaire général adjoint chargé de la coordination a évoqué les échéances de 1976 pour les élections cantonales, de 1977 pour les municipales et même de 1978 pour les législatives, se retenant toutefois d'évoquer... le terme du septennat en 1981. Assignant au mouvement la mission de développer « l'information, la formation et la promotion », M. Neuwirth veut aussi l'ouvrir vers les jeunes, qui pourront désormais y exercer des mandats dès dix-huit ans, et vers le monde du travail.

L'accession de M. Chirac à la tête de l'U.D.R. a, semble-t-il, remobilisé les gaullistes, même si ce ne sont plus tout à fait les mêmes que jadis. Des adhésions nouvelles se produisent en assez grand nombre dans diverses régions : 90 à Toulon, par exemple, et 600 en Corrèze, où les partisans de M. Chirac ne sont plus maintenant dissuadés d'adhérer à l'U.D.R.

Certaines fédérations demandent aussi au premier ministre d'être de nouveau candidat au secrétariat général. Quelques-unes, comme celle du Pas-de-Calais à l'unanimité, souhaitent même qu'il y demeure « au moins » jusqu'aux assises nationales. Par ce vœu, certains militants espèrent d'ores et déjà que M. Chirac continuera après le mois de mai à détenir sur l'U.D.R. une autorité bien réelle, qu'ils ne jugent pas du tout incompatible avec ses responsabilités gouvernementales, bien au contraire.

ANDRÉ PASSERON.

A l'issue de la réunion, jeudi 16 janvier, du bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, en présence de M. Jacques Chirac, M. Claude Labbé, président du groupe, a ainsi résumé ses débats :

● EUROPE. — *« Le groupe U.D.R. n'est pas opposé à l'élection au suffrage universel direct d'un parlement européen, mais il considère que l'important n'est pas là : l'important, c'est l'organisation d'une Europe indépendante des grandes puissances non européennes, d'une Europe des Etats avec réunions régulières des chefs de gouvernements, c'est-à-dire le plan Fouchet, c'est-à-dire le maintien des positions gaullistes, ce qui semble ressortir du récent « sommet » européen de Paris. Nous ne considérons pas que cette élection puisse être importante, prépondérante. C'est quelque chose d'annexe. »*

● INFLATION ET EMPLOI. — *« Le taux moyen d'inflation pourrait être de 9 % pour 1975, ce qui signifie que le taux d'inflation à la fin de l'année serait de 7 %. Cela est déjà un élément de reprise sérieuse de la situation. »*

En ce qui concerne l'emploi, l'U.D.R. *« ne se satisfait pas du chiffre contrôlé de 675 000 chômeurs. Elle ne considère pas le chômage comme un moyen de régulation de l'économie ou comme un remède contre l'inflation ».*

● AGRICULTURE. — *« L'objectif du gouvernement est d'assurer aux agriculteurs une évolution normale de leurs revenus en 1975. Il ne s'agit pas, pour la France, de défendre à tout prix le relèvement des prix agricoles de 13,5 % à Bruxelles, mais de faire en sorte que le niveau de vie des agriculteurs s'élève de 13,5 % par des décisions prises à Bruxelles et par des décisions nationales. »*

● SERVICE NATIONAL. — *« Bien que le problème ne soit ni irréel ni négligeable, il est en grande partie exagéré. Il y a un véritable problème du service national, mais pas de très grave crise de l'armée. L'U.D.R. est favorable à la conscription pour des raisons démocratiques et économiques. »*

● LA LOI ELECTORALE MUNICIPALE. — *« Certains membres du bureau sont partisans d'une introduction du système proportionnel, d'autres y sont farouchement opposés. Le premier ministre est très ouvert aux études concernant le système électoral municipal, et il n'a pas une position très catégorique pour le maintien de la situation actuelle. »*

Le Centre républicain approuve le projet de « parti de la gauche réformatrice »

Le comité directeur du Centre républicain s'est réuni, jeudi 16 janvier, sous la présidence de M. André Morice, sénateur et maire de Nantes, et en présence de M. Michel Durafour, ministre du travail. Le Centre républicain, dont le conseil national s'était prononcé le 15 novembre en faveur du regroupement du centre gauche, a pris acte avec satisfaction *« de la constitution intervenue depuis lors dans de nombreux départements de structures de concertation et d'action, regroupant les militants du parti radical du Mouvement démocrate-socialiste de France, du Centre républicain et les centristes de progrès ».* Il souhaite que *« la mise en place de la fédération de la gauche réformatrice se poursuive dans les meilleurs délais afin d'offrir une structure d'accueil nationale à tous les démocrates de progrès, qu'ils soient d'inspiration socialiste, centriste ou libérale. »*

Le Centre républicain est ainsi la première des formations intéressées par l'initiative de M. Durafour à avoir donné son accord. La mise en place du « parti de la gauche réformatrice » se poursuit parallèlement dans les départements. Comme cela a déjà été fait, par exemple, dans l'Aisne (*le Monde* du 14 janvier), les fédérations parisiennes du Centre républicain et du parti radical ont rendu publique mercredi soir 15 janvier l'annonce de la constitution d'une fédération de la gauche réformatrice de Paris (1). La déclaration publiée à cette occasion indique : *« La fédération — dont les statuts ont été déposés à la préfecture — est ouverte aux adhésions individuelles. Elle a pour objectif de regrouper les Parisiens et les Parisiennes se réclamant de la gauche libérale et de la social-démocratie, qui désirent infléchir la politique de la majorité présidentielle vers des finalités délibérément sociales, libérales et européennes. »*

L'accord a été élaboré en présence de MM. Jean-Jacques Carpentier, secrétaire général du Centre républicain, et Didier Bariani, président de la fédération de Paris du parti radical (à qui a été confiée la présidence de la nouvelle fédération, le secrétariat général allant à M. Jean Lavergne, secrétaire général du Centre républicain de Paris). M. Bariani est, au sein du parti radical, proche de M. Péronnet, et a pris en plusieurs occasions des positions opposées à celles de M. Servan-Schreiber.

(1) Fédération de la gauche réformatrice de Paris, 17, rue Capitaine-Lagache, 75017 Paris.

Après son voyage en Algérie

M. GISCARD D'ESTAING SE RENDRA AU MAROC ET SANS DOUTE EN TUNISIE

M. Giscard d'Estaing visitera probablement en 1975 les trois pays du Maghreb. Le chef de l'Etat, qui effectuera un voyage en Algérie fin mars ou début avril, a l'intention en effet de se rendre ensuite au Maroc et en Tunisie. La date du voyage au Maroc n'est pas encore fixée, mais il devrait avoir lieu en mai. La préparation du déplacement en Tunisie est moins avancée : le projet, dit-on à l'Elysée, n'est pas encore définitivement arrêté.

● *M. Aymar Achille-Fould*, ancien secrétaire d'Etat, vient d'être élu président du C.D.P. de la Gironde. Il juge impératif d' *« organiser l'aile gauche de la majorité présidentielle »* et d' *« appeler tous ceux, radicaux et socialistes inclus, qui considèrent que l'avenir du pays ne peut se bâtir autour du programme commun ».*

M. OLIVIER GUICHARD : mettre un terme à la confusion des responsabilités.

M. Olivier Guichard, ancien ministre, député U.D.R. de la Loire-Atlantique, estime, dans une déclaration remise à la presse le 16 janvier :

« Au moment où toute l'U.D.R. est engagée dans des élections à la base, qui sont aussi des orientations, je tiens à rappeler la mienne. Je n'ai jamais considéré *que la politique consistait à attaquer ou à affaiblir un premier ministre de mon propre mouvement ; et, comme je n'ai pas l'habitude de faire des procès d'intention, ce n'est certainement pas à Jacques Chirac que j'en ferai.*

» Je n'ai donc aucune raison de penser qu'il veuille ni être élu définitivement secrétaire général ni s'installer dans le provisoire sans en fixer nettement le terme. Ce serait contraire à ses déclarations au dernier conseil national. Aucune question de personne ne peut l'y engager : dans le gouvernement, ou dans l'équipe des secrétaires généraux adjoints que le premier ministre a choisie, il y a des hommes susceptibles de diriger notre organisation avec autant de conviction que d'expérience. Nous n'avons aucune raison de ne pas faire confiance à l'un d'eux par exemple.

» Maintenir, au-delà d'une courte période, la confusion des responsabilités d'aujourd'hui serait condamner le mouvement à ne jamais avoir de position politique propre. Il ne peut, en effet, dans l'état de choses actuel, que s'en tenir à une action d'information sur la politique du président de la République, puisque c'est son propre secrétaire général, le premier ministre, qui est chargé de l'appliquer.

» Situation de facilité où certains trouvent peut-être le confort illusoire d'une identification, d'ailleurs précaire, au pouvoir, mais dont les qualités personnelles du premier ministre ne sauraient justifier la prolongation.

» Un mouvement qui se réclame du gaullisme ne peut pas renoncer à la première des vertus : celle d'exister »

UNE PRÉOCCUPATION POUR LES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(Suite de la première page.)

Ainsi le chef de l'Etat est-il prévenu dès maintenant, que le plus important des groupes de l'Assemblée nationale (cent soixante-douze membres sur un effectif total de quatre cent quatre-vingt-dix) s'opposera à toute modification, à toute inflexion vers le système proportionnel, de la loi qui régit depuis 1958 l'élection des députés.

Le « *coup de force* » de M. Chirac laissant muets de stupéfaction la plupart des barons, qu'ils soient étouffés par l'indignation dominés ou résignés, *M. Olivier Guichard, ancien* ministre de l'équipement, est le seul d'entre eux qui ose élever la voix pour demander qu'il soit mis fin au plus tôt à la « *confusion des responsabilités* » dont bénéficie le premier ministre — secrétaire général. Ses chances d'obtenir ce qu'il souhaite semblent minces puisque le nouveau dynamisme de l'U.D.R. contredit l'affirmation selon laquelle le Mouvement est condamné depuis le 14 décembre « *à ne jamais avoir de position politique propre* ».

M. Guichard n'est pas seul à s'inquiéter, et ces sentiments tout à fait comparables aux siens agitent le *petit monde des républicains indépendants*, où l'on est forcé de constater que l'accession de M. Valéry Giscard d'Estaing à la magistrature suprême n'a pas apporté à ses amis politiques les *plus proches tout ce* qu'ils étaient en droit d'en espérer. En soulignant récemment que les giscardiens devaient être « *le cœur de la majorité présidentielle* » leur secrétaire général, M. Chinaud, laissait paraître son émoi devant la remontée de l'U.D.R. en même temps que son acrimonie à l'égard du trop puissant M. Chirac.

La nécessité de faire face a été évoquée jeudi à l'Elysée où M. Giscard d'Estaing a reçu à déjeuner cinq ministres et secrétaires d'Etat et deux dirigeants de la formation *qu'il avait créée. Les indiscrétions* ont été rares mais on croit savoir que M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, s'est inquiété d'une certaine tendance de *ses amis à s'assoupir* et à se démobiliser, et de la difficulté de redonner vie et élan, sous une autre forme, aux comités de soutien mis en place pendant la campagne présidentielle. *D'autres projets qui n'ont pas été* évoqués à l'Elysée sont étudiés ici et là, dont celui qui consisterait à imiter l'exemple donné par M. Chirac en attribuant des responsabilités au *sein de la F.N.R.I. à M. Poniatowski* ou à M. d'Omano, tous deux ministres.

S'il est vrai que la querelle entre le P.C. et le P.S. encombre la chro*nique depuis plus de trois mois, il* apparaît clairement que la quesiton du « rééquilibrage » des forces et celle des reclassements éventuels ne concernent pas seulement la gauche. Elles intéressent aussi le centre, où M. Durafour, ministre du travail, s'emploie à constituer un « parti de la gauche réformatrice » sans tenir trop grand compte des « état-majors » jusqu'alors incapables de réaliser un rassemblement, comme l'a *prouvé* l'expérience du Mouvement réformateur. Elles intéressent également, et au premier chef, les deux principales composantes de la majorité présidentielle. Le congrès *des républicains indépendants, dont* les travaux se dérouleront du 31 janvier au 2 février, pourrait être un congrès de « redéfinition » tout autant que celui du parti socialiste *qui siégera exactement au même* moment.

RAYMOND BARRILLON.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A EXAMINÉ « L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT » AVEC LES DIRIGEANTS GISCARDIENS.

M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu à déjeuner, jeudi 16 janvier à l'Elysée, les principaux dirigeants de la Fédération nationale des républicains indépendants. Cinq membres du gouvernement participaient à ce déjeuner : MM. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, tous deux anciens secrétaires généraux du mouvement, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, et Paul Dijoud, secrétaire d'Etat des travailleurs immigrés. MM. Roger Chinaud, secrétaire général de la F.N.R.I., député de Paris, et Jacques Dominati, membre du secrétariat national, président de la fédération de Paris, député de Paris, étaient également présents.

La conversation a porté, selon M. Poniatowski, sur *« l'évolution du mouvement »,* dont le congrès se réunira à Paris les 31 janvier, 1er et 2 février.

Rappelons qu'en octobre dernier le chef de l'Etat avait reçu à déjeuner, l'un après l'autre, les bureaux des trois groupes parlementaires de la majorité à l'Assemblée nationale.

LES ASSEMBLÉES RÉGIONALES

M. Paul Ribeyre est réélu président du conseil Rhône-Alpes

De notre correspondant régional

Lyon. — Dues au rôle d'arbitres qu'avaient alors les réformateurs et les divers modérés qui leur étaient plus ou moins proches, les subtilités politiques qui marquèrent, il y a un an, la mise en place du conseil de la région Rhône-Alpes, tant pour l'élection de son président que pour la constitution de son bureau, sont aujourd'hui effacées. Sans tractations préalables trop apparentes, M. Paul Ribeyre, réformateur, sénateur et président du conseil général de l'Ardèche, a été reconduit dans ses fonctions présidentielles. Il a réuni sans peine soixante et onze voix sur cent sept votants et cent cinq suffrages exprimés, vingt et un des cent vingt-huit membres du conseil régional étant absents à la séance du 16 janvier. A l'exception de six voix qui sont allées à des non-candidats, le président sortant a bénéficié de toutes celles du groupe du Rassemblement régional (où républicains indépendants et U.D.R. sont prépondérants), auxquelles se sont ajoutées celles du Groupe régional d'action pour le progrès, qui avait été constitué, à l'origine, sous la houlette de M. Michel Durafour, réformateur, maire de Saint-Etienne, et aujourd'hui ministre du travail.

L'opposition de gauche ne pouvait, dans cette situation, nourrir la moindre illusion. De surcroît, comme ce fut le cas un an plus tôt, elle ne présentait pas de candidat unique, le groupe des socialistes et des radicaux de gauche (vingt-cinq membres) ayant choisi pour candidat M. Auguste Pinton, radical de gauche, sénateur du Rhône, qui obtint dix-neuf suffrages, et celui des communistes (neuf membres) ayant proposé M. Théo Vial-Massat, conseiller général de la Loire, maire de Firminy, qui, lui, devait recueillir les neuf voix de ses amis, alors que dans le groupe socialistes-radicaux de gauche ont comptait six absents.

Du moins l'opposition sera-t-elle cette année représentée au bureau de l'assemblée, ce qui n'avait pas été le cas en 1974. Le principe de l'élection à la représentation proportionelle ayant été, à l'époque, écarté, le conseil a voulu réparer cette injustice ou cette erreur, qu'il avait d'ailleurs paru regretter aussitôt après l'avoir provoquée.

MM. Maurice Pic, sénateur socialiste et président du conseil général de la Drôme, et Hubert Dubedout, député socialiste de l'Isère et maire de Grenoble, accèdent à la vice-présidence de l'assemblée régionale. Cela pouvait être, pour les plus ardents adversaires de la gauche, l'occasion ou le prétexte de faire campagne, vendredi 17 janvier, d'abord pour empêcher le retour de M. Coste, communiste, vice-président du conseil général de l'Isère, à la présidence de la commission « éducation, recherche et affaires culturelles », et de ne consentir ailleurs qu'à une seule présidence socialiste de commission.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

La composition du bureau

PRESIDENT : M. Paul Ribeyre, réf., sénateur et président du conseil général de l'Ardèche.

VICE-PRESIDENTS : MM. Marcel Anthonioz, R.I., député de l'Ain ; Guy Cabanel, R.I., député de l'Isère ; Claudius Delorme, CNIP, sénateur du Rhône ; Hubert Dubedout, P.S., député de l'Isère ; Pierre Dumas, U.D.R., ancien ministre, ancien député, maire de Chambéry ; Etienne Gagnaire, réf., député du Rhône ; Arthur Lavy, ind., sénateur de la Haute-Savoie ; Claude Mont, réf., sénateur de la Loire ; Maurice Pic, P.S., sénateur de la Drôme ; Henri Rey, mod maj., conseiller municipal de Valence ; Jacques Soustelle, réf., député du Rhône ; Théo Vial-Massat, P.C., conseiller général de la Loire.

SECRETAIRES : MM. Jean-Louis Corajoux, Cent. dém., conseiller municipal d'Annecy ; Jean-Pierre Cot, P.S., député de la Savoie ; Jacques-Antoine Gau, P.S., député de l'Isère ; Charles Germain, R.I., ancien député, vice-président du conseil général du Rhône ; Roger Partrat, C.D.P., député de la Loire ; Yves Perrin, R.I., conseiller général de l'Ardèche ; Bernard Saugey, mod maj., conseiller général de l'Isère ; Alain Terrenoire, U.D.R., député de la Loire ; Jean Vilanova, P.C., conseiller municipal de Vénissieux.

QUESTEURS : MM. Louis Chancel, rad. de g., conseiller général de la Drôme ; Alfred Gérin, C.D.P., conseiller général du Rhône ; Jean Pâturel, réf., conseiller municipal de Saint-Etienne.

Poitou-Charente

LE CONSEIL RÉGIONAL VOTE UN BUDGET MAXIMUM

(De notre correspondant.)

Poitiers. — En moins d'une demi-journée, mardi 14 janvier, le conseil régional de Poitou-Charentes a voté son budget pour 1975, car cette assemblée, prenant des habitudes de conseil général, a procédé en commission à un examen approfondi des propositions de l'administration pour ne réserver à la séance plénière qu'une discussion générale.

Contrairement à un avis exprimé encore à l'automne, les conseillers régionaux ont choisi un budget maximum de 25 francs par habitant, comme la loi les y autorise pour cette deuxième année d'exercice. La région disposera donc de 37 millions de francs de recettes ordinaires auxquels il faut ajouter un emprunt de 10 millions.

En votant le maximum, certains conseillers régionaux ont déclaré avoir fait un pari et avoir voulu *« renvoyer la balle dans le camp de l'Etat ».* Le conseil régional a voté une motion réclamant à l'occasion d'une prochaine réunion du comité interministériel pour l'aménagement du territoire, des crédits nouveaux pour la région Poitou-Charentes (1). Le bureau du conseil régional a été invité à rencontrer le premier ministre dans ce but. — J.-M. A.

(1) Le 3 août 1972 un comité interministériel d'aménagement du territoire avait déjà accordé une dotation supplémentaire de 43 millions de francs à la région.

POLITIQUE

LES DIFFICULTÉS DE LA GAUCHE

M. MITTERRAND : Giscard d'Estaing se contente trop souvent des apparences.

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, déclare dans une interview publiée vendredi 17 janvier par *Sud-Ouest* :

« *Je me garde de juger le style du chef de l'Etat. Il a le sien. C'est bien normal. Je dois cependant souligner de graves contradictions entre ce que vous appelez le style du président et la réalité. Il a formulé des vœux de Nouvel An pour les travailleurs immigrés, mais, quelques jours plus tard, cinquante travailleurs marocains, contraints de faire la grève de la faim dans l'Hérault pour défendre leurs droits, ont été brutalement livrés aux forces de police et chassés du centre où les autorités de l'Eglise réformée les avaient accueillis. De même, les mesures prises pour assurer l'équivalent du salaire aux chômeurs pendant un an n'empêchent pas le gouvernement de pratiquer une politique qui développe le chômage puisqu'on peut craindre un millions de chômeurs au printemps. J'en conclus que M. Valéry Giscard d'Estaing se contente trop souvent des apparences.* »

En ce qui concerne la controverse avec le P.C., M. Mitterrand souligne :

« *Je ne m'engagerai pas dans la polémique où l'on veut nous entraîner et je fais confiance au bon sens, au sens de la responsabilité de chacun. S'il y a des questions de fond, notre congrès de Pau d'abord, puis une convention nationale du parti réunie spécialement pour cela les examineront et fixeront publiquement la position des socialistes. S'il s'agit d'un harcèlement tactique pour diminuer l'audience d'un parti socialiste qui voit chaque jour son rayonnement s'accroître, nous traiterons comme il convient — par le silence — cette opération nuisible à l'union de la gauche et donc profitable au pouvoir en place.* »

M. MARTINET : un problème de mutation.

M. Gilles Martinet, membre du bureau exécutif du parti socialiste, a expliqué, jeudi 16 janvier, au micro de France-Inter, que l'indisponibilité de M. Georges Marchais ne modifierait pas les données de l'affrontement actuel entre le P.C.F. et le P.S.

« *Pour nous*, a-t-il dit, *comme pour les communistes, il y a un problème de mutation. Cette mutation est toujours en cours.*

» *Je crois qu'il y a un contexte international extrêmement important, mais je crois que le changement dans l'attitude du P.C.F. est essentiellement dû à des raisons internes. Il est certain que les Soviétiques n'ont jamais été enthousiasmés par la perspective d'un changement politique en France. Ils avaient toujours préféré de Gaulle à Mitterrand.*

» *Je pense que le problème de cette mutation continue de se poser. De sa solution dépend le sort de l'union de la gauche et sa crédibilité.* »

L'hospitalisation de M. Marchais

Le secrétaire général du P.C.F. se rétablit

Jeudi 16 janvier, en fin de matinée, le docteur Slama, assistant du professeur Bouvrain, qui dirige le service de l'hôpital Lariboisière, au sein duquel est soigné M. Georges Marchais, a donné quelques nouveaux détails sur l'état de santé du secrétaire général du P.C.F. Il a indiqué : « *M. Marchais va bien. Sa guérison est en bonne voie ; il peut s'alimenter et lit quelques journaux.* » Seule la visite de l'épouse du secrétaire général du P.C. a cependant été autorisée. De son côté Mme Liliane Marchais a indiqué : « *Mon mari est en meilleure forme, et nous avons pu discuter plus d'une heure de tout et de rien.* »

Au cours d'une conférence de presse consacrée aux compagnies pétrolières, jeudi 16 janvier en fin de matinée, M. Roland Leroy, secrétaire du comité central du parti communiste, s'est vivement élevé contre « *les spéculations concernant la direction du parti depuis que son secrétaire général a été frappé par la maladie* ». Le député de la Seine-Maritime a ajouté : « *Si la maladie de Georges Marchais a des conséquences sur la politique du parti, cela signifie simplement pour nous davantage de tâches. Tout sera fait pour que se développe la politique de notre parti et afin d'appliquer la ligne que nous avons elaborée. La part de Georges Marchais dans l'élaboration de cette ligne a d'ailleurs été décisive.* »

● *M. Mitterrand* a déclaré, le jeudi 16 janvier à Châlons-sur-Marne, à propos de la controverse P.C.-P.S. : « *S'il s'agit de harcèlement tactique, on ne s'en occupera pas. Il nous suffit, nous, d'avancer, de nous améliorer, de donner encore une conscience plus claire aux militants socialistes que l'union de la gauche et le programme commun sont vraiment les axes stratégiques que nous avons choisis et sur lesquels il s'agit de poursuivre notre chemin, sans tenir compte des accidents du terrain et des mauvaises humeurs incompréhensibles de compagnons de route.* »

● *Le budget du Territoire de Belfort*, d'un montant de 30 millions, a finalement pu être voté, jeudi 16 janvier, malgré le refus de siéger des cinq conseillers généraux socialistes « *tant que M. Bailly n'aura pas fourni d'explications sur les accusations qui sont portées contre lui* ». La discussion avait été marquée par différents incidents (*le Monde* du 17 janvier) consécutifs aux rumeurs qui ont entraîné la démission de M. Jean-Marie Bailly de la mairie de Belfort.

(Dessin de BONNAFFE.)

«L'Unité» reproche à «l'Humanité» ses «étranges silences»

Les propos que M. François Mitterrand avaient tenus mardi 14 janvier devant les téléspectateurs de TF 1, et notamment la phrase dans laquelle il avait invité M. Marchais à « *réfléchir* » au fait qu' « *un parti démocratique représente un immense avantage* », étaient l'indice d'un durcissement du P.S. à l'égard du P.C. (*le Monde* du 16 janvier).

A moins de deux semaines du congrès du parti socialiste, qui siégera à Pau du 31 janvier au 2 février, on observe une évolution comparable de l'attitude de *l'Unité*. L'hebdomadaire du parti, qui s'était borné jusqu'ici à déplorer le comportement du P.C et à contester le bien-fondé de ses accusations, passe à la contre-offensive en publiant, dans son numéro daté du 17 janvier, un billet intitulé « Les étranges silences de *l'Humanité* », dans lequel on peut lire :

« *Les rédacteurs de* l'Humanité *s'échinent chaque jour à chercher querelle à propos de tout et de rien aux responsables du parti socialiste, nationaux ou locaux. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les lecteurs du quotidien du P.C.F. soient informés avec exactitude. Ils n'ont ainsi pas trouvé trace du fait que samedi, au conseil général de la Corrèze, deux voix communistes ont manqué au candidat socialiste à la commission départementale. Celui-ci, victime de l'intransigeance des amis de Jacques Chirac, a donc été battu, ce qui a amené le communiste élu à démissionner par solidarité* (1).

» *Les mêmes lecteurs de* l'Humanité *auront « appris » d'autre part que Claude Estier s'était rendu samedi à Nantes pour « s'efforcer d'expliquer et » d'excuser la participation des » élus socialistes à des municipali- » tés centristes ». Plusieurs centaines d'auditeurs, dont des responsables communistes qui ont tenu à en prendre acte publiquement, ont entendu exactement le contraire au cours d'un meeting, ce qu'a souligné un titre de cinq colonnes de* Ouest-France *relatant ainsi les propos de Claude Estier : « Il faut régler la participation » des socialistes à la municipalité » nantaise comme à Nice ou à » Nancy, et je souhaite que cela » se fasse le plus rapidement pos- » sible. »*

» *Tout aussi « approximative » est la façon dont* l'Humanité *a rapporté les déclarations de François Mitterrand à l'issue de sa visite à l'agence de l'emploi de Levallois. Il est vrai qu'elle avait fait mieux encore quelques jours plus tôt, en passant totalement sous silence sa visite aux détenus guyanais à la Santé.* »

L'Humanité du 17 janvier répond :

« *Ni le premier secrétaire du P.S. ni son journal ne répondent à la principale question que nous leur posons : pourquoi refuser l'action commune alors que le pouvoir renforce son offensive contre les travailleurs, alors que le patronat renouvelle sa volonté de faire payer les frais de la crise par les salariés ?*

» *C'est ce silence qui est étrange. Et nous sommes bien obligés de constater qu'il confirme ce que nous avons relevé après les déclarations de François Mitterrand à la télévision. Le premier secrétaire du P.S. parle d'union de la gauche et du programme commun, mais lorsque nous lui proposons de passer aux actes, il refuse l'action commune, c'est-à-dire le seul moyen de mette le pouvoir en échec puis de le vaincre.* »

(1) *Le Monde* du 14 janvier.

AU PORTUGAL

« Il y aura une tragédie si le parti communiste ne joue pas le jeu de la démocratie »

déclare M. Soares lors d'un meeting

M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire portugais et secrétaire général du parti socialiste, a vivement mis en garde, à l'occasion d'un meeting tenu à Lisbonne le 16 janvier, le parti communiste contre les « risques de guerre civile ».

On annonce, d'autre part, à Lisbonne l'arrestation de M. Alfredo Rodrigues dos Santos, ancien ministre de l'intérieur du régime Salazar. Quelques jours plus tôt, le général Arnaldo Schultz avait aussi été arrêté. Le colonel Homero de Oliveira Matos, avant-dernier directeur de la PIDE (police politique du régime salazariste), vient également d'être incarcéré.

Enfin, M. Edouard Gierek, premier secrétaire du parti unifié polonais, devait arriver ce vendredi 17 janvier à Lisbonne.

Lisbonne (*A.F.P., A.P., Reuter*). — « *Il existe un état de crise et de profondes divergences entre les partis démocratiques, mais il n'y a pas de rupture* », a déclaré M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères du Portugal et secrétaire général du parti socialiste, à l'occasion d'un meeting organisé le 16 janvier à Lisbonne par son parti, et auquel assistaient environ vingt mille personnes. C'est la première fois que les socialistes reconnaissent en public avec cette netteté le différend qui les oppose actuellement sur plusieurs points capitaux — dont le projet d'institutionnalisation d'un système de syndicat unique — au parti communiste. M. Soares a ajouté : « *Il y aura une tragédie au Portugal si le parti communiste ne joue pas sérieusement le jeu de la démocratie. On ne joue pas impunément avec la liberté de notre peuple, et le parti socialiste portugais défendra toujours la liberté, quelle que soit l'option du parti communiste.* » M. Soares a, d'autre part, très clairement opposé la « *démocratie socialiste* », à laquelle il s'est déclaré favorable, à une « *démocratie de type populaire* ».

« *Il faut que tous les partis démocratiques veuillent les élections pour l'Assemblée constituante et s'engagent à respecter démocratiquement la volonté exprimée par des voix libres et non par des manifestations de rues* », a conclu le secrétaire du parti socialiste, demandant à ses partisans de renoncer à un défilé à l'issue du meeting.

Pour sa part, le ministre de la justice, M. Salgado Zenha, également membre du parti socialiste, a exigé que le projet de loi syndicale soit publié et discuté « *démocratiquement* ».

Des groupes d'extrême gauche, tels que le parti communiste marxiste-léniniste et les comités d'action ouvriers-paysans, avaient décidé de participer à ce meeting. Tout en y critiquant la « *social-démocratie* », ils ont en effet saisi l'occasion pour dénoncer le « *social-fascisme* » du parti communiste portugais.

Dans une déclaration commune

Les P.C. d'Europe occidentale condamnent « l'hégémonie de l'impérialisme américain »

Les P.C. d'Europe occidentale, qui s'étaient réunis il y a un an à Bruxelles pour amorcer une coordination de leur politique, ont rendu publique simultanément, jeudi 16 janvier, une déclaration condamnant « *l'hégémonie de l'impérialisme américain* ». Ce texte affirme :

« *Le président des Etats-Unis s'affirme prêt à faire au Proche-Orient une guerre dont les conséquences seraient d'une extrême gravité pour les peuples de cette région, pour chacun de nos pays et pour la paix mondiale ; il profère des menaces contre le Vietnam ; il revendique pour l'impérialisme américain « la direction du monde entier ».*

» *Au nom de ce leadership, les dirigeants de Washington font peser sur l'Europe occidentale de nouvelles exigences économiques et financières. Il proclament leur volonté de maintenir à tout prix le* statu quo *politique dans cette partie du monde au profit de la réaction et du conservatisme.*

» *Les milieux impérialistes et capitalistes dominants font passer leurs intérêts propres avant les intérêts de nos peuples et de nos nations.*

» *Dans cette situation, nous proclamons :*

» — *Il faut barrer la route à l'aventure militaire projetée par les Etats-Unis au Proche-Orient ;*

» — *L'Europe occidentale ne doit pas être une « région » de l'empire américain ;*

» — *Nos peuples ont le droit inaliénable de décider eux-mêmes du régime économique, social et politique de leur choix, de se frayer leur voie vers la démocratie et le socialisme.*

» *Nous appelons les travailleurs et les peuples à prendre résolument en main la cause de leur indépendance, de leur liberté et de leur sécurité, de la paix.*

» *Nous appelons à s'unir dans ce combat toutes les forces démocratiques qui veulent contribuer à la construction d'une Europe pacifique, démocratique et indépendante, à la mise en œuvre d'une politique de coopération mondiale dans le respect de la souveraineté et de l'égalité des droits de tous les peuples.* »

Cette déclaration est signée par les P.C. d'Allemagne fédérale, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, du Portugal, de San-Marin, de Turquie et par le parti socialiste unifié de Berlin-Ouest, le parti progressiste du peuple travailleur de Chypre, le parti de la gauche communiste de Suède, le parti suisse du travail. Le P.C. des Pays-Bas a réservé sa réponse, indique-t-on de source communiste. Mais on note aussi que le P.C. islandais ne figure pas dans la liste des signataires.

M. KANAPA : M. Giscard d'Estaing complice

Présentant et commentant cette déclaration, au cours d'une conférence de presse, M. Jean Kanapa, responsable de la section de politique extérieure du comité central du P.C.F., a notamment déclaré : « *Notre parti attache d'autant plus de prix* [à cette déclaration] *que M. Giscard d'Estaing et son gouvernement manifestent, à l'égard des exigences et des menaces américaines, une complaisance, voire une complicité sans égales en Europe.* »

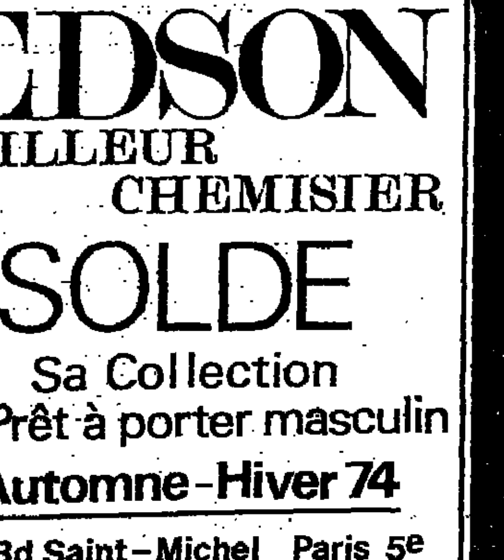
[En dehors du parti communiste hollandais, le parti communiste islandais ne figure pas parmi les signataires de cette déclaration. Créé en 1930, ce parti avait, dès 1938, formé avec des dissidents de l'aile gauche des sociaux-démocrates une Union pour l'unification des forces populaires. Cette union devint, en 1956, par l'addition de nouveaux dissidents sociaux-démocrates, l'Union populaire socialiste, laquelle se transforma, en 1968, en un parti politique, l'Alliance socialiste populaire d'Islande (à majorité communiste), qui, aux élections de 1974, recueillit 15 % des voix. Depuis lors, les communistes islandais ne participent guère aux entreprises communistes internationales.]

M. EDGAR FAURE VOUDRAIT DÉFINIR UNE « THÉORIE MODERNE DE LA DÉMOCRATIE »

Le bulletin du Nouveau Contrat social du 16 janvier publie un message de son président, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale. Il annonce qu'un colloque, au printemps 1975, « portera un diagnostic sur la crise actuelle et proposera des remèdes ». M. Edgar Faure ajoute : « *Quelle politique la majorité qui est au pouvoir doit-elle faire pour la France, sur tel ou tel sujet, et comment agir pour que cette politique, qui doit répondre aux intérêts supérieurs du pays, puisse également être acceptée, sinon soutenue, par les parties de l'opinion qui se situent à l'extérieur des contours de cette majorité ? (...)*

» *Nous avons conscience que les frontières actuelles des partis politiques et des groupes qui sont leur traduction au Parlement sont artificielles. Il faudra bien un jour qu'une redistribution soit effectuée entre les familles naturelles d'esprits, depuis la famille conservatrice jusqu'à la famille révolutionnaire.*

M. Edgar Faure propose aussi qu'au gaullisme soient aujourd'hui associés, « *pour définir une théorie moderne de la démocratie, d'autres apports qui nous viennent du courant de la pensée radicale de la pensée chrétienne, de la pensée socialiste sans en exclure le marxisme* »



POLITIQUE

Socialistes et communistes dans le Nord

II. - Quand les vieux démons resurgissent

De notre correspondant

La concurrence entre socialistes et communistes est une donnée permanente de la vie politique du Nord et du Pas-de-Calais (« le Monde » du 17 janvier). La controverse qui a surgi au sein de la gauche a, en conséquence, ressuscité de vieux démons.

Lille. — Il faut beaucoup d'attention pour suivre le débat en forme de polémique engagé entre socialistes et communistes. Seuls les « exégètes » peuvent déceler la petite phrase significative dans un texte, l'intensité très variable des formules, la valeur d'un silence. Car, des deux côtés, on s'applique à ne pas aller trop loin, même s'il en coûte aux plus passionnés. Comment les militants et les adhérents jugent-ils ces passes d'armes ? M. Ansart déclare lui-même que si le P.C. doit poser tant de questions au maire de Lille, c'est parce qu'un *« malaise se manifestait chez nos militants, qui ne comprenaient plus »*. Il est vrai que les militants communistes de la région du Nord, et de la région lilloise en particulier, ont dû souvent mener — et avec beaucoup d'ardeur — d'actives campagnes électorales pour voir triompher en définitive les socialistes.

M. Pierre Mauroy se permet à présent d'aller porter ses réponses sur le terrain adverse : dans la 20e circonscription (Denain, Valenciennes-Sud), celle de M. Ansart, où le P.C. a recueilli près de 46 % des suffrages aux élections législatives de 1973. Un beau matin, sur le coup de 5 heures, le maire de Lille est venu haranguer les ouvriers des usines de Trith-Saint-Léger avant de tenir une conférence de presse avec des syndicalistes de la C.F.D.T. Réplique de M. Ansart : *« Si cela veut m'atteindre, c'est une politique sans grandeur. Je ne veux pas répondre, mais chez moi M. Mitterrand a récolté 75 % des voix lors de l'élection partielle, ce qui n'est pas le cas à Lille.*

— N'y a-t-il pas des travailleurs à Lille ? Il y avait les postiers en grève. J'aurais pu aller à leur rencontre avec Mauroy : nous aurions mis notre écharpe. »

Ce que M. Ansart ne dit pas, c'est qu'à Lille le P.C., qui a progressé ces dernières années, n'a obtenu que 15 % des voix aux élections municipales de 1971 contre 40 % à la liste de M. Augustin Laurent, maire socialiste sortant.

A la volonté du P.C. de se renforcer dans la métropole du Nord répond donc la tendance du P.S. à aller conquérir une meilleure place dans le Valenciennois. Ces deux ambitions bien sûr se contrarient. De même, quand M. Mauroy réfute la formule : *« P.C. parti de la classe ouvrière »*, M. Ansart rétorque : *« Si cela se traduit par une volonté essentielle de nous disputer notre propre influence dans la classe ouvrière, nous ne pourrons l'accepter. »*

Ainsi la nouvelle querelle fait resurgir au premier plan les vieux démons qui depuis des années divisent la gauche dans le Nord. Que les socialistes ne soient pas empressés à mener une action commune, c'est vrai. Ils ont toujours redouté le *tête-à-tête*, et un an avant la signature du programme commun ils rejetaient l'idée d'une liste commune avec les communistes pour les prochaines élections municipales de peur *« d'être satellisés par le P.C. »*. Il n'est pas douteux que la cohabitation avec des indépendants à la mairie pèse sur l'attitude du P.S., ne serait-ce que par la crainte de perdre la direction d'une ville où la gauche n'a pas encore une majorité assurée (M. Mitterrand n'y a obtenu que 47,9 % des voix en mai 1974).

Pèse plus encore, sans doute, une longue histoire faite d'affrontements parfois très durs entre les deux formations. M. Ansart en convient : *« Je sais bien que l'héritage du P.S. est lourd. Non seulement Pierre Mauroy doit le liquider, mais il ne doit pas l'assumer en ajoutant de nouvelles pratiques qui perpétuent le passé. »*

Les jeunes militants socialistes comprennent mal à quel point la longue lutte politique engagée depuis la scission intervenue entre socialistes et communistes au congrès de Tours en 1920 a marqué les plus anciens. Faut-il rappeler, à titre anecdotique, que lors des élections municipales de 1971 M. Augustin Laurent expliquait comment le chancelier Hindenburg était venu au pouvoir avec l'aide des communistes ? Trop d'événements internationaux, nationaux et locaux ont marqué les « années de la S.F.I.O. » pour que ses anciens militants puissent se défaire de toute méfiance. Ils ont certes approuvé la stratégie de l'union de la gauche mais un certain nombre d'entre eux restent constamment sur l'expectative, sur la réserve.

Le débat ouvert par le P.C. dans le Nord a eu ainsi pour conséquence de faire apparaître une quatrième motion (1) pour le congrès national du parti socialiste qui se tiendra du 31 janvier au 2 février, à Pau, une motion que l'on pourrait en quelque sorte qualifier de « régionale ». La plupart de ses signataires — en tête desquels M. Arthur Notebart, député, maire de Lomme et président de la communauté urbaine — sont des anciens de la S.F.I.O. Ils ne remettent pas en cause l'union de la gauche dans leur texte, mais il faut bien constater que ceux qui les suivent ont toujours douté de la possibilité d'une entente avec les communistes.

Dans le Nord, la motion signée par MM. Mitterrand et Mauroy l'emportera, mais le texte de M. Notebart va permettre de mesurer le poids des résistances au nouveau style du P.S.

La « tendance » Notebart

Si les adhérents sont plus nombreux (mille six cents cartes au P.S. maintenant à Lille contre mille cent au P.C.), ils viennent pour une bonne part des milieux syndicalistes influencés par la C.F.D.T. Les militants F.O. dont la connivence avec la S.F.I.O. était naguère bien établie n'ont pas apprécié de voir l'attitude de leur confédération mise en cause dans la motion de M. Mitterrand. Beaucoup d'entre eux — on dit même qu'un mot d'ordre a été donné — voteront donc le texte défendu par M. Notebart. Ce dernier, s'il souscrit aux décisions stratégiques du parti, ne veut pas que soit *« escamoté le débat de fond avec les communistes »*.

Il ajoute : *« Nous ne voulons pas, sous un matraquage quotidien, assumer le passé du parti communiste, ce qui équivaudrait à condamner tardivement les camarades qui, à Tours et depuis cinquante ans, ont fait de la scission notre légitimation en tant que parti. »* M. Notebart n'est d'ailleurs pas d'un tempérament à supporter les attaques sans répliquer sèchement. Le P.C. lui-même se méfie de sa susceptibilité au point d'éviter de le nommer dans ses communiqués.

En tout cas, M. Mauroy, qui souhaite que les choses soient clarifiées, va trouver à présent dans sa fédération une tendance droitière mal disposée à son égard, ce qui lui évitera peut-être quelques-unes des critiques acerbes qu'il juge injustifiées. Quant à M. Augustin Laurent, toujours très attentif et se réservant sans doute un rôle d'arbitre, il a refusé de signer les textes du congrès.

Dans le Pas-de-Calais, on retrouve les mêmes données à ceci près que la nouvelle direction de *la fédération, ralliée à M. Mitterrand*, ne s'est imposée que de justesse l'an dernier et grâce à l'appui du CERES contre la tendance menée par M. Guy Mollet, député et maire d'Arras.

Le maire d'Arras reste silencieux, tout comme son vieux complice, le « pape » de la S.F.I.O., M. Auguste Laurent. Il n'a pas signé cette fois la motion de la Bataille socialiste, à laquelle il s'associe pourtant. Il n'ira pas la défendre devant le congrès fédéral de Lens pas plus qu'au congrès national de Pau. Partagé entre la gestion de sa ville et son Office universitaire de recherche socialiste (OURS)) à Paris, M. Guy Mollet se contente de participer aux réunions de la section d'Arras. La nouvelle direction fédérale du Pas-de-Calais conduite par un jeune secrétaire M. Daniel Percheron, et appuyée par M. André Delelis, maire de Lens, devrait donc renforcer sa position. Le changement aura été là plus radical que dans le Nord. Néanmoins, M. Jacques Piette, maire d'Henin-Beaumont et fidèle ami de M. Guy Mollet, défendra, dans ce département le même texte que M. Notebart.

Le parti communiste a ainsi obtenu de porter le débat au sein même des fédérations socialistes du Nord et du Pas-de-Calais. Cela ne suffira certainement pas à clore la querelle.

Comme le P.C. ne semble pas décidé à abandonner ses griefs, la controverse va se poursuivre et l'on pense même qu'elle durera. Pour beaucoup, qui avaient mis leur espoir dans l'union de la gauche, militants, adhérents et même simples électeurs, l'impression dominante est que *« ce feu devient dangereux »*.

GEORGES SUEUR.

FIN

(1) Cinq motions avaient été enregistrées le 21 décembre par le comité directeur du P.S. Il s'agissait de celles de M. Mitterrand, du CERES, de la Bataille socialiste, de M. Notebart et de M. Hintermann. Depuis, ce dernier a retiré sa motion pour se borner à déposer des amendements au texte présenté par M. Mitterrand.

ÉDUCATION

Le secrétariat d'État à la culture crée un service des enseignements

«En 1976, la formation sera le secteur prioritaire»

déclare M. Michel Guy

Le secrétariat d'Etat à la culture annonce, dans un communiqué publié le 17 janvier, la création d'un service des enseignements qui regroupera toutes les disciplines des différentes directions (architecture, beaux-arts, théâtre, cinéma et, ultérieurement, musique). La direction en est confiée à M. Jean Musy. « La formation, déclare M. Michel Guy à cette occasion, sera l'année prochaine le secteur prioritaire. » La nouvelle organisation administrative devrait lui donner le moyen d'engager l'« action en profondeur d'éducation culturelle » dont il a fait mention dans ses premières déclarations publiques. Avec la direction de l'administration générale, qui a développé ses activités de coordination entre les différentes directions du secrétariat d'Etat à la cluture, le service des enseignements est le deuxième organisme « horizontal » qui unifie la politique culturelle.

Le ministère de l'éducation, lorsqu'il devait traiter avec le secrétariat d'Etat à la culture, trouvait en face de lui jusqu'à présent quelques dizaines d'interlocuteurs. Le demandeur, ou le « quémandeur », était d'ailleurs le plus souvent le secrétariat, qui, en ordre dispersé, tentait d'intéresser la puissante institution à ses problèmes.

Désormais, le service des enseignements sera l'unique partenaire. A l'intérieur du secrétariat d'Etat à la culture et à l'extérieur, il aura un poids et une autorité qui ont fait défaut aux enseignements actuels, notamment celui de l'architecture. De plus, il aura la possibilité d'avoir une vision globale des tâches d'enseignement et de formation qui incombent au secrétariat et d'obtenir les moyens d'appliquer une politique cohérente.

Le service des enseignements, formé le 31 mars prochain et que dirigera M. Jean Musy, comprendra l'architecture, les beaux-arts, l'école du Louvre, la musique, l'art dramatique, le cinéma (dont l'Institut des hautes études cinématographiques), l'animation, les formations culturelle et continue. La création d'une école de restauration des œuvres d'art et celle d'un département de recherche pédagogique en liaison avec l'Institut de l'environnement est également envisagées. Sous le titre « *formations culturelle et continue* », un bureau prendra en charge les relations avec le ministère de l'éducation ; ses attributions iront de la formation des enfants et des adolescents aux problèmes du troisième âge.

En ce qui concerne la formation permanente des personnels du spectacle, l'AFDAS (Fonds d'assurance formation des activités du spectacle), qui centralise les cotisations versées par les entreprises, entretient des relations très lâches avec les différentes directions concernées (musique, théâtre, cinéma). Ce manque d'unité entraînera encore cette année le retour au Tréosr de crédits non utilisés. Mais, à l'avenir, une politique générale de formation continue pourra être élaborée par une concertation entre le secrétariat d'Etat à la culture et l'AFDAS. Elle devrait, notamment, toucher le jeune Théâtre national ou l'Opéra-Studio, puisque la formation professionnelle permanente, selon la loi du 16 juillet 1971, est destinée « *aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent* ».

M. Jean Musy n'entend pas créer un service étanche. « *Je compte mettre en place*, dit-il, *des structures permanentes de concertation avec les autres directions et avec tous les organismes en France qui s'occupent déjà de la formation. Il ne faudrait surtout pas croire que nous allons régenter la formation* ex cathedra. »

Le service des enseignements compte passer un certain nombre d'accords avec le ministère de l'éducation. Ils porteraient sur l'organisation d'un concours national pour récompenser les meilleures réalisations faites au cours du « *10 %* » d'activités libres ; le baccalauréat « *Arts* » ; l'organisation de stages de recyclage pour les enseignants des disciplines artistiques des établissements scolaires et l'expérimentation au sein de quelques districts de « *pools* » de matériel pédagogique pour ceux-ci.

[M. Jean Musy, né en 1938, est agrégé d'histoire. Maître assistant à la Sorbonne et attaché de recherche au C.N.R.S., il est entré comme conseiller au cabinet de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.]

A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - LE MIRAIL

La modification des règles électorales provoque une vive émotion

Toulouse. — Environ six cents étudiants et enseignants de l'université de Toulouse - Le Mirail (lettres et sciences humaines) ont manifesté dans le calme jeudi 16 janvier, dans les rues de cette ville et devant le rectorat de l'académie. Ce rassemblement était organisé par les syndicats d'enseignants de « gauche » (SNE-Sup., SGEN), par l'UNEF (ex-Renouveau) et par les comités de mobilisation (étudiants d'extrême gauche) pour protester contre le « *coup de force* » de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, à propos des modifications des règles électorales au sein de cette université.

Celui-ci a en effet décidé (*le Monde* du 22-23 decembre 1974) que les élections au conseil de l'université auraient lieu au suffrage direct, toutes U.E.R. confondues, par collèges distincts, à la proportionnelle pour les collèges de plus de cent cinquante électeurs et au scrutin majoritaire pour ceux de moins de cent cinquante électeurs (c'est-à-dire uniquement pour le collège A, celui des enseignants de rang magistral).

L'université de Toulouse - Le Mirail n'a plus, depuis le 5 juillet dernier, ni conseil ni président, ce dernier, M. Joseph Verguin, ayant été nommé à cette date recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. René Haby, devenu ministre de l'éducation. L'ancien conseil, prorogé exceptionnellement jusqu'au 1er juin 1974, n'avait pas adopté les modifications de statut nécessaires pour qu'une nouvelle élection puisse avoir lieu dans des formes réglementaires.

Au mois de septembre, le recteur, M. Claude Chalin, a désigné trois administrateurs provisoires, chargés notamment de préparer les futures élections. Mais les enseignants de Toulouse - Le Mirail n'ont pu se mettre d'accord entre eux sur leurs modalités. Le Syndicat autonome et les grosses U.E.R. de langues et de lettres modernes demandaient un vote au suffrage direct, alors que les syndicats de gauche et la plupart des autres U.E.R. réclamaient le maintien du scrutin à deux degrés pour assurer notamment la représentation des étudiants, handicapés par la règle du quorum. Pressé d'exercer son pouvoir de tutelle par les administrateurs provisoires et de choisir entre les deux solutions proposées, M. Soisson a donné raison au Syndicat autonome. Par la clause concernant le collège A, il a même été au-delà des vœux de celui-ci, le système, s'il est mis en place, assurant presque automatiquement l'élection d'un président proche ou membre de cette tendance.

Aussi les administrateurs provisoires, dès avant les vacances de Noël, puis la totalité des directeurs d'U.E.R., lundi 13 janvier — avec la menace d'une démission pour sept d'entre eux, — ont-ils demandé au secrétaire d'Etat de revenir sur cette clause et d'assurer le même mode de scrutin pour les différents collèges d'enseignants. Mais, depuis l'annonce de cette décision, l'agitation s'est amplifiée à l'université, gagnant les étudiants. Si la majorité de ceux-ci semblent peu s'intéresser au problème, un nombre important d'entre eux ont manifesté leur désaccord avec la décision de M. Soisson, qui prive pratiquement les étudiants d'une représentation normale dans le futur conseil. Plus encore que les modalités de l'élection, c'est l'intervention « autoritaire » du secrétaire d'Etat qui est le plus critiquée.

Toutefois, des divergences apparaissent déjà parmi les protestataires, aussi bien étudiants qu'enseignants. Certains en effet sont partisans de boycotter les élections, d'autres, en revanche, semblent prêts à y participer à condition que le secrétaire d'Etat fasse suffisamment de concessions pour que la gauche — en principe majoritaire dans cette université — n'aille pas à la bataille électorale sans espoir de l'emporter.

YVES AGNÈS.

M. J.-P. Soisson annonce une nouvelle «rallonge» de crédits pour les universités

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, vient d'annoncer l'attribution aux établissements d'enseignement supérieur d'une nouvelle « rallonge » de crédits — limitée, il est vrai : 13 millions de francs destinés à la recherche (dont 3 accordés par le Centre national de la recherche scientifique) et 4 pour la formation continue. Ces suppléments avaient été réclamés par les présidents d'université, comme les crédits complémentaires déjà accordé par le secrétariat d'Etat pour le fonctionnement matériel des établissements (*le Monde* des 22-23 décembre 1974). Pour cela, le secrétariat d'Etat a renoncé à certains projets de relogement de l'administration centrale.

Mais toute médaille a son revers : en échange, une commission présidée par un magistrat de la Cour des comptes va être constituée pour proposer des règles nouvelles en matière d'attribution des crédits. Cette commission comprendra des personnalités qualifiées du secteur public et du secteur privé.

D'autre part, un « *comité consultatif* » des associations étudiantes doit être constitué auprès du secrétarias d'Etat. Des propositions doivent être soumises prochainement aux associations d'étudiants représentatives sur le plan national. La nouvelle a été annoncée le jeudi 16 janvier par un membre du cabinet de M. Soisson à une délégation de la Fédération des étudiants des résidences universitaires de France (FERUP), qui vient de se créer, et est proche de l'UNEF (tendance unité syndicale). Les projets de M. Soisson pour la réforme de l'aide aux étudiants vont être prochainement examinés par le gouvernement.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE ÉTUDIE UNE NORMALISATION DE L'ORTHOGRAPHE

L'Académie française prépare, à la demande de M. René Haby, ministre de l'éducation, des propositions de normalisation de l'orthographe. Elle examine actuellement les suggestions faites par une commission « ad hoc » (désigné en son sein), à partir d'études de plusieurs conseils chargés de la langue française. Les proposition définitives des académiciens doivent être soumises à M. Haby dans le courant du mois de février. Comme le ministre de l'éducation le souhaite, il ne s'agit pas d'une réforme, mais simplement de la correction d'anomalies mineures. M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel de l'Académie, en a donné deux exemples : les deux orthographes de cuisseau (cuissot quand il s'agit d'une cuisse de gros gibier) et la différence qui existe entre deux mots très voisins comme bonhomme et bonhomie.

CORRESPONDANCE

Scrutin majoritaire et proportionnel

Nous avons reçu la lettre suivante de M. René Fromilhague, professeur à l'université de Toulouse-Le Mirail :

Le Monde du 3 janvier a publié une lettre de M. André Armengaud, professeur à l'université de Toulouse-Le Mirail, à propos du mode de scrutin fixé par M. le secrétaire d'Etat aux universités pour les prochaines élections au conseil de cette université.

Notre collègue récuse ces modalités au nom de la démocratie. Que ne récuse-t-il les modalités en vigueur jusqu'ici, en vertu desquelles *48 %* des étudiants inscrits à l'université élisaient vingt-trois des vingt-six délégués étudiants au conseil, dont les voix assuraient ensuite la cooptation de quatorze « personnalités extérieures » de même tendance : au total, 48 % des membres du conseil ? Il est vrai qu'il s'agissait d'étudiants de l'UNEF-Renouveau...

M. le secrétaire d'Etat a décidé que la représentation proportionnelle s'appliquerait aux collèges électoraux de plus de cent cinquante membres, donc au collège « B » des enseignants (maîtres-assistants et assistants), et le scrutin plurinominal au-dessous de cent cinquante, donc au collège « A » (professeurs). Le scrutin majoritaire n'est-il pas bien préférable lorsque l'électeur a une connaissance personnelle des candidats proposés à son choix ? Or cela reste heureusement le cas de notre collège « A ». Il y a longtemps qu'il n'en est plus de même dans le collège « B » (ce qui atteste la taille démesurée des universités) : la représentation professionnelle y est donc adéquate.

J'ajoute que ces modalités différentes n'ont rien que de normal, puisqu'elles sont appliquées — sans que personne ait songé à les mettre en suspicion — au comité national du Centre national de la recherche scientifique.

ÉDUCATION

Un livre sur l'enseignement supérieur en alternance

Le long cheminement d'une idée neuve

Hermen Schneider, ingénieur, fils d'immigré allemand, rentrait à pied chez lui, en Pennsylvanie, un soir, après un cours à l'université. Le ciel était éclairé par la lueur d'un convertisseur d'une aciérie voisine. Ce spectacle — disent ses biographes — l'émut si profondément que naquit, en lui, la conviction que l'éducation de l'homme ne pouvait qu'être intimement liée au travail et à l'industrie.

Cette image d'Epinal — rapportée par Bertrand Girod de l'Ain dans son livre l'Enseignement supérieur en alternance *— marque le point de départ d'un mouvement pédagogique original, qui démarra en 1906, à l'université de Cincinnati (Ohio) : le Mouvement coopératif. Acte de naissance, il est vrai, comme toujours controversé, puisque les Anglais affirment que ce système — appelé chez eux « sandwich » — fut inauguré, en 1902, au collège de Sunderland, à moins que ce ne soit à Bristol, en 1878...*

Quels qu'en soient le nom et l'inventeur, l'idée revient à ceci : l'éducation ne peut être assurée seulement par l'école. Elle doit être le résultat d'une combinaison entre des périodes d'études et des périodes de travail professionnel. Idée prophétique, reposant sur la nécessité de la liaison entre la théorie et la pratique. Mais qui, curieusement, eut peu de succès, probablement parce qu'elle était née à contre-temps de l'histoire : les établissements d'enseignement supérieur américains, jusqu'alors consacrés aux arts libéraux, n'avaient d'yeux, en ce début du siècle, que pour le modèle prestigieux de l'université allemande, tournée vers la recherche scientifique et l'approfondissement des études théoriques.

C'est pourquoi le Mouvement coopératif poursuivit aux Etats-Unis, pendant plus d'un demi-siècle, une existence modeste et marginale, avant d'être « redécouvert », dans les années 60, comme l'une des solutions pour « sauver » l'Université, soudain assaillie par la contestation, le doute et la faillite financière. On lui trouva, en effet, au moins deux vertus contradictoires : la première, d'être moins onéreuse pour l'Université, puisque les étudiants passent une bonne partie de leurs « cursus » dans des entreprises ; la seconde, de répondre au malaise de la jeunesse, qui ne supportait plus le divorce entre les études et la vie.

Par une nouvelle malice de l'histoire, l'idée de l'alternance, qui avait vu le jour avec le capitalisme industriel et dans l'esprit de mieux le servir, avait rejailli entre-temps dans les pays socialistes, avec les expériences de liaison entre travail manuel et intellectuel, dont la Chine et Cuba sont maintenant les exemples les plus avancés.

Un livre-action

Sans s'inspirer précisément d'aucun de ces deux modèles, l'enseignement alterné fait maintenant son apparition en France, et ce livre en marque le véritable avènement. C'est, en effet, à la fois un livre-document, qui fait le point des différentes expériences d'enseignement alterné existant à l'étranger, et un livre-action, militant pour une idée, qui analyse les conditions dans lesquelles des expériences semblables pourraient être tentées en France. On y trouve aussi les actes du colloque que l'Association d'études pour l'expansion de la recherche scientifique (A.E.E.R.S.) avait réuni sur ce thème, en septembre 1973, à Rennes.

Des chercheurs du Centre de recherches sur les systèmes universitaires de l'université de Dauphine, que dirige Bertrand Girod de l'Ain, ont interrogé des enseignants et des cadres des entreprises pour leur demander ce qu'ils penseraient de la mise en place d'un enseignement en alternance en France. Chez les premiers, les réactions sont diverses : intéressées pour les économistes et les professeurs de gestion, farouchement hostiles pour les littéraires et les scientifiques. Les seconds sont ouverts, mais prudents.

Aux étudiants, on a demandé ce qu'ils pensaient des stages. Le résultat est surprenant : tous en réclament, de longue durée et en « vraie grandeur ». S'interrogeant sur les explications de cette étonnante unanimité, les auteurs de l'enquête en concluent qu'il existe, chez les étudiants, un impérieux besoin de sortir de leur statut ambigu et incertain. Le stage, pour eux, est l'occasion de se confronter à la vie professionnelle, de s'éprouver et de se préparer, de voir de près ce qui les attend.

Certes le stage — même long — n'est pas vraiment l'alternance. Celle-ci implique que l'étudiant soit aussi un travailleur « à part entière » dans les périodes où il est dans l'entreprise. Mais il en pose déjà la problématique : nécessité d'assurer une liaison pédagogique entre les études théoriques et l'activité pratique, et, pour les professeurs, de reconsidérer leur enseignement en fonction de cette expérience professionnelle des étudiants.

C'est pourquoi, pour les auteurs du livre, l'alternance est plus qu'une technique ou qu'un aménagement du temps d'études : c'est une conception toute différente de l'éducation, un moyen de former un nouveau type d'homme. Ce pourrait être aussi une façon de réduire la distance hiérarchique qui sépare les « théoriciens », que sont les dirigeants, des « praticiens » c'est-à-dire des exécutants.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ *L'Enseignement supérieur en alternance*, par Bertrand Girod de l'Ain. Documentation française. 339 pages. 30 F.

● *Manifestations dans les écoles normales supérieures.* — A l'appel du Syndicat national des enseignements secondaires (SNES), les élèves de cinq écoles normales supérieures ont observé, jeudi 16 janvier, une journée d'action pour protester contre les conditions de vie et d'études et réclamer *« l'augmentation massive des postes mis aux concours de recrutement »*. Un meeting a rassemblé en fin de journée, rue d'Ulm, à Paris, environ trois cent cinquante personnes.

SOCIÉTÉ

APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La loi et les traités

par JACQUES ROBERT

Pour le Conseil constitutionnel, la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse n'est contraire ni à notre Constitution, ni aux textes auxquels son préambule se réfère, ni aux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. Il a, sur ces trois points, cent fois raison.

Mais il est permis de regretter que le Conseil constitutionnel ait cru devoir interpréter restrictivement les textes délimitant le champ de sa compétence et se refuser le contrôle de la conformité des lois aux traités internationaux. Il l'a fait sur la base de deux arguments : il n'y a aucun texte qui l'y autorise expressément ; le contrôle qu'il serait amené à effectuer est d'une nature différente de celui qu'il exerce sur la base de l'article 61.

Certes, au plan textuel, ni l'article 55 (1) ni l'article 61 (2) de la Constitution ne *prescrivent* le contrôle de la conformité des lois aux traités. Mais ne *l'impliquent-ils* pas ?

A quoi peut-il servir en effet de dire qu'un traité a, dès sa publication, une autorité supérieure à celle d'une loi si personne *n'*est là pour faire respecter cette supériorité ? On dira, certes, que les juridictions chargées d'appliquer la loi (tribunaux, cours d'appel, Cour de cassation) sont par là même habilitées à régler les conflits entre la loi et une convention internationale en assurant la suprématie de cette dernière et qu'aucun risque de « vide juridique » n'existe de ce fait vraiment. Mais il y a une différence fondamentale entre le contrôle qu'exercent ces juridictions et celui qu'aurait pu dans l'avenir exercer, s'il l'avait voulu, le Conseil constitutionnel.

Les juridictions ordinaires se bornent en effet, lorsqu'une loi contrevient aux stipulations d'un traité, à écarter simplement son application dans l'affaire qui leur est soumise. Elles font prévaloir le traité sans pour autant porter atteinte à la valeur intrinsèque de la loi. Celle-ci demeure une loi, applicable pour tous les autres. Ainsi peuvent curieusement coexister dans notre ordonnancement juridique des normes parfaitement contradictoires.

Tout autre serait la conséquence d'un contrôle exercé par le Conseil constitutionnel. Celui-ci en présence d'une loi contraire à un traité, devrait *annuler* la loi. Ainsi l'article 55 trouverait-il sa sanction logique. Le traité ayant une autorité supérieure à celle de la loi, celle-ci devrait être annulée si elle lui est contraire.

Le Conseil constitutionnel a, certes, raison dans son analyse de dire qu'en l'état actuel des choses, les deux contrôles ne sont point de même nature. Mais le vrai problème consiste précisément à se demander s'il est heureux qu'il en soit ainsi.

Prétendre, par ailleurs — comme il le fait, — qu'une loi contraire à un traité ne serait pas pour autant contraire à la Constitution ne nous paraît point emporter la conviction. Une loi contraire à un traité va précisément à l'encontre de l'article 55, dont le seul but est justement d'affirmer que le traité a une autorité supérieure à celle de la loi, donc que cette dernière doit lui être conforme parce que subordonnée.

Que se passerait-il si le Parlement français venait demain à voter des lois contraires à nombre de traités signés déjà par la France ?

Faudrait-il attendre plusieurs années que la Cour de cassation soit appelée à statuer définitivement à l'occasion de recours particuliers pour que ces lois toujours valables, soient seulement écartées dans les rapports entre les parties ?

On ajoutera que le préambule de 1946 auquel notre Constitution se réfère explicitement proclame que « *la République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international* ».

N'est-ce pas affirmer par là l'entrée de l'ensemble du droit international dans une « supra-légalité » que le Conseil constitutionnel paraît être parfaitement qualifié pour faire appliquer ?

Certes, avant le présent recours, le Conseil constitutionnel n'avait jamais été encore saisi d'une loi jugée contraire au droit international. Il vient de l'être pour la première fois.

N'est-il point dès lors dommage pour les libertés des citoyens qu'il n'ait point voulu se saisir d'une nouvelle compétence qui, certes, ne lui était pas imposée mais qui ne lui était pas non plus interdite ? Cela aurait constitué pour les droits de la personne une garantie de toute première importance.

Sans doute, dans sa prudence, le Conseil constitutionnel a-t-il été sensible à l'argument du « gouvernement des juges ». Argument invoqué chaque fois que l'on craint que le Conseil ne prenne — ou ne prenne pas — telle ou telle décision.

Mais il faudrait tout de même être raisonnable ! On ne peut point à la fois — comme le font pourtant certains — déplorer la pusillanimité du Conseil lorsqu'il se limite à un rôle de simple régulateur de compétences et craindre pour l'avenir un « gouvernement des juges » quand il entend se poser en défenseur des libertés...

Au moment où le Conseil constitutionnel voit augmenter son audience et ouvrir sa saisine, n'aurait-il pas été habile de sa part d'asseoir plus largement sa compétence ?

(1) « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

(2) Cet article ne mentionne que la soumission au contrôle du Conseil constitutionnel des « lois organiques » avant leur promulgation, des « règlements des assemblées parlementaires » avant leur mise en application et des « lois ordinaires ».

Liberté et légalité

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG.

Donc M. Foyer avait raison. Raison de s'alarmer. Raison de s'élever — avec passion — contre mes arguments (1). Puisque le Conseil constitutionnel semble en retenir deux. Pour rejeter sa requête et celle des autres députés hostiles à l'avortement.

La loi nouvelle est une loi de liberté. J'avais écrit : « *Elle institue la libre maternité et la libre disposition de son corps par chacun. Ce faisant, elle est pleinement dans la ligne de la Déclaration de 1789. Car celle-ci fait de la liberté « le but de toute association politique.* » (Art. 2.)

Que dit le Conseil ? « *La loi... respecte la liberté des personnes appelées à recourir ou à participer à une interruption de grossesse.* » Elle est conforme au « *principe de liberté posé à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ».

On le sait : les requérants invoquaient l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme. Qui débute ainsi : « *Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi.* » Pourtant, cet article, qui évoque ensuite la peine de mort et le maintien de l'ordre, ne semble ni viser ni prohiber l'avortement. Mais acceptons cette hypothèse d'école. Admettons que cet article 2 puisse s'analyser comme interdisant l'avortement. Reste une autre donnée à considérer : la réciprocité.

On sait ce qu'est le principe de réciprocité en droit international public. La violation substantielle d'un traité — bilatéral ou multilatéral — par l'une des parties autorise l'autre ou les autres parties à cesser son application, en tout ou partie. C'est ce que rappelle l'article 60 de la convention de Vienne du 29 mai 1969, qui codifie le droit des traités.

Certes, à son paragraphe 5 — M. Foyer aurait pu le rappeler, — cet article 60 exclut le jeu de la réciprocité s'agissant des « *dispositions relatives à la protection de la personne humaine contenues dans des traités de caractère humanitaire.* » Donc, dans l'ordre juridique international, la France reste liée par la convention européenne et par son article 2. Mais là n'est pas le problème, qui se pose sous un tout autre angle face au Conseil constitutionnel.

La hiérarchie des normes

La technique de la réciprocité, envisagée ici, ne vise pas la notion classique de « réciprocité-représailles », régie par l'article 60 de la convention de Vienne. Il s'agit d'une tout autre perspective. Relisons, en effet, l'article 55 de notre Constitution : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, « *une autorité supérieure à celle des lois,* sous *réserve, pour chaque accord ou* traité, de son application par l'autre partie. »

Ici, il est uniquement question de la place des conventions internationales dans l'ordonnancement juridique français. Ici, la technique de la réciprocité joue seulement pour servir à situer la norme internationale par rapport aux normes juridiques internes. Autrement dit, il faut qu'il y ait réciprocité *pour que* le traité soit au-dessus de la loi.

Or cette réciprocité *fait* défaut. Car la plupart des Etats signataires ont libéralisé l'avortement et n'appliquent pas l'article 2 de la convention européenne — du moins dans le sens que lui prête M. Foyer. Donc cette disposition perd sa valeur supra-législative.

C'est très exactement ce que dit, à son tour, le Conseil constitutionnel : « La supériorité des traités sur les lois... est subordonnée à une condition de réciprocité dont la réalisation peut varier selon le comportement du ou des Etats signataires du traité et le moment où doit s'apprécier le respect de cette condition. »

La pratique des États

D'ailleurs, ce « comportement » des Etats signataires démontre précisément que l'article 2 ne peut s'interpréter comme le fait M. Foyer, c'est-à-dire comme prohibant l'avortement. En effet, pour interpréter un traité, on se fonde souvent sur la pratique suivie par ses signataires. S'il est obscur, un traité s'interprète surtout à la lumière du comportement des Etats qui l'ont conclu. Rien n'éclaire mieux sur la commune intention des parties contractantes.

C'est une solution classique et préconisée par la convention de Vienne. Celle-ci invite à tenir compte « de toute pratique ultérieurement suivie dans l'application du traité par laquelle est établi l'accord des parties à l'égard de l'interprétation du traité » (article 31, paragraphe 3, alinéa b).

Or quelle est la pratique le plus suivie par les Etats signataires de la convention européenne ? La plupart, je le répète, ont libéralisé l'avortement. Soit en posant le principe de sa liberté au début de la grossesse, soit en prévoyant des autorisations aisément obtenues, soit en étendant largement le champ de l'avortement thérapeutique. Au total, sur les dix-huit Etats signataires, on compte onze Etats plus ou moins « permissifs » : Suède, Danemark, Norvège, Islande, Royaume-Uni, Allemagne fédérale, Autriche, Suisse, Turquie, Chypre et, aujourd'hui, la France.

Cette pratique de la majorité des parties contractantes lève l'ambiguïté, s'il en existait une. A la lumière de leur attitude, l'article 2 devrait n'importe comment s'interpréter comme admettant l'avortement. La nouvelle loi française lui est donc conforme.

Deux thèses étaient en présence. Celle des requérants ; celle que je défendais, parmi d'autres juristes, et que M. Foyer critiquait sans mesure. Le Conseil a tranché.

(1) Voir Roger-Gérard Schwartzenberg, *la Loi sur l'avortement et la Constitution* (*le Monde* du 9 janvier 1975) et Jean Foyer, *la Loi et la Constitution* (*le Monde* du 15 janvier 1975).

● *Le cardinal François Marty, archevêque de Paris*, fera une déclaration sur l'avortement à TF 1 le dimanche 19 janvier, à 11 h. 53, dans le cadre des émissions religieuses « Le jour du Seigneur ».

En Italie

Les principaux partis politiques préparent des propositions de loi sur l'avortement

De notre correspondant

Rome. — Accusé de *« vilipender la religion de l'Etat »* l'hebdomadaire *l'Espresso* sera poursuivi par le parquet de Rome pour avoir publié sur la couverture de son dernier numéro la photographie d'une femme enceinte, nue et crucifiée. Cette image choc introduisant des articles sur l'avortement a été qualifiée d'*« ignoble »* et de *« blasphématoire »* par *l'Osservatore romano*, le quotidien du Vatican, qui ne cache pas son inquiétude.

En effet, les principaux partis politiques préparent des propositions de loi visant à atténuer la sévérité du code pénal en matière d'avortement. C'est le cas des communistes, des socialistes, des républicains, des libéraux et même des démocrates-chrétiens, qui, selon certaines rumeurs, envisageraient d'autoriser l'interruption de grossesse dans quelques cas limite, comme le viol ou la malformation certaine de l'enfant. De la part de la direction du parti, il y a certainement le désir de ne pas s'engager dans une nouvelle bataille qui ne peut être que perdue à long terme.

Le débat sur l'avortement en Italie, qui s'est déclenché avec une vitesse surprenante — sous l'influence certaine de la France, — pourrait toutefois durer un certain temps. Une modification de la loi paraît difficile en pleine Année sainte et alors que la réforme du concordat n'est pas encore engagée. Mais de sa prison le secrétaire du parti radical, qui a reçu l'appui de Me Gisèle Halimi, peut se vanter d'avoir engagé l'Italie sur une voie irréversible. La Cour constitutionnelle doit déjà se prononcer le 22 janvier sur la légitimité de l'article du code relatif à l'avortement, et on prévoit, avant la fin du mois, un débat au Parlement. — R. S.

LES ÉVÊQUES NE DOIVENT PAS SE SUBSTITUER AUX LÉGISLATEURS déclare l'archevêque de Toulouse

Toulouse. — Le cardinal Jean Guyot commente la récente loi sur l'interruption volontaire de grossesse dans le dernier bulletin hebdomadaire du diocèse de Toulouse. Après avoir rappelé la position de la hiérarchie catholique sur ce sujet, l'archevêque de Toulouse déclare :

« Le rôle des évêques n'est pas de se substituer à la responsabilité des législateurs, ou même d'exercer sur eux une pression quelle qu'elle soit, mais d'éclairer son libre choix à la lumière de la Révélation. Une constatation s'impose à la suite du vote de cette loi : ce n'est plus seulement par la voie d'une autorité spirituelle, fût-elle la plus écoutée, que l'on peut imposer à un monde déchristianisé les normes de la morale chrétienne, et même de la morale tout court. On peut déplorer que la loi s'aligne sur les mœurs au lieu de les réformer. Mais il faut prendre acte de ce fait : aujourd'hui, comme aux premiers temps du christianisme, c'est le témoignage de l'Evangile vécu par les chrétiens qui emporte l'adhésion des hommes de bonne volonté. »

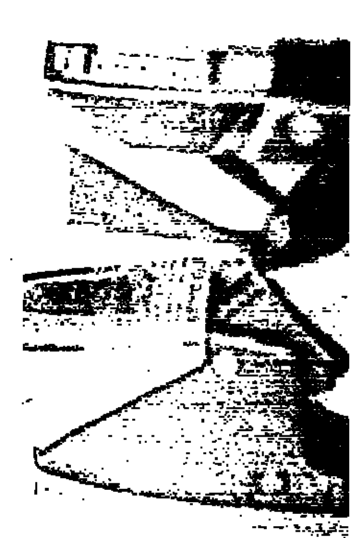
Dans les Vosges

LA RUMEUR DE RAON

(De notre correspondant.)

Nancy. — A Raon-aux-Bois, une commune des Vosges de six cents habitants, toute une famille a été mise en quarantaine parce que son chien était mort enragé au début du mois de janvier, après avoir été mordu par un renard. Dans le car scolaire, on ne s'asseyait plus à côté des cinq enfants, et les Raonnais ne parlaient plus aux parents, qu'on évitait dans la rue et chez les commerçants. Désemparée, la famille se rendit à Nancy pour consulter un spécialiste : l'examen médical fut négatif.

Le professeur délivra un certificat, qu'il fit parvenir au médecin du village, indiquant qu'il n'y avait pas lieu de vacciner la famille contre la rage. Sa lettre a été affichée par le maire, et l'instituteur s'en est servi pour un exercice d'écriture. Les élèves devront faire signer leur devoir par leurs parents pour mettre un point final à « la rumeur de Raon... ».



SCIENCES

CONTROLÉ PAR L'E.D.F. ET LE C.E.A.

Technicatome signe avec la société américaine Bechtel un accord pour l'étude d'un réacteur surgénérateur commercial

Technicatome, une société française filiale à 90 % du Commissariat à l'énergie atomique et à 10 % de l'E.D.F., a signé un accord avec la société américaine Bechtel Nuclear Corporation qui prévoit l'étude commune d'un réacteur surgénérateur commercial. L'étude durera deux ans environ, et le réacteur sera dérivé de la technologie mise au point en France pour le prototype Phénix. Cette étude devra aboutir à une comparaison entre une future centrale surgénératrice commerciale et les centrales nucléaires existantes, à eau légère notamment.

Les réacteurs surgénérateurs sont une filière étudiée depuis le début des années 50 dans les pays très industrialisés. Par rapport aux réacteurs à eau légère commercialisés aujourd'hui, ils présentent l'avantage de brûler non pas de l'uranium mais du plutonium, et surtout de fabriquer du plutonium au fur et à mesure qu'ils en brûlent. Ils devraient donc permettre, au moins en théorie, de résoudre le problème de l'approvisionnement en combustible nucléaire à long terme.

L'importance de l'accord conclu entre la société américaine d'ingénierie Bechtel et la filiale du C.E.A. Technicatome vient du fait que les Etats-Unis ont jusqu'à présent eu une politique assez différente de celle de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique dans le domaine des surgénérateurs. Les Etats-Unis sont en retard par rapport au reste du monde et cherchent à rattraper ce retard.

Parce qu'ils dominent aujourd'hui le marché mondial des centrales nucléaires et que tous les pays industrialisés occidentaux construisent des réacteurs à eau légère de type américain (sauf la Grande-Bretagne), les Etats-Unis sont moins pressés de voir arriver sur le marché les réacteurs surgénérateurs. Ils souhaitent continuer à construire et à vendre des réacteurs à eau légère pendant encore au moins une vingtaine d'années. Pourtant, les combustibles irradiés dans les centrales actuelles contiennent du plutonium, dont le stock grossit peu à peu. La France ainsi que la Grande-Bretagne et l'Union soviétique souhaitent utiliser ce plutonium dans les réacteurs surgénérateurs ; les Etats-Unis songent à le brûler dans les réacteurs à eau légère.

Après avoir construit de petits prototypes de surgénérateurs pendant les années 1950-1960, les Etats-Unis avaient opté pour une politique d'étude et d'essais des composants des futurs réacteurs surgénérateurs plutôt que de continuer à construire des prototypes de plus en plus grands et de plus en plus coûteux. Le directeur du programme surgénérateur, M. Milton Shaw, fit décider la réalisation d'une installation expérimentale à Richland (Etat de Washington), la Fast Flux Test Facility (installation d'essais à haut flux), qui sera achevée en 1977.

Ailleurs, en revanche, on optait pour une politique de construction de prototypes de réacteurs surgénérateurs. A un an d'intervalle, trois prototypes de puissance équivalente ont divergé dans le monde : le réacteur soviétique BN-350, d'une puissance de 350 mégawatts, au début de l'année 1973 ; le réacteur français Phénix, d'une puissance de 250 mégawatts, en août 1973 ; le réacteur britannique P.F.R. (Prototype Fast Reactor), d'une puissance de 250 mégawatts, en mars 1974.

Pourtant, certains responsables de la Commission américaine de l'énergie atomique (A.E.C.) et des membres du Congrès américain se sont inquiétés du retard pris par les Etats-Unis dans le domaine des surgénérateurs. Finalement, M. Milton Shaw dut abandonner la direction du programme, et il fut décidé de lancer la construction d'un prototype de 350 mégawatts, la Demonstration Plant ou Demo. En 1972, un accord fut conclu entre l'A.E.C. et deux sociétés industrielles, la Tennessee Valley Authority et la Commonwealth Edison, pour construire le Demo. Sur les 699 millions de dollars à trouver (environ 3 500 millions de francs), l'A.E.C. apporterait 422 millions, et 277 millions devaient être trouvés auprès des industriels. Aujourd'hui, le devis est estimé à 1 736 millions de dollars (environ 7 800 millions de francs), et le prototype ne divergera au plus tôt qu'en juillet 1982 à Chinch-River (Tennessee).

La société Bechtel a choisi de se familiariser avec les problèmes des surgénérateurs au travers de la technologie mise au point en France. Des trois prototypes qui ont récemment divergé, Phénix est, en effet, celui qui fonctionne le mieux, et la France envisage de construire, en collaboration avec l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, un nouveau propotype, Super Phénix. L'intérêt pour la France est d'obtenir un jugement de qualité sur ses travaux et de négocier avec les Américains les normes ultérieurement adoptées pour les surgénérateurs commerciaux. — D. V.

Comme la Terre et Jupiter

La planète Saturne émet des signaux radio

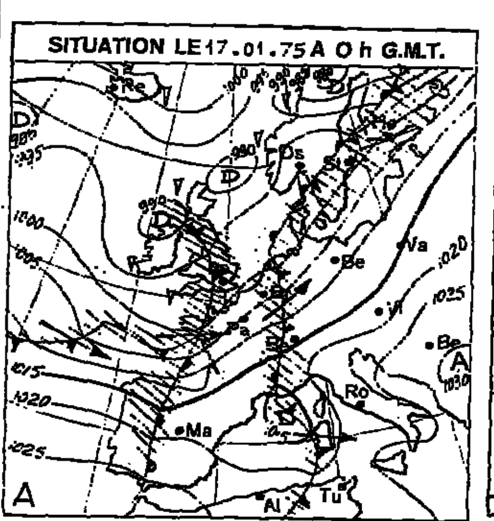
Un petit satellite scientifique américain IMP-6 (Interplanetary monitoring platform) a détecté, une douzaine de fois, des signaux radio qui provenaient de la planète Saturne. Saturne est, après la Terre et surtout Jupiter, la troisième planète du système solaire dont on découvre les émissions radio.

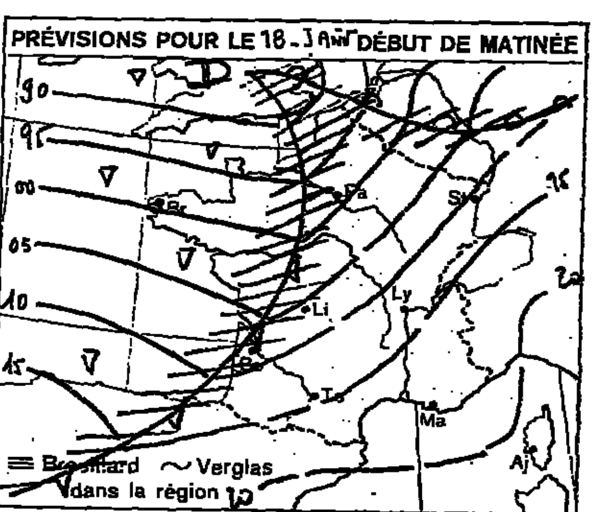
Trois fois moins massive que Jupiter la planète Saturne a, croit-on, à peu près la même composition : une boule de gaz, d'hydrogène essentiellement. Les émissions radio de Jupiter ont été découvertes en 1955 : des signaux sont émis, de façon discontinue, sur une longueur d'onde d'environ 10 mètres, et proviennent d'une zone dont le diamètre est dix fois plus petit que celui de Jupiter. On a observé ensuite un second type de signaux radio, continus cette fois, sur des longueurs d'onde centimétriques, provenant d'une zone étendue et paraissant être émis par les nombreux électrons qui tournent dans le puissant champ magnétique de Jupiter.

Les émissions radio de Saturne captées par le satellite IMP-6 sont discontinues et semblent avoir la même période que la rotation de Saturne sur elle-même. Elles sont détectées toutes les dix heures environ. Leur longueur d'onde est de l'ordre de la centaine de mètres, soit une fréquence environ dix fois plus faible que celle des signaux décamétriques de Jupiter. Selon les spécialistes du centre spatial américain de Goddard (Maryland), cette découverte signifierait que le champ magnétique de Saturne est environ dix fois moins puissant que celui de Jupiter, qui possède un champ de 14 gauss. Les émissions seraient probablement celles des électrons tournant dans ce champ.

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 17 janvier à 0 heure et le samedi 18 janvier à 24 heures :

Les basses pressions du nord de l'Atlantique et de Scandinavie continueront de diriger sur l'Europe occidentale un rapide courant perturbé de secteur sud-ouest.

Samedi 18 janvier, le temps sera très nuageux le matin sur l'ensemble du pays avec des pluies éparses. Ces dernières seront principalement localisées de la Manche orientale et de la frontière belge au Bassin aquitain, tandis qu'un temps variable et plus frais débutera sur la Bretagne et la Vendée. Ce temps variable, avec alternance d'éclaircies et d'averses, tendra ensuite à se généraliser, mais les nuages seront encore abondants le soir sur les Alpes, le Jura et les Vosges, où il neigera à des altitudes progressivement plus basses (jusqu'à 1 200 mètres environ). Les vents souffleront du secteur sud-ouest : ils seront irréguliers, assez forts dans l'intérieur, forts sur les côtes, où de violentes rafales sont à craindre.

Les températures subiront une baisse assez sensible.

Vendredi 17 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 003 millibars, soit 752,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Biarritz, 13 et 7 degrés ; Bordeaux, 13 et 6 ; Brest, 10 et 7 ; Caen, 10 et 5 ; Cherbourg, 9 et 6 ; Clermont-Ferrand, 13 et 2 ; Dijon, 14 et 6 ; Grenoble, 16 et 6 ; Lille, 10 et 6 ; Lyon, 15 et 5 ; Marseille, 15 et 12 ; Nancy, 13 et 6 ; Nantes, 11 et 6 ; Nice, 14 et 9 ; Paris-Le Bourget, 12 et 7 ; Pau, 14 et 2 ; Perpignan, 16 et 3 ; Rennes, 10 et 6 ; Strasbourg, 6 et 3 ; Tours, 10 et 7 ; Toulouse, 14 et 1 ; Ajaccio, 20 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 11 et 6 degrés ; Athènes, 14 et 8 ; Bonn, 13 et 6 ; Bruxelles, 11 et 7 ; Le Caire, 14 et 7 ; Iles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 7 et 5 ; Genève, 6 et 4 ; Lisbonne, 14 et 13 ; Londres, 3 et 5 ; Madrid, 10 et 6 ; Moscou, 2 et — 2 ; New-York, 2 et 1 ; Palma-de-Majorque, 18 et 8 ; Rome, 14 et 11 ; Stockholm, 7 et 5 ; Téhéran, 4 et — 4.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 17 janvier 1974 :

DES DECRETS

● Modifiant le code de la route ;

● Modifiant l'article R. 145-1 du code de travail relatif à la saisie-arrêt et à la cession des rémunérations.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 053

HORIZONTALEMENT

I. Parmi les œuvres de jeunesse des calligraphes ; Sombre, dans la misère. — II. Ne peuvent donc dissimuler une certaine irritation. — III. Ne se rompt point sans un sérieux dommage ; Conjonction ; Remplis d'ordures ou de véhicules. — IV. Améliorais grandement la monotonie d'un ensemble ; Poisson ; Héros d'un long poème. — V. Est très haïssable ; Petit mot latin ; Mouvement libre (singulier admis) ; Pronom. — VI. Regarda à travers ; Pronom ; Rivales lorsqu'elles sont parallèles. — VII. Roi ; Groupent parfois de drôles de numéros. — VIII. Circonscrivit. — IX. Qu'on le veuille ou non, on est parfois obligé de l'entendre ; Répandu judicieusement ; Auxiliaire. — X. Article ; Illustre Irlandais ; Grande, à l'étranger — XI. Ne brille donc plus ; Est donc mal en point ; Un qui savait pertinemment que l'habit ne faisait pas le moine. — XII. Avaient certaines choses en horreur. — XIII. Intéresse éventuellement un botaniste ; Tombaient quand ils étaient trop mûrs. — XIV. On n'a pas eu besoin de lui dire de ne pas pousser ; On y voit mal ; Accueillit fort mal (épelé). — XV. Abréviation ; Vous serrent parfois de très près.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I		■							■						
II										■		■		■	
III				■			■		■						
IV							■				■				
V				■				■					■		
VI					■			■							
VII				■		■									■
VIII		■	■									■		■	
IX				■		■					■				
X			■							■		■			
XI						■						■			
XII		■	■												■
XIII							■	■	■						
XIV					■	■							■		
XV	■			■											

VERTICALEMENT

1. S'obtient parfois en traitant des huiles. — 2. Courant d'air ; Fait un petit tour quand on s'en va ; Véhicule. — 3. Rendra poli ; Sa tête ne s'oublie pas facilement. — 4. Interjection ; Génie. — 5. Ses enfants ont une certaine prédilection pour le croissant ; Général, sous l'Ancien Régime. — 6. Perdues de vue ; Pronom. — 7. La moitié de neuf : *Ne se contente pas de jeter un regard superficiel* ; Abréviation. — 8. Préfixe ; Difficiles à avaler ; Lieu biblique. — 9. Affaiblissait ; Symbole chimique. — 10. Vraiment déplacé ; Risquent de passer inaperçus. — 11. Son cours ne remonte jamais ; C'est un risque ; Toujours prêts à rendre service. — 12. Très tendre ; Refusait parfois de se lever. — 13. Agent publicitaire ; Observent la loi du milieu. — 14. Les plus dures ne sont pas les meilleures ; Se détend souvent, mais avec une certaine discrétion. — 15. Très fines ; Pays de France ; N'est utile que si on le secoue.

Solution du problème n° 1 052

Horizontalement

I. Maryland. — II. Audace ; A.P. — III. Remo. — IV. Neutre ; Nu. — V. Un ; Ainées. — VI. Mon ; Etres. — VII. Reçu. — VIII. Mourante. — IX. Venise ; A.R. — X. As ; Date. — XI. Espèces.

Verticalement

1. Magnum ; Val. — 2. Au ; Enormes. — 3. RD ; Néon. — 4. Yalta ; Cuirs. — 5. LC ; Rieurs. — 6. Aèrent ; Aède. — 7. Erin ; Ac. — 8. Damnée ; Tâte. — 9. Poussières.

GUY BROUTY.

RELIGION

LE PÈRE BRO VA ASSURER LES CONFÉRENCES DE CARÊME À NOTRE-DAME-DE-PARIS

Le Père Bernard Bro, des éditions du Cerf, dominicain, a été chargé par le cardinal François Marty, archevêque de Paris, d'assurer les conférences radiodiffusées de carême à Notre-Dame de Paris. Le thème choisi est : « *Espérer contre toute espérance* ».

● *Le Centre catholique des intellectuels français* annonce que sa prochaine semaine d'études, prévue en mars 1975, examinera les questions posées par la « transmission du savoir et de la foi ». D'autre part, un débat sera organisé autour du livre de René Girard sur *la Violence et le Sacré*, le 20 janvier, à 20 h. 45, 61, rue Madame, 75006.

LE MALAISE MILITAIRE

L'ARMÉE FACE A ELLE-MÊME

(Suite de la première page.)

Poids du passé enfin, cette fois face aux civils qui, sans égard à ses problèmes, ont tant de fois mêlé l'armée à leurs querelles, tantôt lui reprochant d'obéir, tantôt de ne pas le faire, l'engageant à l'aveuglette et l'accusant de se fermer, même si elle n'avait d'autre moyen d'échapper aux sollicitations contradictoires qui lui étaient faites. La solitude est, toutefois, mauvaise conseillère : à l'abri de son règlement l'armée a édifié un monde rigide, et austère, trop souvent hermétique au commun des mortels. C'est lui qu'il faut aujourd'hui changer en limitant les autres spécificités de l'institution militaire.

Spécificité organique...

Spécificité « *organique* », pour commencer, touchant *au monopole de la force* confié à l'armée celle-ci devant être capable d'utiliser et de combiner ses armes, sans jamais, bien entendu, en abuser. D'où une organisation verticale, simple et mécanique, fondée sur les notions de hiérarchie et de discipline, doublée d'une organisation horizontale susceptible de faire face aux tâches innombrables qu'impose l'autonomie de la vie des armes et du combat. Tâches complexes qui, notons-le au passage, impliquent plusieurs servants pour un simple combattant, et pour le moindre avion de chasse un énorme environnement. Tout le monde ne peut donc être pilote de char !

Organisations fonctionnelles en définitive normales, à ceci près que la première, sous l'influence d'un roi prussien, est devenue totalitaire, et la seconde tentaculaire. Totalitaire, en enserrant sans aucune nécessité dans un faisceau de consignes et d'interdits un individu prié d'obéir sans trop réfléchir, du lever au coucher. La guerre ? Nul n'ignore que le caractère et l'initiative y sont tout aussi utiles que la discipline ! Mais par commodité ou caporalisme, la hiérarchie est devenue un absolu, la soumission constante un impératif, tandis que tout un cérémonial s'édifiait, fait de gestes, de rites, de postures, de pas cadencés et de lits au carré, dont nul n'est plus capable de dire la signification ni l'objet.

Redéfinir un seuil de spécificité est d'autant plus urgent qu'aucune participation n'est possible, qu'aucune réforme positive ne portera de fruits dans un contexte aussi ésotérique, factice et contraignant. Quant à l'organisation bureaucratique tentaculaire, il suffit de noter qu'elle renforce à l'extrême la rigidité du système, au point de faire perdre, par ses exigences incessantes, une part de sa raison d'être au service militaire.

... et juridique

La spécificité « *juridique* » est connexe. Elle est liée aux *sujétions de défense* qu'on ne peut éluder entièrement. A l'heure cependant où dans la moindre cellule, la moindre entreprise, on en arrive, après avoir conquis libertés publiques et droits sociaux, à une participation effective, reste à savoir dans quelle mesure certaines contraintes sont impératives. L'objection de conscience, quoi qu'on en pense, ne doit-elle pas, comme l'avortement, être considérée comme un fait sociologique ? La justice militaire est-elle vraiment nécessaire en temps de paix ? Est-il normal que des peines privatives de liberté, infligées parfois de façon discutable, soient encore à l'abri de tout recours administratif ? Le conseil supérieur de la fonction militaire répond-il au souci légitime de participation des cadres ?

Par quelle voie non hiérarchique un appelé morose, mécontent, ou tout simplement plein d'idées, peut-il s'exprimer ? Ne voit-on pas quel potentiel de bonne volonté et d'imagination se trouve stérilisé ! Après la liberté d'expression, la liberté d'association est inéluctable. Seuls les irresponsables, c'est vrai, peuvent prétendre qu'elle doit être totale : il suffit de jeter un coup d'œil à l'étranger. Raison de plus pour étudier la question et s'inspirer de suggestions comme, par exemple, l'élection d'hommes de confiance dans un club régimentaire d'appelés.

Reste les spécificités éthique et politique, étroitement imbriquées.

L'institution militaire, qu'on le veuille ou non, est liée *à la guerre*. Elle est tournée vers cette parenthèse aberrante, cet événement exceptionnel, le militaire étant, le cas échéant, voué à se faire tuer. Hormis peut-être la civilisation chinoise, toutes les sociétés ont pratiqué, vivant ou mort, le culte du guerrier. Il y a donc nécessairement une *spécificité éthique* de l'armée.

Comme la vieille Eglise, méprisant les valeurs terrestres au profit des vertus célestes, le corps militaire tend à exalter les vertus qui font sa raison d'être : sacrifice, désintéressement, courage, ordre, fraternité, goût du risque, virilité. Puisées dans un vieux fond historique de noblesse, ces vertus ne sont ni illusoires ni vaines et constituent l'honneur de l'armée. Hélas, estimables au plan individuel, elles deviennent insupportables et dangereuses quand, nouées dans un archétype, le mythe s'en mêle. Démesurément mises en exergue, elles conduisent à l'élitisme, au préjugé hiérarchique, à l'hypertrophie de la vocation, au culte de l'ordre et de la force, à la limite à une prévention envers les civils. Ainsi s'explique l'existence de ce fameux fossé entre la société et l'armée.

Le combler exige de changer les mentalités et d'abord de modifier tout le système d'éducation des élèves officiers. « *L'honneur est la poésie du devoir* », disait Vigny. Le reste est mythologie.

Spécificité politique

La spécificité éthique influe évidemment sur la *spécificité politique*. Celle-ci n'en a pas moins son autonomie. Chargée de défendre le pays, l'armée, d'une part, est forcément patriote, nationale sinon nationaliste, même si parfois la crainte du drapeau rouge ou l'horreur du drapeau noir la pousse vers l'atlantisme. Qu'elle soit de droite ou de gauche, elle est, d'autre part, nécessairement conservatrice. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut, à la fois, défendre une collectivité et la détruire ; parce qu'on ne se prépare pas à la guerre dans le dissensus et l'anarchie ; enfin, parce qu'il ne sert à rien de barrer le Rhin si, à l'intérieur, la nation se délite. Toutes les armées en sont là. Il faut en prendre son parti : l'armée chinoise elle-même n'a pas manqué de zèle une fois l'ordre reçu de supplanter les gardes rouges et de freiner la révolution culturelle.

La spécificité politique de l'armée tient donc d'abord *à sa mission*, autant dire à sa nature même. Cela n'implique nullement qu'elle ne soit pas subordonnée, et il faudrait une anarchie avancée pour qu'elle n'obéisse pas au pouvoir en place. Le drame, aux grands carrefours de l'histoire où les militaires se retrouvent par destinée, c'est lorsque l'éthique s'en mêle, généralement précédée de tout un vocabulaire... Apolitisme : indique que l'armée se considère au-dessus de l'agitation dérisoire du pays et se sent une vocation éventuelle d'arbitre ou de guide. Unité de l'armée : transfert de fidélité de la nation à l'institution militaire dans une perspective de tutelle... Les cas sont rares. Si l'on tient à les éviter, il faut à la fois démystifier et démocratiser. Soldat citoyen : pourquoi s'insurger, c'est pour demain !

*

Parmi les nombreuses commissions qui réfléchissent au sein des forces armées, peut-être pourrait-on en rendre quelques-unes mixtes, et systématiquement, pas à pas, bribe par bribe, sans désemparer, replacer chaque spécificité dans ses limites. Sans démagogie, mais sans préjugés. Qu'un service, un délégué, reçoive ensuite la charge active de veiller contre vents et marées au respect des normes ainsi établies. Une nuée de contrôleurs harcèlent, à divers titres, les unités, mais aucun n'a cette tâche spécifique. Pour l'heure, elle est essentielle. Comment ne pas comprendre qu'elle conditionne l'avenir ?

PIERRE DABEZIES.

DÉFENSE

Les missiles à têtes multiples des sous-marins emporteront des charges de 150 kilotonnes

Les missiles mer-sol M.-4 dont seront équipés, après 1980, les sous-marins à propulsion nucléaire de la force océanique stratégique seront dotés de charges multiples d'une puissance, chacune, de l'ordre de *150 kilotonnes*. Ces informations sont données par la revue *Forces armées françaises*, qui dépend du ministère de la défense et publie d'autres précisions sur les caractéristiques des missiles à bord des sous-marins nucléaires.

Selon la revue, un nouveau missile, le M.-20, est appelé à remplacer sur *le Redoutable, le Terrible* et *le Foudroyant*, au cours de leurs opérations de grand carénage, les engins M.-1 et M.-2 dont ils sont déjà équipés. Le missile M.-20 sera doté d'une charge thermonucléaire et d'équipements électroniques nouveaux, dans sa partie haute pour améliorer les capacités de protection contre des antimissiles adverses. La portée du M.-20 est de l'ordre de 3 000 kilomètres. Le M.-20 sera remplacé, à partir de 1980, par le M.-4, d'une portée accrue. « *La mise en service de ce missile*, note la revue, *entraînera un agrandissement des tubes de lancement. Il n'est pas impossible que le M.-4 soit d'abord mis en œuvre par le sixième sous-marin nucléaire.* »

C'est la première fois qu'une revue officielle militaire précise la *puissance de la charge thermonucléaire* qui sera embarquée à bord des missiles à têtes multiples. La revue ne donne aucune autre précision, en particulier sur le nombre des charges multiples emportées par un même missile M.-4.

On remarque, néanmoins, que la puissance indiquée par *Forces armées françaises* correspond à l'énergie dégagée, dans le Pacifique, par l'une des expérimentations de l'été dernier, celle du 7 juillet 1974. A l'époque (*le Monde* du 15 août 1974), des observateurs avaient cru pouvoir interpréter les deux premiers essais de la campagne 1974 comme des tirs conçus spécialement pour la mise au point de charges multiples miniaturisées, l'équivalent de 150 000 tonnes de T.N.T. classique.

★ *Forces armées françaises*, n° 27. 71, rue Saint-Dominique, 75326 Paris, Cedex 07. Prix : 5 F.

JUSTICE

« LE MÉRIDIONAL - LA FRANCE » ET « MINUTE » SONT CONDAMNÉS POUR INJURES RACIALES

La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a condamné, jeudi 16 janvier, pour injures raciales, M. René Merle, directeur du journal *le Méridional-la France*, et M. Gabriel Domenech, auteur d'un article publié dans ce quotidien, le 26 août 1973, à 1 500 francs d'amende chacun. Le tribunal a accordé au M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix) le franc de dommages et intérêts qu'il réclamait. Il a également condamné pour le même délit, M. Jean Boizeau, directeur de *Minute*, à 2 000 francs d'amende et à 1 franc de dommages et intérêts envers le M.R.A.P., pour un article paru dans cet hebdomadaire, le 5 septembre 1973, et faisant allusion à celui de M. Domenech dont il reproduisait certains passages.

Les deux articles stigmatisaient l' « *immigration sauvage* » des travailleurs algériens après le meurtre de M. Désiré Guerlache, conducteur d'autobus à Marseille. Le tribunal a constaté que « *sont accumulées sur quelques lignes des épithètes offensantes et méprisantes à l'égard des ressortissants algériens* ».

● *Affaire Guilmet : condamnation du* Parisien libéré *en appel.* — La onzième chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation de M. Emilien Amaury, directeur du *Parisien libéré*, prononcée le 18 juin dernier par la dix-septième chambre correctionnelle pour diffamation envers le professeur Daniel Guilmet, chirurgien des hôpitaux de Paris. Les magistrats ont toutefois réduit de 50 000 à 40 000 francs les dommages et intérêts accordés au praticien. (*Le Monde* du 19 juin.)

● *M. Jack Marchal débouté de son action en diffamation contre « l'Humanité ».* — La dix-septième chambre correctionnelle de Paris a débouté mercredi 15 janvier M. Jack Marchal, directeur de la publication *Pour un ordre nouveau*, qui se plaignait d'avoir été diffamé par un article de M. Jean-François Dominique paru le 25 février 1974 dans *l'Humanité*, dont le directeur est M. André Laloue.

Après le refus d'accorder le régime spécial

Les prétentions des membres des GARI étaient incompatibles avec la loi

indique le ministère

Après l'attentat commis le 15 janvier au palais de justice de Paris, et revendiqué par les GARI (groupes d'action révolutionnaire internationale), le ministère de la justice a publié, jeudi 16 janvier, le communiqué suivant :

« *Des ressortissants espagnols sont détenus et poursuivis dans l'affaire dite du GARI pour des crimes de droit commun commis sur le territoire français : différentes attaques à main armée et vols, sabotage d'une voie ferrée, attentats par explosifs notamment.*

» *Ces détenus, invoquant le mobile politique, ont demandé à ne pas être traités comme des détenus de droit commun et à bénéficier des avantages du régime spécial prévu par le code de procédure pénale.*

» *Alors que cette première demande était en cours d'examen, les intéressés ont déclaré ne plus se contenter du régime spécial et ont présenté de nouvelles revendications portant notamment sur la liberté de réunion à l'intérieur de la prison.*

» *Ces prétentions étaient incompatibles avec les prescriptions de la loi. Elles ne pouvaient, en conséquence, qu'être rejetées.* »

D'autre part, parlant au nom des avocats des militants des GARI, nous indique notre correspondant, M° Marie-Christine Etelin, qui défend elle-même cinq des inculpés, a déclaré, le 16 janvier à Toulouse, au cours d'une conférence de presse : « *Nous aurons bientôt un mort sur les bras si le ministre de la justice n'accède pas aux droits que réclament les sept détenus des GARI qui font la grève de la faim depuis le 27 décembre à la prison de la Santé.* » M° Etelin a ajouté que les détenus envisageaient de commencer une « *grève de la soif* » pour obtenir le bénéfice du régime spécial.

L'avocat a rappelé que « *c'est la première fois depuis sa création en 1963 que le statut politique n'est pas appliqué à des personnes qui doivent comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat. Inculpés en vertu de l'article 698 du code de procédure pénale pour des faits commis en relation avec une entreprise individuelle ou collective consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat, les militants des GARI sont considérés comme des détenus politiques pour l'inculpation, pour l'instruction du procès et pour le jugement. Ils ne le sont pas pour les conditions de leur détention. Nous pensons qu'ici les motivations juridiques masquent les motivations politiques.* »

[Après le communiqué du ministère de la justice, on peut observer :

1) Que les inculpés poursuivis devant la Cour de sûreté de l'Etat, ce qui est le cas des membres des GARI incarcérés à Paris, avaient toujours jusqu'alors bénéficié du régime spécial, conséquence apparemment logique des poursuites devant une juridiction qui est, par essence, juge des infractions politiques ;

2) Que les militants des GARI étant incarcérés depuis le 22 septembre pour quatre d'entre eux et depuis le 3 décembre pour trois autres n'ont eu connaissance que le 11 janvier de la *décision de rejet* prise par le ministre de la justice, qu'un tel délai était, en soi, de nature à susciter des exigences nouvelles ;

3) Que, quant à ces dernières, le ministère de la justice est lui-même assez vague en ne mentionnant comme « nouvelles revendications » que le droit de réunion. Si celui-ci n'est certes pas visé dans les articles D 490 à D 496 du code de procédure pénale définissant le régime pénitentiaire spécial, il a cependant été à plusieurs reprises accordé, notamment aux condamnés de l'O.A.S. incarcérés à la prison de Tulle, et, vers la fin de la guerre d'Algérie, aux militants du F.L.N. incarcérés à Fresnes et à la Santé ; ou encore, *postérieurement à la définition du* régime spécial par le décret du 16 septembre 1971, aux militants guyanais récemment arrêtés, et enfin aux insoumis et aux objecteurs de consciences. — Ph. B.]

POLICE

Reçus par le procureur général de la cour d'appel de Paris

Les inspecteurs du Syndicat autonome demandent un plus grand respect du code de procédure pénale

Une délégation du Syndicat national autonome des policiers en civil, qui groupe 80 % du corps des inspecteurs, a été, sur sa demande, reçue mercredi 14 janvier par M. Guy Chavanon, procureur général de la cour d'appel de Paris. Les représentants syndicaux voulaient faire connaître à M. Chavanon — ou plutôt rappeler, puisqu'ils avaient déjà effectué une démarche semblable il y a plus de trois ans — les conditions déplorables, frôlant parfois l'illégalité, dans lesquelles s'effectue une partie du travail judiciaire de la police.

« *Depuis de nombreuses années, l'administration de la police nationale a pris l'habitude de faire exécuter des tâches par des personnels non qualifiés, et, malgré nos protestations, la situation ne fait qu'empirer* », déclare le S.N.A.P.C. dans un document remis à M. Chavanon. Les inspecteurs protestent contre la présence, dans leurs services, de « *six mille gardiens de la paix détachés* » auxquels l'administration fait occuper des postes d'inspecteurs, car ni la formation des gardiens — notamment en matière juridique — ni leur qualification dans l'ordre judiciaire ne les prédispose à cette fonction. Les gardiens sont, en effet, agents de police judiciaire (A.P.J.) de 2e catégorie, ce qui limite leur compétence (article 21 du code de procédure pénale) à la rédaction de rapports destinés à « leurs chefs *hiérarchiques* ». Lorsque, dans le cours d'une procédure judiciaire, l'un d'eux signe un procès-verbal, il commet un faux. C'est pourtant, affirme le S.N.A.P.C., ce qui se passe quotidiennement dans les services de *police*.

Un artifice de style permet de dissimuler l'illégalité de ces actes aux parquets et aux juges d'instruction auxquels sont transmis les dossiers. Les pièces litigieuses portent *la mention : « Nous, X..., agent de police judiciaire, faisant fonction d'inspecteur »*, sans précision de la qualité exacte du signataire. Or, si l'A.P.J. de deuxième catégorie ne dispose que de pouvoirs restreints, l'A.P.J. de première catégorie (inspecteur de police, gendarme) est effectivement qualifié pour signer des procès-verbaux, d'où une confusion volontairement entretenue entre les deux grades au niveau des chefs de service.

L'utilisation des gardiens détachés peut aussi présenter un caractère encore plus inquiétant auquel fait allusion le S.N.A.P.C. : « *Une épée de Damoclès est suspendue en permanence au-dessus de leur tête. En effet, s'ils ne sont pas dociles et obéissants, les chefs de service peuvent toujours les reverser dans leurs corps d'origine, où ils seront contraints de revêtir l'uniforme, d'où une pression morale extrêmement grave.* »

Effectifs insuffisants

Le procureur général s'est déclaré surpris de la survivance de telles pratiques, précisant qu'après la précédente intervention du syndicat, à l'automne 1971, la chancellerie, alertée par ses soins, avait donné des instructions fermes au ministre de l'intérieur pour les faire cesser.

L'action des inspecteurs auprès de M. Chavanon visait aussi à sensibiliser les « employeurs » de la P.J. sur *les* insuffisances manifestes d'effectifs dans les services. La présence, à côté de moins de onze mille inspecteurs, de plusieurs milliers de détachés — il semble que, par suite de la réintégration d'un *certain nombre* d'entre eux dans leur corps d'origine au cours des derniers mois, leur nombre soit aujourd'hui inférieur à celui qu'indique le syndicat — montre que ces derniers ne sont pas considérés comme des « *bouche-trous* » occupant seulement, de manière temporaire, des emplois subalternes, et qu'une bonne partie d'entre eux font effectivement « *fonction d'inspecteurs* ».

L'administration, qui a engagé depuis 1969 une politique de recrutements massifs de fonctionnaires en tenue, ne s'est penchée que tardivement sur le sort des autres services. Les engagements importants de 1974 (mille deux cents inspecteurs) et de cette année (neuf cents) serviront avant tout à compenser les nombreux départs en retraite de fonctionnaires entrés dans la police après la guerre. — J. Sn.

FAITS DIVERS

Enlevé à Paris

UN JEUNE GARÇON AGÉ DE DIX ANS EST RENDU A SES PARENTS CONTRE UNE RANÇON DE 600 000 FRANCS.

Un enfant âgé de dix ans, Olivier Farhi, qui avait été enlevé lundi 13 janvier sur le chemin de l'école, a été rendu à ses parents ce vendredi 17 janvier aux premières heures de la matinée après le versement d'une rançon de 600 000 F par ses parents.

Le rapt n'a été connu qu'aux premières heures de ce vendredi 17 janvier. Soucieux de ne rien tenter qui puisse déboucher sur une issue fatale, M. Farhi, un administrateur d'une société d'import-export demeurant 59, rue de Varenne, dans le septième arrondissement, avait, dès le début de l'affaire, demandé à la police de ne pas révéler le rapt. Dans la soirée du 16 janvier, au moment de verser la rançon, il avait à nouveau demandé aux policiers de la brigade criminelle chargé de l'enquête de ne pas intervenir et de ne pas tenter de prendre le ravisseur en filature.

Selon un camarade d'Olivier Farhi, celui-ci avait été accosté par un homme qu'il a suivi sans méfiance. Le témoin se souvient que l'homme a appelé Olivier par son prénom. Ce dernier est monté dans un 4 L blanche occupée par un homme et une femme. Peu après que les parents eurent prévenu la police, le premier message du ravisseur leur parvenait : dans une lettre écrite en anglais, il réclamait une rançon de 600 000 F en petites coupures à remettre en un lieu encore inconnu le 16 janvier, à 30 heures. Dans un autre message, toujours rédigé en anglais et apporté par un chauffeur de taxi, à qui l'avait remis un homme portant un gros pansement sur le crâne qui lui masquait le visage, il avait averti M. Farhi que l'enfant serait restitué vingt-quatre heures après le paiement de la somme exigée. En fait, le jeune Olivier a été relâché ce vendredi, à 4 h. 30. Une femme paraissant âgée de trente ans l'avait mis dans un taxi devant la gare d'Austerlitz.

Selon M. Ducret, directeur de la police judiciaire au quai des Orfèvres, plusieurs personnes ont été identifiées grâce au numéro minéralogique de voitures. Plusieurs personnes ont déjà été interpellées, devait préciser M. Ducret, ce qui ne signifie pas, selon lui, qu'un suspect figure parmi elles.

A Besançon

UN SURVEILLANT CONDAMNÉ A 8 MOIS D'EMPRISONNEMENT POUR VIOLENCES ENVERS UN DÉTENU

Un gardien de la maison d'arrêt de Besançon, M. André Labat, âgé de trente-deux ans, a été condamné, jeudi 16 janvier, par le tribunal correctionnel de Besançon, à huit mois d'emprisonnement pour avoir fait subir des violences à un détenu. Il a été incarcéré à Dijon.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1974, M. Labat était entré dans la cellule d'un détenu qu'il *considérait comme une « forte tête »* et l'avait obligé à se dévêtir avant de se livrer à des sévices sur sa personne. Le détenu avait Quelque temps après, le gardien, avait immédiatement été suspendu de ses fonctions.

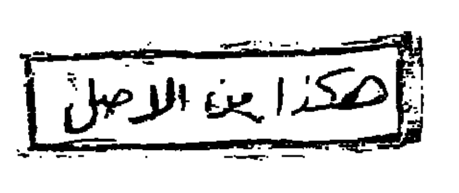
A la cour de Paris

LES APPELS DANS L'AFFAIRE DEGA

Seuls huit des « fraudeurs du fisc » poursuivis en compagnie de l'ancien inspecteur des impôts du seizième arrondissement, Edouard Dega, avaient fait appel du jugement qui, le 16 février 1974, les avait condamnés. Deux d'entre eux, MM. Alain Fraisse et André Klotz, se sont désistés au début de l'audience de la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris, jeudi 16 janvier. Six autres, MM. Charles Bidart, Roger Blateau, Jean-Paul Maret, Edouard Geranton, Georges Dega et Mme Fabienne Gruber, se sont *retrouvés devant cette même* cours pour affirmer le plus souvent que quelques erreurs dans leurs déclarations de revenus ne sauraient les faire qualifier de fraudeurs.

Edouard Dega lui-même était présent, car l'administration des impôts — partie civile — avait fait appel, mais celui-ci n'était pas recevable. En revanche, était recevable l'appel de cette administration contre deux des personnes qui avaient bénéficié d'un jugement de relaxe : MM. Maurice Nero et Eduardo Rosso. « Maigre » appel donc d'un jugement où l'on s'était donné tant de mal pour satisfaire tout le monde qu'il eût été peu décent que les principaux intéressés se *plaignent ?*

● *Suicide à la maison d'arrêt de Gradignan.* — Un détenu de la maison d'arrêt de Gradignan (Gironde), Georges Barrat, quarante-trois ans, s'est donné la mort par pendaison durant la nuit du 15 au 16 janvier. Le prisonnier, qui a été découvert par un gardien, a été immédiatement hospitalisé mais n'a pu être ranimé.



Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

Les Danois préparent un coup de force sur le marché des voyages





LA crise économique qui pour l'instant frappe durement le Danemark, et qui a été marquée ces derniers temps à l'intérieur du royaume par un nombre élevé de faillites et une augmentation galopante du taux de chômage, n'a pas affecté jusqu'ici le secteur du tourisme, au contraire.

Ceux qui règnent sur cette branche s'en déclarent les premiers étonnés. Plus que jamais en cette période de soucis et d'instabilité, les Danois manifestent un incroyable appétit à s'évader le plus possible et à profiter du moindre temps libre pour fuir la routine quotidienne. L'employé de bureau, le retraité, le cadre moyen, l'O.S. renonceront plutôt à remplacer qui sa voiture, qui son vieux réfrigérateur, qui son manteau de l'an dernier pour se payer une escapade à Rhodes ou à Majorque.

Au moment de Noël les vacances de neige en Norvège, en Autriche, dans les Alpes françaises ont même connu un succès sans précédent de la part des Danois de tous âges et de toutes classes. Quant aux marchands de vacances au soleil (Riviera italienne, Baléares et Canaries), ils ont affiché complet.

A la rentrée de janvier, les trois grands bureaux de voyages qui de Copenhague dominent l'ensemble du marché scandinave ont publié leurs programmes d'été : dès le premier jour de vente de longues queues se sont formées à leurs portes, les prudents et les avisés tenant à réserver immédiatement les meilleures places de crainte, s'ils attendent un peu, de voir limitée leur liberté de choix sur la carte des innombrables lieux de villégiature qui leur sont proposés.

100 % nationaux

Ces grands du tourisme nordique sont tous les trois à 100 % danois, et leurs responsables en sont fiers. Voilà au moins un domaine où les compatriotes d'Hamlet battent souverainement leurs ex-ennemis héréditaires, les Suédois, dont la réputation d'habileté et de succès en affaires est pourtant bien établie. Mais les faits sont là... Au cours des deux dernières décennies, c'est en vain qu'une série d'agences d'au-delà du Kattegat ont essayé de se lancer et de surnager en Europe septentrionale ; l'une après l'autre, elles ont dû renoncer à continuer leur course en laissant parfois pas mal de plumes dans la bagarre.

A quoi tient cette supériorité danoise ? A des facteurs sociaux ? Géographiques ? Congénitaux ? Une telle réponse est difficile à donner. Peut-être faut-il surtout l'attribuer au heureux hasard qui a permis qu'à la même époque la patrie du conteur Andersen ait vu surgir simultanément deux figures de proue en la matière... Deux pionniers qui n'ont pas eu peur de se lancer au jugé dans des fonctions nouvelles, bref, d'être des aventuriers de grand format, que leur rivalité a à la fois stimulés et servis.

Le renom du legendaire pasteur Elif Krogager a depuis longtemps passé les frontières. Quel destin que celui de ce desservant d'une petite paroisse luthérienne de campagne qui a « démarré » il y a juste vingt-cinq ans (un jubilée qui doit être bientôt fêté dans les regles), en organisant pour ses ouailles des excursions en groupe à des tarifs accessibles aux bourses les plus modestes ! Un quart de siècle plus tard, on le retrouve à la tête de deux sociétés géantes : l'agence de voyages Tjaereborg, qui a en 1974 envoyé un demi-million de personnes aux quatre coins du globe, du cap Nord à Ceylan ; cinquante mille environ par la route, le reste par la voie des airs. Tjaereborg, qui, depuis des années, a des filiales en Suède, en Norvège, en Finlande, et vient d'en ouvrir trois autres successivement en Allemagne (Hambourg, Düsseldorf, Francfort), a fait construire récemment trois hôtels en Autriche et en Espagne.

L'armée en charter

La compagnie d'aviation Sterling Airways, qui est pour l'instant la première compagnie de charters du monde par le volume de sa flotte, a avant tout été fondée pour transporter les clients de Tjaereborg. Elle fonctionne à pleine capacité ; en principe chacun de ses appareils fait quotidiennement deux trajets aller et retour. Mais petit à petit ses activités se sont élargies : elle loue ses avions quand quelques-uns sont libres à qui le désire, comme aux forces armées danoises par exemple...

Le « pasteur volant » a fait école

C'est actuellement à bord d'un appareil Sterling Airways que Liza Minnelli fait sa grande tournée européenne. Sterling Airways, qui ne semble pas imposer de bornes à ses ambitions, vient de planter son drapeau sur les rivages du Pacifique en créant une société mixte dano-philippine dont l'objet est de couvrir en partie le trafic charter entre le Japon et Manille. Jusqu'à une date récente, cette société disposait de vingt-quatre Caravelle, ce qui en faisait l'un des meilleurs clients de Sud-Aviation. Mais l'agence Tjaereborg ayant beaucoup développé ces temps derniers sa gamme de voyages à longue distance, ses responsables ont résolu de remplacer peu à peu quelques-unes de leurs Caravelle par des Boeing-727 à plus forte capacité. Ils comptent dans quelques mois ramener le nombre de leurs Caravelle à quinze (les autres seront vendues ou utilisées aux Philippines).

Le principal concurrent et adversaire du pasteur Krogager est son compatriote Simon Spies, dont les extravagances et la vie privée ultra-exhibitionniste (il ne se déplace qu'entouré d'un véritable harem de beautés d'âge tendre) alimentent abondamment les chroniques scandaleuses de la presse scandinave. M. Simon Spies, qui n'offre plus maintenant que des voyages à forfait par avion (les autres moyens de locomotion ayant été complètement abandonnés), a débuté en 1956. Aujourd'hui il se flatte d'avoir, en 1974, avec une augmentation de son chiffre d'affaires de 6 %, vendu trois cent quarante-deux mille voyages à des prix-planchers qui, le plus souvent (avec il est vrai des différences mineures), sont inférieurs à ceux de Tjaereborg, ce qui est un record.

L'agence Simon Spies, qui a des succursales à Stockholm, Göteborg et Helsinki, n'envisage pas d'acheter ou de faire construire des hôtels hors frontières (en revanche, elle en possède deux dans le centre de Copenhague), car son « Président », comme il aime à se faire couramment appeler, juge que les citoyens nordiques qui sont au loin n'ont rien à gagner à vivre entre eux en ghetto... En 1962, M. Simon Spies a acquis une compagnie de charters au bord de la faillite, qu'il a rebaptisée Conair. Celle-ci dispose en ce moment de quatre Boeing et a l'intention d'en acquérir d'autres quand son budget le lui permettra. En attendant, l'agence Simon Spies doit pour transporter ses clients faire appel aux services d'autres compagnies d'aviation, notamment la compagnie finlandaise Finnair et Scanair, annexes de la SAS.

Un troisième larron

Ces deux magnats danois ont eu depuis peu à se défendre contre la montée d'un outsider, la compagnie Maersk Air, créée par la grande compagnie d'armements et de constructions navales A.P. Moeller, qui a absorbé peu à peu plusieurs bureaux de voyages nordiques de moindre importance et qui devait créer l'agence Unisol ; elle s'est taillé une part du gâteau au sein du marché du tourisme scandinave. Mais, malgré tout, jusqu'ici le tandem Maersk Air-Unisol n'a pas encore rattrapé, loin de là, les deux vétérans qui le devancent de nombreuses foulées.

Ceux-ci cependant se gardent de s'endormir sur leurs lauriers : les temps sont durs, exigent que l'on soit vigilant. S'ils veulent garder leur position et garantir leur avenir, ils devraient apparemment choisir entre deux solutions raisonnables : se résigner à coopérer (mais il semble que cette perspective ne leur sourit guère, car ils sont trop différents de tempérament), ou alors fusionner, ce que chacun rêve sans aucun doute en secret en espérant que ce sera l'autre qui finalement sera mangé.

Régulièrement, on entend circuler des rumeurs fantaisistes parlant d'un éventuel rachat de l'un par l'autre et annonçant la mise en route de pourparlers dans ce sens. Mais, jusqu'ici, ces bruits qui renaissent de saison en saison n'ont abouti sur rien de positif, et on a l'impression à la longue qu'ils relèvent plus des jeux tactiques d'une guerre menée tantôt à fleuret moucheté, tantôt à l'aide de coups de Jarnac, que de réalités tangibles.

Il est toutefois un domaine où les deux géants du « tourisme charter » sont prêts à collaborer sincèrement ensemble et avec leur troisième concurrent : il s'agit de la lutte qu'ils ont engagée de longue date contre la compagnie multinationale SAS, qu'ils accusent de vouloir, par des méthodes inacceptables, en abusant de son triple monopole d'Etat (Suède, Norvège, Danemark), les « étrangler », sans autre forme de procès. Une autre guerre, une autre guerre à suivre...

CAMILLE OLSEN.

LES ALLEMANDS TOUJOURS

LES touristes allemands sont partout. « C'est l'Allemagne qui, de tous les pays membres européens, a enregistré le montant des dépenses le plus considérable (6,5 milliards de dollars) au cours de 1973 », note le dernier rapport de l'O.C.D.E. Et le mouvement s'est accéléré encore en 1974. Dans une quinzaine de pays, des Etats-Unis au Canada, en passant par l'Autriche et la Grande-Bretagne, les chiffres de dépenses, sur une période allant de janvier à septembre 1974, sont supérieurs à ceux de l'année passée. Rien, semble-t-il, ne pourra arrêter l'appétit de voyager de nos voisins d'outre-Rhin. Ils deviennent pour nos années 70 ce qu'étaient les Américains pour les années 60.

Le phénomène s'explique aisément : pour eux, le monde, tous les pays du monde, sont moins chers. Ils partent. En Allemagne, environ 50 % des personnes prenant des vacances les passent à l'étranger, soit près de 15 000 000 de citoyens.

Augmentation

Pourtant cette saison 1974 n'avait pas débuté sous les meilleurs auspices pour les grands ténors du voyage organisé, qui ont craint un moment que le spectre du chômage n'ait rendu timide leur clientèle. Il faudra attendre la fin de la Coupe du monde de football (13 juin - 7 juillet), pour voir tout un peuple s'arracher des stades et du petit écran pour s'en aller (une victoire dans les bagages, c'est l'Allemagne de l'Ouest qui remportera la Coupe) prendre leurs quartiers d'été aux quatre coins du globe.

Environ quatre millions et demi de personnes ont acheté des voyages organisés en 1974 en Allemagne soit, malgré la crise, les troubles en Méditerranée et, répétons-le, l'accroissement du nombre de chômeurs, une augmentation de 2 % par rapport à 1973. Chiffre d'affaires en augmentation encore de 3 % chez T.U.I., de 10,4 % chez Neckermann ; L.T.S., pour la première fois (organisme de voyages créé en 1970 par les grands magasins Kaufhof), n'était plus, cette année, en déficit.

Comme pour la France, notons-le, les déplacements lointains se sont très bien vendus : les forfaits chers (base de 10 000 francs pour deux personnes) ont fait un bond de 10 %.

Optimisme

On est optimiste pour 1975. Les résultats que l'on possède pour le début de la saison d'hiver font penser aux fabricants allemands que 1975 sera une bonne année (T.U.I. table sur plus de 6 % d'augmentation de ses bilans financiers).

Malgré ces résultats encourageants pour l'industrie touristique, il est apparu en Allemagne que ce qu'on croyait être un produit de nécessité courante (le voyage), était en fait étroitement assujetti aux revenus, et que le temps n'était pas encore arrivé des vacances achetées comme un pot de confiture. Les marchands de soleil devront revoir ce concept et travailler davantage encore leurs produits et la manière de les vendre. L'illustration de cette situation est sans doute donnée par le fait, assez nouveau, que depuis environ deux ans les Allemands retardent de plus en plus leurs achats de vacances.

Le « temps », mais pas encore l' « ère » des loisirs.

PARIS DES PLACES

SAINTE-CATHERINE LA PROVINCIALE

DECREPITES, *maintenues ou restaurées, les splendeurs du Marais sont là, tout autour : Sévigné, Sully, Chavigny, Colbert, Lamoignon, tous ces noms d'hôtels qui chantent leur prestige comme la comptine chante « Orléans, Beaugency, Vendôme, Vendôme ! » Mais ici, c'est plus modeste, beaucoup plus modeste. Les façades des immeubles honnêtement XIX° — et parfois tristement ravalées — encadrent une petite place provinciale, oubliée par les grandeurs de jadis comme par les tumultes d'aujourd'hui. En hiver, des arbres courts et nus n'y font plus que des gestes de bois mort, et la lumière hésite. C'est la place du Marché-Sainte-Catherine, quelque peu laissée à l'écart, elle aussi, comme les jeunes filles prolongées portant coiffe le 25 novembre. Mais pas délaissée par tout le monde! Elle a sa cour, au contraire, et ses amoureux sont des fanatiques : « Si vous la voyez au printemps, quand les arbres ont remis leur vert ! »*

Le changement

Les stances à sainte Catherine, on ne les chante nulle part aussi bien qu'au bistrot du coin : bar de Jarente, trente clients pour 30 mètres carrés. Ici ce n'est même plus la place de province, c'est le café du village — mais d'un village de Paris. Au comptoir, l'Auvergnat de Brassens est devenu auvergnate : la patronne interpelle des Joël, des Gérard, des Guy, des Michel, « ses enfants ». Le patronyme est rare, et — ouvriers, artisans ou musiciens — « des clients comme ça, il n'y en a plus », pas plus que de place ou de quartier comparable dans tout Paris. « Hélas ! ça commence à changer. » Mais avant de parler de ce qui fâche, il y a tant de choses à célébrer ! « Regardez mon album ! »

L'album de la fête

C'est l'album de la fête, de la place en fête : été, hiver, festival, hors festival. Des funambules marchent au-dessus des arbres verts (photos couleurs), des baladins venus d'ailleurs et des garçons du quartier — trombone aux lèvres, ou plus affublés que les enfants de la balle — font du spectacle pour les voisins et pour eux. Place du Marché-Sainte-Catherine on a vu en liberté le « Théâtre de la Liberté », le « Théâtre vivant », « le Cirque Bonjour » (avec Annie Fratellini et Pierre Etaix), le « Palais des merveilles », le délirant cirque de Jules (Cordière) avec « Ratapuce », « Paluche » Georgette et aussi le chanteur Jean Hugues.

Chaque fois, autour de ces comédiens qui remettent le théâtre à sa place — en plein air, comme aux origines — le quartier vient prêter main-forte en fournissant l'ambiance, des rôles d'appoint ou des musiciens, comme ceux de cette formation New Orleans qui, de temps à autre, se déchaîne au bar de Jarente. Ceux-là sont 100 % autochtones. Ils n'ont pas donné de nom à leur « bande ». Ce n'est pas la célébrité qui les intéresse, c'est la musique. Et de vivre ici.

Consécration : la télé est venue filmer la place du Marché-Sainte-Catherine et sa fête. Les caméras ont tout enregistré, depuis les débarquements des saltimbanques arrivés en camion jusqu'à la fin de « programme » avec concours de foule. Ils verront, les téléspectateurs, que « les meilleurs spectacles ne se voient pas en gardant le derrière dans son fauteuil ».

Une chambre de bonne

L'un d'eux est venu il y a deux ans dans le Marais « pour une restauration ». Depuis, il n'a plus quitté les alentours de Sainte-Catherine. « Hélas ! — il y revient — c'est en train de changer. Le mélange de population est encore bon, mais la rénovation du Marais comporte son revers. »

Les prix montent. C'est l'escalade depuis la nouvelle faveur du quartier. « On a payé jusqu'à 6 000 francs le mètre carré pour une chambre de bonne. » Alors, de bonnes gens ne sont plus armés pour une telle compétition. Certains s'en vont. Certains sont expulsés.

D'autres arrivent. « La rénovation ? Oui. Mais pas toujours au profit des mêmes ! »

Pourra-t-elle garder autour d'elle sa population chaleureuse, la place du Marché-Sainte-Catherine ? A côté de deux « restos » et de l'épiceries du village sont venues s'installer une galerie et une boite de nuit. « On n'est pas contre, au contraire. » On a seulement peur que le dosage, à la longue, perde son équilibre heureux. On a peur, pour tout dire, qu'à la fin l'argent chasse la fête.

JEAN RAMBAUD.

Tourisme

LA PROVINCE PAS A PAS

Senlis, ville royale

EN l'an 987, Hugues Capet, duc d'Ile-de-France, était fait roi par les grands féodaux du royaume réunis au château royal de Senlis. Cette ville ancienne, bâtie sur le versant méridional d'une colline de 76 mètres d'altitude qui descend vers la Nonette, un petit affluent de l'Oise, fut à l'origine la capitale d'un peuple gaulois : les Silvanectes.

Détruite par les barbares au troisième siècle, la ville sera reconstruite par les Gallo-Romains qui en entoureront la partie la plus élevée d'une enceinte longue de 840 mètres et flanquée de vingt-huit tours, dont il reste encore seize, cachées en grande partie par des maisons ou des murs. Un évêché y avait été établi au quatrième siècle par saint Régulus, couramment appelé saint Rieul, et, dès le sixième siècle, avec Clovis, elle faisait partie du domaine royal, son château étant d'ailleurs l'une des résidences favorites des rois de France. Avec l'élection de Hugues Capet, fondateur de la dynastie qui allait régner pendant huit cents ans sur notre pays, elle était entrée dans l'histoire de France.

Pavées à l'ancienne

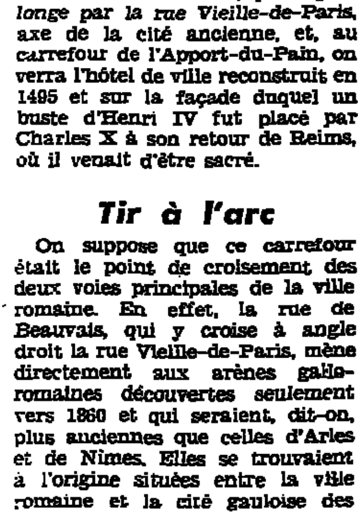
Sa situation privilégiée, à 45 kilomètres au nord de Paris, au centre de trois magnifiques forêts — Chantilly, Ermenonville et Halatte — propices à la chasse (et que l'urbanisation de notre siècle a jusqu'ici respectées) contribua à faire d'elle, jusqu'au seizième siècle, une ville royale.

Au Moyen Age, elle s'était agrandie et, dès le treizième siècle, une nouvelle enceinte de fortifications, venant jusqu'au bord de la Nonette, commençait à s'édifier. La rue Vieille-de-Paris constituait, à travers le castrum gallo-romain et la nouvelle cité du treizième siècle, l'axe de la ville. Au dix-huitième siècle fut percée la rue de la République, où se construisirent les beaux hôtels particuliers aux remarquables balcons de fer forgé.

Le syndicat d'initiative (place de la Gare) propose deux itinéraires de visite : l'un, court (deux heures environ), qui permet de voir les principaux édifices situés dans la partie la plus ancienne de Senlis ; l'autre, plus détaillé, d'une demi-journée au moins, fait parcourir l'ensemble de la cité.

Nous nous bornerons à présenter ici les monuments les plus caractéristiques, laissant au touriste le plaisir, en flânant par les vieilles rues pavées à l'ancienne et jalonnées de multiples bornes charretières, de découvrir, ici, un fragment du vieux mur gallo-romain, là, derrière un grand portail, un majestueux hôtel du dix-huitième siècle, ailleurs un musée.

Tout d'abord, dressant sa flèche élégante à 78 mètres de hauteur, la cathédrale Notre-Dame. Un magnifique édifice bâti entre 1159 et 1191, et réédifié en partie au début du seizième siècle, à la suite d'un terrible incendie. Le portail central avec, au tympan, son couronnement de la Vierge, constitue un ensemble remarquable de la fin du douzième siècle, et les portails latéraux sont, eux, de style flamboyant.



Sur la place Notre-Dame, se trouve, formant angle droit avec la cathédrale, l'ancien évêché bâti en partie au treizième siècle, mais très remanié à la Renaissance, qui sert aujourd'hui de palais de justice (on ne visite pas). Prolongeant la place Notre-Dame, la place de Frambourg abrite l'ancienne église de Frambourg, à une seule nef, transformée en atelier et qui date des douzième et treizième siècles. Non loin de là (sur la droite de la cathédrale) se trouve l'ancienne église Saint-Pierre dont le clocher nord est le seul vestige du onzième siècle ; malgré son délabrement, elle offre encore une belle façade Renaissance.

A gauche de la cathédrale, un élégant logis à tourelles dit hôtel de Raoul de Vermandois, du nom du grand sénéchal de Louis le Gros, remanié au quatorzième et au seizième siècle, abrite le bureau des hypothèques et occupe le côté nord de la place du Parvis. De cette place, on prend la rue du Châtel qui mène à l'entrée du château royal près de laquelle l'hôtel des Trois-Pots (seizième siècle) a conservé son enseigne sculptée dans la pierre ; Sully et d'autres personnages notables y auraient, dit-on, séjourné.

Du château royal, construit sur l'emplacement du palais d'un gouverneur romain, on remarquera la base imposante de la tour du prétoire (premier siècle), qui servit de donjon au château du Moyen Age, et qui marquait le point culminant de la colline : les fouilles ont dégagé les ruines des différents éléments du château qui était accoté à la muraille gallo-romaine du troisième siècle.

A quelques dizaines de mètres de là, le musée de la Vénerie est installé dans les vestiges du prieuré de Saint-Maurice, fondé par Saint Louis. On descendra ensuite la rue du Châtel, qui se prolonge par la rue Vieille-de-Paris, axe de la cité ancienne, et, au carrefour de l'Apport-du-Pain, on verra l'hôtel de ville reconstruit en 1495 et sur la façade duquel un buste d'Henri IV fut placé par Charles X à son retour de Reims, où il venait d'être sacré.

Tir à l'arc

On suppose que ce carrefour était le point de croisement des deux voies principales de la ville romaine. En effet, la rue de Beauvais, qui y croise à angle droit la rue Vieille-de-Paris, mène directement aux arènes gallo-romaines découvertes seulement vers 1860 et qui seraient, dit-on, plus anciennes que celles d'Arles et de Nîmes. Elles se trouvaient à l'origine situées entre la ville romaine et la cité gauloise des Silvanectes (de nos jours le quartier neuf de l'Annette).

Revenant sur ses pas pour descendre la rue Vieille-de-Paris, il faut noter, au numéro 39, l'hôtel de l'ancienne poste aux chevaux du seizième siècle. Descendant vers la Nonette, on admirera le grand ensemble architectural de l'abbaye Saint-Vincent, fondée en 1060 par la reine Anne de Russie, épouse du roi Henri Ier, et reconstruite au dix-septième siècle avec un cloître classique : seul, le clocher ajouré de l'église date du douzième siècle : depuis 1830, ce majestueux édifice abrite un grand collège religieux.

On ne peut citer tout ce qu'il serait encore intéressant de voir à Senlis, mais le touriste qui aura son temps devra compléter sa visite par une promenade sur les remparts qui, derrière Saint-Vincent, surplombent la Nonette en passant au-dessus de la porte de Meaux et près du bastion où on tire encore à l'arc : et il reviendra vers le centre par ces vieilles rues qui lui feront découvrir partout de nouveaux trésors. C'est à juste raison qu'on peut appeler Senlis « ville royale » ; fière de son passé, elle offre au promeneur de nombreux rendez-vous avec l'histoire...

GEORGES MICHEL.

LIMOGES : deux cités en une

SUR une carte du dix-septième siècle, dédiée à « Messieurs les présidents trésoriers de France, généraux des finances et grands voyers en la Généralité de Limoges », on peut voir, bien distinctes, deux villes : au bord de la Vienne, resserrée autour de la cathédrale, la cité ; au nord-est, organisée près de l'abbaye de Martial, le saint patron local, le château. Disposition étonnante pour l'époque, héritée sans nul doute des rivalités médiévales. Peu à peu, au cours des siècles suivants, les champs et marais qui séparaient ces agglomérations voisines se peuplèrent, se construisirent et, forçant leurs remparts respectifs, finirent par les unir. On perçoit mal de nos jours cette double origine. L'urbanisme moderne a fait disparaître les signes qui permettaient de suivre, sur le terrain, l'évolution citadine. Il reste à se promener parmi les témoignages subsistant dans ce que l'on pourrait appeler des enclaves historiques, pour renouer avec le passé.

La cité est née près du gué de la Roche-au-Go, là où se fixèrent les Lémovices. La peuplade gauloise s'ouvrit à la prospérité romaine ; premier évêque de Limoges, Martial, en introduisant le christianisme au troisième siècle, favorisa l'essor d'Augustoritum. Entourée de murailles, la cité résista aux assauts barbares, puis plus tard aux rêves de conquête des Francs. Ainsi délimité sur sa colline, le quartier vécut en lui-même sous l'ombre imposante et gothique de la cathédrale ; la nef, arrimée par les arcs-boutants et les contreforts, domine tout un lacis de ruelles, descendant jusqu'au bord de l'eau au gré de la pente.

La plus inattendue de ces ruelles, et peut-être la plus ancienne, est le Rajat, mi-escalier, mi-sentier inégalement pavé, raide, tortueux, dégringolant vers le port du Navelx. Des maisons hautes et étroites les bordent, à se toucher. Dans l'une d'elles naquit Jourdan, le vainqueur de Fleurus, qui fut aussi gouverneur des Invalides.

La patine de l'indifférence

Le quartier, lentement, sombre dans l'oubli. Les antiques demeures se vidant, on ne franchit plus guère les portes basses, où sont restés accrochés les marteaux. On toquait là de grands coups qui résonnaient, pour annoncer sa venue. A l'angle d'un mur qui se délabre, une tête rieuse, en forme de gargouille ; sur une façade, un fragment de sculpture flamboyante, que surmonte une coquille. La patine de l'indifférence les a plus sûrement usés que celle du temps.

Dans le silence assoupi de ce qui semble un village, le renouveau sonne. Installé dans les anciennes dépendances du couvent de la Règle, le rectorat veille sur le développement de l'université de Limoges. Plus loin, le jardin de l'évêché, dont Balzac évoqua le charme des terrasses, subit une complète transformation : les bulldozers ont soulevé comme de rien les parterres « à la française », et comblé le bassin autour duquel couraient les enfants. Il serait question d'en faire un parc « à l'anglaise ». La rénovation passe d'abord par les loisirs.

Plusieurs rues grimpent vers le château, l'autre ville ; l'une d'elles, celle du Clocher, a été fermée à la circulation. C'est un lieu de passage favori des Limougeauds. Dans sa perspective, à l'horizon, la campagne se profile, comme bien souvent à Limoges, par le jeu des ondulations de son site.

Dans ce qui a survécu aux révolutions successives, le plus pittoresque reste le quartier des Bouchers. Il n'y a pas longtemps encore, les ruelles avaient conservé leur rigole centrale du Moyen Age, par où s'écoulaient les eaux et le sang. Le macadam a tout recouvert. La rue de la Boucherie, ancienne rue Torte, s'emplissait, tôt le matin, de clameurs animales, d'une ambiance joyeuse et mercantile ; les quartiers de viande sanguinolente s'alignaient, pendus aux crocs innombrables, tels que les peignit Rembrandt. Une à une, les « tueries » ont fermé. Les galeries de bois, dans les étages supérieurs, se sont vidées des peaux mises là à sécher. Quelques fidèles boutiques vendent toujours ; on a laissé, par mégarde, une vieille inscription : « Triperie ». L'âme d'autrefois n'y est plus. Le commerce s'est transporté aux Halles voisines.

Les commères

Perdue au fond du dédale de venelles, certaines si étroites qu'en tendant les bras on touche les murs, la chapelle Saint-Aurélien ressemble à une église en miniature. Remarquable de richesses, elle date de 1475. La corporation des bouchers, millénaire et fière de ses rites, mit jadis en sécurité les reliques d'Aurélien, deuxième évêque de Limoges. Dans la pénombre, une petite statue révèle bien le sens de la ferveur du lieu : l'enfant Jésus tient dans une main un morceau de viande de mouton.

Au sortir de cette tranquillité désuète, se tient le marché de la place des Bancs, c'est-à-dire des étals. Il a gardé l'animation colorée qui inspira Moussorgski. Le compositeur russe, utilisant cuivres et cordes, voulut décrire les commères caquetant, échangeant leurs volailles, discutant des prix. A l'arrière-plan, le clocher de Saint-Michel-des-Lions pointe sa grosse boule ajourée. De part et d'autre du porche, deux lions de pierre, usés par des générations d'écoliers venus du lycée voisin. Une rue longe ce dernier : la rue des Prisons. Une autre la suit, conduisant au tribunal. Elle s'appelle rue Monte-à-Regret ! Trouvaille ingénieuse et révélatrice à la fois.

Sur la même place, le palais du Présidial, aujourd'hui faculté de droit, équilibre l'ancienne préfecture où travailla Turgot, intendant de la région. Déjà, les deux villes avaient fusionné ; sous son administration vigilante, l'unification fut totale. La cité au bord de l'eau, le château sur la colline, étaient réconciliés. Le passé devait être oublié ; ce qui se fit. Où était-il le temps où, pour faire oublier les ravages du Prince Noir, le roi Henri IV vint coucher dans une de ces maisons hautes ? Mais ne valait-il pas mieux aussi réunir en une seule deux villes faites pour s'entendre ? On le croit aisément en flânant dans des rues rendues à leur souvenir, qui sont ici et là, en fin de compte, les mêmes...

DOMINIQUE VERGNON.

Tourisme

CLIN D'ŒIL

Le dernier carré blanc

ON reconnaissait l'autre soir dans la salle Empire de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo un parfum — un peu éventé — de vieille Russie. Sous les nymphes dodues et folâtres des plafonds, se poursuivant dans un décor édénique entre des cariatides sévères et des colonnes de marbre au chapiteau corinthien surdoré, les derniers boyards de la Côte d'Azur, qui souvent, laissèrent les vestiges de leur fortune sur les tapis verts du casino d'en face, s'étaient réunis pour fêter l'An neuf, lequel, suivant le calendrier orthodoxe, ne commence que le 13 janvier.

Ceux qui fuirent le bolchevisme en emportant leurs titres héréditaires, leurs bijoux, leur or et leurs illusions, se pressaient autour du prince Dimitri Djordjadzé. Devenu citoyen américain et homme d'affaires texan, mais demeurant, avant tout, officier du tsar de toutes les Russies, ce Géorgien au regard bleu, à la silhouette élégante, pratiquant le baise-main avec une grâce inégalable, a reconquis par le travail l'aisance qu'il tint autrefois de sa naissance. Mais à la lueur des chandelles rouges, servis par un personnel qui sait encore traiter les princes et les ducs, on voyait aussi des hommes mélancoliques portant des smokings aux soies ternies, des femmes arborant des bijoux que les antiquaires n'ont pu leur soustraire, tous, souverainement dignes et distingués. Dans la vaisselle blanche à filet d'or, le caviar tombait des louches d'argent, les blinis s'étalaient dans la crème à peine aigre, le bortch brûlant mettait ses reflets de corail, tandis que le chachlich flambait au bout des broches brandies par des marmitons vraisemblablement syndiqués.

Et la vodka, qui soutient le courage et chasse l'ennui, baignait dans la glace avec le champagne.

Les Vinitzki, Tziganes un peu trop jeunes pour avoir rythmé l'effort des bateliers de la Volga, et une Caucasienne rousse, Mme Djenara, qui ne chante que pour les « Blancs » les vieux airs des nuits de Pétersbourg, créaient l'ambiance, bien soutenue par les musiciens du cru, vêtus pour un soir de chemises de soie multicolore.

Avec conviction, on reprit en chœur Kalinka, on battit des mains à s'en faire rougir les paumes, on brisa quelques verres comme pour sceller le destin, et l'on dansa pour prouver que la valse sied encore aux vieux couples qui ont bel et bien emporté leur patrie à la semelle de leurs souliers vernis.

Pendant cette soirée, dans une petite chambre de l'hôtel, un autre Russe, plus orgueilleux et plus modeste, le capitaine Valere de Tatarinoff, ancien marin du tsar, qui n'a jamais pardonné aux mutins du Potemkine, *agitait seul ses souvenirs : sous les photos défraîchies de Nicolas II et du tsarévitch, les martyrs d'Ekaterinbourg, il ajoutait sur d'immenses feuilles de papier quadrillé des signes compliqués propres à lui fournir l'idéale équation d'une martingale plus généreuse. Jusqu'à ce jour une autre martingale lui a donné de quoi vivre chichement, mais son vieux cœur, qu'il faillit autrefois traverser d'une balle de pistolet un soir où il provoqua le hasard au jeu mortel de la roulette russe, résiste de plus en plus difficilement aux émotions.*

En ce Premier de l'An il n'avait pas le cœur à se mêler aux autres Russes blancs qui, à l'issue de leur fête, portèrent quelques toasts à la mémoire du tsar et des grands ducs défunts, mais oublièrent M. Brejnev. Pour se calmer, il passa une partie de sa nuit à la rédaction d'un ouvrage qui sera une réfutation du livre de Jacques Monod le Hasard et la Nécessité. *L'un comme l'autre il les connaît et les pratique depuis si longtemps qu'il doit avoir compétence pour en parler.*

MAURICE DENUZIÈRE.

LE CHARME D'AILLEURS

Thaïlande et Laos en toute indépendance...

Un circuit de deux semaines, *« à mi-chemin*, disent ses fabricants, *entre le tourisme indépendant et le tourisme sauvage »*, et qui permettra aux participants de découvrir la Thaïlande et le Laos sous leur vrai jour.

Pour ce faire, on marchera beaucoup à pied, on traversera les rizières, on escaladera les montagnes, on dormira sur une natte, on empruntera bus locaux et pirogues, et on se contentera — quelquefois — de... riz frit pour son petit déjeuner.

Prix par personne, 3 690 F, de Paris à Paris, comprenant tous transports et hébergements, l'assistance d'un accompagnateur, mais non les repas.

★ **Jumbo : 35, rue Galande, 75005 Paris, tél. 033-06-45 et toutes agences de voyages.**

Des bateaux pour fuir l'hiver

Un voilier aux Caraïbes (avec ou sans marin), une croisière aux Seychelles, des house-boats dans le delta sénégalais du Sine, d'autres bateaux encore aux Grenadines, aux îles Vierges, aux Bahamas, aux Amirantes...

Cent façons de fuir l'hiver européen, et cent façons aussi de « construire » son séjour-croisière en fonction d'un calendrier et d'un budget définis.

★ **Folle-Voyage : 8, rue des Goncourt, 75011 Paris, tél. 357-66-55. (Documentation détaillée sur demande.)**

Neuf jours sous le ciel saharien

Quitter Paris un samedi par avion à destination de Ouarzazate (Maroc), d'où l'on gagnera M'Hamid en Land-Rover, puis six jours et six nuits durant randonner à dos de méhari au hasard du Sahara, camper « à la nomade » et découvrir les joies du bivouac sauvage...

Neuf jours, à partir de 2 715 F par personne, tout compris.

★ **O.C.C.A.J. : 20, boulevard Poissonnière, 75009 Paris, tél. 770-23-69. (Départs les 8 et 22 mars, 5 et 19 avril.)**

Savoir louer sans surprise

Comme chaque année, la Fédération nationale des agents immobiliers, administrateurs de biens et mandataires en vente de fonds de commerce (F.N.A.I.M.) vient de faire paraître, sous le titre *Allô vacances*, sa brochure des locations saisonnières.

La charte nationale des meublés saisonniers, que cet organisme avait déjà établie conjointement avec la Fédération nationale des syndicats d'initiative, régit la sélection des logements proposés, qui doivent obligatoirement répondre à un certain nombre de critères de bon confort, et se répartissent en trois catégories, « confortable », « luxe » et « grand luxe ».

Manche et mer du Nord, Bretagne, Atlantique, Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur-Corse, Montagne-Sports d'hiver, stations thermales, plaine-rivière-forêt, ainsi se divise le guide où sont répertoriées plus de trois cents agences ayant souscrit aux obligations dictées par la charte.

★ **F.N.A.I.M. : 129, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. 225-00-85. (Cette brochure sera adressée sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée.)**

Skis aux pieds sur les pentes belges

Aywaille, Bévercé-Malmedy, Eupen, Francorchamps-La Gleize, Jalhay, Manderfeld-Ovifat, Spa et Trois-Ponts : des pistes de ski peu connues des skieurs français, peut-être parce qu'elles se trouvent... en Belgique. Mais la province de Liège s'enorgueillit à juste titre de ses champs de neige, de ses remontées et de ses équipements...

La brochure « Sports d'hiver dans la province de Liège », éditée par la fédération provinciale de tourisme, contient toutes informations pratiques et renseignements utiles sur les possibilités de s'adonner aux joies du ski « à la belge ». Elle sera adressée sur simple demande.

★ **Fédération du tourisme de la province de Liège : avenue Blonden, 33, 4000 Liège, tél. (041) 52-20-60.**

La mer vivante

Les photos sont belles, les explications simples : dans la cohorte des ouvrages consacrés au monde sous-marin, le livre de Christian Petron se classe parmi les premiers. En décrivant et en photographiant la flore et la faune de la Méditerranée ou des mers tropicales, l'auteur aide chacun à mettre un nom sur les spécimens les plus courants et pourtant inconnus. Les techniques modernes de photo, de plongée, d'installation d'aquariums sont aussi clairement exposées.

Christian Petron, plongeur professionnel et photographe sous-marin de renom, souhaite que la mer reste le patrimoine de tous. « *Chacun doit lutter contre l'habitude du gaspillage*, écrit-il. *Le chasseur sous-marin épargnera le poisson dont il sait qu'il ne sera pas mangé. Le plaisancier devra conserver une heure de plus sa bouteille en plastique pour ne pas la jeter à la mer. Le directeur d'usine devra définitivement renoncer à déverser ses déchets dans l'eau.* » Des conseils en forme d'avertissements qu'il faudrait suivre avant qu'il ne soit trop tard... — E. M.

★ **« La mer vivante », par Christian Petron et Jean-Bernard Lozet ; 218 pages, Denoël. Prix : 115 F.**

Les nouveaux tarifs hôteliers

Le ministère des finances ayant reconnu le bien-fondé des démarches entreprises par la Fédération nationale de l'hôtellerie française en vue d'un réajustement des tarifs hôteliers (*le Monde* du 20 décembre 1974), les mesures suivantes sont entrées en application depuis le 7 janvier dernier :

— Relèvement général des prix des chambres de 9 % ;

— Avec un minimum d'application de 2,50 F, le niveau de liberté des prix passe de 15 à 17,50 F ;

— Les prix des petits déjeuners, des tarifs de pension et demi-pension ainsi que des boissons sont également relevés de 9 % ;

— Pour l'hôtellerie saisonnière d'hiver, supplément d'augmentation de chauffage de 0,50 F par chambre ou 0,25 F par personne.

A noter enfin que lorsque les prix licites se révéleront après réajustement, sensiblement inférieurs à la moyenne départementale, le directeur départemental des prix pourra examiner la situation de chaque établissement concerné.

● *La Suède a changé d'adresse.* — Les services d'informations de l'Office national du tourisme suédois sont désormais installés dans les nouveaux locaux de l'ambassade de Suède.

Les bureaux sont ouverts au public de 10 à 12 heures et de 14 h. 30 à 16 h. 30, du lundi au vendredi inclus.

★ **Ambassade de Suède, Informations touristiques : 17, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris, tél. 555-92-15.**

● *... L'Office national du tourisme colombien aussi*, puisqu'il se trouve désormais au 25, rue d'Artois (Paris-8e), mais a conservé son ancien numéro de téléphone : 359-43-51.

● *Mesures plus strictes pour les Seychelles.* — Le bureau d'informations touristiques des Seychelles (53, rue François-Ier, 7e étage) rappelle que, depuis le 1er janvier, les règlements régissant l'admission aux îles sont très strictement appliquées.

Ainsi les arrivants peuvent-ils se voir refuser l'entrée même si, en possession d'un visa en cours de validité, ils ne peuvent présenter un billet de retour (ou de continuation vers une autre destination), ou encore la garantie écrite d'un résident permanent.

● *Un palace au Togo.* — M. Gnassingbe Eyadema, président de la République du Togo, a inauguré, le 9 janvier, le plus grand ensemble hôtelier togolais. L'Hôtel de la Paix, qui a coûté près de 3 milliards de francs C.F.A., est situé en bordure de mer et compte désormais parmi les plus importants complexes hôteliers de la côte ouest-africaine. — (Reuter)

PRIX DU TOURISME INTERNATIONAL 1974

Décerné chaque année depuis 1958 par l'amicale des Offices nationaux étrangers de tourisme en France, et destiné à récompenser pour son action en faveur du tourisme un journaliste spécialisé dans cette discipline, le Prix du tourisme international 1974 a été attribué à notre collaborateur Jean-Pierre Quélin. Ce prix lui a été remis le 14 janvier par MM. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat au tourisme et Paul Guidry, président de l'ADONET.



DE PARIS A SAULIEU

J'AI toujours été étonné de voir, à Lausanne, à Genève, et ailleurs aussi, les cartes des restaurants proposer, comme avec fierté, l'entrecôte Café de Paris !

Il paraît que cette « bidoche » a été, en effet, préparée pour la première fois à l'un des trois successifs Café de Paris parisiens, j'ignore lequel ! Sans doute le coup de folie d'un chef en mal d'imagination et pour séduire des boulevardiers blasés ou snobs. Car cette malheureuse viande, agacée d'une non moins malheureuse sauce, n'a rien de gastronomique.

On peut se demander alors par quelle aberration l'entrecôte Café de Paris est devenue la « maman » de toutes ces entrecôtes en sauce-plat unique dont une clientèle infortunée (encore que fortunée au demeurant) s'est engouée.

Ça a commencé vers la porte Maillot, puis sur la rive gauche, enfin aux Champs-Elysées. L'entrecôte « et sa fameuse sauce » dit une publicité ! Fameuse égale célèbre, connue, glorieuse, illustre, renommée nous dit le Larousse. N'en jetez plus ! En fait, de formule variée mais ressemblante, cette sauce (en général à base de jus et d'anchois), donne un peu de goût à une viande qui n'en a pas, quelquefois attendrie (et pourquoi pas mâchée ?). Et ce qui étonne est de voir la clientèle faire la queue pour se voir servir çà et là, à la sauvette, souvent disgracieusement et dans une bousculade sans nom. On ne saurait même pas dire par économie puisque l'addition, finalement, dépasse le prix d'un bon plat du jour garni en de bonnes petites boîtes.

Vous me direz que cette restauration mercantile n'a rien à voir avec la gastronomie, non plus qu'avec cette chronique. Exact. Pourtant leur fameuse sauce m'inquiète. Elle illustre une déperdition du goût alarmante.

* * *

*Il y avait, aux Halles, au 20 de la rue Quincampoix, un restaurant, le *Tourtour*, installé dans un décor de pierres, de tentures, de vieux bois. Après une jeunesse assez heureuse il se faisait oublier (il est vrai que les malheureux commerçants des Halles pris dans le grand trou des démolitions, l'enchevêtrement de la circulation, n'ont d'autre moyen de s'en sortir que le bluff, le snobisme, le « Paris du Tout-Paris », hélas !).

Le propriétaire du *Tourtour* a eu l'idée de confier à Claude Verger (des *Barrières*, de Clichy, Poquelin et Vaugirard) l'organisation d'une mangeoire à plat unique de plus : entrecôte, frites et... fameuse sauce !

Heureusement, Verger a ces deux engeances de la nouvelle restauration, il n'est ni un industriel-promoteur, voire énarque, venu à l'alimentation par goût de l'argent ni un de ces jeunes arrivistes pour lesquels la table est un moyen d'arriver sans moyens. Il a vite compris. Et, encore que son entrecôte soit du contre-filet d'honnête qualité, sa sauce correcte et ses frites passables, il a bien vu que cela ne suffirait point. Et il propose chaque jour, pour le même prix de 30 francs (sans le vin), un plat du jour. Ce jour-là, ce fut un pot-au-feu. Riche en légumes. Servi dans de larges assiettes et accompagné d'une salade (non point l'ineffable laitue de serre pâle comme endives, en trois feuilles enrichies (sic) de pignons (ils nous prennent pour des écureuils !), mais un mélange roboratif de mâche, scarole, mesclun et trévisane. Ensuite, un fromage unique mais bien choisi, ou un dessert (île flottante, tarte aux pommes, etc.). Ma foi, la fameuse sauce de Verger, honnête sans être glorieuse, peut convenir au bœuf bouilli. Quant au bœuf saignant, demandez-le donc nature, avec ou sans moutarde.

* * *

On pensait que, avec ses trois *Barrières*, son *Tourtour*, Verger se dispersait assez. Le voilà qui vient d'acheter la *Côte d'Or*, de Saulieu, où s'illustra Dumaine. Il a repris cette maison à François Minot, qui n'y a pas trop bien réussi.

Mais voici que j'apprends que M. Minot a été nommé conseiller technique des Relais de campagne ! Jupiter rend fou ceux qu'il veut perdre, dirai-je à M. Olivereau. Voilà des années qu'il prétend œuvrer pour que les Relais proposent une cuisine régionale et personnalisée, et en regionale et personnalisé, et en bref une cuisine que j'appellerais « anti-chef ». Et qui prend-il pour mentor ? Le chef par excellence, le chef « total »...

Mais la *Côte d'Or*, reprise par Claude Verger, que sera-t-elle ? Les touristes ont refusé de faire un détour hors autoroute pour un deux étoiles. Croit-il qu'ils viendront pour sa cuisine (excellente, j'ai été le premier à le dire en découvrant sa maison de Clichy) de « Barrière » ? Même si le jeune Bernard Loiseau est un cuisinier d'avenir. Enfin... On verra bien !

LA REYNIÈRE.

(*Publicité*)

INDEX DES RESTAURANTS

Spécialité françaises et étrangères

ALSACIENNES
cocktails. Cuis. Vietn. et Thailand. Le plus beau Reveillon de Paris. Réserv. 6, r. Mabillon (6°), 033-87-61
EL DJAZAIR, 27, r. Huchette (5°), 326-36-79. Menu 50 F. Orch. Attract. Cadre et Cuis. Orientaux. F. lundi.
TERMINUS NORD, 23, rue de Dunkerque, 824-48-72 Choucroute spéciale : 12 F.
AUX ARMES DE COLMAR, 13, rue du 8-Mai-1945, 208-94-50.
L'ALSACE, 39, Ch.-Elys., 359-44-24. La chaude ambiance de sa taverne.
FLO, 63, Fg-St-Denis, PRO. 13-59 Jusqu'à 2 h du mat. Foie gras frais.
L'ALSACE AUX HALLES, 16, rue Coquillière (1er), 236-74-24.
CHEZ HANSI, 3, place du 18-Juin-1940 (6°), 543-96-41.
CAFE DE L'EST, 7, rue 8-Mai-1945, NOR. 00-94. Specialités alsaciennes.
LE BAUMANN, 41, r. de Clichy, 874-62-00 Ses choucr. : Maison, 11,50 ; Super, 17,50 ; Au confit d'oie, 28.
AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9°), 770-95-30

AUVERGNATES
CHEZ ISIDORE ROUZEYROL, 13, rue d'Artois (8°) 225-01-10

BASQUES
CHEZ ETCHEGORRY, 41, r. Croulebarbe, 331-63-05. Ouv. ts les jours.
TAVERNE BASQUE, 45, rue Ch.-Midi (6°), 222-51-07. Fermé lundi Menu spécial Ttorro, 30 F

BRETONNES
LA COTRIADE, 5, r. de la Lune, 233-37-06 F. sam. et dim. Près des théâtres. On sert jusqu'à 22 h. 30
CREPERIE BRETONNE, Repas, crêpes et galettes, 14, rue J.-J.-Rousseau (1er), 508-50-01
LES 2 TY COZ vous attendent : Jacqueline, 35, rue St-Georges (9°). TRU 42-95 - Marie-Françoise, 333, rue de Vaugirard (15°), 828-42-69 Arriv. dir. de Bretagne F dim.-lun.

BULGARES
AU VILLAGE BULGARE, 8, rue Nevers (Pont-Neuf), 325-03-75. T.l.jrs

COCHON A LA BROCHE
COCHON DE LAIT, 7, r. Corneille. DAN. 03-65. Coch. ukrain. Men. 28.

FRANÇAISE TRADITIONNELLE
ALEXANDRE, 53, avenue George-V 720-17-82. Bar, grill-room Rendez-vous très parisien
AUBERGE DU CLOS DU MOULIN, menu 26,50 F, carte renommée : spéc. poiss., gibier Soir amb. aux chand. 34 bis, r. Plantes 734-31-31.
LE VAL COURCELLE, tél. 907-52-23 vient d'ouvrir Déj. d'aff., Récept. Seminaires dans cadre magnifique. MENU 35 F + carte. A 100 m station Courcelle Près Gif-sur-Yvette
TOUR SAINT-DENIS, 1, bd de Strasbourg (10°), 770-73-31. Ses plats de jour « Grand Maman » Ouvert après minuit

FRANCO-ITALIENNES
LE POTACHE, 83, rue Broca (13°), 535-27-72. Spéc. franco-ital. F. dim.

LORRAINES
LE BOCK LORRAIN, 27, bd Magenta, 208-17-28 Salons de 10 à 120 couverts.

LYONNAISES
LA FOUX, 2, r. Clément (6°). Fermé dim. 325-77-66 Alex aux fourneaux.

NORMANDES
MANOIR NORMAND, 77, bd Courcelles, CAR. 38-97 F. sam. Côte de veau. Langouste rôtie feu de bois.

SARLADAISES
LE SARLADAIS, 2, rue de Vienne, 522-23-62 Cassoulet 24,50 F. Confit, 26,50 F

SAVOYARDES
AU SAVOYARD, 16, rue 4-Vents 326-20-30 T.l.j. M. Cochet propr.

TOULOUSAINES
AUX CAPITOULS, 10, r. Villebois-Mareuil, 380-26-44 Cassoulet, 21 F

TOURANGELLES
DELICES ST-ANDRE, 2, r. Sedillot, 551-95-82 F. Dim. Huitres, gibiers.
PETIT RICHE, 25, rue Le Peletier, 770-86-50 De 6 à 45 couverts.
TOIT DE PASSY, 94, av. P.-Doumer, 525-11-93. F. dim. Park. grat. Spéc. tourangel. Men. 45/65 F. Banquets.

VIANDES
AU CHARBON DE BOIS, 16, r. du Dragon-6°, LIT. 57-04 ; 10, r. Guichard-16° AUT. 77-49 La Grillade devient de la Gastronomie.
LES 3 LIMOUSINS, 8, rue de Berri, 256-25-97. Spec. de viande de bœuf.
LES 3 MOUTONS, 63, av. F.-Roosevelt, 225-26-95 Mouton, agn. Menus 55, 65 F, vin, serv. compr. F. dim.
SEBILLON-PARIS-BAR, 20, av. de Gaulle Neuilly MAI 71-31 Gigot.

SPÉCIALITÉS DE VEAU
COQOMARD, 76, rue Martyrs, M. Pigalle Le patron aux fourneaux le présente sous toutes ses formes. 606-42-90.

GRILLADES
LE WESTERN STEAK, 60, rue P.-Charron. Self de très grand standing où vous pouvez inviter votre P.-D.G. Menu 18,80 F T.C.
NEW STORE, 63, Ch.-Elysées, 225-96-16 Préparées devant vous.
LES CHENETS, 39, rue Amelot, 700 21-91 Grillade au feu de bois.
POSTER'S PUB, 5, pl. Clichy. LAB. 75-77 Entrée + planche Brochette.

RACLETTES FONDUES
REL. St-HUBERT, 117, r. des Dames, Villiers Eur 63-08 Racl. à gogo, 18 F.

CUISINE BOURGEOISE
RELAIS DU MARAIS, 7, rue Caron (Saint-Paul), 277-46-15. Crêpes, sole.

CUISINE FRANÇAISE
AU BISTROT DU ROY. Déj. et Din. 4, villa St-Michel, 18°. MAR 67-51.

QUINZAINES RÉGIONALES
LA PERGOLA, 144, Champs-Elysées, 359-70-52. Une success. de manifest. gastro. Alsace Bourgogne, etc.

FRUITS DE MER ET POISSONS
LE MURAT, 1, bd Murat, 288-33-17. Huitres, Coquil., Poissons, Gibiers
BOURDIN, 35, bd du Temple, 272-27-94. Patr. J.-M. Neveu, chef cuis.
R. PLEGAT (ex-Westphalie), 8, av. F.-Roosevelt, ELY 91-20 Nouveau cadre 1900.
LA MERE MICHEL, 5, r. Rennequin 924-50-80. Beurre blanc nantais.
BRASSERIE DES SPORTS, 5, place Pte-St-Cloud (16°), 527-38-63. Fruits de mer, tripoux du Rouergue. Ouv. jour et nuit.
HOTEL GEORGE-V, 31, av. George-V, 225-35-30 Son nouv. rest. « Les Princes », entrée distincte de l'hôtel. Cadre très élégant. Ses spécialités de coquillages, poissons, crustacés.
AUBERGE DE L'ECU (A la moule en folie), 5, rue du Maine (14°), 633-03-42. Fermé lundi.
CORBEAU BLANC, 151, aven. Parmentier. 208-53-36. Jeune patron aux fourneaux.
LE LOUIS-XIV, 8, bd Saint-Denis, 208-56-56. F. mardi Huitres, coquillages, spéc. de poissons et gibiers.
GITE D'ARMOR, 15, r. Le Peletier, 770-66-25. F. sam., dim. et le soir
MENANDIERE, 12, rue Eperon, 033-44-30. Carrefour Odéon. Déj.-Diners.
LE NAPOLEON, G.-P. Baumann dans son excell. restaur. renommé pr ses repas d'affaires, présente son exceptionnelle carte de poissons, gage de satisfaction pour vos invités. T.l.j. 227-99-50. 38, avenue de Friedland.
ROUGEOT, 59, bd Montparnasse. LIT 38-01. T.l.j. Bouillab. 15 F !
LES 2 TY COZ vous attendent : Jacqueline, 35, rue St-Georges (9°). TRU 42-95 - Marie-Françoise, 333, rue de Vaugirard (15°), 828-42-69. Arriv. dir. de Bretagne. F. dim.-lun.
BOURDIN, 35, bd du Temple, 272-27-94. Patr. J.-M. Neveu, chef cuis.
MEDICIS, 4, pl. Ed.-Rostand (6°), 633-04-12. Poiss. Cuis. trad.
LA BONNE TABLE, 42, rue Friant, VAU. 74-91. 12 spéc. poissons. Park.
LE PAILLARD, 38, bd des Italiens T.l.j., 824-49-61 Huitres et poissons.
MORS AUX DENTS, 8, bd Delessert 870-72-82 T.l.j. Terr., Ouv., Crust., Grillades.
AUBERGE DU CLOU, 30, av. Trudaine, 878-22-48. Ecrevisses du Curé.
ARMES DE BRETAGNE, 108, av. du Maine, 306-53-03. De 4 à 50 couv.
ATLANTIQUE, 51, bd Magenta-10°, 208-27-20. Bar, Grill, Lazagna, Fruits de mer.

HORS-D'ŒUVRE
QUIC EN GROGNE, 18, r. Bayen, 17° 380-54-87. Son menu 20 F avec vin.

ARMÉNIENNES
LA CAPPADOCE, 3, r. Marivaux (2°) 742-83-65. F. lundi Chant, Musique.

BELGES
Mlle BEULEMANS, 204, bd St-Germain, 548-73-30 Menus 30 et 40 F

Bières belges
Le Bar du **NEW STORE GRILL**, 63, Champs-Elysées, présente 20 variétés de bières.

BRÉSILIENNES
GUY, 6, r. Mabillon (6°), 033-87-61. Maison fondée en 1970.

CHINOISES
L'AMBASSADEUR, 30, r. Longchamp (16°), KLE 74-17, PAS. 90-00 Cuis. chin. grande tradit. Déj., din., t.l.j.
ELYSEES MANDARIN, 5, r. Colisée, 1er étage BAL. 49-73 Entrée ciné. Paramount, 1er étage Ts les jours.
FLOTOUR, 9, bd du Montparnasse, SEG 68-15 Cuisine de Shanghai

DANOISES et SCANDINAVES
COPENHAGUE 142, Champs-Elysées ELY 20-41 F dim Table froide. Gibier Nord. Renne. Canard salé. Saumon.

ESPAGNOLES
EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87. - Jusqu'à 100 couverts
CASA LUIS, 35, r. Mauconseil (1er), Halles, LOU 52-70 Paella, sangria
CANDIDO 40 av. Versailles (16°), 527-86-68. Soupe Poissons Paella.
VINCENT, 4, rue St-Laurent, NOR. 21-27. Paella, diners dansants, spectacles F lundi

HONGROISES
PAPRIKA, 14, rue Chauchat, 770-19-01 Diners Orchestre tzigane.

INDIENNES
ANARKALI, 4, pl. G.-Toudouze, 9°, 878-39-84. M° St-Georges. F lundi.
MAHARAJAH, 72, bd St-Germain (5°), 033-26-07 Menus 18 et 28 F

IRANIENNES
L'IRAN A PARIS, 145, bd Montparnasse, 326-63-39. Créé en déc. 71

ITALIENNES
CHEZ REMO, 23, rue Washington. 359-84-67. Carte Men. 22 F Cad. 1930
LE SIMPLON 1, Fg-Montmartre. T.l.j. 824-51-10 Spéc. et coquillages

JAPONAISES
OSAKA, 6, rue du Helder. 770-82-01. Souiyaki. Sousi et Tempura.

MAROCAINES
AISSA Fils, 5, r. Ste-Beuve, 548-07-22. Très fin Couscous, Pastilla.

ORIENTALES
CHARLY BAB-EL-OUED, 215, rue Croix-Nivert 828-76-68. « Lauréat du Gault-Millau ».

PÉKINOISES
HWANG SHAN, 21, rue Tournon. M° Odéon. F vend midi 326-25-74 Réouverture après travaux cadre rénové, élégant et typique, places limitées Menus 17 et 25 F + carte.

PORTUGAISES
RIBATEJO, 6, r. Planchat, 20°. F. mar 370-41-03 Diners Spect. Guit

SLAVES et YIDDISH
JO GOLDENBERG, 7, r. d. Rosiers, 4° (accès 18, r. Rivoli). 887-20-16. T.l.j. soirées music. jusq. 2 h. mat.

VIETNAMIENNES
ROSE DES PRES, 54, r. Seine. 325-25-54. **THU-VAN**, 6, r. Poissy, 326-30-56 Grillades (env. 25 F T.C.).

YOUGOSLAVES
AUBERGE YOUGOSLAVE, 27, rue d'Enghien, PRO. 05-11. E. Davor.

CRÊPERIE
de **LOCTUDY A PONT-AVEN** (J.-P. Gloaguen), 55, r. du Montparnasse. Crêpes, Poissons, Spéc. bretonnes. Service jusqu'à 23 h.

Salons pour Déjeuners d'affaires et Banquets

LE BOCK LORRAIN, 27, bd Magenta. 208-17-28 Spécialités Lorraines.
EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87. - Jusqu'à 100 couverts.
CLUB HAUSSMANN OPERA, 3, rue Taitbout, 824-82-78 et 81-06. De 4 à 300 couverts
JEAN-PIERRE, 380-01-41, 6, pl. Pereire. J 60 couv. F/sam. A part. 46F
HOTEL CLARIDGE, 74, Ch.-Elysées, 359-33-01 Banquets jusq. 250 couv. Réceptions de 15 à 600 personnes.
ARMES DE BRETAGNE, 108, av. du Maine. 306-53-03. De 4 à 50 couv.
LE RUDE, 11, av. Grande-Armée, 727-13-21. Salon jusqu'à 40 couv.
SALON DES CHAMPS-ELYSEES, 225-44-30. Banquets 300 personnes. Cocktails 800 personnes.
AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9°), 770-18-84.
R. PLEGAT (ex-Westphalie), 8, av. F.-Roosevelt, ELY. 91-20. De 4 à 30 couverts.
RUC ST-LAZARE, 2, rue Pépinière, 522-66-70. Huitres. Poissons. Sémin. Salons 10 à 80 couverts.
PETITE DUCHESSE, 15, r. Marbeuf (angl. C.-Marot), 359-78-69. De 4 à 50 couverts.
AUBERGE LE CLOS DU MOULIN, Repas d'affair., lunch, banquet, 15-150 pers. 34 bis, r. Plantes, 734-31-31

Ouvert après Minuit

FLO, 63, rue Faubourg-Saint-Denis. PRO. 13-59. Fermé le dimanche.
DRUGSTORE OPERA, 6, bd Capucines. OPE. 08-60. 6 restaur. 20 boutiques. De 9 h. 30 à 2 h. du matin
GRANDE SEVERINE, 7, r. Saint-Séverin (5°), 325-50-00. Salons pour banquets. Rôtisserie. 25 F tt comp
NAVY CLUB, 58, bd de l'Hôpital, 335-91-94. Gratinée, pied porc mais., fruits mer 12 h. à l'aube. F/lundi.
ROUGEOT, 59, bd Montparnasse, LIT. 32-01. Bouillab. 15 F F jeudi.
GUY, 6, rue Mabillon, ODE. 87-61 Brésilien. Feijoada, Churrascos.

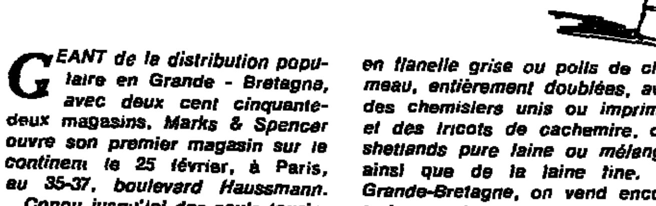
Traiteurs et Livraisons à domicile

LE PRESIDENT, 117, r. St-Lazare. **TRAITEUR DES PRESIDENTS**. de 25 à 2.500 places, 387-40-04, chez vous, dans nos salons. 772-22-50
3 MOUTONS, 63, av. F.-Roosevelt, 225-26-95.
L'ASIE A VOTRE TABLE, 52, r. de Montreuil-11°, 343-39-85. Diners et cocktails. Cuis. vietn. et thailand.

Dîners-Spectacles

EL DJAZAIR, 27, r. Huchette (5°). 326-36-79 Menu 50 F. Orch. Attract. Cadre et Cuis. Orientaux. F. lundi.

Mode



Des Anglais boulevard Haussmann

GÉANT de la distribution populaire en Grande - Bretagne, avec deux cent cinquante-deux magasins, Marks & Spencer ouvre son premier magasin sur le continent le 25 février, à Paris, au 35-37, boulevard Haussmann.

Connu jusqu'ici des seuls touristes, des jeunes en cours de perfectionnement d'anglais et des mères de famille avisées de ce côté-ci de la Manche, cette « institution » s'installe au cœur de la capitale au moment où la clientèle française recherche à nouveau des vêtements de qualité à un prix accessible. C'est là le point fort de Marks & Spencer et de sa marque, Saint-Michael.

Pour maintenir à un niveau constant ses quinze mille à vingt mille références textiles, la société a été amenée à créer des patronages de tailles exigés des fournisseurs et des sous-traitants. Des laboratoires testent non seulement les tissus, mais les fils à coudre, les boutons, les doublures, voire la tension des coutures. Ainsi la « lavabilité » est-elle vérifiée, comme l'usure, le feutrage, la résistance des couleurs à l'eau et à la lumière. Les vêtements sont ensuite testés par des « brise-fer » avant que d'apparaître dans les magasins. Cela s'applique naturellement à tous les rayons : femmes, hommes, enfants.

Des équipes de stylistes ont élaboré des modèles adaptés au goût français. Nous trouverons, boulevard Haussmann, des jupes en forme, portefeuille ou à fronces, en flanelle grise ou poils de chameau, entièrement doublées, avec des chemisiers unis ou imprimés et des tricots de cachemire, des shetlands pure laine ou mélangé, ainsi que de la laine fine. En Grande-Bretagne, on vend encore trois pantalons pour une jupe ; à Paris, on prévoit que la proportion sera inverse. Les longueurs seront au mollet, légèrement au-dessus ou au genou.

En culotte courte

Peu de robes, mais des deux-pièces en imprimés plaisants, en polyester, parfois mélangé au coton. Les tailles vont du 38 au 48 avec une gamme importante jusqu'au 56. Les prix oscillent entre 90 et 150 F pour les jupes, à partir de 60 F pour les chemisiers, et de 130 à 160 F pour les cachemires. Près de 80 % du stock fait partie de la production normalement vendue dans les magasins du groupe, qui a ses fournisseurs dans toute l'Europe.

Il est certain que Marks & Spencer ne pourra pas offrir les mêmes prix en France qu'en Grande-Bretagne, notamment pour la mode enfantine, qui, là-bas, n'est pas assujettie à la T.V.A. La renommée de la marque est telle en ce domaine que tous les enfants, de l'équivalent de la communale aux élèves d'Eton portent des sous-vêtements, des tricots et des culottes Saint-Michael. Les modèles vendus en France seront plus gais et plus chers, mais pourront aussi « passer » d'un enfant à l'autre.

Les tricots masculins, les vestes boutonnées en cachemire et shetland pur ou mélangé, les chandails fins à col V, aux tons coordonnés à ceux des chemises, des blazers de laine et aux costumes dont les pantalons et les vestes sont vendus séparément, en cinq tailles, à des prix compétitifs avec ceux des magasins français.

Comme en Grande-Bretagne, pas de salons d'essayage, mais les vêtements seront échangés ou remboursés. Les dirigeants français appréhendent légèrement les resquilleuses... d'une soirée.

NATHALIE MONT-SERVAN.

(Croquis de MARCQ.)

Tailleur de pluie en popeline de coton imperméabilisé lavande avec un chemisier saumon en coton et polyester et un chandail ras du cou en cachemire. Marks & Spencer : 335 francs, 60 francs, 130 francs, 35-37, boulevard Haussmann.

Jardinage



LES TROPIQUES CHEZ SOI

PARMI tous les vœux que la saison prodigue il en est un qui détonne puisqu'il souhaiterait un mauvais mois de janvier. En effet, la météorologie populaire l'affirme : « Mieux vaut un voleur dans son grenier que du beau temps dès le mois le premier ». « Il vaudrait mieux voir un loup sur le fermier qu'un homme en chemise en janvier » ou encore « Dieu te garde d'un bon janvier ».

Avec de telles prédictions, mieux vaut contempler son jardin de la fenêtre mais comme un jardinier mordu ne peut poser complètement outils et tablier, il pourra entreprendre la remise en question de son jardin intérieur.

Si l'hiver semble long aux humains, il doit paraître encore plus terrible aux plantes d'appartement habituées d'instinct aux conditions climatiques généralement tropicales, c'est-à-dire luminosité constante plus ou moins vive selon l'espèce, hygrométrie élevée et constante, température stable variant selon les catégories de plantes et sol riche en humus.

Nos maisons de zones tempérées ne proposent qu'un élément sûr : la température. Les 20° C exigés sont largement suffisants aux plus tropicales des plantes d'appartement. Le plus commun et le plus sérieux handicap que les plantes aient à supporter reste le mauvais rapport d'hygrométrie de l'air en fonction de la température. Pour que plantes — et humains — se sentent à l'aise on considère que l'humidité de l'air doit tourner entre 60 et 80 %. Simple question de bon sens : on devrait toujours vendre des thermomètres accouplés aux hygromètres.

Pour pallier le manque d'hygrométrie, l'utilisation d'un saturateur efficace est fortement conseillée. Pour les plantations, il conviendra de placer les pots dans des cache-pots de diamètre supérieur et boucher le vide avec de la mousse humide (la mousse recouvrant également la surface de la terre du pot). La soucoupe remplie d'eau peut être une autre bonne solution, à condition qu'un lit de gravillons isole la base du pot de l'eau. Cette dernière ne montera que par capillarité, évitant l'asphyxie des racines, et sera évaporée en majeure partie, créant un micro-climat humide, favorable à une bonne végétation.

En hiver, les appartements recréent une ambiance de printemps tropical avec une luminosité amputée des deux tiers. Pour conserver un joli feuillage il faut satisfaire les besoins naturels journaliers : environ 1 000 lux pour les plantes de soleil, 400 lux pour celles de mi-ombre et 200 lux pour celles d'ombre. Pour donner une idée de la luminosité, on obtiendra environ 200 lux avec une lampe de 25 watts distante de 40 centimètres, une de 40 watts à 50 centimètres, de 60 watts à 1 mètre ou de 100 watts à 1 m. 25 en la laissant allumée quatre à cinq heures par jour.

L'eau du freezer

Il faut donc, soit opter pour des plantes peu exigeantes en lumière, ou fournir aux autres un éclairage d'appoint (ampoule type « lumière du jour » ou dite « mixte »). Dans certains cas, un miroir ou une feuille de papier aluminium judicieusement placée peut réfléchir et ainsi accroître considérablement l'intensité lumineuse.

L'arrosage — sujet de discussion préféré des amateurs de plantes vertes — n'est pas le point capital de la survie ou du bon maintien. Il varie nettement en fonction des données de base. Plus l'air est sec et chaud, plus la plante transpire, plus elle a besoin d'eau, donc d'arrosage. Une pulvérisation d'eau non calcaire (eau de récupération du freezer du réfrigérateur par exemple) à température ambiante aide à la bonne santé générale.

Un nettoyage régulier à l'aide d'un chiffon doux et d'un produit spécial en bombe (Mariofit, Gésal, Super-Lustre Vilmorin) active la nutrition et les échanges gazeux.

Il faut arroser une plante lorsqu'elle a soif et ne pas maintenir un état d'humidité permanent, sauf pour le papyrus (cyperus), qui peut vivre les pieds dans l'eau et la tête au soleil. Seul un état de fraîcheur, c'est-à-dire une terre qui n'est pas sèche, doit être respecté. Quelques indices annoncent la cote d'alarme à l'esprit observateur : la couleur de la terre en surface, le poids du pot, le son obtenu en frappant le pot avec l'ongle, plus il est léger, plus la plante a soif. Il faut éviter le flétrissement des feuilles ou des fleurs, mais toujours penser au pire des cas et savoir qu'une plante se remettra mieux d'un excès de sécheresse que d'un excès d'humidité, autrement dit d'asphyxie.

Les apports d'engrais en solution dans l'eau d'arrosage (de préférence non calcaire) ou en bâtonnets à décomposition lente doivent soutenir une activité intense — reprise de végétation au printemps, époque de floraison ou d'émission de nouvelles feuilles. Il faut se conformer aux doses prescrites sur l'emballage, sous réserve de brûlure. Une autre précaution : ne jamais apporter d'engrais sur une motte assoiffée. La faire boire d'abord puis apporter l'engrais. Une plante rempotée chaque année au printemps dans un mélange terreux qui lui convient n'a pratiquement pas besoin d'engrais. En revanche, les pots difficilement maniables, les plantes en mélange, les mal suivies demanderont un régime alimentaire complété.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

• Nous donnons ici la liste de quelques plantes n'exigeant que peu de lumière et faciles à vivre : acorus, anthurium, aspidistra, aucuba, chlorophytum, cissus, clivia, cafeier, cryptanthus, fatshedera, fittonia, fougères, impatiens, kentia (palmier), lierre, ophiopogon, pellea, philodendron, sansevieria, scindapsus.

Maison



Habillons les murs

LE revêtement mural a une grande importance en décoration ainsi qu'en témoignait le nombre de produits exposés au récent Salon du bricolage. Nous y avons trouvé quelques nouveautés, faciles à poser soi-même.

Les papiers peints en vinyle concilient le décor, la solidité et la facilité d'entretien. Il s'agit d'une feuille de chlorure de polyvinyle contrecollée sur papier ; en cas de changement de décor, la feuille de plastique décorée peut s'enlever (comme une peau), le papier-support restant au mur et pouvant servir de fond à une pose ultérieure. Réellement lessivables, ces papiers en vinyle peuvent tapisser des murs de cuisine, salle de bains, chambre d'enfants, escaliers ou couloirs.

Dans les nouvelles collections, nous avons remarqué un papier peint en vinyle à motifs géométriques inscrits dans un carré, dans une harmonie de rose, brun et beige ; ces dessins existent en grand et petit format et peuvent se jumeler dans une même pièce (« Elbe », Holiday, 70 F environ le rouleau de 10 m. × 0,53 m.). Un jeu de diagonales bicolores forme un chevron géant et s'accompagne d'unis, brillants ou d'aspect raphia (« Sillage », Inaltéra, 86 et 82 F le rouleau). Tous ces papiers sont vendus dans les magasins spécialisés.

Deux fabricants britanniques diffusent en France leurs productions. Une collection de papiers peints en vinyle comporte des rosaces en camaïeu de teintes douces et des motifs géométriques de tons vifs (Crown, 60 à 90 F le rouleau, au B.H.V. et Pointe-Rivoli). Des papiers, également en vinyle, sont pré-encollés et décorés de fleurs stylisées ou de dessins linéaires (Mayfair, 60 à 90 F le rouleau, au B.H.V.).

Dali - Guitare

Salvador Dali, dispersant son talent, vient de créer deux dessins pour des papiers peints lavables. Coquille et guitare sont les thèmes « espagnols » dessinés par le maître, qui a cautionné toute une collection, d'inspiration assez banale. (Foto - repro, diffusé en France par Minerva ; en vente à la Pointe-Rivoli, de 30 à 56 F le rouleau.)

Des dalles carrées, de 35 centimètres de côté, sont formées d'une pellicule de métal laqué et gravé, fixée sur carton. Spirales, lignes droites ou courbes composent un décor chatoyant qui joue avec les reflets. Ce revêtement (à coller au mur) est assez fragile aux rayures et ne doit pas être posé près d'une source de chaleur. (« Delta - magic - décor », Cifa-Delta, 80 F l'étui de neuf dalles, couvrant 1,10 mètre carré.)

Un nouveau revêtement mural est fait de fibres synthétiques associées à un dos en « non-tissé ». D'aspect rugueux, il existe en divers coloris unis avec une structure de lignes verticales. (« Félina », IPA, 32 F le mètre carré, chez Shaggar.) Dans cette boutique, spécialiste du revêtement mural, nous avons vu un tissu « jean », matelassé sur ouate Tergal par des piqûres en losanges. (39,50 F le mètre en 1,50 m de large.) Ce complexe se tend sur les murs sans avoir à interposer un molleton séparé.

JANY AUJAME.

★ Pointe-Rivoli, 1, rue de Rivoli, 75004 Paris.
★ Cifa - Delta, 31, avenue de la République, 75011 Paris.
★ Shaggar, 69, avenue des Ternes, et centre commercial Maine - Montparnasse.

POUR ÊTRE A LA PAGE

UN NOUVEAU FER A REPASSER à vapeur est le premier à être autonettoyant. Une soupape, à vapeur inversée, permet de vider automatiquement le réservoir après le repassage tout en évitant l'obstruction des orifices par un dépôt de sel minéral. (General Electric, 239 F environ, dans les grands magasins et boutiques spécialisées.)

UN PRODUIT D'ENTRETIEN, présenté en bombe aérosol, a été conçu pour s'utiliser sur tous les matériaux : bois verni ou laqué, plastique, émail, inox, cuir. S'il ne peut être considéré comme un « nettoyant », il fait effectivement briller toutes ces surfaces. (« Fée du logis », 6 F la bombe de 12 onces, en droguerie.)

UNE BROSSE A CHEVEUX ÉLECTRIQUE est le plus récent des sèche-cheveux. Parfait pour le « brushing », il comporte une brosse ronde en sanglier qui s'adapte au séchoir, ainsi qu'un embout-peigne. (« Hair-brushing-set », Babyliss, 150 F en 220 volts, dans les grands magasins et parfumeries.)

Hippisme



DE RECORD EN RECORD

EST-CE fuite devant la monnaie ? Est-ce confiance retrouvée dans les favoris, lesquels, d'ailleurs, la justifient par une constance à croire que les chevaux vivent désormais dans la hantise (salutaire) d'être déférés devant le juge d'instruction Michaud ? Le tiercé va de record en record.

A peine venait-il de franchir le cap des 90 millions de francs (91 044 603 francs, le 5 janvier) que le voilà accomplissant, dimanche passé, un nouveau bond : 93 692 088 francs dans le prix de Valence. Encore la progression réelle est-elle plus importante que ne l'indique ce chiffre. Il y avait eu dix-neuf partants, c'est-à-dire 5 814 possibilités différentes de combinaisons, le 5 janvier. Il y avait dix-sept partants et 4 080 variantes de jeux, dimanche passé. Une augmentation de 3 % des sommes jouées devant un éventail de tentations réduit d'un tiers est révélateur d'un surcroît d'engouement qu'on peut, nous semble-t-il, évaluer, sans excès, à quelque 10 %. De 10 % en 10 %, le cap des 100 millions de francs — déjà atteint chaque dimanche si l'on tient compte des couplés et paris simples — ne devrait pas se dérober au-delà du prix d'Amérique, dans neuf jours.

La première place revenant — à la force (ou à l'enthousiasme) du portefeuille — au public, le classement de la semaine comporte ensuite les noms de *Casdar*, *Catharina*, *Bellino II*, *Franc Quito*, *Grandval* et *Kotchetkov*.

D'un poil de nez

Les deux premiers terminent à un poil de nez d'intervalle le prix de Bourgogne. Les derniers mètres de la course ont été à l'avantage de *Catharina*, qui y a comblé une demi-longueur de retard. Mais les 2 000 mètres qui précédaient avaient plutôt mis en évidence les mérites de *Casdar*, contraint par *Vernet*, coéquipier de sa rivale, à faire les extérieurs, et y prenant pourtant l'avantage.

Conclusion : bien qu'en règle générale les 20 derniers mètres d'une course comptent plus que les 2 000 qui précèdent, nous préférerons, également d'un poil de nez, *Casdar* à *Catharina*, dans le prix d'Amérique.

Pour le prix de Cornulier, qui sera demain l'autre grand événement du mois, pas d'hésitation : en trottant dimanche en 1 min. 17 sec. 4/10 à l'attelé — qui n'est pas sa spécialité, — *Bellino II* a montré qu'il est au mieux de sa forme. Et un *Bellino II* en grande forme n'a pas de rival au monté. On peut même se demander s'il n'est pas en mesure, cette année, de réaliser le rêve caressé depuis trois ans par son propriétaire : gagner à la fois le Cornulier et le prix d'Amérique. De tous les candidats français à la grande épreuve du 26 janvier, il est, sauf omission, celui qui, avec sa réduction de 1' 17" 4 dimanche, a réalisé le meilleur « chrono » de l'hiver, à Vincennes. Certes, même au trot, le chronomètre n'est pas un juge infaillible et, par ailleurs, il faudra aussi compter, le 26 janvier, avec l'Italien *Timothy T* (1) et l'Américain *Wayne Eden*, qui, chez eux, ont trotté plus vite. Il n'empêche, *Bellino II* a une chance de rejoindre, dans la chronique de Vincennes, la petite phalange des chevaux ayant réussi le prestigieux doublé : *Venutar* (en 1949), *Masina* (1961) et *Tidalium Pelo* (1972).

Qu'il s'y hâte, d'ailleurs, car voici déjà son successeur : *Franc Quito*, vainqueur sans lutte du prix de Pardieu, et qui, par cette victoire, écarte les autres jeunes prétendants à la couronne. *Franc Quito* est la première grande réussite d'un vétérinaire de Bellême, le docteur Petit, qui, ayant soigné durant trente ans les chevaux des autres, décida un jour d'en élever pour son compte et, dès la deuxième ou troisième année de sa conversion, fit naître ce jeune champion. Réussite qui pourrait légitimement avoir quelque arrière-goût d'amertume : lié par un contrat, le docteur Petit a dû vendre *Franc Quito* à Georges Moreau, à l'âge du sevrage.

Premier éleveur-propriétaire de trotteurs en Europe, tant par l'effectif que, dans l'ensemble, par les résultats, Georges Moreau met en œuvre une formule particulière : il cède à bon compte aux autres éleveurs des « services » de ses étalons (qui sont excellents) à condition que les preneurs lui consentent une option, à un prix fixé à l'avance, sur les produits à naître. De cette façon, il s'assure les plus prometteurs produits de ses étalons, produits issus, en outre, d'une diversité de croisements à laquelle il ne pourrait pas atteindre avec sa seule jumenterie. Bien entendu, il lui arrive de se tromper et de dédaigner, à l'âge du sevrage — moment où il doit exercer son droit d'option, — un poulain qui se révèle ensuite excellent, de sorte que, dans l'ensemble, l'autre partie trouve son compte à un tel arrangement.

Pas un kopeck pour ces frivolités

Au demeurant, la prime au naisseur (10 % des prix) reste attribuée, pendant toute la carrière du cheval, au propriétaire de sa mère. Il n'empêche, des regrets sont inévitables quand l'objet du contrat se révèle être un poulain qui a déjà gagné 700 000 francs à l'aube de ses quatre ans et qui, sauf accident, va gagner plus de 2 millions dans sa carrière.

Granval n'en est certes pas là, et n'y atteindra jamais. Mais le plaisir d'une victoire ne s'apprécie pas qu'à travers un compte en banque, et Mireille Darc peut savourer celui que lui vaut, dans le prix Maurice-de-Gheest (aux 58 000 francs tout de même non négligeables), cette énième découverte de Pierre-Désiré Allaire, « talent scout » hippique numéro un.

Les Russes sont revenus. Dans les années 60, ils avaient fait, notamment avec *Anilin* et *Apex Hanover*, de brillantes incursions sur les pistes occidentales. Brillantes et pittoresques. L'administration soviétique n'avait pas daigné débloquer un kopeck pour financer ces frivoles expéditions. Les chevaux avaient traversé l'Europe dans un van brinquebalant, conduit par leur jockey en personne. A leur arrivée, ils avaient vécu d'un sac d'avoine donné par une écurie, d'une voiture de foin fournie par une autre, cependant que les hommes et la femme — Nina Burdova, lad d'*Apex Hanover* — prenaient une parcimonieuse pension à la cantine des apprentis.

Ce dénouement n'empêcha pas les chevaux soviétiques de gagner chez nous, en trois campagnes, quelque 500 000 francs. Que se passa-t-il alors ? La légende veut que le directeur du haras d'Etat qui avait pris l'initiative des voyages — le cordial et passionné Dalmatov — aurait essayé d'empêcher que ce pactole n'entrât dans les caisses de l'administration générale soviétique. Certes, il ne pensait pas à lui le cher homme ; seulement à ses chevaux, à leurs voyages futurs, au confort qu'ils n'avaient pas et qu'avaient leurs rivaux de l'Ouest, peut-être à l'achat de quelque étalon occidental. Il n'empêche que — selon les mêmes rumeurs — la tentative aurait été jugée à Moscou avec une extrême sévérité. En tout cas, on ne revit plus jamais Dalmatov ni Nina Burdova, et les chevaux soviétiques oublièrent la route de la France.

Deux viennent d'y reparaître pour disputer les « internationaux » de Vincennes. Bonne chance au successeur de Nina, Kotchetkov, à qui — courtoisie présidentielle — Albert Viel avait confié une jument dimanche, dans le prix de Vittel, afin qu'il fasse connaissance avec la piste du plateau de Gravelle.

LOUIS DÉNIEL.

(1) Pourtant décevant, mardi, à Cagnes.

Sports



TENNIS : deux futures vedettes

DEUX juniors, Christophe Casa et Christophe Roger-Vasselin, viennent d'apporter quelques raisons d'espérer aux responsables du tennis français, après une année 1974 si décevante que la Fédération française de lawn-tennis (F.F.L.T.) décida de dissoudre l'équipe nationale, entretenue à grands frais dans le but de reconquérir la coupe Davis.

Christophe Casa, vainqueur du championnat d'Australie junior dix ans après un autre Français, Georges Goven, et Christophe Roger-Vasselin, demi-finaliste du tournoi junior de l'Orange Bowl à Miami-Beach, ont réalisé, au cours de la dernière semaine de décembre, la meilleure performance de leur toute jeune carrière.

Christophe Roger-Vasselin, dont le père est français et la mère anglaise, a été champion de Grande-Bretagne cadet et champion de France junior. Christophe Casa, son aîné de trente-huit jours (il est né le 30 mai 1957), a un palmarès un peu plus étoffé : vainqueur de l'Orange Bowl cadets en 1973, champion international de France à Roland-Garros, et demi-finaliste à Wimbledon dans la catégorie des juniors en 1974.

Si leurs performances ne sont pas comparables à celles du Suédois Bjorn Borg, qui n'a qu'un an de plus qu'eux, elles n'en sont pas moins prometteuses. L'Orange Bowl réunit en effet traditionnellement, chaque fin d'année, les meilleurs cadets et juniors mondiaux, et l'Australie demeure une exceptionnelle pépinière de tennismen, toujours difficiles à battre sur gazon.

Une prudence naturelle

La mesure dont font preuve aujourd'hui les responsables de la F.F.L.T. s'explique surtout par les déceptions que leur causèrent les joueurs sur lesquels ils fondèrent le plus d'espoirs. Après avoir disputé, à vingt-deux ans, la finale des championnats internationaux de France, à Roland-Garros, en 1972, Patrick Proisy est aujourd'hui rentré dans le rang, tout comme Georges Goven ou Patrice Dominguez, qui alternèrent le bon et, surtout, le moins bon, ces dernières années.

S'il est relativement plus aisé de se surpasser quand on n'a rien à perdre, il est, en effet, beaucoup plus difficile ensuite de confirmer sa valeur en toute circonstance. En 1972, Patrick Proisy se battait pour gagner ses points. Devenu favori, il pense avant tout à ne pas perdre et laisse le plus d'initiatives à son adversaire.

Ce défaut, très souvent constaté chez les sportifs français, a amené la F.F.L.T. à modifier depuis quelque temps les options prioritaires de son enseignement. Au lieu de trop mettre l'accent sur l'acquisition du geste techniquement parfait, les éducateurs de tennis veillent désormais à développer ou à laisser s'épanouir chez leurs élèves des qualités morales, comme la combativité. La réussite de la nouvelle vague de « matraqueurs » de courts, comme l'Américain Jimmy Connors ou le Suédois Bjorn Borg, semble leur donner raison.

La deuxième innovation importante de la F.F.L.T. consiste à laisser plus d'initiative que ces dernières années aux espoirs et aux champions français pour permettre aux joueurs de prendre leurs responsabilités ou de développer leur personnalité. Le lycée du Parc impérial à Nice, où la fédération envoie chaque année une douzaine de ses meilleurs espoirs, qui y mènent de pair études et pratique sportive sous la direction de l'entraîneur national Patrice Beust, continuera de fonctionner comme par le passé.

Mais beaucoup plus que par quelques exploits intermittents, Patrice Beust serait satisfait s'il pouvait « apprendre à gagner » à ses jeunes, c'est-à-dire à acquérir aux plans physique, technique et moral les moyens de s'imposer en toute circonstance à un adversaire a priori inférieur. La coupe de Galéa, où les Français figureront cette année parmi les favoris, sera déjà à cet égard révélatrice pour l'avenir du tennis national.

GÉRARD ALBOUY.

CYCLISME : les laissés-pour-compte

ON dénombre, en France, un peu plus de cent cyclistes professionnels, et trente-trois — soit près d'un tiers — sont actuellement sans emploi (le Monde du 29 novembre 1974). Parmi les coureurs qui n'ont pas renouvelé leur contrat figurent notamment Bernard Labourdette, Alain Vasseur, Daniel Ducreux, Robert Bouloux, Jacques Botherel, ancien champion du monde amateur, et Alain Van Lancker, récent vainqueur des Six-Jours de Grenoble.

Leur cas, préoccupant, a retenu l'attention de Cyrille Guimard, président de l'Union nationale des coureurs professionnels, qui envisage précisément de grouper les chômeurs dans une équipe dite de l'U.N.C.P. Une expérience identique avait été tentée, voici quinze ans, par Louison Bobet.

L'entreprise est délicate. Cyrille Guimard, qui étudie actuellement le dossier des « laissés-pour-compte », a établi des contacts avec plusieurs firmes susceptibles de venir en aide au secteur professionnel ; parviendra-t-il à trouver le mécène qui acceptera de financer une équipe aux ambitions modestes ? Aucune information ne permet, pour l'instant, d'apporter un élément de réponse.

Il semble, d'autre part, que la démarche soit tardive. La crise de l'emploi dans le sport cycliste ne correspond pas à une situation nouvelle. Elle résulte, en partie, du retrait du groupe Bic, qui rassemblait à lui seul quatorze routiers français. Quand on mesure les difficultés rencontrées par les responsables des équipes Jobo ou De Gribaldy pour rester dans la course, on imagine aisément les obstacles que devra surmonter le porte-parole des coureurs pour réussir dans sa tentative de sauvetage.

L'affaire doit être examinée, samedi 18 janvier, au cours de l'assemblée générale de la Fédération française de cyclisme, qui siégera à Paris : son président, M. Olivier Dussaix, avait suggéré naguère qu'une dîme fût prélevée sur les bénéfices de l'industrie du cycle, dont on sait qu'elle est florissante. La proposition paraît, plus que jamais, opportune, et il appartient aux constructeurs de montrer l'exemple.

JACQUES AUGENDRE.

Jeux



Echecs Nº 590 DIABOLIQUES

(42e championnat de l'U.R.S.S., Leningrad, décembre 1974.)

Blancs : M. TAHL
Noirs : M. TAIMANOV
Défense sicilienne, système Paulsen.

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	é4	ç5	20.	D×f5	F×b2(l)
2.	Cf3	é6	21.	Dd3	Ta-é8
3.	d4	ç×d4	22.	Cg3	Ca5(m)
4.	C×d4	Cç6	23.	Cé4!!	Dç4(n)
5.	Cç3	a6	24.	C×d6	D×d3
6.	Fé2	Cg-é7(a)	25.	T×d3	Té6(o)
7.	f4	C×d4	26.	f5!!(p)	Té7
8.	D×d4	b5!(b)	27.	Fç5	Td7
9.	0-0(ç)	Dç7	28.	Tb1	Fç3
10.	Rh1(d)	Cç6	29.	a3(q)	Cç6
11.	Df2	Fé7	30.	a×b4	Fé5
12.	Fé3(é)	0-0	31.	Tb-d1	Rg8
13.	Ta-d1	d6(f)	32.	g4	h5
14.	Dg3	Rh8(g)	33.	g5	F×d6
15.	Fd3	b4!(h)	34.	T×d6	T×d6
16.	Cé2	f5(i)	35.	T×d6	Cé5
17.	Dh3(j)	Ff6(k)	36.	T×a6	T×f5
18.	é×f5	é×f5	37.	g6! aband. (r).	
19.	F×f5	F×f5			

NOTES

a) Dans de nombreuses variantes du « système Paulsen », les Noirs se réservent le choix des continuations qui s'offrent à eux par 6..., Dç7, laissant ainsi le combat, dans cette phase débutale, s'orienter selon différentes suites, soit 7. a3, b5 ; 8. C×ç6, D×ç6 ; 9. 0-0, Fb7 ; 10. Ff3, Dç7 ; 11. é5, Tç8 ; 12. F×b7, D×b7 ; 13. Ff4, Cg-é7 ; 14. Dé2, Cf5, soit 7. f4, b5 ; 8. C×ç6, d×ç6 ; 9. Fé3, Fb7 ; 10. 0-0, Cf6 ; 11. é5, Cd5 ; 12. C×d5 ; ç×d5 ; 13. Fd3, soit 7. f4, Fb4 ; 8. C×ç6, b×ç6 ; 9. Dd4, Ff8 ; 10. é5, d5 ; 11. é×d6, D×d6 ; 12. D×d6, F×d6 ; 13. Ff2, Fb7 ; 14. Cé4. Les Noirs adoptent ici un développement subtil du C-R qui porte leur marque de fabrique et dont l'idée mérite considération : après l'échange C×d4, le C-R peut remplacer immédiatement son frère disparu sur ç6. Dans une partie Parma-Taimanov (match U.R.S.S.-Yougoslavie, 1962), les Noirs échangèrent immédiatement sur d4 par 6..., C×d4 et obtinrent un certain avantage après 7. D×d4, Cé7 ; 8. Fé3, b5 ; 9. f4, Fb7 ; 10. Dd3, Cç6 ; 11. 0-0, Fé7 ; 12. Ff3, d6 ; 13. Cé2, 0-0 ; 14. ç4, b×ç4 ; 15. D×ç4, Tç8 ; 16. Da4, Da5. Il est clair que les Blancs n'ont pas joué énergiquement. Selon certains experts, sur 6..., C×d4 ; 7. D×d4, Cé7 la réponse 8. Ff4 contrôlant la case d6 met les Noirs en difficultés et rend la sortie du C-R douteuse. Taimanov connaît cependant ces avis et ne les partage pas pour plusieurs raisons.

b) La première raison et la plus importante : au lieu d'attaquer platement la D par 8..., Cç6, les Noirs développent leur aile-D en laissant la D sur la case d4, cachant ainsi une seconde raison.

c) Et non 9. F×b5, a×b5 ; 10. C×b5, Da5+.

d) 10. F×b5 paraît très fort : si 10..., a×b5 ; 11. C×b5 suivi de 12. Cd6+. Une faille surgit : si 10. F×b5, Cg6 ! ouvrant la diagonale du F-R, menaçant 11..., a×b5 et surtout 11..., Fç5 gagnant la D et révélant la seconde raison. De même, si 10. f5, C×f5 !, ce qui force les Blancs à sacrifier la qualité (pour ne pas perdre la D par 11..., Fç5) par 11. T×f5, e×f5 ; 12. Fé3. En outre, si 10. f5, Cç6 ; 11. Df2, Fd6 ! est également bon pour les Noirs. Le coup naturel 10. Fé3 a l'inconvénient de priver la D blanche de la case f2. D'où ce coup prophylactique.

e) L'attaque 12. f5 est prématurée 12..., Ff6 ! La stratégie des Blancs est saine : contrôle des cases noires et de la diagonale a7-g1 et passage actif de la D sur l'aile-R.

f) Finalement, les Noirs obtiennent une position issue de la « variante de Scheveningue » dans laquelle le R est privé de la défense de son C. La variante 6..., Cg-é7 paraît ainsi peu justifiée.

g) Un peu automatique. 14..., Ff6 était jouable : si 15. é5, d×é5 ; 16. Cé4, Fé7 ; 17. f×é5, D×é5.

h) Maintenant 15..., Ff6 permet l'offensive 16. é5, d×é5 ; 17. Dh3, g6 ; 18. f×é5, F×é5 ; 19. F×g6 ou 18. Cé4. L'avance du pion b ôte au C-D la possibilité é5 - Cé4.

i) Un affaiblissement bien périlleux en comparaison de la suite 16..., Ff6 ; 17. é5, d×é5 ; 18. Dh3, é4 !

j) La suite 17. é×f5, é×f5 ; 18. Cd4, C×d4 ; 19. F×d4, Ff6 ; 20. F×f6, T×f6 ; 21. Tf-é1, Fd7 et Fc6 - Tg6 donnerait aux Noirs du contre-jeu.

k) 17..., g6 (afin de reprendre si 18. e×f5 par 18..., g×f5 suivi de Tg8) semble meilleur que ce pseudo-sacrifice de pion.

l) A considérer était 20..., Cd4 ; 21. F×d4, F×d4 ; 22. Dd3, F×b2 ; 23. D×d6, D×ç2 ; 24. Td2.

m) 22..., d5 ; 23. Fç5, T×f4 ; 24. T×f4, D×f4 ; 25. D×d5 est dangereux pour les Noirs.

n) Tahl dans son élément : si 23..., Dé7 ; 24. Cg5, g6 ; 25. Fd4+, etc.

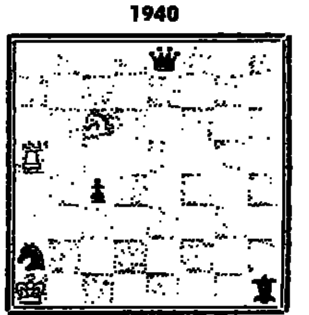
o) Ou 25..., Tb8. Si 25..., Td8 ; 26 Cf7+.

p) Diabolique : si 26..., g6 ; 27. Tb1 ou 27. Fh6, Fg7 ; 28. Cf7+, T×f7 ; 29. Td8+.

q) Gagnant un second pion et la partie.

r) En raison de la menace 38. Ta8+. Si 37..., Cd7 ; 38. Ta8+, Cf8 ; 39. F×f8, T×f8 ; 40. T×a8+, R×f8 ; 41. b5.

ÉTUDE B. SEVITOV 1940



Les Blancs jouent et gagnent.
BLANCS (3) : Ra1, Ta5, Cç6.
NOIRS (4) : Ré8, Fh1, Ca2, Pç4.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 589. A. KORANI « Maggyar Sakkelet », 1966.

(Blancs : Rd8, Tg5, Fb7 et h6. Noirs : Rh5, Tb1, Pé3 et b4.)

1. F×é3, Td1+ ; 2. Td6 !, T×d6+ ; 3. Ré7, Th6 ; 4. Ff3+, Rg6 ; 5. Fé4+, Rg7 ; 6. Fd4+, Rg8 ; 7. Fd5+, Rh7 ; 8. Rf7 !, Th5 ; 9. Fé4+, Rh6 ; 10. Fé3+, Tg5 ; 11. Rf6 et les Blancs gagnent.

Bridge Nº 585 LA VOIE DOUBLE DE TRAANE

Dès la première levée la défense oblige le déclarant à choisir entre deux routes assez difficiles.

Nord : ♠ 5 4 3 2 ♥ A 4 ♦ A D 6 ♣ D 10 3 2

Ouest : ♠ 9 8 7 6 ♥ R 10 9 8 7 ♦ R V 3 ♣ V

Est : ♠ R ♥ 6 5 ♦ 8 7 5 2 ♣ R 9 8 7 6 5

Sud : ♠ A D V 10 ♥ D V 3 2 ♦ 10 9 4 ♣ A 4

Ouest ayant entamé le valet de trèfle, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Nord couvre le valet de trèfle avec la dame et il y a deux variantes :

Premier cas. — *Est fournit le 5 de trèfle :* Sud tire l'as de pique, puis la dame de cœur qu'Ouest ne couvre pas (sans importance). Sud joue alors le 10 de carreau couvert du valet et pris par la dame de Nord qui réalise l'as de cœur. Sud reprend la main à pique, coupe son troisième cœur, et fait ses deux atouts et l'as de trèfle. Ouest, qui a le roi de cœur et R et 3 de carreau, est mis en main à cœur et doit rejouer carreau...

Deuxième cas. — *Est fournit le roi de trèfle :* Sud prend de l'as et joue le 10 de carreau pour le valet et la dame. Sud joue le 4 de cœur du mort et met *le 2 de sa main !* Ouest prend avec le 7 de cœur et contre-attaque pique. Sud prend et rejoue le 9 de carreau pour le roi et l'as (transfert de garde à carreau). Ensuite, as de cœur, pique pour le 10, et la dame de cœur couverte et coupée. Sud réalise son valet de cœur et son atout maître pour *squeezer Est* à carreau-trèfle.

♦ 6 ♣ 10 3
♠ D ♦ 4 ♣ 4 — ♦ 7 ♣ 9 8

Note :
Dans le cas où Est a couvert la dame de trèfle, si Sud joue la dame de cœur de sa main, Ouest ne couvrira pas pour empêcher le squeeze d'Est.

ESCAMOTAGE

Certains coups techniques relèvent de la prestidigitation et rappellent un peu les escamotages de Robert Houdin.

Voici un exemple où, à la table, quand on ne voit pas les mains adverses, il était facile de prendre la mauvaise ligne de jeu.

Nord : ♠ A 6 4 ♥ R 8 7 6 ♦ A V 6 ♣ 10 6 4

Ouest : ♠ D 9 2 ♥ 5 ♦ R D 9 7 5 ♣ D 8 5 2

Est : ♠ 10 7 5 ♥ D 4 3 2 ♦ 10 3 ♣ R 9 7 3

Sud : ♠ R V 8 3 ♥ A V 10 9 ♦ 8 4 2 ♣ A V

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Le Dentu	F. Moine	Moine	Bernheim
1 ♥	passe	1 ♠	passe
2 ♣	passe	4 ♥	passe

Ouest entama le 2 de trèfle pour le roi d'Est. Sud prit avec l'as et rejoua le valet de trèfle. Ouest fit la dame et continua trèfle pour le 10 du mort et la défausse d'un carreau. Le déclarant (pour essayer de localiser la distribution) joua le valet de carreau du mort pris par Ouest qui continua carreau. *Comment Le Dentu, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Sur l'ouverture de « 1 cœur », Nord n'avait pas de bonne réponse. Son jeu était trop beau en points d'honneurs pour barrer à « 4 cœurs », et, d'autre part, un saut à « 3 cœurs » n'aurait pas été forcing. L'enchère de « 2 SA » aurait bien dépeint la distribution et la force, mais la garde à trèfle était insuffisante et le soutien à cœur était passé sous silence. Bref, Nord prit le biais de répondre « 1 pique » avec seulement trois cartes. Le danger d'une telle enchère était limité par la possibilité de se replier à un contrat à cœur.

PHILIPPE BRUGNON.

Courrier des lecteurs

Au-delà de la manche (nº 578)

Plusieurs lecteurs (MM. Aubin, Bismut, César, Feiner, Rousseau...) ont trouvé que, si Est coupe pique *avec le 9, puis avec le 10 de trèfle* (double uppercut) la défense fera la dame de trèfle et un cœur. C'est exact, et, pour cette raison, je n'avais pas mis la formule habituelle : « Contre toute défense »...

Jeunes

Mercredis non-stop

◆ LE CENTRE AMERICAIN POUR ETUDIANTS ET ARTISTES *organise, pour les enfants de huit à quatorze ans, des petites manifestations artistiques, les* « Hootnany ». *La première partie de ces spectacles est composée de numéros présentés par les enfants eux-mêmes. Tout enfant ou groupe d'enfants susceptible d'exécuter un sketche, un numéro musical ou de variétés est invité à se présenter, le mercredi de 14 heures à 16 h. 30 au Centre américain. Les spectacles ont lieu tous les mercredis de 16 heures à 18 heures. Leur but est, selon le directeur de la programmation,* « de faire participer les enfants entre eux à des manifestations artistiques, de leur donner la possibilité de s'exprimer en public et de développer leur goût de la musique ».

★ 261, boulevard Raspail, 75014 Paris. Tél. : 033-99-92. Entrée au spectacle : 5 F.

◆ LES ENFANTS ET L'AUDIO-VISUEL. — *Des travaux réalisés par des enfants dans des ateliers de création audio-visuelle seront présentés, du 29 janvier au 8 février, dans une exposition organisée par le Centre national français du film pour l'enfance et la jeunesse (C.F.E.J.), en collaboration avec la bibliothèque du Centre Beaubourg. Ces travaux ont été faits dans les ateliers du C.F.E.J., notamment au cours des semaines nationales du film pour l'enfance, qui ont eu lieu à La Bourboule en juillet 1973 et juillet 1974. Ils seront présentés dans le hall d'accueil du Centre Beaubourg.*

★ Centre national français du film pour l'enfance et la jeunesse ; 109-111, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Tél. : 326-14-88.

◆ LES « MERCREDIS VERTS » *de la Fédération Inter-Jeunes France-Europe ont quitté les anciens locaux du Carré Thorigny pour s'installer au Nouveau Carré, 5, rue Papin, 75003-Paris. Ils s'adressent aux jeunes de douze à dix-sept ans, à qui ils proposent de faire connaissance avec divers aspects de la nature (métiers, animaux...). Les séances ont lieu le mercredi de 14 heures à 16 heures. Le prix d'entrée est de 4 F.*

L'enfance d'une carrière

« Les préfets créés sous le Consulat par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 mars 1800) ont eu au cours du dix-neuvième siècle un rôle considérable. Ils ne furent pas seulement des administrateurs, agents très actifs de la centralisation, mais certains contribuèrent avec une grande efficacité au développement de l'urbanisme et de la vie économique et sociale de leur département. Retracez (sous forme de mémoires, récit ou rapport) l'œuvre accomplie par un préfet au cours du dix-neuvième siècle dans votre ville ou votre département. »

Tel est le sujet proposé cette année par les Archives nationales aux candidats du vingt-deuxième concours des jeunes historiens. Le concours ouvert du 15 janvier au 7 avril s'adresse aux jeunes de quatorze à dix-neuf ans. Les candidats peuvent puiser leur documentation dans les manuels d'histoire, les récits de l'époque, mais la préférence sera donnée aux écrits ayant le mieux utilisé les documents mis à leur disposition aux archives nationales et départementales. C'est là que les jeunes devront adresser leurs copies et pourront obtenir tous renseignements sur le concours. (Pour Paris et la banlieue : Service éducatif des archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris).

Philatélie

Nº 1365

FRANCE : Palais de justice de Rouen.

Dans la série touristique d'usage courant, le troisième et le dernier timbre, prévu sur le programme de l'année, représentera le palais de justice de Rouen. Vente générale le 27 janvier.



0,85 F, bleu-vert, bistre et vert-noir.

Dessin et gravure de Jacques Gauthier.

Impression taille-douce ; Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 25 et 26 février, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au palais de justice, place Foch, Rouen. — Oblitération spéciale « premier jour » pour le timbre.

— Le 25 février, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Rouen R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

MONACO : La nouvelle effigie du prince Rainier III.

Deux séries d'usage courant ont été émises fin décembre par la principauté de Monaco, l'une de cinq timbres « poste » et l'autre de trois figurines « poste aérienne ».

— Les timbres de la série « poste » sont du type petit format :



0,60 F, vert-noir ;
0,80 F, rouge ;
100 F brun-rouge ;
1,20 F, bleu violacé ;
2,00 F, violet brunâtre.

Ce nouveau timbre-type fut dessiné et gravé par C. Slania.

— Les valeurs « poste aérienne » sont :




10,00 F, violet et bleu ;
15,00 F, carmin brunâtre ;
2,00 F, bleu outremer.

Le profil du prince a été réalisé d'après une sculpture du professeur Francesco Messina.

Dessin et gravure de C. Slania.

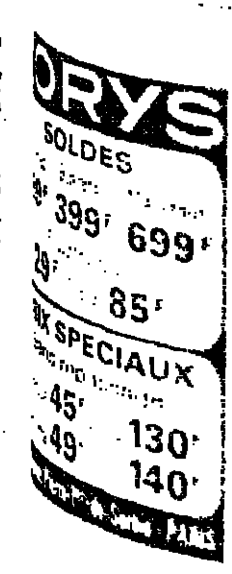
Impression taille-douce, Atelier du timbre de France.

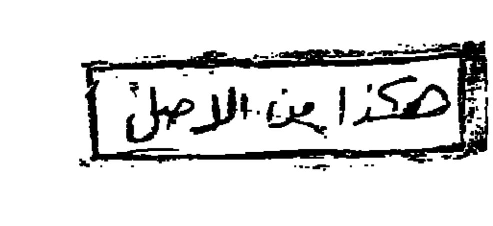
— Douze autres figurines ont été également émises, que nous publierons dans une de nos prochaines chroniques.

● A Saint-Pol, au pavillon du tourisme, les 18 et 19 janvier, de 9 h. à 18 h., sera présentée une exposition philatélique organisée par la section E.D.F.-G.D.F. C.A.S. Brest Philabreiz 146, à l'occasion de l'émission du timbre de Saint-Pol-de-Léon (cathédrale et Notre-Dame du Kreisker).

● Saint-Etienne, à la résidence du parc du Portail Rouge, les 25 et 26 janvier, la section philatélique de l'Association socio-culturelle de la Métare organise une exposition.

ADALBERT VITALYOS.





CARNET

Mariages

— Le baron et la baronne François-Xavier Féral sont heureux de faire part du mariage de leur fille

Françoise-Marie

avec

M. Jorge Espirito Santo da Gloria.

— M. et Mme René Simonin,
M. et Mme André Lavagne,
sont heureux de faire part du mariage, célébré dans la plus stricte intimité, de leurs enfants

Christel et Pierre.

Paris, le 21 décembre 1974.
70290 Champagney.
27, rue Saint-Sulpice, Paris-6e.
8, rue de Castiglione, Paris-1er.

— Patrice Thienot,
Carole Bonno,
sont heureux d'informer leurs parents, familles et amis qu'ils se sont mariés à Paris, le samedi 11 janvier, dans la plus stricte intimité conformément à leurs vœux.
122, rue de Grenelle, Paris-7e.
Orbais-l'Abbaye (51).
26, rue Balard, Paris-15e.
Fontaine-sur-Ay (51).

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Vve Emile Robert BONNEFOY,
née Rose Marie Lizoulet,
présidente d'honneur du golf d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne),
administrateur des Etablissements Jérôme et Bonnefoy (Courbevoie, 92) (Montieramez, 10),

survenu le 16 janvier à l'âge de soixante-dix ans, en son domicile à Saint-Maur.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église St-Hilaire de La Varenne (103, boulevard de la Marne), suivies de l'inhumation au cimetière Rablais de Saint-Maur.

« Priez pour elle. »

De la part de :
Mme René Lizoulet, sa belle-sœur,
M. et Mme Christian Lizoulet et leur fille,
M. et Mme Wally Herman et leurs enfants (Ottawa, Canada),
Ses neveux et nièces,
Mme Odette Pincon et ses enfants,
Mme Edmond Van de Walle,
M. et Mme Marcel Van de Walle et leurs enfants,
Et toute la famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21, avenue Marie-Louise,
94210 La Varenne.

— Clermont-Ferrand, Chamalières.
Mme Max Boudineau, son épouse,
Eric Boudineau, son fils,
Laure Boudineau, sa fille,
M. et Mme Jean-Jacques Stoffel, ses oncle et tante,
M. et Mme André Dissarbois, ses beau-frère et belle-sœur,
Leurs familles, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Max BOUDINEAU,

survenu à Chamalières, le 15 janvier, à l'âge de quarante-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Chamalières, le vendredi 17 janvier, à 14 heures, et sera suivie de l'inhumation à Crozon (29 S.).

Selon sa volonté ni fleurs ni couronne mais des dons à :
Villages d'enfants.
S.O.S. France,
C.C.P. 173-57 Strasbourg.
73, avenue Thermale.
63400 Chamalières.

— Mme Eliane Cohen-Aloro,
Et ses enfants Martine, Gilbert et Claude Cohen-Aloro,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit, le 16 janvier, de leur époux et père,

M. Raoul COHEN-ALORO,
assurance Winterthur,
agent immobilier.

Se joignent à cette grande peine les familles Cohen-Aloro, Zeitoun, Bunuth, Sarfati et Boubil.

Les prières d'usage auront lieu le samedi 18 janvier 1975, à 11 h. 30, à son domicile.
4, rue Octave-Feuillet,
Paris (16e).

— Le directeur des Musées de France,
Les membres du Conseil artistique de la Réunion des Musées nationaux,
ont le grand regret de faire part du décès de

M. Pierre DAVID-WEILL,
membre de l'Institut,
président du Conseil artistique de la Réunion des musées nationaux,

survenu à Paris le 14 janvier 1975.

— On nous prie de faire part du décès de

M. Maurice DENIS,
médaille militaire,
croix de guerre française et belge,

décédé en son domicile, dans sa quatre-vingt-treizième année, le 11 janvier 1975.

L'inhumation a eu lieu dans la stricte intimité familiale, le 15 janvier 1975.
91, boulevard de Courcelles,
Paris (8e).

— Nous apprenons le décès survenu le 16 janvier à Montpellier du professeur Gaston GIRAUD.

[Le professeur Gaston Giraud est né le 10 octobre 1888 à Privas (Ardèche). Après ses études à la faculté de médecine de Montpellier, il est, de 1937 à 1960, professeur de clinique médicale à la faculté de médecine de Montpellier, dont il est doyen en 1941, puis en 1960 doyen honoraire.

Intéressé plus particulièrement à la cardiologie, à l'hydrologie thérapeutique et à la climatologie, le professeur Giraud était membre de l'Académie nationale de médecine.]

— Mme Louis Hullot,
M. Bernard Hullot,
Mlle Françoise Hullot,
M. et Mme Robert Hullot,
Mme Raymond Dusson,
M. et Mme Roger Dusson, Jacques et François,
Les familles Jean, Renard, les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis HULLOT,
professeur de lettres
au lycée de Libourne,

survenu en son domicile, 19, avenue de Verdun, à Libourne (Gironde).

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 10 janvier 1975, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Libourne (Gironde).

Suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière Nord à Bordeaux (Gironde).

— Les familles Leiris, Monod, Mercier et Mme Juliette Jannet
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LEIRIS,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu dans sa soixante-dix-huitième année le 11 janvier 1975.

Le service religieux a été célébré à Triel-sur-Seine le 16 janvier 1975.

« Il les conduira auprès des sources d'eau-vive et Dieu essuyera toutes larmes de leurs yeux. » (Apocalypse de saint Jean, VII, 17.)

— On nous prie d'annoncer le décès de

Simone Robert LERAY,

survenu le 15 janvier 1975.

De la part de :
M. et Mme Alain Leray et leurs enfants,
M. et Mme Didier Leray et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Leray et leurs enfants,
M. Gaston Amsallem, ses enfants et petits-enfants,
Des familles Claude Laurent et André Leray.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Montparnasse le vendredi 17 janvier.

La famille s'excuse de ne pas recevoir.
2, rue du Pavillon,
92100 Boulogne.

— M. et Mme Antoine Lurot et Charlotte,
Mlle Marion Lurot,
M. et Mme Jacques Lurot,
font part du décès de

M. Michel P. LUROT,

le 31 décembre.

Le défunt ayant fait don de son corps à la science, un service aura lieu mardi 21 janvier au temple de Neuilly, 60, rue Perronet.

Cet avis tient lieu de faire-part.
21, boulevard Suchet,
75016 Paris.

— Mme Jean-Paul Morhange,
Geneviève, Jean-Louis et Catherine Morhange,
Mme Georges Morhange,
M. et Mme Gaston Manesse,
M. et Mme Roger Mattei et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Morhange et leurs enfants,
Mme Claude Vormuss et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul MORHANGE,
ingénieur en chef ETA,

survenu le 14 janvier 1975, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 17 janvier.
8, rue Nungesser-et-Coli,
Sèvres.

— Les obsèques du
docteur Alphonse OLIVIERI,
ancien président
du bureau médical de Lourdes,
décédé le 10 janvier à Versailles, ont été célébrées dans l'intimité.

[Né à Ajaccio le 23 avril 1890, le docteur Olivieri, médecin et chirurgien, assura la présidence du bureau médical de Lourdes de 1959 à 1972. Il s'est expliqué sur la manière dont il concevait le but et les méthodes de cet organisme dans un ouvrage intitulé « Y a-t-il encore des miracles à Lourdes ? » (éd. Lethielleux).

Outre ces fonctions, le docteur Olivieri assurait la présidence de l'Association médicale internationale de Notre-Dame de Lourdes.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme André PLESSIS,
née Suzanne Batherosse,

survenu le 16 janvier dans sa soixante-quatorzième année munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 21 janvier, à 8 h. 30, en l'église Saint-Pierre du Gros Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, suivie de l'inhumation à La Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir).

De la part de M. André Plessis,
M. et Mme François Nasse,
M. Michel Plessis,
Mlle Brigitte Nasse,
M. Pareli Nasse,
M. et Mme Jacques Batherosse,
Et des familles Trouvé, Dropsy, Joly, Lagriffoul, Batherosse, Plessis, Guillebaud.
25, avenue Bosquet,
75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Gérard POULET-GOFFARD,

survenu le 15 janvier 1975.

Les obsèques seront célébrées le samedi 18 janvier 1975, à 13 h. 45, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, à Paris (5e).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Jean-Pierre Ruault,
Charles-Edouard Ruault,
Le docteur et Mme Jean-Jacques Certin, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Edouard RUAULT,
née Marie-Louise Pierrot.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, le lundi 20 janvier, à 13 h. 45.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges L. RUEG,
ancien directeur général adjoint
de la Société Fûts métalliques Gallay,

survenu à son domicile, 21, rue de la Pompe, Paris (16e), le 11 janvier 1975, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Selon sa volonté, il a été inhumé à Chaingy (Loiret) dans la plus stricte intimité.

Sa famille et ses amis se réuniront pour célébrer sa mémoire le samedi 1er février 1975, à 11 h. 30, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris (16e).

— Montluçon, Néris-les-Bains.
La Supérieure des Oblates du Cœur de Jésus,
Les Oblates du Cœur de Jésus, religieuses et séculières,
Mme Seroin, sa mère,
font part du retour à Dieu de

Mère Marie-Simone SEROIN,
assistante générale,

dans l'espérance de la Résurrection.

La messe d'enterrement sera célébrée à la chapelle de la maison mère, le samedi 18 janvier à 15 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.
8, rue de la Croix-Verte,
03104 Montluçon.
Villa de Rome,
03110 Néris-les-Bains.

Remerciements

Mlle Marcelle Sabatier,
Mme Yvonne Escoffier,
M. et Mme Henri Escoffier,
Les familles Escoffier, Dubois, Esparvier,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mlle Laure MOULIN,

remercient bien sincèrement toutes les personnes et les sociétés qui, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, se sont associées à leur peine.

Ils s'excusent auprès des personnes qui n'auraient pas été prévenues.

— La comtesse Jean Pastré,
Le docteur et Mme François Le Corre,
M. et Mme Jean-Louis Panerazi,
M. Vincent Ouvré,
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

François OUVRÉ,

expriment leurs remerciements et leurs sentiments de profonde reconnaissance.

— M. Fernand Rude,
Et ses enfants,
ne pouvant remercier individuellement tous les amis qui se sont associés à leur peine, les prient de trouver ici l'expression de leur gratitude.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Services religieux

— Un service religieux sera célébré le mardi 21 janvier 1975, à 10 h. 30, en l'église Saint-Augustin, à la mémoire de

M. Marius LACROIX,
ancien député,
maire de Narbonne,

décédé subitement le 2 janvier 1975, à Nice.

De la part de Mme Lacroix,
Et la famille.
Cabinet Lacroix.
SAMTA.
FRANREA.

Anniversaires

— Les amis qui se souviennent de

Edouard DHORME,
de l'Institut,

s'uniront par la pensée et la prière aux messes célébrées à son intention le 19 janvier, neuvième anniversaire de son rappel à Dieu.

Communications diverses

— Jean Guitton, de l'Académie française, donnera le 19 janvier, à 17 heures, en l'église réformée du Vésinet, 1, route du Grand-Pont, une conférence intitulée « Sommes-nous à la fin des temps ? ». Cet exposé, fait à l'occasion de la Semaine pour l'unité, sera suivi d'un débat. Le même jour, de 14 heures à 15 heures, est organisée une exposition de peintures et d'aquarelles de Jean Guitton.

— Dimanche 19 janvier, à 15 heures, 9 bis, avenue d'Iéna, Paris-16e, métro Iéna. Conférence du Mouvement du Graal : « L'ère apocalyptique ». Dialogue avec les auditeurs.

— Un grand voyage d'amitié et de soutien moral pour le peuple d'Israël aura lieu du 28 janvier au 5 février 1975, sous la conduite du professeur Georges Wellers. Voyage avec El Al. Prix Paris-Paris, en hôtel quatre étoiles : 1 400 F. Tél. : 266-49-00 (Lic. 59 A).

— Le diplôme de docteur « honoris causa » de l'Université libre ukrainienne sera remis à M. Pierre Pascal, professeur honoraire à la Sorbonne, dans les salons de l'Institut d'études slaves, 9, rue Michelet, Paris-6e, le 18 janvier à 10 h. 30.

— A l'occasion de la sortie du film de Jacques Chérasse : « Dreyfus ou l'intolérable vérité », la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA) organise une soirée de gala, le 30 janvier 1975 à 20 h. 30, à la Maison de la chimie, 28, rue Saint-Dominique, sous la présidence de M. Gaston Monnerville, membre du Conseil constitutionnel, et en présence de M. Alain Poher, président du Sénat.

(Prix des places à partir de 15 F. S'adresser à la LICA, 40, rue de Paradis, 75010 Paris. Tél. : 770-13-28.)

— La Société des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public rappelle à ses membres que son assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 26 janvier 1975, à 9 heures précises, au lycée Janson-de-Sailly, 106, rue de la Pompe, Paris-16e (métro Pompe). Elle souhaite que le plus grand nombre de collègues possible y participent effectivement.

— Devant le succès remporté par l'exposition Cabinets fantastiques, nous vous informons que cette manifestation sera prolongée jusqu'au dimanche 19 janvier. Ouverte tous les jours de 11 heures à 22 heures. Musée Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie.

● *Un mastic* a déformé un passage de la biographie de M. Pierre David-Weill dans notre première édition du 17 janvier : il était principal associé de la maison Lazard de Paris et general-partner de Lazard frères et Cie de New-York.

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT D'UN ARRET RENDU LE 14 MAI 1974 PAR LA 4e CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

ENTRE

la Société HARRYLAND dont le Siège Social est à PARIS (2e), 45, rue des Petits-Champs.

INTIMEE ayant Maître Jacques KAM pour avocat, et représentée par Maître GARNIER avoué à la Cour.

ET

la Société HARRY LANS dont le Siège Social est à PARIS (4e), 2, place de la Bastille

APPELANTE ayant pour avocat Maître MATHELY et représentée par Maître BOMMART avoué à la Cour.

Considérant que le tribunal a exactement constaté que la nomination HARRY LANS constitue la reproduction servile de la marque HARRYLAND ....

Considérant que du fait même qu'elle a contrefait la marque de la Société HARRYLAND et utilisé la marque — contrefaisante, la Société HARRY LANS a porté atteinte aux droits privatifs de son adversaire et lui a donc causé un préjudice moral.

Considérant aussi que contrairement à ce que soutient la Société HARRY LANS, il a été causé un préjudice commercial et matériel à la Société HARRYLAND qui s'est trouvée privée de gains sur lesquels elle pouvait légitimement compter, dès lors que les deux Sociétés vendaient certains produits qui étaient les mêmes, notamment des chemises, ainsi que l'établissent les documents communiqués et qu'une confusion était possible pour le client d'attention moyenne ....

PAR CES MOTIFS

Condamne la Société HARRY LANS à payer à la Société HARRYLAND une somme de SOIXANTE MILLE francs à titre de dommages-intérêts ....

Dit que la publication ordonnée par le jugement portera sur le présent arrêt et précise que cette publication est ordonnée à titre de supplément de dommages-intérêts.

Condamne la Société HARRY LANS aux dépens d'appel ....

Pour extrait — Jacques KAM, Avocat à la Cour.

Visites et conférences

DIMANCHE 19 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 10 h. 30, 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Zujovic : exposition « Louis-Philippe, l'homme et le roi ». — 14 h., place de la Concorde, Mme Pennec : « Paris au temps de Louis-Philippe ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Detrez : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, Mme Lamy-Lassalle : « La faculté de médecine et ses tapisseries ». — 15 h., boulevard du Palais, Mme Legregeois : « La Cour de cassation ». — 15 h., grille du palais de justice, Mme Lemarchand : « La Sainte-Chapelle et ses vitraux ». — 15 h., 93, rue de Rivoli, Mme Pajot : « Les salons du ministère des finances ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Bouquet des Chaux : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Détrez : « Exposition à l'hôtel de Sully ». — 17 h. 15, salle du palais de Chaillot, côté théâtre, Mme Thibaut : « La Rome antique : Auguste empereur ».

10 h. 30, Grand Palais : « De David à Delacroix » (Mme Angot). — 15 h., 195, rue du Temple, M. Raymond Baumgarten : « Le drame des Templiers » (L'Art pour tous). — 16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 10 h., métro Saint-Michel : « L'île de la Cité » (M. Banassat). — 16 h., 12, rue de Tournon : « Le Sénat » (Mme Barbier). — 15 h., 168 ter, boulevard Saint-Germain : « Saint-Germain-des-Prés et son quartier » (Mme Camus). — 10 h. 30, 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., grilles du Conseil d'Etat, M. Richard Chalet : « Le Conseil d'Etat » (Connaissance de Paris). — 15 h., 8, rue Franklin : « La maison de Clemenceau » (Mme Ferrand) (entrées limitées). — 15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La Mosquée » (Mme Hager). — 15 h., 7, rue de Jouy : « L'hôtel d'Aumont » (Histoire et Archéologie). — 15 h., 23, quai Conti : « L'Académie française » (M. de La Roche). — 14 h. 45, musée du Petit Palais : exposition « Ethiopie millénaire ». — 15 h., métro Halles : « Joyaux peu connus du quartier des Halles » (Paris inconnu). — 10 h., 2, place Denfert-Rochereau : « Les catacombes » (Paris et son histoire). — 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mlle Lefebvre : « Le palais Soubise et l'exposition Paris au XVIIIe siècle » (Tourisme culturel). — 15 h., 127, rue de Grenelle : « Hôtel du Châtelet » (Mme Sneyers).

CONFERENCES. — 10 h., 19, rue Lacaze, M. Claude Perrot : « Les manipulations de l'opinion par les mass media » (Association française des centres de consultation conjugale). — 15 h., Hôtel des ingénieurs, 9 bis, avenue d'Iéna : « L'ère apocalyptique » (Mouvement du Graal en France) (entrée libre). — 15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, général Ingold : « Le maréchal Leclerc de Hauteclocque que j'ai connu. Ses campagnes sahariennes » (Les Artisans de l'esprit). — 19 h., salle Chopin-Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Radovan Nedelkovitch : « Gandhi et la non-violence » (Union théosophique). — 17 h. 30, palais de Chaillot, 9 bis, avenue d'Iéna : « La Grèce » (A la découverte du monde). — 10 h. 30, Musée national des techniques, 292, rue Saint-Martin : « Les techniques photographiques, des origines à nos jours » (entrée libre).

SAMEDI 18 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 11 h. : Hôtel des monnaies, 11, quai de Conti : « Louis XV, un moment de la perfection française ». — 14 h. 30, centre de la place (Mme Zujovic) : « La place Vendôme » (entrées limitées). — 15 h., 67, rue de Lille (Mme Lamy-Lassalle) : « hôtel du Président-Duret ». — 15 h., devant l'église (Mme Gatouillat) : « Haussmann et le quartier Saint-Augustin ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Vermeersch) : « Hôtel de Sully ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc (Mme Garnier-Ahlberg) : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine (Mme Détrez) : « Exposition à l'hôtel de Sully ». — 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine (Mme Lemarchand) : « Le temps des fondations ».

10 h., 7, rue Cambon : « La cour des comptes » (L'Art pour tous). — 15 h. 30, métro Hôtel-de-Ville : « Exposition Louis-Philippe » (Art et Histoire). — 15 h., pas perdus, devant le buffet : « Le poste de commandement de la gare Saint-Lazare » (A travers Paris). — 15 h., métro Boucicaut : « Le vieux village de Vaugirard en voie de disparition » (M. Banassat). — 15 h. 15, 76, rue de la Verrerie : « Les Halles » (Mme Barbier). — 15 h., métro Cité : « L'île de la Cité » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 12, rue Daru (M. Pierre Sadron) : « La cathédrale russe de l'église à la crypte » (Connaissance de Paris). — 15 h., 63, rue de Monceau : « Hôtel de Camondo » (Mme Ferrand) (Entrées limitées). — 14 h. 30, 4, boulevard Saint-Maurice à Charenton : « Les superbes caves de Nicolas » (Mme Hager). — 15 h., 14, rue de Madrid : « Le Musée instrumental du Conservatoire » (Histoire et Archéologie). — 15 h., 20, rue de Tournon : « Le palais du Luxembourg et la salle des séances » (M. de La Roche) (Entrées limitées). — 15 h., 2, rue de Bellechasse : « Musée de la Légion d'honneur ». — 15 h., métro Vaneau : « L'hôtel de Bourbon-Condé » (Paris inconnu). — 11 h., entrée de l'exposition : « La collection Guggenheim à l'Orangerie » (Paris et son histoire). — 15 h. 30, Grand Palais (Mme Augardel) : Exposition de « David à Delacroix » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 14 h. 30, 19, rue Lacaze (M. Jullien) : « Les pièges de la communication verbale » (Association française des centres de consultation conjugale). — 14 h. 45, cinéma Villiers, place Lévis, M. Henri Queffélec : « Les îles de la Miséricorde. La solidarité humaine » ; M. Christian Vebel : « Fariboles » ; M. Pierre Loritte : « L'indépendance nationale, utopie ou réalité ? » (Club du Faubourg). — 15 h., FNAC, 136, rue de Rennes : « Septième Art bis. Le film d'animation » (Entrée libre). — 15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt (M. Boris Rybak) : « Les mécanismes du fonctionnement automatique cardiaque ». — 15 h. 30, Musée Guimet, 6, place d'Iéna (Mme Massonaud) : « L'art khmer » (Entrée libre). — 17 h. 15, Collège de France (M. Raymond Schiltz) : « Nietzsche et Renan » (Société des études renaniennes). — 17 h., palais de Chaillot, 9 bis, avenue d'Iéna : « Splendeurs de l'Italie » (A la découverte du monde).

● *L'Académie des beaux-arts* a déclaré la vacance du siège d'Henri Busser dans la section de composition musicale. Lecture des lettres de candidature, le 29 janvier ; élection, le 19 février.

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

EXPOSITIONS
de 11 heures à 18 heures

S. 1. — Meubles, objets d'art XVIIIe. MM. Lacoste, Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 5. — Tableaux, bibelots, mobilier. Me Oger.
S. 6. — Ateliers : Galler, La Lyre, Unik. Me Robert.
S. 11. — Mbl., icôn. Me Pescheteau.
S. 13. — Bibel., meubles rustiques. Me Deurbergue.
S. 14. — Meubles. Etudes, Audap, Godeau, Solanet.

VENTE A VERSAILLES

Mes P. et J. MARTIN C.-P. ass.
Tél. : 950-58-08
DIMANCHE 19 JANVIER à 14 h.
GALERIE des CHEVAU-LEGERS
6 bis, avenue de Sceaux
TABLEAUX ANC. - ORFEVRERIE
SIEGES ET MEUBLES
ANGLAIS ET FRANÇAIS
HOTEL DES CHEVAU-LEGERS
3, imp. des Chevau-Légers
HAUTE EPOQUE
OBJETS DE FOUILLE
MINERAUX, FOSSILES
Exposition vendredi et samedi.

RADIO-TÉLÉVISION

DANS UNE LETTRE AUX PRÉSIDENTS DES SOCIÉTÉS DE PROGRAMMATION

M. Giscard d'Estaing affirme qu'aucune tutelle ne limitera la responsabilité des successeurs de l'O. R. T. F.

« La responsabilité qui vous est confiée est pleine et entière », écrit le président de la République aux quatre présidents des sociétés de programmes de télévision et de radio, dans une lettre qu'il leur a adressée jeudi, où il définit l'esprit dans lequel doivent s'établir leurs relations avec les pouvoirs publics.

Le président de la République précise que cette responsabilité s'exerce dans le cadre de la loi du 7 août qui fixe leurs attributions et celles de leurs conseils d'administration : « *Aucune tutelle particulière, aucune intervention extérieure ne doit la limiter ni l'altérer* », écrit M. Giscard d'Estaing. « *Les pouvoirs publics n'entendent pas gérer* [votre société] *par votre intermédiaire. Ils vous en délèguent entièrement le rôle jusqu'à l'expiration de votre mandat. C'est pourquoi ils doivent établir leurs rapports avec votre société comme ils le font avec les autres grands moyens indépendants de presse ou d'information, c'est-à-dire en s'entretenant périodiquement avec vous-même, à leur initiative ou à la vôtre, des problèmes les plus importants de la vie de votre société, mais sans jamais intervenir dans vos responsabilités de gestion et d'information. Si vous constatiez un manquement à ce principe, que je considère comme fondamental, je vous demande de m'en rendre compte. (...)* »

M. Giscard d'Estaing exprime cependant un vœu personnel : « *Nous vivons une période tendue en raison du poids que fait peser sur une seule génération de femmes et d'hommes la transformation rapide des conditions de vie, des mœurs et de l'équilibre du monde. S'il n'est pas question de dissimuler ni la gravité ni la nécessité des changements en cours, peut-être est-il possible de les rendre mieux supportables par rapport à d'autres images et d'autres perspectives. De même que l'art a toujours rempli une double fonction de recherche et de délivrance, de même l'immense moyen de formation, d'information et de distraction que vous allez gérer, peut-il offrir, à côté de la rencontre indispensable du réel, beaucoup d'imagination et un peu de délivrance.* »

En commençant sa lettre, le président de la République avait rappelé que les fonctions de président des nouvelles sociétés de télévision et de radio, leur ont été confiées jusqu'au 31 décembre 1977.

La voix du changement

En confirmant les présidents des sociétés de radio et de télévision dans leurs responsabilités, M. Valéry Giscard d'Estaing répond à une question qu'il avait lui-même soulevée. Ayant affirmé au micro de France-Inter que les héritiers de l'O.R.T.F. n'étaient pas « la voix de la France » — selon la formule employée par son prédécesseur, — il avait laissé en suspens la définition de la mission de l'audio-visuel d'Etat. En effet, la loi, malgré des références un peu formelles au « service public », et les cahiers des charges que M. Rossi, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement, avait voulu aussi techniques que possible, laissaient les nouveaux présidents confrontés à un grand vide philosophique : la seule certitude qu'il leur restait concernait les nécessités économiques de survie avec un budget réduit, et l'espoir — hypothétique — d'une prime à la qualité — indéfinissable.

En réduisant l'intervention de l'Etat à un rôle purement fonctionnel, et en assimilant les sociétés de programmes à des entreprises de presse — raisonnement qui, poussé jusqu'à son terme, devrait leur permettre d'espérer des allégements fiscaux — le président de la République affirme qu'une époque s'achève. Le discours s'adresse sans doute autant aux grands corps de l'Etat et aux divers ministères, habitués à disposer de l'audio-visuel à leur guise, qu'aux responsables des sociétés, qui ont prouvé, depuis le 6 janvier, leur volonté de diriger leurs entreprises sans partage. Ce qui a permis par exemple aux journalistes de TF 1 de faire état de rumeurs concernant un éventuel remaniement gouvernemental, audace qui était interdite au temps où l'O.R.T.F. était la « voix de la France ».

En contrepoint de cette liberté de parole, M. Giscard d'Estaing demande à la radio et à la télévision d'avoir une « politique de l'imaginaire » sollicitant « beaucoup d'imagination » et offrant « un peu de délivrance ». C'est la « fonction intégratrice » des loisirs, définie depuis longtemps par les sociologues : il est, d'ailleurs, évident qu'un audio-visuel public doit s'y plier, au risque, sinon, de provoquer d'importantes cassures, de perturber « l'air du temps ». Cependant, on peut se demander, compte tenu des difficultés économiques dont les nouveaux présidents héritent, s'ils auront les moyens de mener cette politique de l'imagination et de la délivrance ; s'ils pourront, par exemple, proposer autre chose que le rêve préfabriqué du cinéma international (rêve différé dans le temps par l'amortissement des films, facteur de retard dans le mouvement des idées) et que la délivrance factice des divertissements à bon marché.

La radio-télévision française peut être, mieux que tout autre instrument, le lieu de naissance d'une expression nationale, et le changement dans la société passe par le changement dans les rêves. Pour le moment, la télévision ne renvoie au pays que le reflet de ses velléités.

M. E.

VU

Chacun son rôle

Souplex mort, on se disait : « Les cinq dernières minutes », c'est fini ! Et on n'avait pas tort. Entre Bourrel et Souplex, entre le personnage et le protagoniste, l'osmose était complète. C'est d'ailleurs une des caractéristiques de nos sociétés d'abondance : on ne distribue plus des rôles aux acteurs, on attribue les acteurs aux rôles. Chacun le sien. Pour la vie. Aux Etats-Unis, pays producteur de séries à la chaîne, le phénomène est constant, voulu. Le Fugitif, Mannix, Dacier dans son fauteuil roulant, on ne les imagine pas sous d'autres traits, avec d'autres voix. D'où les fabuleux contrats consentis à des hommes à jamais confondus avec les héros qu'ils incarnent.

Pour en revenir au commissaire, après la disparition de Souplex, on l'a rebaptisé Le Carré et on a essayé de l'identifier à Christian Barbier. Ça ne marche plus. Ou, plutôt, on ne marche plus. Forcément, Barbier, c'est d'abord, c'est encore « l'Homme de Picardie ». Jeudi, sur Antenne 2, on pataugeait avec lui dans une intrigue verbeuse, ennuyeuse au possible, dont le dénouement, à force de se vouloir imprévisible, se devinait dès la première bobine.

Claude Loursais, le réalisateur, a compris son malheur. Il faisait fausse route. Il s'est arrêté net. Il s'est mis à la recherche d'un nouvel interprète, il l'a trouvé, ce sera Jacques Debary, un ancien de chez Planchon, un inconnu dans la maison ou presque. On ne peut que leur souhaiter bonne chance. La formule est excellente, qui consiste à situer très précisément l'enquête, à choisir, à étudier un cadre, un milieu déterminé. Hier, c'était un atelier de sculpteurs menacé de démolition. Demain, paraît-il, ce sera la montagne puis la brocante. On n'a pas si souvent l'occasion de jouer à la télévision les perce-écran et de pénétrer, ne serait-ce qu'en imagination, chez les gens.

CLAUDE SARRAUTE.

D'une chaîne à l'autre

LE MRAP ET LES « DOSSIERS » SUR LE RACISME

● Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.), qui n'a pas participé, malgré sa demande, au débat sur le racisme organisé par les « Dossiers de l'écran » sur A 2, le 14 janvier, souligne l'« *intérêt* » de l'émission et « *l'apport particulièrement utile de M. Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie* », mais « *regrette que le problème du racisme ait été faussé* ». Le M.R.A.P. souligne en effet que M. de Fontmichel, maire de Grasse, a tenté, au cours du débat, de « *justifier son comportement inadmissible qui a abouti à une véritable « ratonnade » dans sa ville en juin 1973, qu'il s'est en outre livré à des attaques grossières, tendant à favoriser la méfiance et la haine envers les immigrés, qu'il ne s'est trouvé aucun Français pour dénoncer ces affirmations tendancieuses* » et que le ministre présent, « *tout en parlant de fraternité, a même cru devoir déclarer qu'il « comprenait » le maire de Grasse.* »

TRIBUNES ET DÉBATS

● VENDREDI 17 JANVIER : *M. Jean-Pierre Chevènement* s'entretient avec G. Leroy à propos de son livre *le Vieux, la Crise et le Neuf* sur A 2, à 18 h. 45 ; *le professeur Jean Bernard* répond aux questions d'E. Mougeotte sur Europe 1, à 19 h. 20 ; *la C.F.D.T.* expose son point de vue en « Tribune libre » sur FR 3, à 19 h. 40 ; *M. J.-J. Servan-Schreiber* est l'invité de la tribune libre de TF 1, à 20 heures ; *Mme Simone Veil*, ministre de la santé, parle des handicapés, des infirmières, des hôtels maternels, des travailleuses familiales, de la prostitution, avec le docteur Soulé, le docteur Olivenstein, Mᵉ Senechal, M. J. d'Ormesson, directeur du *Figaro*, et Irène Allier (*le Point*) ; Bernard Pivot interroge des écrivains : « *Mais où est donc passée la droite ?* » sur A 2, à 21 h. 40.

● SAMEDI 18 JANVIER : *MM. Sanguinetti, Hernu et Maranne* débattent des réformes de l'institution militaire sur France-Culture, de 9 h. 7 à 11 heures ; *M. Gaston Thorn*, premier ministre luxembourgeois, est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

● DIMANCHE 19 JANVIER : *M. Jean Sauvagnargues*, ministre des affaires étrangères, est l'invité de France-Inter, à 13 heures.

LA DROITE A « APOSTROPHES »

● Bernard Pivot demande : « *Mais où est donc passée la droite ?* », au cours du magazine littéraire « Apostrophes » (A 2, ce vendredi 17, 21 h. 40), à Bertrand Renouvin (*le Désordre établi*), Jean-Christian Petitfils (*la Droite en France de 1789 à nos jours*), Jean Raspail (*le Camp des saints*), Jean-Pierre Chevènement (*le Vieux, la Crise et le Neuf*), Henri Spade (*Et pourquoi pas la patrie ?*), ainsi qu'à François Brigneau et Geneviève Dormann.

ENTENTE ENTRE TF 1 ET A 2 POUR LES RETRANSMISSIONS SPORTIVES

● Les sociétés TF 1 et A 2 ont arrêté les grandes lignes d'une collaboration dans le domaine des retransmissions sportives : Pour éviter les surenchères, les sociétés de programme se refuseraient à pratiquer le principe de l'exclusivité ; elles se partageront, d'autre part, les frais techniques pour les retransmissions communes, nationales ou internationales. Les nouvelles sociétés se sont également entendues pour avoir la même attitude que l'O.R.T.F. en ce qui concerne la publicité sur les stades.

FRANCE-GALLES SUR LES ONDES

● Le match de rugby France-Galles sera finalement retransmis samedi du Parc des princes, à partir de 14 h. 50, sur TF 1, et commenté par Georges de Caunes en compagnie de l'abbé Pistre. Roger Couderc retrouvera sur A 2, à 14 h. 40, son ancien partenaire d'Europe 1, Pierre Albaladejo, ex-demi d'ouverture du XV de France. Cette retransmission sera réalisée par Pierre Sabbagh. Sur France-Inter, Pierre Salviac et Emile Toulouse suivront le match en direct à partir de 14 h. 55. Henri Garcia, Marc Menant et l'ancien rugbyman André Boniface prendront l'antenne sur R T L à 13 h. Fernand Choisel recevra Walter Spanghero, ancien capitaine du XV de France, au cours de son émission de commentaires à 19 h. 20 sur Europe 1.

GRÈVE A LA R.T.B.

● Les syndicats socialistes de la radio-télévision belge ont déclenché une grève, le vendredi 17 janvier, pour protester contre le nouveau projet de loi préparé par le gouvernement pour la R.T.B. Selon les syndicats, ce projet, qui devait être discuté le jour même en conseil de cabinet, envisagerait une « limitation du droit de grève » par « des mesures pour assurer dans des circonstances exceptionnelles du temps de paix les prestations de service nécessaires en vue de faire face aux besoins vitaux de la radiodiffusion et de la télévision ». — (*Corr.*)



« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

VENDREDI 17 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 50 Pour les jeunes : Banana Split.
19 h. 45 « Les Shadoks. »
19 h. 50 Feuilleton : Chéri-Bibi.
20 h. 32 Film : « Jenny », de Marcel Carné (1936), avec F. Rosay, A. Préjean, Ch. Vanel, J.-L. Barrault.
Le premier film de Marcel Carné et sa première rencontre avec Jacques Prévert. Etude de mœurs et drame passionnel. Françoise Rosay, femme vieillissante, dirige une maison de rendez-vous et entretient un homme plus jeune qu'elle, dont sa fille — sans rien savoir — tombe amoureuse. C'est le réalisme français d'avant-guerre.
22 h. 10 Histoire du cinéma français. Présent. A. Panigel.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 45 Le livre du jour : Georges Leroy s'entretient avec M. Jean-Pierre Chevènement, auteur du livre : « Le vieux, la crise et le neuf ».
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 30 Variétés : Bouvard en liberté.
Avec Enrico Macias.
21 h. 40 Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. « Mais où est donc passée la droite ? »
22 h. 50 (★) Ciné-club : Docteur Jekyll et M. Hyde, de Rouben Mamoulian (1931), avec F. March, M. Hopkins, R. Hobart, H. Herbert (v.o. sous-titrée, N.).
La meilleure adaptation de la nouvelle de Stevenson. Impressionnante transformation de l'honorable docteur Jekyll en horrible M. Hyde ; poésie morbide des bas-fonds de Londres à l'époque du puritanisme victorien.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : la C.F.D.T.
20 h. 35 Westerns, aventures, films policiers : « Bandolero », d'A. McLaglen (1968), avec J. Stewart, D. Martin, R. Welch, G. Kennedy, R. Diaz.
James Stewart prend la place d'un bourreau du Texas pour délivrer son frère condamné à mort (Dean Martin). Il accompagne celui-ci, avec sa bande, dans sa fuite vers le Mexique. Le shérif poursuit tout le monde, les bandoleros mexicains s'en mêlent et l'on assiste à un « à la manière de John Ford » trop prétentieux pour être réussi.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Patrice Galbeau reçoit Mme Simone Veil, ministre de la santé ; 21 h., Entretien avec M. Béjart ; 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne ; 21 h. 50, En son temps l'Opéra ; 22 h. 35, Art, création, méthode ; 23 h., Folklore ; 23 h. 25, Demain la paix ? par J. Loisy : Essai de conclusion, avec J. d'Ormesson.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Les jeunes Français sont musiciens. Avec le concours de Nicanor Zabaleta, harpiste : Gavotte et menuet de la « Partita en mi majeur » (Bach), « Variations sur un thème suisse » (Beethoven), « Sonate » (Viotti), « Air et variations » (Krumpholtz), « Sonate » (Albeniz), « Danses » (Granados), « la Légende du château Maure » (L. Chavarre), « Danza della Pastora » (E. Halffter), « Chanson de la nuit » (C. Salzedo) ; 22 h. (S.), Jardins à la française ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

SAMEDI 18 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

14 h. 50 Rugby : Tournoi des cinq nations : France-Galles.
En direct du Parc des Princes et en Eurovision.
19 h. 50 Magazine : Documentaire : La vie des animaux, de F. Rossif.
20 h. 35 Variétés : Les Z'heureux rois Z'Henri. Présent. R. Pierre et J.-M. Thibault.
21 h. 35 Série : Colditz. « Présumé mort ».
Héroïsme, camaraderie, évasion : sur les trois thèmes favoris des films de guerre s'élabore une intrigue sans mystère dont les seules envolées tiennent au caractère impulsif d'un jeune pilote.
22 h. 30 Musique : le chef d'orchestre Sergiu Celibidache. Réal. J. Hennin.
Pleins phares sur une baguette discutée.

● CHAINE II (couleur) : A 2

12 h. 30 Sports : Ski.
Descente hommes à Kitzbuehl.
14 h. 50 Sport : Rugby.
Tournoi des cinq nations : France-Galles.
16 h. 45 Série : L'homme qui valait trois milliards. « Seuls les plus forts survivent ».
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 35 Série : Les Brigades du Tigre. « Les compagnons de l'Apocalypse ». Réal. V. Vicas. Avec J.-Cl. Bouillon.
21 h. 35 Jeu : Pièces à conviction, de P. Bellemare.
22 h. 35 Variétés : Banc public, de J. Artur et P. Bouteiller.
Avec Claude Chabrol.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
20 h. Courts métrages : « Une bombe par hasard », de P. Grimaud et « Lautréamont », de J. Kupissonoff.
20 h. 35 Feuilleton : « Jack », d'après le roman d'A. Daudet. Réal. S. Hanin. Adapt. H. Jelinek. Avec E. Selena, C. Titre, S. Di Napoli.
1855. Jack de Barancy a neuf ans. Il est le fils d'une femme entretenue et ne connaît pas son père. Son enfance insouciante cesse le jour où il entre comme interne au collège de Vaugirard.
21 h. 30 (●) Documentaire : Traits de mémoire : « L'opéra comics », de C. Miller. Prod. délégué, A. Blanc.
Dans cette série qui raconte l'histoire de la bande dessinée, de la tapisserie de Bayeux à nos jours, cette cinquième émission présente le dessinateur Hergé, la création, en 1929, de Tintin, dans l'hebdomadaire « le Petit Vingtième ». Puis apparaissent successivement Dick Tracy (1931), Spirou (1938), Gaston Lagaffe, Mortimer, Blake, Olric, Alix, Corentin, Blueberry et les frères Dalton.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 30, Les samedis de France-Culture : Lille à la recherche d'une culture, par G. Descotils.
20 h. 20 (S.), « Médée l'étrangère », de W. Kirklund, avec R. Varte, J. Destoop (réalisation B. Horowicz) ; vers 22 h. 20 (S.), Micro-concert G.R.M. ; 22 h. 50 (S.), Poèmes du monde, par A. Bosquet ; 23 h. 30 (S.), Disques.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Cette année-là... 1897 : « Trois nouvelles gnossiennes » (Satie), par J.-J. Barbier ; « Chansons de Bilitis » (Debussy), par I. Jarsky, soprano ; « la Bohème » (Léoncavallo), extrait, par T. Krause, baryton ; « l'Apprenti sorcier » (Dukas) ; 21 h. 30 (S.), « Votre Faust », de H. Pousseur et M. Butor, avec R. Koering ; 23 h. (S.), Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au XXe siècle. Edgar Varèse ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 19 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

17 h. 30 Concert : Orchestre national. Direction S. Celibidache, soliste A. Benedetti-Michelangeli.
Cinquième Concerto pour piano, « l'Empereur », *de Beethoven*.
19 h. Jeu : Réponse à tout.
19 h. 30 Informations sportives : Droit au but.
20 h. 35 Film : « Tant qu'il y aura des hommes », de F. Zinneman (1953). Avec B. Lancaster, M. Clift, D. Kerr, F. Sinatra, D. Reed.
La vie de garnison dans une base américaine des îles Hawaï avant Pearl-Harbour. Un officier malheureux en ménage fait subir des brimades aux soldats qui lui déplaisent. Ennui, violence, désarroi psychologique, désertion, la guerre vient rétablir l'ordre et l'honneur de l'armée.
Par l'auteur du Train sifflera trois fois, *un mélodrame couvert d'oscars et surestimé.*
22 h. 30 Magazine : Pour le cinéma. Product. F. Rossif et R. Chazal. Réal. P. Mignot.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 30 Film : « les Voyages de Gulliver », de J. Sher (1960). Avec K. Mathews, J. Morrow, J. Thorburn, L. Patterson.
Au hasard de tempêtes et de naufrages, un médecin anglais du dix-huitième siècle découvre Lilliput, le pays des nains, et Brodingnag, le pays des géants. D'admirables truquages pour le plaisir des enfants.
19 h. 30 Variétés : Ring Parade et Système 2, de Guy Lux.
21 h. 30 Feuilleton : Les gens de Mogador, d'après le roman d'E. Barbier. Adapt. et réal. E. Mazoyer, avec M.-J. Nat, J.-Cl. Drouot, R. Faure et F. Simon.
Première partie : *1852-1855. Julia Angellier, fille d'une vieille famille monarchiste, s'éprend de Rodolphe Vernet, dont le père est un colonel bonapartiste.*
Ce feuilleton a été diffusé à partir du 18 décembre 1972 sur la deuxième chaîne.
22 h. 15 Documentaire : L'impressionnisme, de M.-P. Fouchet. « Cézanne ou la Tradition perpétuée ».

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Feuilleton : « Paul et Virginie », de P. Gaspard-Huit, d'après Bernardin de Saint-Pierre.
20 h. Documentaire : Un pays, une musique : La Sicile, de Cl. Fléouter et M. Manthoulis.
L'âme d'un peuple à travers sa musique, ses chansons.

● FRANCE-CULTURE

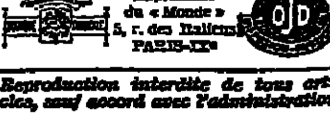
14 h. 15, « la Maison de Bernarda », de F.-G. Lorca, interprété par les comédiens-français.
20 h. (S.), « l'Or du Rhin », de Wagner, avec F. Mazura, Z. Kelemen, K. Jehrlander, H. Pampuch, N. Denize, M. Vilma, E. Manchet, Orchestre national, direction G. Sébastian ; 22 h. 30, Libre-parcours variétés ; 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Boris Vian.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « le Messie » (2) (Haendel).
20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques (Beethoven, Scriabine) ; 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons. Avec le concours de A. Kajabova-Penaskova, soprano : « Desdemone », air, acte IV, extrait de « Otello » (Verdi) ; « Concerto pour violon et cordes en sol majeur » (Vivaldi) ; « Concerto pour violon et cordes en la majeur » (Vivaldi) ; soliste, E. Volkaert ; 22 h. 30, Les grandes voix humaines ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui ; 24 h., La semaine musicale de la radiodiffusion ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.



Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

« UNE PARTIE DE PLAISIR », de Claude Chabrol

On parle, on parle. On se monte le bourrichon. On émet des théories mirobolantes sur la liberté de la femme à l'intérieur du couple, sur le bon usage des expériences extra-conjugales, et puis, quand on se trouve au pied du mur, quand l'épouse roucoule entre les bras d'un autre ou prend la poudre d'escampette, on se révèle être un pauvre diable d'homme, jaloux, possessif et geignard, un fou furieux prêt à tout pour récupérer la compagne envolée.

Tableau de mœurs. Apologue tendant à prouver qu'il n'est pas facile de faire fi de certains vieux tabous et que l'homme reste sournoisement attaché à ses droits seigneuriaux. Satire d'une époque qui se grise de ses chambardements. Le sujet d'*Une partie de plaisir* ne manque pas d'intérêt. Ce sujet, Paul Gégauff et Claude Chabrol l'ont malheureusement massacré. A mi-chemin de la sincérité et de la caricature, du cynisme et d'un noé-romantisme échevelé, du psychodrame et du mélodrame, leur film part dans toutes les directions sans arriver nulle part. Un micmac sentimental qui voudrait provoquer et émouvoir, et qui sombre dans l'amphigouri et la logorrhée. *Impossible* de s'attacher (même pour le haïr) à ce mâle gorgé de suffisance, monstrueusement égocentrique, dont les cocoricos glorieux s'achèvent en trépignements de rage : à cette bonne femme docile jusqu'à l'infidélité, apparemment sans cœur, sans âme, sans personnalité. Impossible de prendre au sérieux le milieu où l'histoire se déroule, ce petit cercle d'intellectuels « rive gauche » qui se croient libertins, parce qu'au douzième whisky, ils tirent à boulets rouges sur la morale « bourgeoise ».

En demandant à Paul Gégauff et à son ex-femme (leur fillette est également de la partie) d'incarner les protagonistes du film, Claude Chabrol a joué à ses amis et à lui-même un tour pendable. L'expérience est surtout pénible pour Gégauff. Trop inexpérimenté pour prendre ses distances avec un texte particulièrement difficile à dire (le sien), il fait un sort à tous les mots et frise le ridicule. Chabrol essaie bien parfois de recourir à ses armes favorites — l'insolence et l'humour — pour sauver les meubles, mais ses tentatives tournent court. Lui, le vieux renard, qui ne hait rien tant que la sottise, voilà qu'en voulant la débusquer, il est tombé dans ses pièges.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Studio Médicis, Normandie, U.G.C.-Marbeuf, Cinémonde-Opéra, Cambronne, Liberté, Bienvenüe-Montparnasse, Murat, Clichy-Pathé.

« RIVAROL » REND HOMMAGE A PIERRE FRESNAY « DÉVOUÉ AU MARÉCHAL PÉTAIN »

L'hebdomadaire *Rivarol* consacre sa dernière page à la mort de Pierre Fresnay. M. Jean-Marie Le Pen évoque le souvenir de celui qui fut l'interprète de Brasillach, tandis qu'un éditorial rappelle son attitude sous l'occupation et les difficultés qu'il avait connues à la libération.

« *Dévoué à l'Etat français et à son chef* [le maréchal Pétain] *soucieux de participer au maintien du patrimoine national en dépit de la rigueur des temps, Fresnay s'était, durant l'occupation, intéressé de très près au Centre d'art dramatique fondé par le secrétariat général à la jeunesse, et il avait joué un rôle éminent dans le renouveau du septième art qui se produisit alors, malgré la pénurie et les gênes de toutes sortes.*

» *Il n'en fallut pas davantage pour qu'à la libération l'union sacrée des fanatiques et des envieux s'efforçât de briser la prestigieuse carrière de notre ami. Fresnay affronta la cabale avec une intrépidité souriante, et les misérables aboyeurs devaient en être pour leurs frais...* »

« Sérieux comme le plaisir »

Ariane, Bruno et Patrice, une fille, deux garçons, s'aiment, vivent ensemble et forment, en somme, un seul être. Cette situation n'est plus, de nos jours, un défi à la morale et aux tabous sociaux, mais Robert Benayoun n'a pas traité une comédie de mœurs où Jane Birkin, Richard Leduc et Georges Mansart seraient les champions de la liberté sexuelle et du « ménage à trois ». Ce film est une fable sur la liberté tout court, celle que procure l'attitude surréaliste et la logique du « non-sens » chère, depuis longtemps, à Benayoun lui-même, auteur, critique cinématographique et cinéaste.

Quittant Paris, Ariane, Bruno et Patrice partent à l'aventure dans une voiture qui tombe souvent en panne (elle a été choisie pour cela). Au cours d'un voyage picaresque se référant à *la Voie lactée* de Bunuel, ils rencontrent, entre autres personnages, Jean-Luc Bideau, candidat au suicide, qui leur apprend la raison de la mort du Christ en les aidant à réparer leur moteur, Andréa Ferréol, qui porte en blanc — robe, chapeau, voiture — le deuil de son dernier mari, puis se remarie, heureuse, tout en noir, Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière serveurs d'hôtel de luxe exécutant un petit ballet à la Laurel et Hardy, Raymond Bussières pêcheur sur l'herbe, qui ressemble à Buster Keaton, et Serge Gainsbourg, qui n'arrive pas à reprendre Jane Birkin aux deux garçons. Un inspecteur de police (Michel Lonsdale) que Bruno est arrivé à rendre schizophrène, reparaît régulièrement sur leur chemin.

Ariane, Bruno et Patrice semblent inspirés — langage, comportement, raisonnement — par Lewis Carroll et le spectateur doit passer avec eux de l'autre côté du miroir, à condition d'avoir, comme on dit, une certaine culture. Sinon, toutes ces références et tous ces clins d'œil risquent bien d'opposer un mur opaque à son attention. Car la réalisation décontractée de Robert Benayoun ne fait que créer un petit univers où liberté, amour, erotisme, restent des notions théoriques, un espace poétique pour les jeux de trois êtres beaux et charmants qui peuvent bien aller accrocher des pommes à un vieil arbre pour réinventer le jardin d'Eden, sans que cela tire à conséquence.

JACQUES SICLIER.

★ Saint-Germain-Village, Montparnasse 83, Gaumont-Madeleine, Elysées-Lincoln, Nation, Gaumont-Convention, Clichy-Pathé.

Musique

« FAUST » à Toulouse

(Suite de la première page.)

Ces éléments dynamiques faisaient espérer pour la réouverture du vieux théâtre un spectacle, sinon révolutionnaire, du moins moderne ; et le choix même de « Faust » excitait la curiosité. On s'est contenté de repeindre le spectacle aux couleurs du jour, comme la salle.

Les décors figuratifs et pimpants d'une petite ville médiévale sont certes traités avec quelque fantaisie par Maurice Melat, qui suspend des théories de maisons dans les airs, mais restent, comme les costumes, des images de folklore rafraîchi. Et surtout les mouvements de foule, gesticulations, rencontres, surprises feintes, conversations animées dans un coin, défilés orphéoniquees, semblent « fixés » dans la même agitation factice que sur la plupart des théâtres de France et de Navarre, malgré quelques belles visions épisodiques. Bon comédien, le metteur en scène Jacques Doucet aurait-il craint de faire s'écrouler soit l'œuvre vénérable, soit le Capitole, en tournant le dos à la sacro-sainte convention pour rendre aux attitudes individuelles comme aux mouvements de groupe une signification réelle ?

L'excellent Jacques Mars s'est senti du coup la meilleure conscience pour déployer les poncifs musicaux et scéniques par lesquels Méphisto tire la couverture à lui, avec une voix un peu grasseyante qui n'a plus toutes ses belles résonances. Au contraire, Franco Bonisolli, malgré sa jolie voix frémissente, d'ailleurs un peu surmenée, fut un Faust sans grande présence.

Seule la cantatrice galloise Elisabeth Vaughan, malgré des difficultés de prononciation française qui durcissaient étrangement le timbre argentin, imposait son personnage de Marguerite, petit être mystérieux et tendre, au-delà d'une certaine raideur de poupée mécanique qui n'était peut-être que la défense de cette gentille Gretchen, à la voix soudain largement déployée par l'amour. Autour d'eux, on remarquait un Siebel gracieux (Lyliane Guitton), un très bon Valentin (Pierre Le Hémonet).

Ce « Faust » méritait une représentation plus originale et mieux accordée avec l'effort demandé par Michel Plasson à son orchestre, certes un peu vert et de sonorité pas toujours assez raffinée, mais qui du moins vibrait passionnément à cette musique merveilleuse reprenant vie, charme et tendresse par-delà nos souvenirs racornis par l'habitude. Avec Plasson, qui gagnera encore en profondeur, mais non en enthousiasme, le septième Capitole se doit d'aller de l'avant, hardiment.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 19, 22, 24, 26 janvier, 9, 11 et 13 mai.

Variétés

LA BRETAGNE D'ALAN STIVELL

Dans beaucoup de pays, à l'Ouest comme à l'Est, toute une jeunesse aujourd'hui se retrouve en empruntant les chemins de la tradition, en allant à la rencontre d'une musique et de leur propre identité. La renaissance celtique est, à cet égard, exemplaire. On sait le travail accompli en Irlande par Sean O'Riada découvrant auprès des paysans de la région de Cork des centaines de thèmes musicaux et les modernisant sans les détruire, puis, à la mort d'O'Riada en 1970, l'explosion de jeunes groupes dont le Planxty reste, à ce jour, le plus intéressant, le plus riche. En Bretagne, où la musique n'a jamais joué le même rôle de préservation d'une entité à travers les siècles, il y a eu d'abord pendant la guerre, dans le pays de Gourin, le renouveau du *kan-badiskan*, le chant que l'on chantait autrefois la voix nue après le travail, dans les foires ou au cours d'un pardon. Cette réapparition spontanée des airs faisant partie de la tradition orale allaient ensuite relancer le *fest noz*, la fête de la nuit, la fête d'une collectivité où tout le monde se donne le bras, qu'il soit riche ou pauvre, et danse au son de la voix des chanteurs, avec, dans le climat qui s'établit alors, quelque chose de religieux dans le partage.

La chanson a particulièrement joué en Bretagne un rôle de conservation de la langue, des annales populaires et des mœurs. Dans un remarquable ouvrage (1) rassemblant les chants populaires de la Bretagne, Hersart de La Villemarqué note, en 1841 : « *La foule indiquait au chroniqueur les sujets qu'il devait traiter. Ce sont les goûts, les instincts, les passions de la foule qu'il suivait ; il exprimait ses idées, il traduisait son opinion, il s'identifiait complètement avec elle (...). Jamais il ne viendrait à l'esprit de personne de proposer de mettre en chanson le récit d'un événement qui ne serait pas nouveau. Ainsi, la popularité d'un chant dépend des racines plus ou moins profondes que l'événement, le sentiment ou la croyance qui en est le sujet a jetées dans les esprits, avant qu'on s'en soit emparé pour les chanter.* »

Aujourd'hui encore, on peut trouver dans le pays de Gourin, à côté des frères Morvan qui chantent les vieux thèmes, un cultivateur comme Yves Pichon qui écrit des chansons d'actualité, sur le remembrement des terres par exemple, et qui offre ses mots avec toute la générosité, la pureté d'un homme d'une région où la terre est belle et froide. Il ne veut pas, évidemment, s'inscrire à la Société des auteurs. Il estime que « *ce n'est pas bien* » que des gens tirent profit des chansons. « *Ce n'est pas dans la tradition des fest noz.* »

Le premier mérite d'Alan Stivell, né il y a trente ans dans le pays de Gourin, c'est-à-dire au cœur de la Bretagne, a été de donner, chez les Bretons, la grande impulsion à la renaissance celtique en libérant la musique de l'alternative biniou-bombarde, en introduisant la flûte, la harpe, la guitare, le violon, en s'élargissant à tout le pays gaélique et en profitant de la musique pop' et folk pour adapter les thèmes traditionnels sans rien perdre des racines. Ensuite, Stivell a fait connaître en dehors de la Bretagne, en France, en Angleterre, en Amérique du Nord, une musique au premier abord déséquilibrée et qui est le besoin d'exprimer des forces. Enfin, Stivell ne se contente pas des arrangements et entre, avec d'infinies précautions, certes, dans la composition de nouvelles mélodies quand il ne chante pas des chansons sur l'amour et la mort et sur des thèmes d'actualité.

Alan Stivell est pour une dizaine de jours au Palais des Sports avec les gens de terre et les gens de côte toujours prêts à ouvrir un *fest noz*.

CLAUDE FLÉOUTER.

(1) « Barzaz Breiz ». Librairie académique Perrin.

★ Palais des sports, 20 h. 30.

Formes

Futur antérieur

Pontoise, par rapport à laquelle Villon situait sa ville natale, *Paris emprès Pontoise*, possède le plus adorable petit musée du monde. Il est élégant, logé dans l'hôtel haut-perché du quinzième siècle qui surveille le troupeau des vieilles maisons. Il est riche, non seulement de collections archéologiques, artistiques, historiques, où revit le passé du Vexin, mais aussi de la donation Freundlich : ensemble unique d'œuvres d'un des principaux créateurs de l'art abstrait et de Jeanne Kosnick-Kloss : on n'a pas oublié l'hommage rendu au couple par le centre culturel allemand de Paris en 1968. Il est vivant : des expositions temporaires, les grandes rétrospectives, Hans Arp et Hélion par exemple, témoignent du discernement et de l'audace de ses animateurs.

Celle qu'il présente actuellement est-elle plus « sage » ? Oui, si l'on considère que *les Peintres des bords de l'Oise* (1) ont depuis longtemps cessé de choquer, s'ils l'ont jamais fait, à part les scandaleux impressionnistes désormais récupérés. Quelle importance ? Après tout Otto Freundlich, novateur dès 1909, et définitivement admis, continue bien à remuer la bile des philistins locaux.

Lieux bénis pour — et par — les peintres. C'est Daubigny qui, en 1860, se fixa à Auvers-sur-Oise dont la fortune, si l'on peut dire, artistique, était assurée. Le premier, il éternisa le charme, la douceur lumineuse de cette région. La couleur de la *Vue de la Bonneville*, de *La Mare*, de *Sous-Bois à Valmondois* qui, entre autres toiles, appartiennent au fonds du musée, est suggérée dans les dessins, les eaux-fortes. Chez Léonide Bourges, son élève et son disciple, se retrouvent les mêmes qualités. Le même amour de la nature chez Victor Dupré (*la Chaumière*), Théodore Rousseau, Harpignies et maints maîtres plus petits.

Quant aux impressionnistes, on ne contera pas une fois de plus leur histoire étroitement mêlée à ce bout de rivière qui s'écoule entre l'Isle-Adam et Pontoise — Pontoise où Pissarro séjourna près de vingt ans. Il était juste que le grand paysagiste, dont la « rayonnante bonté » regroupa tant d'artistes autour de lui, eût une part privilégiée. Seules des œuvres graphiques figurent à l'exposition, des dessins, des eaux-fortes. Le marché de Pontoise est vu sous tous ses aspects et le reste du pays aussi. Mais arrêtez-vous devant un autoportrait d'une puissance pénétrante.

Manquent quelques-uns de plus grands artistes qui ont hanté la vallée. Du moins le catalogue les évoque, et Van Gogh gît sur son lit de mort tel que l'a vu le docteur Gachet, alias Paul Van Ryssel. Cézanne a, plus de chance avec trois gravures. Et le fils de Pissarro l'a dessiné devant la *Maison du pendu*.

Allez à Pontoise.

***

Zoran Pavlovic (2) arrive de Belgrade. Il connaissait Paris, mais Paris ne le connaissait pas encore. Heureuse découverte, subordonnée à quelques secondes d'adaptation. Il suffit que l'œil entre dans cette peinture, parce que c'est de la vraie et, lâchons le mot, de la grande peinture. D'obsédants personnages, puissamment structurés, se dégagent des ténèbres. *Le Chevalier*, irradiant bloc de glace bleue, perce la nuit d'une torche sulfureuse : l'œil démesuré de la monture. *La Dame noire*, éclairée par les courbes floues et colorées qui la délimitent, balaie le néant de sa longue jupe évasée. Dans l'hommage qui lui est rendu Boulgakov mire sa face voilée dans l'espace multiplié par les entrecroisements des cadres bleus et verts. La simplification rigoureuse des formes ne nuit en rien à l'aura qui les enveloppe, à l'angoisse qui en émane. Ces fantômes nous guettent, nous fascinent, nous *absorbent*. Reste à savoir si la poésie dégagée des trois grandes toiles exposées provient seulement de l'emploi de savants procédés, d'une connaissance approfondie de la vertu psychique des couleurs.

On n'ose l'affirmer. La communication est trop directe entre le peintre et le spectateur. Et puis il y a un dessin de même dimension, *la Grande Dame*, aux détails plus fouillés, qui, dans un langage différent, recèle autant de charge explosive.

En outre toute une série d'aquarelles, en grands formats, sort d'une palette plus luxuriante. Les fonds rouges alternent avec les fonds noirs. Les rayures vertes et roses, l'utilisation du grain en relief du papier servent une invention formelle proche du fantastique... Pavlovic donne à voir et à rêver.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Musée de Pontoise. Jusqu'au 22 mars.

(2) Nane Stern, 25, avenue de Tourville, de 15 heures à 20 h. 30. Sauf dimanche et lundi jusqu'au 8 février.

■ L'Association de théâtre populaire de Nîmes a réuni une vingtaine de troupes régionales pour le festival qui marquera le dixième anniversaire de sa fondation. Cette manifestation aura lieu du 20 janvier au 16 février. Y participeront notamment le Chêne-Noir, le Théâtre de la Carriera, le Théâtre populaire du Midi et le Théâtre des Carmes, qui donnera en création « les Barraques de M. Jo », d'André Benedetto. (Renseignements : 4, rue Pierre-de-Coubertin, Nîmes.)

Petites nouvelles

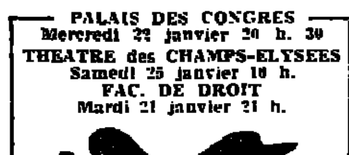
■ Lionel Rocheman donnera un récital de folk-song le jeudi 23 janvier, à 20 h. 45, 37, rue Tournefort, Paris-5e.

■ Les représentations des « Iks », de Peter Brook, ont lieu à 20 h. 30 au Théâtre des Bouffes du Nord et non à 20 h. 45 comme il a été anoncé, par erreur, dans « le Monde » du 17 janvier.

■ La compagnie Renaud-Barrault organise à propos de « Ainsi parlait Zarathoustra » une rencontre, le 26 janvier, à 17 h. 30.

■ Le Studio-Théâtre 14 (20, avenue Marc-Sangnier) présente un spectacle Musset, « les Caprices de Marianne » et « Lorenzaccio », adaptation et mise en scène de François Timmerman, à partir du 3 février.

PALAIS DES CONGRES
Mercredi 22 janvier 20 h. 30
THEATRE des CHAMPS-ELYSEES
Samedi 25 janvier 10 h.
FAC. DE DROIT
Mardi 21 janvier 21 h.



ORCHESTRE DE PARIS
SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE
YOURI TEMIRKANOV
LEONID KOGAN
BEETHOVEN
Concerto pour violon
CHOSTAKOVITCH
10e Symphonie
Loc. : Théâtre des Champs-Elysées et Palais des Congrès



Retenue par des engagements antérieurs en Italie, la Compagnie MARIGLIANO-NAPOLI est obligée d'annoncer les 10 dernières représentations de « SUDD », dont Michel COURNOT a écrit dans « le Monde » :
« ... *ce que l'on peut voir de plus fort au théâtre actuellement à Paris.* »
Tous les soirs à 20 h. 30 au Théâtre RECAMIER, tél. 548-63-81
15 F - 30 F - 40 F.

GISCARD
Passe souvent
à la TÉLÉ...
Plus souvent que
les
CHANSONNIERS
Alors... venez les voir
au
CAVEAU
de la
RÉPUBLIQUE
avec leur invité
JACQUES BODOIN
1, bd Saint-Martin - 278-44-45

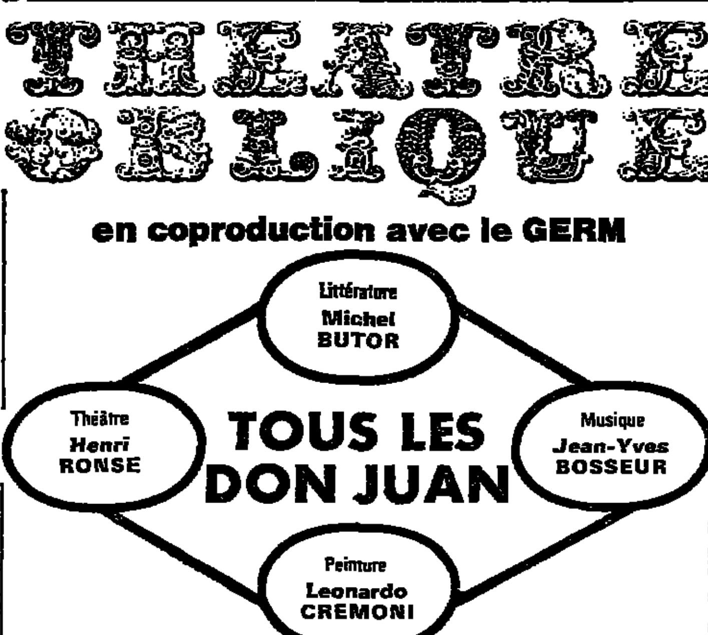


En raison d'engagements antérieurs du *théâtre de l'ATHENEE*, L'AMOUR FOU d'André ROUSSIN, avec Simone VALERE et Jean DESAILLY, interrompt ses représentations en plein succès et retrouvera le lieu de sa création, le théâtre HEBERTOT, après la triomphale série de représentations exceptionnelles de Raymond DEVOS.

Un triomphe !
Michodière
CLAUDE PIÉPLU • ROLAND DUBILLARD



THÉATRE DE GENNEVILLIERS
793-21-63
LE PRECEPTEUR
DE LENZ
mise en scène de Bernard Sobel





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann.
Odéon, 20 h 30 : En r'venant de l'expo.
Chaillot (Théâtre de la Renaissance), 14 h. 30 et 20 h. 30 : les Caprices de *Marianne*.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 l'Opéra de quat' sous. — Petit TEP, 20 h. 30 : la Petite Cuiller : C'est pas mon frère.
Théâtre de la Ville, 18 h 30 : Rosa Duran ; 20 h. 30 : Turcaret.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube
Atelier, 21 h. : Avron et Evrard.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Macbeth
Bouffes du Nord, 20 h. 30 les Iks.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : Tu ne voleras point.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30 : Colombe.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Soldats ; 22 h 30 V comme Vian.
Daunou, 20 h 45 : Les portes claquent
Deux-Portes, 20 h. 30 : Légère en août.
Ecole normale supérieure, 21 h. : le Triomphe de l'amour.
Edouard-VII, 21 h : la Mamma.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit
Gymnase, 20 h. 30 : Cher menteur.
Hébertot, 21 h. : Raymond Devos.
Huchette, 20 h 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon
La Bruyère, 20 h 45 : Dr Hero.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Buffet-Bontems ; 22 h : les Larbins ; 24 h. : *Plaisir des dieux*
Mathurins, 21 h. : le Péril bleu ou Méfiez-vous des autobus.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Macloma clowns ; 22 h Bernard Lavilliers.
Nouvelle-Comédie, 21 h. : le Prince travesti.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Palais-Royal, 20 h 30 : la Cage aux folles.
Poche - Montparnasse, 20 h 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h 30 : Good bye Mr. Freud ; 23 h : l'Apologue.
Récamier, 20 h 30 : Sudd
Renaissance : voir Chaillot (salles subventionnées)
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Tertre, 20 h 30 : la Chose blanche ; 22 h. 30 : la Chanson d'un gars qu'a mal tourné
Théâtre d'Art, 21 h. 15 : le Dernier Empereur.
Théâtre de la Cité internationale, La Galerie, 21 h. : Oreste. — Le Jardin, 21 h : Mary Faith Roads. — La Resserre, 21 h : Comédie imaginaire ; Chansons vécues.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. : les Autres (Jean Bois).
Théâtre Essaïon, 20 h 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir. — Salle II, 22 h. 30 : Voyage autour de ma marmite.
Théâtre-en-Marche, 20 h. 30 : la Pastorale des santons de Provence.
Théâtre Oblique, 20 h. : Grimm, contes. — Grande salle, 21 h. : la Doublure.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Ainsi parlait Zarathoustra. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : l'Ile de la raison
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Voraces ou Tragédie à l'Elysée.
Théâtre 13, 21 h. : Frédéric Baptiste, mime
Variétés, 20 h. 45 : l'Album de Zouc.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : De toute façon, il nous reste le cheval.
Deux-Anes, 21 h : Au nom du pèze et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : l'Esprit fraudeur.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h 30 : Chair pour Narcissusplash ; 20 h. 45 : Dormir debout ; 21 h 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : Baby Sitter.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac.
Bar du Marais, 22 h : Tu ne veux rien de bien méchant.
Café d'Edgar, 20 h 30 : Chorus débile ; 22 h. 15 : les Bancs ; 23 h 45 : Pierre Péchin
Café de la Gare, 20 h. : Just a sweet dream ; 22 h : les Semelles de la nuit
Café-Théâtre des Amandiers, 21 h. : Rorschach
Café-Théâtre de Neuilly, 21 h. 45 : la Patata.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h : la Collection ; 22 h. 30 : Femmes parallèles ; 23 h 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 21 h : Mr. Bornett ; 22 h 45 : Délire à deux

Vendredi 17 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Le Jour-de-Fête, 21 h. 30 : Ch. Monsset, Laville ; 23 h. : J. Manzac ; 24 h : J.-C. Abadie.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h 45 : l'Affaire du clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Evariste ; 22 h 30 : Teca et Ricardo
Sélénite, salle I, 20 h 30 : Prévert ; 22 h. : la Jacassière. — Salle II, 21 h. : Match à la une ; 22 h 30 : Sélénite nid d'espions
Le Splendid, 21 h. 30 : Comme un vieux moteur dans un arbre à viande.

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : la Guérite.
Créteil, Maison de la culture, 21 h. : Crime et Châtiment.
Gennevilliers, 20 h. 45 : le Précepteur.
Saint-Michel-sur-Orge - Sainte-Geneviève, 21 h. : Gheorghe Zamfir et sa flûte de Pan.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : le Tournant.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : la Station Champbaudet. — Petite salle 21 h. : Hamlet
Vitry, Théâtre Jean-Vilar, 20 h. 45 : Un couple pour l'hiver.

Le music-hall

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway
Bobino, 20 h 30 : Serge et Stephan Reggiani.
Crazy Horse Saloon, 22 h et 0 h 30 : Revue
Espace Tribüche, 20 h. : Bicot-Barrier.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h 15 et 21 h 15 : Q nu.
Olympia, 21 h 15 : Michel Sardou.
Palais des congrès, 21 h. : Serge Lama.
Palais des sports, 20 h. 30 : Alan Stivell.

La danse

Nouveau Carré Silvia Monfort, 20 h. 30 : Ballet J. Russillo.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Atelier chorégraphique Serge Keuten.
Théâtre de la Ville, 18 h 30 : Rosa Duran et le Cuadro Flamenco de Zambra.

Les concerts

Hôtel Heronet, 20 h. 15 : Simone Escure, piano, et le trio *Revival* (Bach).

Jazz et pop

Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Emmanuel Booz.
Bataclan, 19 h. : le groupe Can.
Centre américain, 21 h. : Kids

AVENTURE DES HOMMES
présente un film inédit en couleurs
de Jérôme PONCET et Gérard JANICHON
DAMIEN
ICEBERGS ET MERS AUSTRALES
Salle de la Mutualité, 13, 14, 18, 19 janvier, à 21 heures

chaillot
THEATRE NATIONAL
Bisson je t'aime
Les caprices de Marianne
THÉATRE DE LA RENAISSANCE
20 Boulevard Saint-Martin (10e)
727.81.15 et 208.18.50

CINÉ HALLES, 72 rue Saint-Denis



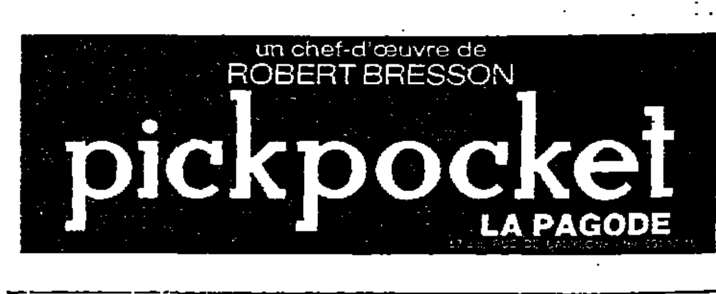


SAINT ANDRE DES ARTS
30 rue st andré des arts

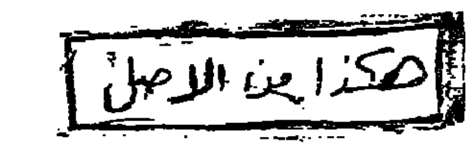


ELYSEES LINCOLN - MADELEINE - CLICHY PATHE
MONTPARNASSE 83 - ST. GERMAIN VILLAGE
CONVENTION GAUMONT
périphérie : TRICYCLES (Asnières)
MULTICINE PATHE (Champigny) - AVIATIC (Le Bourget)





Studio Gît le Cœur 12, rue Gît le Cœur (6e) DAN. 80-25
LES MONGOLS
Un film de PARVIZ KIMIAVI
GRAND PRIX DU FILM D'ART ET D'ESSAI DU FESTIVAL DE TEHERAN



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Dernier des hommes, de F.W. Murnau ; le Montreur d'ombres, d'A. Robinson ; 18 h. 30 : le Lys brisé, de D.W. Griffith ; 20 h. 30 : le Sang du condor, de J. Sanjines; 22 h. 30 : les Sept Samouraïs, d'A. Kurosawa.

Les exclusivités

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).
APPORTEZ-MOI LA TETE D'ALFREDO GARCIA (A., v.o.) (*) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-35).
LES AVENTURES DE TITI ET SYLVESTRE (A., v.f.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE CHAUD LAPIN (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Templiers, 3e (272-94-57) ; Sèvres, 7e (734-63-88) : Montréal-Club, 20e (607-16-81).
CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) : Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Caravelle, 18e (387-50-72) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67).
LA CITE DU SOLEIL (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA CLINIQUE EN FOLIE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
CHAIR POUR FRANKENSTEIN (A., It.-Fr., v.f. en relief) : Mery, 17e (622-59-54).
LES DIEUX ET LES MORTS (brés., v.o.) : Ciné-Halles Positif, 1er (236-71-72).
DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) : Maxeville, 9e (770-72-87) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16) : Ermitage 8e (359-15-71).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DODES'CADEN (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Triomphe, 8e (225-45-76) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'EROTISME D'HOLLYWOOD (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à partir de 15 h. 30)
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LA FEMME AUX BOTTES ROUGES (Fr.) ; Liberté-Studio, 12e (343-01-59).
FENDER L'INDIEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap., **, v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71)
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18)
LA GIFLE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Lumière-Gaumont, 9e (770-84-64) ; Diderot, 12e (343-19-29) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LE GRAND OCEAN (Fr.) : Publicis-Défense (La Défense) (778-29-34).
LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 14 h. et 22 h. 30.
L'HOMME AUX PISTOLETS D'OR (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Chps-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) (jusqu'au 16) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Moulin - Rouge, 18e (606-63-26); Lux-Bastille, 12e (343-79-17); Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) : Paramount - Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Grand-Pavois Babord, 15e (531-44-58) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
IMPOSSIBLE PAS FRANÇAIS (Fr.) : George-V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) : Galaxie, 13e (580-76-86).
LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Scala, 10e (770-40-00).
LE LOUP DES STEPPES (Fr.-Suis.-All., v. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C. - Marbeuf (8e) (225-47-19).
MAI 68 (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74).
MARIAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Marivaux, 2e (742-83-90) ; Plaza, 8e (073-74-55) (jusqu'au 16) ; Bonaparte, 6, (326-12-12) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Gaieté, 14e (326-99-34) ; Publicis - Sofitel, 15e (842-04-68).
MECANICA NATIONAL (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Marignan, 8e (359-92-82), Dominique, 7e (551-04-55).
ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) : Marais, 4e (278-47-86).
PAOLO IL CALDO (It., v.o.): Hautefeuille, 6e) (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
PARADE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées SF, 8e (225-67-29).
MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet (11e) (700-51-13).
PINK NARCISSUS (A., v.o.) (**) : Ciné Halles, 2e (236-71-72).
LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), France-Elysées, 8e (225-19-73), Wepler, 18e (387-50-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont - Bosquet, 7e (551-44-11), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Terminal - Foch, 16e (704-49-53), La Royale, 8e (265-82-66).
747 EN PERIL (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Helder, 9e (770-11-24), Rotonde, 6e (633-08-22), Cambronne 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Murat, 16e (288-99-75).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42).
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND et SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
LE SPECTRE D'EDGAR ALLAN POE (A.) (**) v.o. : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87).
SWEET LOVE (A.) (**) v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82).
TERREUR SUR LE BRITANNIC (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Napoléon, 17e (380-41-18), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
TEX AVERY FOLLIES SUPER SHOW (A., v.o.) : Cinoche de St-Germain, 6e (633-10-82).
UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL ET LES AUTRES (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont, 14e (331-51-16).
LE VOYAGE D'AMELIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
ZIG-ZIG (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), ABC, 2e (236-35-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-58-86), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

Les films nouveaux

IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD, film américain de Jack Haley Jr, rétrospective des films musicaux d'Hollywood. — V.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (770-20-89).
UNE PARTIE DE PLAISIR, film français de Claude Chabrol, avec Paul et Danièle Gégauff. — Normandie, 8e (359-41-18), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Studio Médicis, 5e (633-25-97), Montparnasse-Bienvenüe, 15e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Murat, 16e (288-99-75), Liberté, 12e (343-01-59).
SERIEUX COMME LE PLAISIR, film français de Robert Benayoun, avec Jane Birkin. — Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
L'HOMME DU CLAN, film américain de Terence Young, avec Lee Marvin, Richard Burton. — V.o. : Ermitage, 8e (225-15-99) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Telstar, 13e (331-06-19), Murat, 16e (288-99-75), Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Palace, 17e (387-77-29).
AU LONG DE LA RIVIERE FANGO, film français de Catherine Sota, avec Rufus, Romain Bouteille, et le Café de la Gare. — La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio Raspail, 14e (326-38-98).
L'HOMME DU FLEUVE, film français de Jean-Pierre Prévost, avec Jean-Luc Bideau. — Le Seine, 5e (325-92-46), Grand - Pavois - Tribord, 15e (531-44-58).
IL ETAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR, film russe d'Otar Iosseliani. — V.o. : Studio Logos, 6e (033-26-42), Pagode, 7e (551-12-15)
LA TARTE VOLANTE, film italien de Lino del Fra. — Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES MONGOLS, film iranien, de Parviz Kimiavi. — V.o. : Studio Gît-le-Cœur 6e (326-80-25).
HARRY AND TONTO, film américain de Paul Mazursky, avec Art Carney. — V.o. : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Arlequin, 6e (548-62-25), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Plaza 8e (073-74-55).

Les festivals

DESSINS ANIMES ET CIE (Fr.). — Studio République, 2e (805-51-97) : t. l. s. sauf mar. à 20 h. et 22 h.
JERRY LEWIS. — V.o., Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Un pitre au pensionnat.
DE GODARD A GARREL, QUINZE ANS DE VRAI CINEMA. — Olympic-Marilyn, 14e (783-67-42) : les Demoiselles de Rochefort.
POP AND ROCK STORY. — V.o., Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : les Rois du rock.
MARCEL PAGNOL. — André Bazin, 13e (337-74-39) : Regain.
SERIE NOIRE. — V.o., Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : Sherlock Holmes ; 16 h. et 20 h. : le Privé ; 18 h. : Klute ; 22 h. : Détective Privé.
FANTASTIQUE. — V.o., Boîte à films, 17e (754 - 50 - 50), 14 h. : l'Etrange histoire du juge Cordier ; 16 h. et 20 h. : Au rendez-vous de la mort joyeuse ; 18 h. et 22 h. : Théâtre de sang.
ACTION MUSIC FESTIVAL. — V.o., Action-République, 11e (805-51-33) : Joe Cocker, Mad Dogs and Englishmen.
HUMPHREY BOGART. — V.o., Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Casablanca.
BILLY WILDER. — V.o., Action Lafayette I, 9e (878-80-50) : le Poison.
BEATLES-POP. — V.o., Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Pink-Floyd à Pompéi ; 14 h. : Quatre garçons dans le vent ; 15 h. 30 : Help ! ; 17 h. 15 : le Sous-Marin jaune ; 19 h. : Let It Be ; 20 h. 30 : Gimme Shelter ; 22 h. 10 : Wattsax.
MARLON BRANDO. — V.o., Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) : Sur les quais.

Les séances spéciales

ADALEN 31 (Suède) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
ALICE'S RESTAURANT (A., v.o.) : Gramont, 2e (742-95-82) V. et S., à 20 h.
LES CARABINIERS (Fr) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h et 24 h.
LA CHINE (Fr., It., All.) : Seine-Studio, 5e (325-92-46), à 12 h. 15 (sf dim.).
LE CUIRASSE POTEMKINE (Rus.) : Seine-Cinéma, 5e (325-92-46) à 12 h. 15 (sf dim.).
IF (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
MACADAM A DEUX VOIES (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h et 24 h.
MASH (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-80).
PIERROT-LE-FOU (Fr.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
LA SALAMANDRE (Suis.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74), à 18 h., 20 h., 22 h.

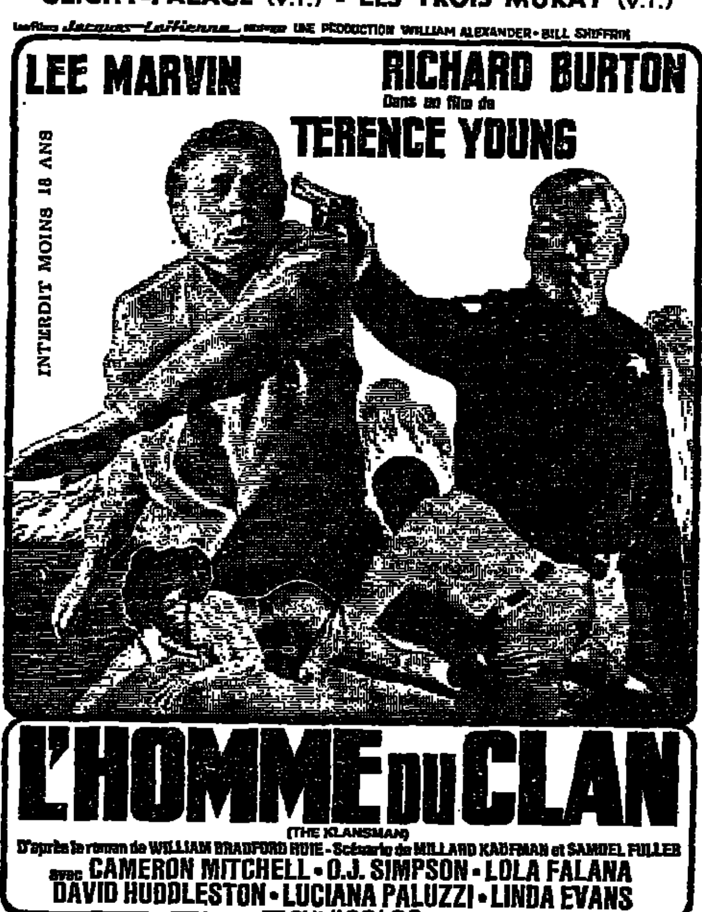
Les grandes reprises

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Action Christine 6e (325-85-78).
EN QUATRIEME VITESSE (A., v.o.) : Olympic-Pigozzi 14e (337-74-39).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ranelagh 16e (224-14-08)
LE KID (A.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES LOIS DE L'HOSPITALITE (A.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Saint-Séverin, 5e (033-50-91), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LA MAISON DES SEPT PECHES (Ang., v.o.) : Mac-Mahon, 7e (380-24-81).
PICKPOCKET (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).













	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche
JEUNE INGÉNIEUR SYSTÈME
ayant 1 ou 2 ans expérience OS/VS pour travail au sein d'une équipe SYSTEME.
ANALYSTE PROGRAMMEUR
ou
PROGRAMMEUR
ayant l'expérience de l'exploitation sous OS Con- Mise en place des nouvelles applications à l'exploi naissance part. du JCL/OS. Poste proposé : Mise en place des nouvelles applications à l'exploitation.
PUPITREURS CONFIRMÉS
pour IBM 370 fontionn. sous OS. Travail en 3 x 8
Lieu de travail : PARIS (15e) et Banlieue SUD.
Env. C.V. et prétentions sous réf numéro 768, à Créat. Dauphine, 41, av. Friedland, Paris-8e, q tr.

Agence de Publicité Internationale
C.A. 20 millions de F.
recherche
CHEFS DE PUBLICITÉ
Exp. produits grande consommation (3 ans mini.) Anglais, Allemand souhaités.
Ecrire n° 681.389, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

IMPORTANTE AGENCE DE PUBLICITÉ
recherche
CHEF DES SERVICES COMPTABLES
(effectif 30 personnes)
- Solide Formation (DECS minimum) ;
- 5 ans d'expérience ;
- Connaissant les liaisons informatiques ;
- Sens du CONTACT et du COMMANDEMENT ;
- Bonnes connaissances comptables et fiscales ;
- Expérience des Sociétés de Services souhaitée.

LARGES POSSIBILITES D'AVENIR OFFERTES DANS UN GROUPE IMPORTANT EN PLEINE EXPANSION

Adresser C.V. et Prétentions avec lettre manuscrite à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, sous n° 681396, qui transmettra.

PREMIER GROUPE FRANÇAIS DE LA CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE
recherche
pour son Réseau de Distribution en France
CADRE CONFIRMÉ
35 ans minimum, ayant une expérience approfondie du Marketing et de la Vente du Matériel électro-ménager - Produits blancs, pour un poste de
CHEF DE MARKETING
Lieu de travail : PARIS
Ecr. avec C.V., prétent. et photo, à INTERMEDIA, n° 450/295, 69, r. La Fayette, 75009 PARIS, qui tr

---

Société nationale de constructions métalliques
S. N. Métal « Engineering »
RECHERCHE :
INGÉNIEURS D'ÉTUDES
Dans les spécialités suivantes :
- Construction de matériel de manutention mécanique et mécano-soudé.
- Construction en charpente métallique.
- Construction en chaudronnerie-tuyauterie automatique et asservissement hydraulique pneumatique.
- Automatisme et asservissement électrique.
- Installation de broyage, criblage, divers matériaux.
- Techniques, contrôle et métallurgie en soudage divers métaux.

Ecrire à SN Metal Engineering
B.P. 53, HUSSEIN-DEY - ALGER

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
leader dans sa branche
proche BANLIEUE PARIS, recherche :
ANALYSTE GESTION
HAUT NIVEAU
- De formation supérieure le candidat a déjà 3 à 4 ans d'expérience.
- Il a déjà conçu et mis en place des systèmes de gestion informatisés.
- Il est capable :
  - d'assurer les contacts avec les utilisateurs, tant au niveau Direction que sur le terrain avec les programmeurs ;
  - de s'engager sur des plannings de réalisation et de les tenir.

Collaborateur pour assister responsable
SERVICE ACHATS
- Bonne formation secondaire et commerciale.
- Expérience professionnelle de 3 à 5 ans.
- Le poste peut déboucher sur des responsabilités importantes.

Env. curriculum vitae et photo sous numéro 88.234, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui tr.

INGENIEUR INFORMATIQUE
IDN - ISEN - INSA, etc.
Débutant ou 1 an expérience. Progr. tps réel, lang. assembl.
SOPRAS 100, bd Voltaire (11e) 700-82-76

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI D'ATTENTE
Essayez-vous dans la diffusion d'un ouvrage littéraire exceptionnel.
VOUS UTILISEREZ :
- Vos aptitudes psychologiques
- Vos connaissances culturelles
- Vous donnerez peut-être une nouvelle orientation à votre vie professionnelle car les rémunérations de 5.000 F mensuels sont courantes chez nous
- Voiture indispensable
- Résidence région parisienne.

Ecr. à O.P.F. (n° 1.643), 2, rue de Sèze, Paris-9e, qui transmettra

---

Rech. COMMIS TAPISSIER
Réf. exigées. Tél. : 588-11-55

Etab. financier parisien
recherche
pour son agence du Sud-Ouest
INSPECTEUR COMMERCIAL
- Formation secondaire ou universitaire.
- Aptitude aux relations humaines.
- Bonne présentation et élocution.
- Age minimum : 25 ans.
- Expérience similaire souhaitée mais non indispensable : stages de formation et de perfectionnement prévus au sein de la société.

Rémunération fixe
Voiture de fonction
+ frais de déplacements

Adr. C.V., référ., photo (retournée) et prétent., en indiquant date de disponibilité, à n° 9.006
Publicités Réunies
112, bd Voltaire, 75011 Paris.

INSTITUT DE RECHERCHE DES TRANSPORTS
recrute :
H.E.C. ou équivalent
pour suivi de gestion Technico-Commercial de son Centre Informatique.
Adresser C.V. et prétentions au Service du personnel
I.R.T. B.P. 28
94110 ARCUEIL.

TRADUCTEURS CONFIRMES **RUSSE**
PROTECHNA — 770-28-35

CADRE
35 ans minim., ayant connaiss. et expérience approfond. en machines-outils, mécanique gle, métallurgie, recherché par entreprise industrielle, sud rég. parisienne, pr assurer contr. à hauts niveaux. Nombrx déplacements de courte durée. Ecr. avec photo et prétentions à : n° 8.999, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

BANQUE
Groupe Foncia Crédit
Crédit Universel
recherche
pour Agence Centrale de Paris
RESPONSABLE Service des Engagements
25 ans minimum
connaissance approfondie des risques moyen et long terme aptitudes commerciales
Salaire fixe X 14 1/2
+ intéressement
Adresser C.V. dét. + photo à : Crédit Universel, 28, rue N.-D.-des-Victoires, 75002 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE
EXPERTISE COMPTABLE
recherche
1 REVISEUR expér. comptabil. banque
1 COMPTABLE expérimenté
1 AIDE-COMPTABLE,
S.E.C.O.R., 14, rue d'Avron, Paris (20e). — Tél. 636-34-10.

HOPITAL AMERICAIN de Paris recherche
ANALYSTE-PROGRAMM.
de qualité, confirmé sur IBM 3 à disque. - Libre très rapidem. Rémunération à débattre.
Adr. C.V. au Chef du personnel Boîte postale 109
92202 NEUILLY-SUR-SEINE.

GROUPE REVUES TECHN. ET SPECIALISEES
recherche
CHEF PUBLICITE
capable : initiatives, contacts avec Direction Supports et prospection efficace.
Référ. activit. simil. exigées. Possib. situation intéressante.
Ecr. pr R.-VS OLIVIER, 19, rue Neuilly, 92110 CLICHY, qui tr. Discrétion rigoureuse assurée.

Succursale à Paris d'une import. banque américaine cherche UN CAMBISTE
Excellente occasion pr quelqu'un ayant bonne connaissance des marchés pour créer un service des changes et effectuer l'ensemble des transactions de la succursale. Minim. 5 ans expér.
Bilingue français-anglais.
— Capacités administratives requises.
Adresser C.V. et références au n° T 063.746 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e.

emplois régionaux



FILIALE FRANÇAISE GROUPE PÉTROLIER INTERNATIONAL
recherche
INGÉNIEUR CHIMISTE
Diplôme ENSC ou équivalent
3 ans minimum EXPERIENCE INDUSTRIE PAPETIÈRE OU CELLULOSE
pour poste TECHNICO-COMMERCIAL avec larges initiatives.
6 mois de formation complémentaire assurés à Paris, avant résidence IMPORTANTE VILLE DE PROVINCE.
Bonne connaissance de l'anglais.
Env. C.V. et photo sous n° 88.365, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

MERLIN GERIN Grenoble
offre à
INGÉNIEURS
Diplômés Grandes Ecoles
TECHNICIENS (DUT - BTS)
électrotechniciens
débutants ou ayant 1 à 2 ans d'expérience industrielle, attirés par la carrière
technico-commerciale
la possibilité de se former à GRENOBLE avant d'être affecté dans les différentes
AGENCES RÉGIONALES.
CES POSTES EXIGENT :
- Dynamisme ;
- Esprit d'entreprise ;
- Facilité d'adaptation et de contact ;
- Goût et disponibilité pour les déplacements.

Envoyer C.V. détaillé à : MERLIN GERIN, Service Recrutement et Affectation (JFP 44) 83 X 38041 GRENOBLE Cedex.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU LOIRET
recherche
UN ANALYSTE ORGANIQUE
pour son centre Informatique équipé d'un matériel 370/145 DOS/VS, avec télétraitement
Niveau D.U.T. Informatique minimum
Les candidatures manuscrites avec curriculum vitae sont à adresser à :
Monsieur le Directeur de la CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LOIRET
Service Recrutements.
26, rue de la Godde - 45800 St-JEAN-DE-BRAYE.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
recherche pour son établissement
de JOIGNY (89)
INGÉNIEUR
A. et M. ou équivalent
Ayant quelques années d'expérience de bureau d'études en mécanique et constructions mécaniques légères.
Connaissances en ventilation nécessaires. Après une formation, il devra pouvoir assurer la **fonction de Chef de bureau d'études.**
DESCRIPTION DU POSTE :
- diriger les études des nouveaux produits ;
- diriger les essais et mise au point des prototypes ;
- assurer l'évolution de la gamme du matériel actuel ;
- encadrer 10 dessinateurs.

Après une période de formation à PARIS, le candidat retenu devra habiter JOIGNY-89.
Adresser C.V. et prétentions n° 88.397 CONTESSE Publicité, 20 avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

EN BRETAGNE — BORD DE MER
coopérative agricole Bretagne-Sud recherche :
VÉTÉRINAIRE
ou
INGÉNIEUR AGRI
ayant quelques années d'expér. des Productions Animales ou de l'Aliment du Bétail. Ce poste comporte l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'élevage, la conception et l'organisation du travail des sections, l'information et l'entraînement de l'adhésion sur les orientations choisies. Il nécessite de dépasser sa technique et d'être porteur de grandes qualités humaines.
Prière d'adresser C.V. précis et motivé (+ ph. et prét.) au :
CEIP Conseil d'Entreprises
56270 PLOEMEUR
Discrétion d'usage. Les candidats a priori retenus recevront une réponse avant le 31 janvier.

Ag. marit. MARSEILLE rech. ADJT RESP. lignes rég. sd. exp. Anglais cour. situat. av. Envoyer C.V., photo, HAVAS, MARSEILLE 45478.

Importante Société française au premier rang de l'étude et de la construction de matériel ferroviaire (transports urbains, voyageurs) située dans la région de Valenciennes et ayant réputation de précurseur sur le marché national et mondial, rech. D'URGENCE
UN INGENIEUR DIPLOME
5 DESSINATEURS
PROJETEURS CONFIRMES
pour ces postes il est exigé une solide expérience de l'étude et de la conception de ce type de matériel.
Possibilité de logement.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions à AGENCE HAVAS, 59023 LILLE CEDEX, sous références AT 2.478/1, qui transmettra.

Et. public rég. Limoges, rech. *Opérateur-Programmeur* confirmé, s/matér. Honeywell-Bull, série 50 ou 60, lib. rapid. Ecrire avec C.V. et prétent. : n° T 63.902, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur (2e), qui tr.

Société vendant des composants électriques et électroniques région de LYON recherche
SERVICE EXPORT
UN COLLABORATEUR
H. ou F. parlant couramment allemand ou allemand-anglais. Formation commerciale SUP. ou ING.
Libre rapidement. Poste marketing et négociations. Déplacem. à l'étranger 50 %.
Ecrire avec C.V. et prétentions n° 88.349, CONTESSE PUBL., 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

Organisme régional d'études en
URBANISME rech. INGENIEUR ECONOMISTE
chargé des études de population et d'emplois et de l'élaboration des modèles de prévision. Formation ingénieur gde école ou D.E.S. sciences économiques, complétée par une formation en statistiques. (I.S.U.P., E.N.S.A.E. ou équiv.) + connais. en informatiq. Très bne expér. des problèmes d'aménagement et d'urbanisme. Ecr. av. C.V. et photo à I.A.U.R.P., serv. du pers., 21-23, r. Miollis, 75732 PARIS CEDEX 15.

UNE SECRETAIRE ET UN COMPTABLE
qualifiés sont demandés
POUR REGION SAVOIE
Bonne rémunération. Possibilité logement.
Ecrire n° 681.387, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ BANLIEUE SUD
recherche
CADRE TECHNICO-COMMERCIAL
Niveau Ingénieur
En vue responsabilité commerce à l'exportation (représentants, filiales) de produits d'équipements pour fonderie et métallurgie alliage léger.
y compris gestion administrative et financière.
Expérience à l'exportation demandée.
ANGLAIS ET ALLEMAND EXIGES.
Adresser curriculum vitae et prétentions, sous la référence C.R.X. 15, à numéro 77.286, PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS, CEDEX 02, qui transm.

Urgent :
Importante Firme américaine, leader dans la branche de SYSTEMES DE CLASSEMENT POUR LISTINGS et petit matériel de bureau crée Filiale française, et recherche
JEUNE CHEF DE VENTE
pour développer le marché papeteries.
Promotion en cas de succès (poste de Directeur de la Filiale).
Anglais commercial indispensable.
Introduction en papeterie souhaitée.
Candidature manuscrite, prétention et photo :
ACCO FRANCE, Entrepôt Nord II B 5, zone d'activités du Pont Yblon, 93150 LE BLANC-MESNIL.

Société pétrolière
recherche
pour ses chantiers sahariens :
Techniciens
réparation et entretien des appareils de cabines géologiques.
Expérience professionnelle exigée : 5 ans.
Géologues
de surveillance géologique : niveau Ingénieurs ou licenciés en géologie.
Écr. avec C.V. détaillé et prétentions à
ALCORE S.A.
10, rue du Sahara
HYDRA - ALGER - ALGÉRIE

---

elf
IMPORTANTE SOCIETE PETROLIERE FRANÇAISE
recherche
pour la région parisienne
COUPLES
LIBRES DE SUITE
- Pour stations-service de tous genres.
- Indispensable de posséder goût des contacts humains, du commerce et qualité de gestionnaire.
- Le métier est dynamique et rémunérateur.
- Formation assurée ; revenu minimum garanti.
- CONDITIONS :
- Disposer avoir personnel min. de 20.000 à 50.000 F. selon les stations.
- La société peut apporter assistance financière complémentaire.

Se présenter lundi 20 janvier, de 14 à 17 heures, chez ELF, 37, bd Brune, Paris (14e). Métro Porte-de-Vanves.
Ou écrire n° 18.751 P.A. SVP, 37, rue Gal-Foy, 75008 PARIS.

STE ELECTRONIQUE ET AUDIOVISUEL
recherche
TECHN. COMMERCIAL
NOUS EXIGEONS :
- Solide expérience de la vente
- Dynamisme et ambition

NOUS OFFRONS :
- Fixe + frais + intéressement
- Selon capacité 6.000 à 10.000 F
- Si capable accès rapide au poste de :

CHEF DE DEPARTEMENT
Se présenter mardi 24 janvier de 9 à 12 h et de 15 à 18 h : EPA, 187, rue du Chevaleret, Paris-13e

---

Institut secondaire privé
45 MINUTES PARIS - NORD
recherche
PROFESSEUR LETTRES
Agrégé ou équivalent.
Téléphone : 448-28-24.

emplois féminins

Bureau d'études ingénieur recherche pour quartier INVALIDES
SECRETAIRE
confirmée, âge indifférent. BAC. MATHS ou certif. SCIENC. appréciés. Hor. souple, pouvant aller jusqu'à 18 h. 30/19 h. Adr. C.V. man. et prétentions à B.E.O. (réf. 6.100), 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

8e - SUR PARC MONCEAU
Nurse. J.F. expérim., de préfér. parlant français, pour s'occuper d'un nouveau-né et d'un enfant de 3 ans. Temps plein. Logée, nourrie, référ. exigées. - Très bons gages. Se prés. de 9 à 17 h. à Mme Michel, C.C.T., 2, bd Magenta, PARIS (10e).
Tél. le matin : 208-71-48

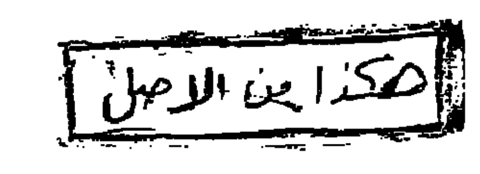
Société import. export. ch. pour serv. importation SECRETAIRE biling. allemand. Trav. à mi-temps. — Tél. pour R.-VS 231-71-71. Mlle Martinais.

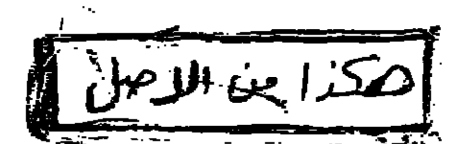
représent. offre

Import. Sté emballages plastiq. leader dans sa branche rech. pour PARIS et rég. parisienne
REPRESENTANTS (TES) EXCLUSIFS
Libres rapidem. Envoyer C.V. à n° 9.004, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

gérances libres

Propose gérance magas antiquités. 5e arrond. Ecr. à T-063.897, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e





L'immobilier exclusivités

demandes d'emploi

COIFFEUSE expérimentée avec C.A.P. ch. pl. stable pour début février. si possible Enghien ou Montmorency. Ecrire Mlle BASTARD Françoise, 6, rue Saint-Denis. 95160 MONTMORENCY.

Sect. sanit., social ou autre. Dispon., dévoué, 31 a., niv. sup. : lic. + 2 DES sc. éco, 2 a. fonct. pers., form. continue. Conviens rémun. toute offre, toute région. Ecr. nº 2.235, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Libre en septembre 1976
INGENIEUR CHIMISTE
28 ans,
spécialisé dans la recherche.
Diplômé E.N.S.C.-Strasbourg.
Thèse docteur-ingénieur.
ANGLAIS - ITALIEN - RUSSE.
Accepterait collaboration, étude, avec firme intéressée afin de pouvoir assumer au sein de celle-ci un poste responsabilité lors de son retour.
Ecr. nº 2.236, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORT - EXPORT
J. homme 25 ans, biling. angl., D.U.T., expér. commerc. intern., cherche place commerc. export. Téléph. 885-31-89.

Sérieuses références. Cadre T.P. longue pratique des relations avec bureaux d'études et administrations, cherche emploi entreprise ou bureau études assainissement et distribution eau France étranger.
Ecrire D 6.729,
HAVAS BORDEAUX.

DIR. ADM. FIN.
50 ans - H.E.C. I.C.G.
Expér. en organis. compt. gestion personnel, ch. sit. Paris-province. - Ecr. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS. - Nº 61.141.

proposit. com. capitaux

Compagnie américaine ch. relations avec des exportateurs et importateurs français. Possibilité de cession de notre bureau parisien. Ecrire C.S.P., serv. « C », 29, boulevard des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra.

P. M. E. sans concurrence sur marchés entretien industriel en expansion rapide, déjà couverte pour 1975, requiert renforcem. de sa direction cciale compléter éventuellement par apport de capitaux ouvrant la perspect. d'une possibil. association. Pr entretien exploratoire, écr. ss nº 10.666, à I.R.P. 39, rue Arcade, PARIS (8e), qui transm.

cours et leçons

Maths Bac. part., rattrap., rap. 278-77-71, midi à 14 h.

Jne enseign. supér. donne cours partic. MATH ts nivx. 033-08-94.

formation profession.

PROGRAMMEUR
D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re
6 à 7 mois — 180 h. de cours
FAX
Ecole privée
6, rue d'Amsterdam. 874-95-69.

traductions

Demande

J. F. Française
LICENCIEE CHINOIS
(séjour 2 ans) + ESPAGNOL et ANGLAIS ch. tous travaux traductions ou corrections. Ecr. nº 88.376 Contesse Publicité 0 av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

occasions

MAISON GORVITZ-FAVRE
recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

propositions diverses

PROPR. et INVESTISS.
Notre SOCIETE VOUS ASSURE le paiement intégral et mensuel de vos appartements en cas de défaillance ou d'absence de location. Pr ts rens. tél. à 635-84-80.

autos-vente

CAUSE DOUBLE EMPLOI
CEDE LEASING JAGUAR
4,2 L - 1974.
Ecr. nº 7.782, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

perdu-trouvé

Perdu mardi 14 janvier près aéroport du Bourget grand chien noir, poils demi-longs, genre Groenendael, répondant au nom de Spidi, collier chaînette deux rangs et collier noir antitiques. Forte récompense.
KLE. 78-83.

sports loisirs

SEJOURS AU SOLEIL
Tunisie : inter saison
7 jours : 850 F.
Baléares : inter saison
7 jours : 450 F.
Tél. : 388-38-32 — Lic. A 420.

deux roues

A vdre Laverda 750 1971. Très bon état. Prix 6.000 F. M. Lemeur, 100, av. Gl-Leclerc, 75014.

boxes-autos

A vendre PARKING excellent emplacement, rond-point des Champs-Elysées. Tél. : 359-27-34.

A vendre : boxes fermés et parkings couverts sous. Import. centre commercial (sud.) à CLICHY-SUR-SEINE. Possib. 50 % créd. J.-L. SICNA Tél. : 363-88-04 et 363-89-35.

appartem. vente

Paris

2 P. Conft (15e). - 135.000 F. Tél. : 221-62-50 ou 60.

RUE GUENEGAUD
Petit studio, douche, wc, kitchenette, 70.000 F. Tél. : 325-49-71.

Vds chbre individ., 13e, imm. récent. — 336-39-86, après 19 h.

Près Odéon, 9, rue Dupuytren, raviss. 2 Pièces, tt conft, tél., soleil. Sam.-dim.-ldi, 13 à 17 h. ODE. 95-18. — MED. 44-48.

CHATELET. — Superbe studio, tout confort, refait neuf, affaire exceptionnelle. A saisir. Tél. : 033-56-72 et 370-29-15.

XIVe, mais. part., 5 P., 2 niv., JARDIN PRIVE - 140 m². CALME. SOLEIL. - ODE. 95-10.

PANTHEON. Bel imm. P. de T., GD LIV. + CH. 53 M2, 2e étg., s/rue, balc., tout confort. REF. NEUF. 260.000 F. — 326-04-14.

VAVIN. 3 P. pr. + gd débarr. av. fenêtre, poss. bns, entrée, cuis., tél., balc., chff. 225-36-52.

12e LEDRU-ROLLIN - Sur av. Imm. p.d.t. stand. Entr., sél. dble, 2 ch., cuis., ch. central, tt cft. Urgt. - 343-62-14.

Près Pl. des VOSGES. Charm. STUDIO s/belle cour 17e, cuis., salle bains. 325-49-71.

17e AVENUE NIEL
Bel immeuble
2 P., entrée, cuis., wc, bains, dressing, chauffage central, téléph. REFAIT NEUF.
157.000 F Vue sur jardin. Vendredi-samedi 14 à 18 h : 6 bis, rue Fourcroy, ou propriétaire : 277-75-68

NATION Sur avenue et jardin Imm. p. de t. récent Living double, 3 ch., tt confort, standing. Urgent. - 628-79-40.

PL. ALIGRE Sur place et cour Imm. p. de t., 3e ét., entr., sél. dble, ch., tt cft, exposit. sud. 200.000 F. 343-62-14.

18e Propriétaire vd Studios et 2 p., ref. neufs. 742-64-91.

19e 2 pièces. Immeuble neuf. Standing. 9e étage. 900 F + charges - Tél. 739-31-38.

XVIe AUTEUIL
DS BEL IMMEUBLE RAVALE
4 PIECES TEL. TOUT CONFORT
REFAIT PAR DECORATEUR
PRIX 349.000 F
S/place 14-18 h 30, sam.-lundi : 52, rue d'AUTEUIL - BAL. 22-04

XVIe IENA
DS BEL IMM. PIER. TAILLE 4e ETAGE. ASCENS. TAPIS
5 PCES. tt conft, 2 lux. salles de bains, moquette. Tél. Vide-ord. + CHBRE SERV.
PRIX 625.000 F
Ma vr, 14-19 h, samedi - lundi : 16, R. CHAILLOT - BAL. 22-04

Région parisienne

Palaiseau, 20 minutes Paris, Me, Part. vd direct. 4 P. EXCEPT. Placez vos meubles et vivez tout à proxim., confort total. Une affaire à saisir : 200.000 F. Téléphone : 590-03-51.

ST-MANDE BOIS. Tr. bel imm. récent, standing Beau séjour dble, 3 ch., s. de bs, s. d'eau, 2 wc, balcons, parking. Prix intéressant - Tél. 343-62-14.

ST-GERMAIN 6' R.E.R. Ds résidence tr. gd stand. 5 pces. tt cft, gd liv., 3 ch., 2 bns, 150 m² habit. + 20 m², loggia, box, cave. Prix 650.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch, Chatou - 976-30-02.

CHATOU 12' RER - Magnific. 3 pièces, tt confort, 60 m² + loggia, cave, parking. Px 160.000 F. SA H. LE CLAIR, 65, av. Foch, Chatou - 976-30-02.

CHATOU 5' RER - Magnific. 4 P. tt cft. Salon, s. à m. + 2 chbres. Px 225.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch, à CHATOU - Tél.: 976-30-02.

locaux commerciaux

Quart. République, 3 P., bur., rénov. T. bras bur. - 236-21-80.

CHATOU - LE VESINET
BUREAUX TERMINES
DANS PETIT IMMEUBLE
30 m² à 2.500 m²
260 F le M² H.T.
H. LE CLAIR - ALM. 13-72

locations non meublées

Offre

ANTONY (92)
SANS INTERMEDIAIRE
Appts bon stdg, avec loggia : 2 Pièces, 49 m², de 565 à 640 F. 3 Pièces, 62 m², de 707 à 772 F. Charges et parking en sus. S'adresser, 254-278, rue Adolphe-Pajeaud. - Téléphone : 666-97-27 ou 666-98-27.

PARIS (XIIe)
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble tout confort :
2 P. 51 m², 844 F, charg. 195.
4 P. 89 m², 1.335 F, charg. 357.
5 P. 94 m², 1.360 F, charg. 360.
PARKING EN SUS 89 F.
S'adresser au régisseur, au : 46, RUE DE FECAMP.
Téléphone : 344-12-15.

Importante société loue
SANS INTERMEDIAIRE
Appartements neufs, tout conft,
PARIS (XIXe)
36-40, rue du Pré-Saint-Gervais, face Métro Place-des-Fêtes : 5 Pièces, 100 m², loyer mensuel 1.300 à 1.400 francs. Charges environ 22 % en sus. Parking 110 F. Renseignements sur place (appartement témoin) de 14 à 18 heures.

PARIS (20e)
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble récent, tout confort : 2 Pièces, 42 m², loyer 806 F, charges 181 F, parking 120 F; 3 Pièces, 71 m², loyer 1.187 F, charges 241 F, parking 120 F. S'adresser à la gardienne, au : 21, rue du Repos. — 797-71-14. Mo PHILIPPE-AUGUSTE.

CHATOU - R.E.R.
Propos. magn. 3 P., stdg, balc., cave, tél., loy. 1.200 + charges. SA H. LE CLAIR, 65, av. Foch, à CHATOU. — Tél. : 976-30-02.

PARIS (19e)
25-29, RUE DES LILAS
LIBRE DE SUITE
SANS INTERMEDIAIRE
2 pièces, 45 m², 768 F, charges 164 F, parking 96 F; 3 Pièces, 62 m², 967 F mensuellement, charges 226 F, parking 96 F.

IXe RESIDENT. - Magnifique APPT en duplex 6 pièces principales : 1er niveau + atelier d'artiste et 3 chbres 2e niveau, 280 m², 2 lignes tél. Profess. lib. possible. 4.300 F net - 828-02-74.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt, près NATION. - Téléphone : 343-62-14.

propriétés

A VENDRE PROPRIETE entre ABLIS et CHARTRES, 65 km. PARIS, 2 MAIS. + BATIMENT 180 M2, GARAGE, DEPEND., 9.000 M2 TERRAIN A BATIR. SIT. MAGNIF. - PRIX JUSTIF. 670.000 FRANCS. Ecr. nº 7.780, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

terrains

CROISSY-sur-SEINE 500 m Centre
TERRAINS de 800 à 1.800 m2. Façade 20 à 25 m. Viabilisés. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

CROISSY Proche Centre 870 m² viabilis. Px 210.000 F. SA H. LE CLAIR 65, av. Foch, Chatou - 976-30-02

villas

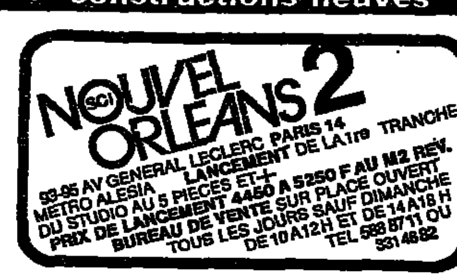
MARLY-LE-ROI (Près)
GDE VILLA, bon état, 6 chbres, 2 bains, surface habit. 170 m², garage, confort, jardin. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET. Tél. : 976-05-90.

PARC DE SCEAUX
LES PLUS BELLES VILLAS DE 500.000 A 1.000.000 DE F. Exclus. Montarron. ROB. 34-86.

CHATOU Construction 1970 Tr. belle villa 6 p., tt cft, gar. 2 voit. Jardin. Prix 440.000 F + 35.000 Crédit foncier. SA H. LE CLAIR, 65, av. Foch, à CHATOU - Tél. : 976-30-02.

VESINET Proximité Cces et Ecole
VILLA parfait état. Réception, 3 ch., bains, gde cuis. équipée, sous-sol aménagé. Jardin 400 m². Conviendrait profession libérale. Prix 400.000 F.
AGENCE de la TERRASSE
Le Vésinet - 976-05-90

constructions neuves



CHATOU
CARRIERES-sur-SEINE
« VIVRE A DEUX »
dans 46 m² « H.O. »
Nouvelle formule de 1-2 PIECES av. 1 emplac. voit. 167.004 F.
LIVRAISON MARS 1975
« LE BELVEDERE »
85, av. Gambetta, à CHATOU de 10 à 12 h et 14 à 18 h, sam.-mardi + dimanche après midi.
H. LE CLAIR - ELY. 69-36

CHATOU
R.E.R. OUEST
12 MINUTES ETOILE
IMMEUBLE STANDING
4 PCES, 72 m², av. 1 empl. voit. sous-sol, 197.597 F.
5 PCES, 98 m², av. 2 empl. voit. sous-sol, 272.391 F.
6 PCES, 109 m², av. 2 emplac. voit. sous-sol, 296.347 F.
H. LE CLAIR - ALM. 13-72

usines

STE industrielle rech. USINE 1.500 m² à 3.000 m² T.P. 522-28-74

pavillons

SUCY, jard. clos 800 m2, avec très beau pavillon réct, living, 4 ch., nombr. dépend., confort. Téléphone : 633-08-11, le matin.

LUZARCHES
25 KILOMETRES DE PARIS : belle maison comprenant entrée, cuisine, séjour, 5 chambres, 2 S. de B., sous-sol complet, garage, tout confort, 800 m² plantés. — Prix : 385.000 F. — Facilités. DEVIQ. - Téléphone : 457-12-02.

domaines

Près Carcassonne. - Dans site agréable, vends domaine agricole 120 ha, seul tenant, bordé par 2 rivières, dont 86 ha cultivables en polyculture, surplus bois et chasse, avec bâtiment ferme (18e siècle), 2 élevages porcins modernes, complets et matériel. Possibilité de crédit important. 16.756 Havas, BP 32. 11000 CARCASSONNE.

fermettes

VALLEE DE L'YONNE
Fermette, dans bourg, accès par porche à l'ancienne. Jardin plein sud 1.000 m², 4 p., plain-pied + séjour à finir d'am. 35 m². A la suite grange et écurie am. Beau grenier s/le tout. Belle cave voûtée. Px total 120.000 av. 30.000 F.
CHARON 162, rue Grande FONTAINEBLEAU
Tél. 422-27-78 ou TUR. 26-76

VAL DU LOIR
(Sud 72) Site isolé et calme : JOLIE FERMETTE en pierre de Loir s/2.700 m², dép., Eau s/press., El. Px 75.000 av. 20.000.

PRES LE LUDE
FERMETTE, 3 P., dép., cour, jardin s/3.000 m², point d'eau, eau s/pression, El., Px 59.000, avec 15.000 francs.
C. I. O., 8, rue Gambetta, Le Mans. — Tél. : (15-43) 28-79-16.

viagers

Estimation gratuite - Discrétion
F. CRUZ S. A. - 265-68-90 8, rue La Boétie

bureaux

NEUILLY
Ptaire loue 1 ou plus. bureaux immeuble neuf. Tél. : 758-12-40.

villégiatures

VACANCES : hiver, printemps, été et hors saison près Samoëns, Haute-Savoie. CHALETS tt cft. 3 à 6 pces. Maniguet, 74440 LA RIVIERE. Téléph. (50) 90-22-93.

constructions neuves

IXe - RUE DU DELTA
Studios 135.000
Habitables 1er trimestre 1975.
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. Friedland. BAL. 93-69.

COURBEVOIE
Studios 109.000
parking compris.
Habitables mars 1975.
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. Friedland. BAL. 93-69.

XVe. RUE G.-PITARD
— Chambres 91.500
— 2 pièces 185.000
— 3 pièces 271.000
Habitables 1er trimestre 1975.
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. Friedland. BAL. 93-69.

VINCENNES
« STUDIUS 1er »
20-22, rue des Vignerons.
DU STUDIO AU 5 PIECES
PRIX FERMES.
Bureau de vente et parking visiteurs ouverts : mardi et vendredi, 14-18 h. ; samedi et dimanche, 10-18 h.
S.O.G.E.I. 331-65-61 +

15e
VOUILLE
PLAISANCE
56, RUE LABROUSTE
Studios 2, 4 et 5 pièces
PRIX FERMES.
Renseignem. : 3, rue Rosenwald. Tous les jours (sauf lundi et mercredi), de 14 h. à 19 h. 30
SERCO 720-80-00
14, rue Magellan.

VANVES (92)
A deux pas de porte Brancion
A 500 mètres du futur métro
A 8 minutes de Montparnasse
LA RESIDENCE
41, rue Jean-Bleuzen.
Petit imm. neuf 7 ét., 16 appts, cuis., sal. bns équipée, chauffage électrique intégré individuel.
Vente directe par promoteur.
3 pièces 74 m². Studio 48 m².
Livrables immédiatement.
Sur place : tous les jours, de 13 h. à 18 h. 30, sauf mardi.
Téléph. : 736-33-21.

immeubles

Cette annonce concerne uniquement l'investisseur qui souhaite un placement net de 10 % + T.V.A.
Mo MIROMESNIL. Immeub. réc. de 6 étg. à usage de bureaux + parkings. Prix 11 millions. Pour renseignements, écrire au propriétaire NAUDE, 46, boulev. de Port-Royal, 75005 PARIS.

URGENT
MURS BOUTIQUES
EN UN, DEUX, TROIS LOTS.
Immeuble ravalé, toiture neuve, rapp. 14.000. Si comptant accept. toute offre raisonnable. Sur/pl., 15-17 h., vend. 17, samedi 18, 21, avenue Faidherbe, Asnières.

17e - PARC MONCEAU
dans très bel immeuble 1964
2 PCES 56 M2 - 3 PCES 95 M2
4 PCES 118 M2
chambre service, parking
6.500 F environ le m2.
Sur place vendredi 17, lundi 20, mardi 21 et mercredi 22.
DE 10 A 17 HEURES
10, RUE DE PROSNY.
Pour tous renseign. : CIMOBI, 267-43-48 et 43-49.

appartements vente

Paris

ALESIA Très joli 2 P., cuis. équipée, possib. gde s. bns, chauff. cal. Clair. Sol. Prix 132.000 F, avec facilités. Vis. samedi, lundi, de 14 à 17 h., 15, RUE DUCOUEDIC.

BNE-NOUVELLE. 110 m2. 4/5 P. 275.000 F. — 247-13-47.

LUXEMBOURG. P.deT. 105 m2. 4 P. 400.000. - 247-13-47.

QUINZE-VINGTS
STUDIOS et DUPLEX d'ARTISTE
Ent. s. cour, jdin. - 343-46-69. Vis. s. pl. 45, r. de Charenton.

ROME PLEIN SOLEIL Tr. bx 3 P. 55 m² Asc. Cuis. aménagée. - 22, rue Boursault. Vdi, sam., 13/16 h.

Xe 4 P. + dépend. BALCON. PIERRE DE TAILLE 80 m2 - 185.000 F - 227-29-59.

9e Studios tout confort. Idéal pour placement. A partir de 75.000 F. Location et gestion assurées. - 345-86-41.

33, R. CHARDON-LAGACHE
Lux. liv. + 2 ch., gde terrasse s. verd. 530.000. Sam., 14-18 h.

BASTILLE. P. de T. Asc. Balc. 180 m2. Récept. 50 m2, 4 chbres. Prix 480.000. 247-13-47.

8, RUE BOISSONNADE
Près Jardin Luxembourg, Luxueux 2 p. ds imm. nf, park.
GEFIC - ALM. 98-98, Mme Raynaud.

MARAIS
Studio tout confort. Idéal pour placement. Poutres apparentes, caract. 103.000 F - 345-86-41.

Xe BOUL. MAGENTA
Imm. P. de T., 5e ét., asc., sél. + gde chbre duplex, 85 m² + balcon, bs. cuis. équipée mod., tél., chauffage - 325-32-71.

13e. RESIDENCE BERGAME 73. Living+2 chb., cuis. aménag., parking, 255.000 F - 535-56-92.

Mo LAMARCK. 3 P., gde cuis., entr., wc, bains, penderie, balcon, 5e étage, asc., ch. central. Prix 267.000. Husson, 255-66-18.

14e PTE CHATILLON. Superbe 3 p., tt cft, gd standg, 72 m², étage élevé, neuf, 350.000 F. Tél. 350-79-58, apr. 20 h. 30.

Rue Maubeuge. Appt 60 m², 6e, asc., tr. ensol., refait neuf, tout conft. Libre imméd., 240.000 F. Tél. LIT. 14-93, de 11 à 16 h.

PELLEPORT. Stud., cft, vend.-sam., 14-18 h. 1, rue Surmelin.

PORTE DOREE
Imm. tr. réc., stdg, 4 p., cuis., s. de bs, wc, placem. Tt conft, 235.000 F. Gr. créd. - 345-55-10.

CAULAINCOURT
4 p., cuis., s. de bs, balcon. Prix 280.000 F - 878-84-04.

Laumière. 6, r. P.-Girard, 2 p., cft. Vdi, S., ou 805-18-04. 110.000.

CONTRESCARPE
Liv. dble, 2 ch. sur jardin, asc., tél., cft. 41, r. Lacépède. Vis. samedi, de 14 à 16 h. 30.

16e. QUAI BLERIOT
Prop. vd direct. b. 2 p. et 4 p., tt cft, bel imm. P.d.T., asc. Vis. s/pl. sam., lundi, 14 h. 30-18 h. 3, rue Fantin-Latour.

18e BUTTE-MONTMARTRE
Dans un secteur résidentiel, une restauration de caractère, 10 STUDIOS. 2 PCES, DUPLEX. Cuis. éq., bs. wc, moq., interph. Gestion et location assurées. LE PROPRIETAIRE : GIRPA. 325-56-78 + 25-25.

67, AV. PH.-AUGUSTE
Imm. 70, stdg. spl. 2 p., moqu., gd balc., gar. Prix 228.000 F. Voir samedi et lundi, 14 heures.

CHERCHE-MIDI
Bel imm., 5e étage, sans asc., 2 p., cft, 160.000 F - 808-44-13.

12e - Mo BEL-AIR
BEAUX 5 PIECES
BALCON - SOLEIL - JARDIN
A PARTIR 388.500 F + parking.
Téléph. PROFINA, 742-74-75.

Région parisienne

SAINT-MAURICE
20 MINUTES CONCORDE
Dernier étage petit immeuble récent. Sur jardin et nature.
4 PCES 102 m2 env. S. de bns, w.-c. séparés, balcon, vide-ordures, chauffage central, asc. Bonne exposition. Parking. S. pl. samedi de 14 h. à 18 h., 222, rue du Maréchal-Leclerc, ou téléphoner : CAR. 91-45.

ST-CLOUD. Ds imm. gd stdg P.d.T., 106 m², séjour, 2-3 chb., balcon, 2 boxes. Px : 430.000 F. J.M.B., 970-48-10.

Grigny-2. Part. vend F-5, 4e ét., 2 s. bs, cuis. aménagés, gar., 3 min. gare, 140.000 F+35.000 F C. F. Téléphone : 906-49-33.

LA VARENNE, près RER appartem. exceptionnel, 145 m², sél. dble, 3 chb., 2 bs, 5e étg., terrasse, 200 m² verdure, vue, 2 grands boxes - 567-22-88.

EGLISE PANTIN FACE METRO
Stud. confort rentab. 10 - 12 %, dep. 50.000. Propr. : 805-57-32.

Province

NICE
Part. vend direct. appt gd luxe Mont-Boron : 4 p., cuis., 2 s. de bs. air cond., 155 m², ch. de bne, cave, dble gar., parc, piscine, 2 saunas, vue impr. sur mer, terrasse 70 m² (prix 620.000 F). Ecr. Mme Fosse, 35, corniche André-Joly, Nice 06200, ou tél. hres rep. 89-39-20.

locations non meublées

Offre

MONTSOURIS. Propr., gd stud. tout confort, 800 F - 027-26-12.

7e. Bac-St-Père. Part. à part., imm. classé, 2 P. + alcôve, cuis. équ., s. de bs, chauffage central, gde penderie, moq., tél., état neuf, 2.000. Vis. sam. 10 h.-12 h. 30, 15, rue de Lille (7e).

Off. de propriét. plusieurs arrondissements - 720-33-25/33-93.

15, R. ABBE-GREGOIRE. Ds imm. lux. Studios, 2 et 3 p. Box. Vis. samedi, 13 à 17 h.

GARCHES
Villa de caractère, 300 m² habit., impeccable, parfaite pour artiste ou collection, jardin 800 m². Prix 6.000 mens. — KATZ, 970-33-33.

Demande

Rech. pour cadres et enseign. stud., apparts, pavillons, pour banlieue ouest. Tél. 954-24-40.

fonds de commerce

LYON. Pour cause de retraites, à céder totalité des actions S.A. familiale fondée en 1886. Commerce de vieux métaux et matériel d'occasion. Seule en son genre dans la région. Vieille client., gros stock en mat. d'occ. A. DICHAMP & SES FILS, 79, rue Mariallon, 69009 LYON.

A VENDRE
avec ou sans les murs
IMPORT. AFFAIRE DE GROS MATERIEL ELECTRO-MENAGER. Grandes marques. Situation à 200 km. de Paris. Ecr. à CANET 8.492, 62, rue de Richelieu, PARIS (2e), qui tr.

Vends fonds photo avec logt. Grandes facilités. T. 644-48-28.

A vendre, cause départ, fonds de parfumerie-esthétique, près métro Ledru-Rollin. Belle clientèle. Tél. pour rend.-vs 700-24-18, de 10 à 19 heures. Fermé lundi.

terrains

VAUCRESSON Ultra - résid. Vue impren. Magnif. terrain 1.400 m2. Fac. 30 m. Viabilité. KATZ, place de la Gare, GARCHES. - 970-33-33.

A VENDRE à PUTEAUX (92), terr. 1.700 m². Ecr. Deplanque, 43, bd Carnot, 62000 ARRAS.

A vendre terrain et constructions en l'état, sis sur le terrain d'une superficie au sol de 2.870 m² environ, situés près métro Saint-Jacques, 45-51, bd Saint-Jacques.
Prix désiré : 13.000.000 (treize millions).
Intermédiaires s'abstenir.
Pour tous renseignements et pour visite, s'adr. à Me Pierre ZECRI, administrateur judiciaire, 12-14, rue d'Aumale, 75009 PARIS. Tél. : 285-23-58.

Très beau terrain boisé, proche forêt Fontainebleau, viabilité 4 hectares, 7 F m², peut éventuellement se vendre par 2 hectares. Téléphoner heures bur. : 277-15-00, poste 31-93.

villas



SUCY-EN-BRIE (94)
Affaire exceptionnelle dans hameau à la française
Maison traditionnelle
6 - 7 pièces
avec garage double - terrain 580 M2.
PRIX FERME ET DÉFINITIF : 325.000 F
Prendre contact avec Mlle RADENAC.
Tous les jours de 14 h. à 19 h. Tél. 430-74-57.

450.000 F, Part. vd à Part., cse départ province, villa 5 P., ch. de bonne, s.-sols, dép., tél., chf. centr., état neuf, jard. 1.000 m², amén., clos de murs, calme., banl. Est, à 10 min. Mo, park. Gallieni, par autor. A3, R.E.R. fin 75 sera à 5 min. à pied. Tél. 935-08-26, seul. pr vis. intér.

DANS FORET - BORD OCEAN
Villas neuves, 3 P., à partir de 110.000 F T.T.C., chauf. électr. intégré, 80 % crédit. Doc. sur dem. PARC DE LA GRANGE, 85520 Jard-sur-Mer. T. : 33-42-73.

pavillons

Orly (ville), 3' gare, résident., pavill. 2 étages, 2 gar., 11 pces, sél. 8 X 6, jard., grand confort. 650.000 F. Téléphone : 901-05-14.

Châtillon-sous-Bagneux. - Coquet pav., 2 p., cuis., ent., s. bs, ch. c., gar. Gd ss-sol, jard. Petit prix av. fac. 589-24-34, m. dim.

fermettes

95 mk. ouest Paris, fermette caract., sél., c. cuis., pout. app., âtre, chbre, étab., grange att. 150 m², jdin 1.000 m² clos. Prix 110.000. AVIS, 23, r. Harleville, Maintenon. - T. (15-37) 23-02-29.

Entre vallée Epte : Levrière, fermet. restaurée, 3 p., kitch., s. d'e., wc, ch. cent., électr., cell. gren. am., cave, gar.+sal. jeux, 2.500 m² verg., 135.000. AVIS, 8, fg Cappevil. Gisors. T. 405.

propriétés

Rég. Vernon VEXIN. Mais. pier. 3 p., cab. toil., w-c, cuis., cell., sal. ix. 1.400 m2 beau parc. Px 165.000 — AVIS Chaignes, Tél. (16-32) 36-94-77 ou 278-09-51.

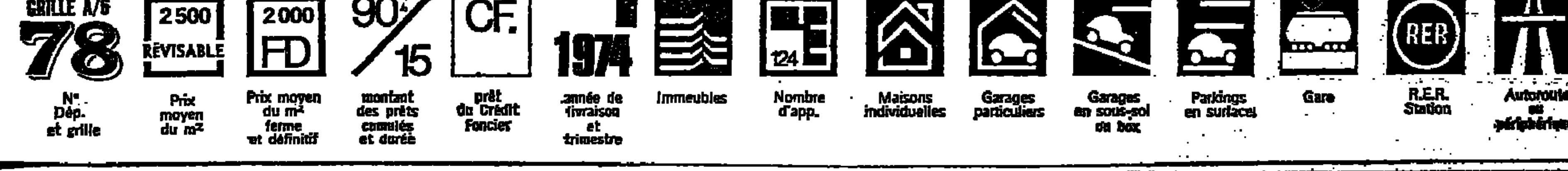
Exceptionnel - 60 km N.-D.
30 km Cergy-Pontoise
BELLE PPTE Gde réception, tt conft. Parc 5.000 m2 320.000 F Poss. Avec 70.000 cpt
G. LEMOR, expert FNAIM, NOAILLES (60). — 444-30-52.

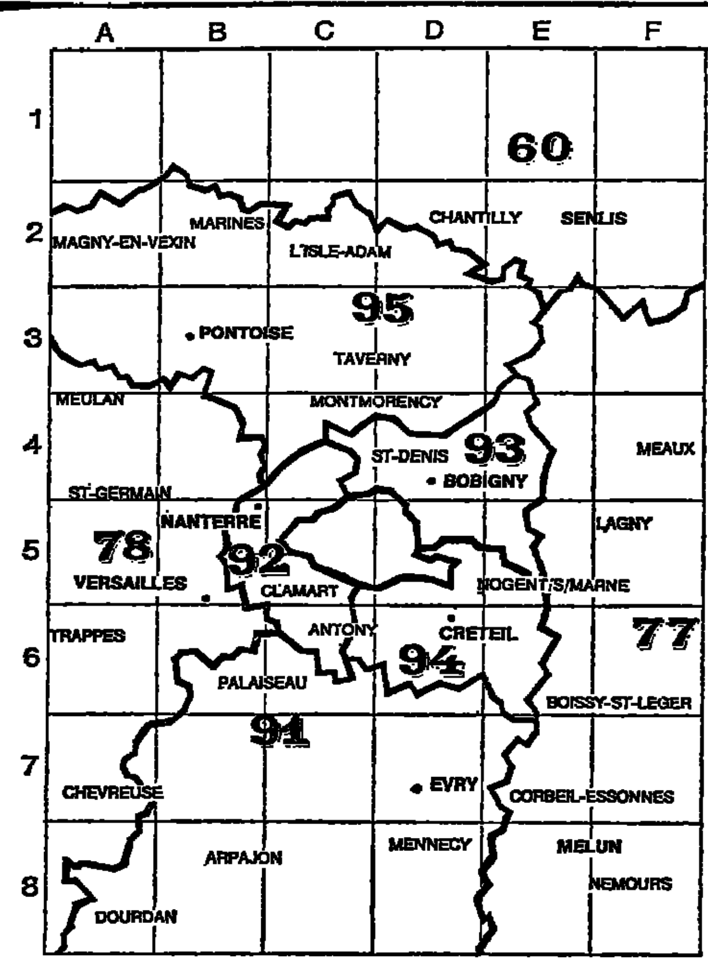
A 160 km PARIS
BORD LAC BOURDON
UNIQUE PROPRIETE S. 12 ha Prix : 450.000 F
Av. 30 ha, Px : 750.000 F
Crédit 80 %. - L. THYRAULT, 89 - Saint-Fargeau. — Tél. 183.

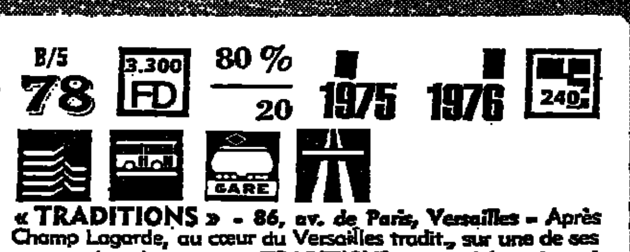
Vds anc. hameau isolé, vue sur rég. LIMOUXIN. 53 ha. dt 16 ha. vigne AOC, 10 ha. chps chasse. HERVIEU, LA TUILERIE, 11300 SAINT-POLYCARPE. LIMOUX.

PRES MAINTENON
Dans village à 5 km. GARE, 40' Montparnasse, MAGNIFIQUE PROPRIETE, ancienne ferme aménagée avec raffinem., cachet exception., cuis. install., séjour 75 m² av. loggia et cheminée, 7 ch., bns, ch. centr., tél., maison d'amis, beau terrain clos murs. Total 485.000 F, crédit possible. Cabinet MAZIERES, GUIPEREUX, pr. Rambouillet. 485-31-45.

LE MONDE IMMOBILIER BANLIEUE



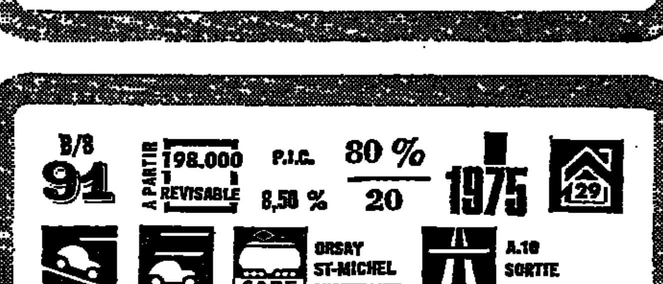




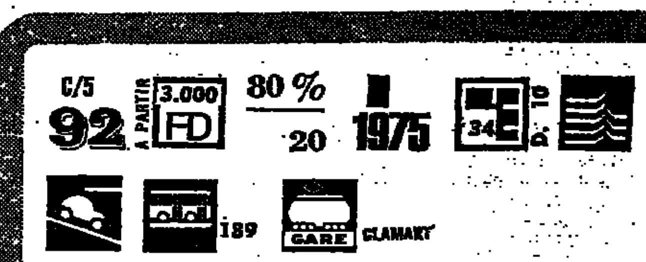
« TRADITIONS » - 86, av. de Paris, Versailles - Après Champ Lagarde, au cœur du Versailles tradit., sur une de ses avenues les plus prestig., TRADITIONS associe hérit. du grd siècle et confort de la technique contemporaine. Ouvert lun., jeu., ven., 14 à 20 h et sam. et dim., 10 à 12 et 14 à 20 h.
Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard-15e - T. 951-40-61



LE PARC DES LIERS - 5, rue des Fermes - Sainte-Geneviève-des-Bois. - Pet. imm. de 3 ét. ds vaste parc privé, anc. propriété campagnarde, app. de 4 p. Vis. sur pl. sam., dim., lundi et jours fériés de 11 h. à 18 h. Renseignements et ventes : BOUTIQUE OCIL, 55, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, tél. 522-67-10 et 387-33-28.
OCIL

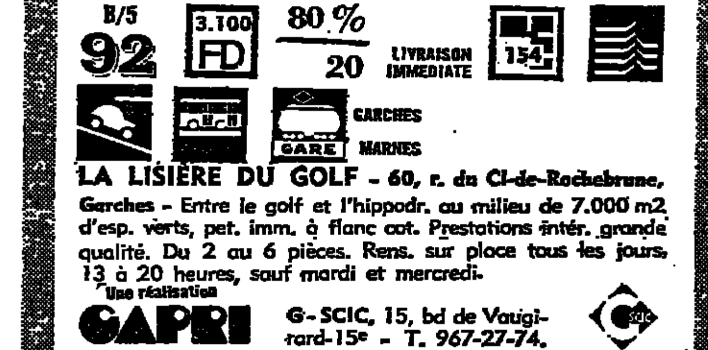


LES HAMEAUX DE DOURDAN - La Croix-Saint-Jacques, Dourdan. - Reste 1re tranche, livraison immédiate un 6 p., C.F. 5,50 %. - 2e tranche, maisons individ. 4, 5 et 6 p. + terrains privatifs. Vis. sur pl. lundi, jeudi, vend., de 14 h. 30 à 18 h. 30, sam. et dim. de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h. Tél. 492-75-81. Pierre BARON S.A., 118-120, r. de Vaugirard, 75006 Paris, tél. 260-33-02 +.

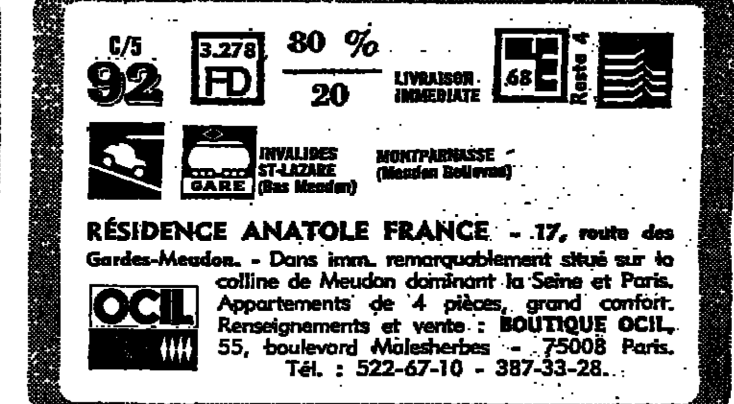


LE 101, AV. JEAN-JAURÈS - CLAMART (Centre). - Sect. résid. et calme. Pet. imm. de classe, façades marbre, grand confort. Studio, 2, 4 et 5 pièces. Bureau de vente sur place, samedi, dimanche, lundi, de 14 heures à 18 h. 30.
S.I.E.T.R.A. 125, rue du Cherche-Midi, Tél : SUF. 24-28 - FON. 36-57.

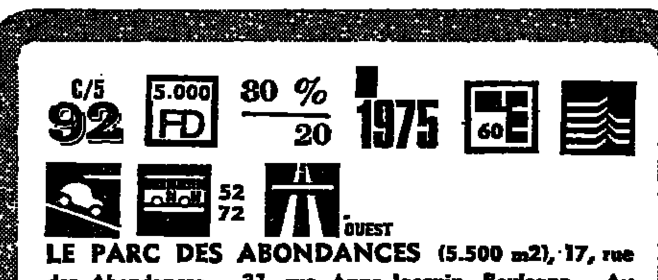




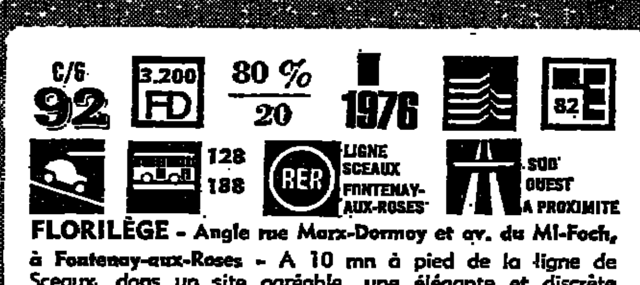
LA LISIÈRE DU GOLF - 60, r. du Cl-de-Rochebrune, Garches - Entre le golf et l'hippodr. au milieu de 7.000 m2 d'esp. verts, pet. imm. à flanc cot. Prestations intér. grande qualité. Du 2 au 6 pièces. Rens. sur place tous les jours, 13 à 20 heures, sauf mardi et mercredi.
Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard-15e - T. 967-27-74.



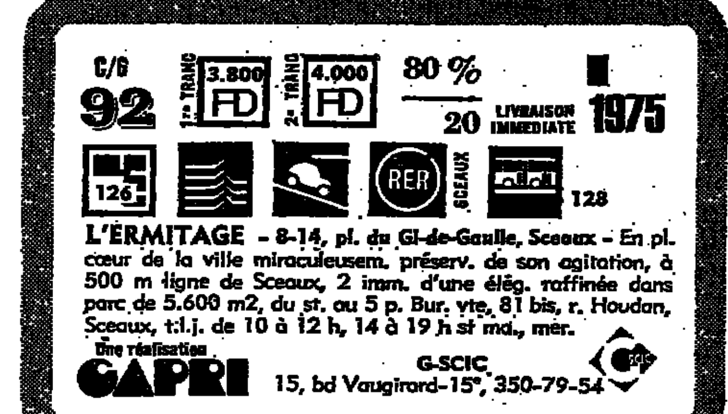
RÉSIDENCE ANATOLE FRANCE - 17, route des Gardes-Meudon. - Dans imm. remarquablement situé sur la colline de Meudon dominant la Seine et Paris. Appartements de 4 pièces, grand confort. Renseignements et vente : BOUTIQUE OCIL, 55, boulevard Malesherbes - 75008 Paris. Tél. : 522-67-10 - 387-33-28.
OCIL



LE PARC DES ABONDANCES (5.500 m2), 17, rue des Abondances - 31, rue Anne-Jacquin, Boulogne - Au milieu des arbres, 4 élégants petits immeubles de 3 étages. Studio au 6 p. de haute qualité. Terrasses et jardins privat. Livraison printemps 75. Bureau s. pl. ts les A.-M. sf mardi. Informat. et vente : PROMEX, 65, rue Rennequin, Paris-17e. Téléphone : 755-82-10.
PROMEX



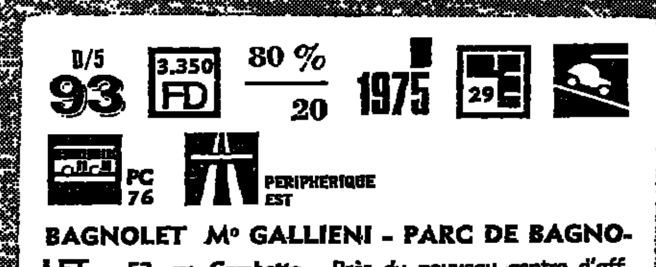
FLORILÈGE - Angle rue Marx-Dormoy et av. du Ml-Foch, à Fontenay-aux-Roses - A 10 mn à pied de la ligne de Sceaux, dans un site agréable, une élégante et discrète résidence du studio au 5 pièces. Bur. de vente sur place sauf mardi et mercredi de 10 à 12 h et de 14 à 19 h.
UNE RÉALISATION CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard. Téléphone : 350-11-36



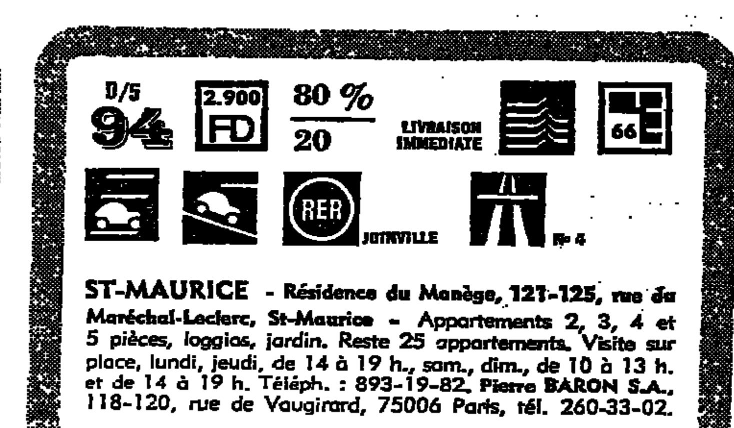
L'ERMITAGE - 8-14, pl. du Gl-de-Gaulle, Sceaux - En pl. cœur de la ville miraculeusem. préserv. de son agitation, à 500 m ligne de Sceaux, 2 imm. d'une élég. raffinée dans parc de 5.600 m2, du st. au 5 p. Bur. vte, 81 bis, r. Houdan, Sceaux, t.l.j. de 10 à 12 h, 14 à 19 h sf md., mer.
Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd Vaugirard-15e, 350-79-54



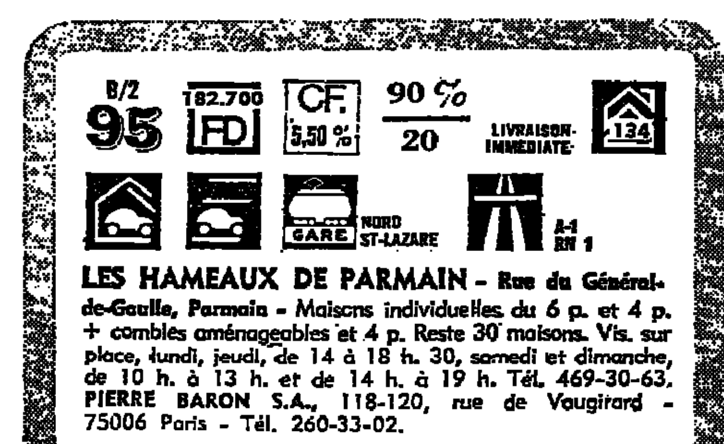
RÉSIDENCE LA BALEINE - 19 à 35, rue Marc-Sangnier, Châtenay-Malabry - Petits immeubles de 3 étages à proximité du Parc de Sceaux. App. 3 et 4 p., Renseignements et vente : BOUTIQUE OCIL, 55, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, tél. 387-33-28 et 522-67-10. Nocturne le mercredi jusqu'à 22 h.
OCIL



BAGNOLET Mo GALLIENI - PARC DE BAGNOLET - 53, av. Gambetta - Près du nouveau centre d'aff. en liaison directe avec Roissy, un élégant petit immeuble (studios et 2 pièces terminés fin 1975). Informat. et vente : 65, rue Rennequin, Paris (17e) Téléphone : 755-82-10
PROMEX



ST-MAURICE - Résidence du Manège, 121-125, rue du Maréchal-Leclerc, St-Maurice - Appartements 2, 3, 4 et 5 pièces, loggias, jardin. Reste 25 appartements. Visite sur place, lundi, jeudi, de 14 à 19 h., sam., dim., de 10 à 13 h. et de 14 à 19 h. Téléph. : 893-19-82. Pierre BARON S.A., 118-120, rue de Vaugirard, 75006 Paris, tél. 260-33-02.

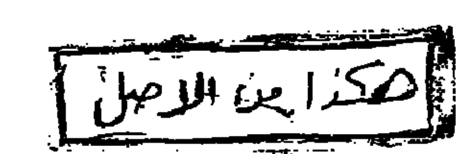


LES HAMEAUX DE PARMAIN - Rue du Général-de-Gaulle, Parmain - Maisons individuelles du 6 p. et 4 p. + combles aménageables et 4 p. Reste 30 maisons. Vis. sur place, lundi, jeudi, de 14 à 18 h. 30, samedi et dimanche, de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h. Tél. 469-30-63. PIERRE BARON S.A., 118-120, rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél. 260-33-02.

« Le Monde Immobilier »

est une rubrique de publicité ouverte à tous les constructeurs-promoteurs.
Elle est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un programme immobilier.





ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

LA CONCURRENCE DU TRAIN ET DE L'AVION

Air Inter va proposer des tarifs différents selon les heures

nous déclare M. René Lapautre

Air Inter continue. La compagnie intérieure, dont le déficit d'exploitation pour 1974 est évalué à 15 millions de francs, ne risque pas d'être en état de cessation de paiements comme l'avait laissé craindre, devant l'Assemblée nationale, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports.

Dans l'entretien qu'on lira ci-dessous, M. René Lapautre, directeur général d'Air Inter, s'explique sur la manière dont il entend redresser la situation financière de la compagnie intérieure et relever le défi qu'opposent à l'avion les autres modes de transport, et notamment le rail.

« Comme tous les transporteurs aériens, Air Inter traverse une crise grave. Comment s'explique-t-elle et comment se manifeste-t-elle ?

— Air Inter traverse une crise de conjoncture caractérisée par un ralentissement du taux d'expansion du trafic. Nous espérions transporter 4 400 000 passagers en 1974. Nous en avons transporté 4 040 000, soit 2,8 % de plus qu'en 1973. Cette situation est le résultat des prévisions pessimistes des entreprises, des mesures qu'elles ont prises pour comprimer leurs frais généraux et enfin d'un relèvement des tarifs aériens rendu inévitable par l'enchérissement du coût du carburant.

» Cette augmentation des tarifs — 16 % en mars 1974 — a conduit une partie de notre clientèle, y compris la clientèle d'affaires, à moins voyager et a découragé une clientèle nouvelle qui était prête à venir au transport aérien pour des raisons personnelles, familiales ou touristiques. Néanmoins, les statistiques montrent qu'il n'y a pas eu un transfert sensible de clientèle de l'avion au chemin de fer.

» Ce ralentissement s'est manifesté plus fortement sur les lignes courtes concurrencées par la route et le rail, sur les lignes transversales évitant Paris, sur les lignes reliant la capitale à des métropoles dont l'activité économique a été réduite plus que dans la moyenne du pays. Le trafic de certaines lignes a continué de se développer, dans de bonnes conditions, dans les régions qui ont conservé une activité économique soutenue. Ainsi la région lyonnaise. La ligne Paris-Lyon, une des plus courtes du réseau d'Air Inter, doublée par de nombreux trains rapides, a vu, en dépit de cela, son trafic continuer à croître.

— La situation financière d'Air Inter — au regard du poids des investissements et de l'évolution du trafic — est-elle grave au point de menacer l'existence de la compagnie ?

— Le décalage entre une moindre progression du chiffre d'affaires et la mise en place de moyens nouveaux — dix avions Mercure de cent cinquante places — prévus en 1971 pour transporter en 1974 et 1975 un nombre de passagers supérieur au nombre actuel entraîne pour Air Inter un déséquilibre financier.

» Grâce aux mesures déjà prises pour adapter la flotte et les programmes, et pour réduire les coûts ou freiner leur évolution, le déficit de 1974 sera de 15 millions environ, c'est-à-dire à peine 1,5 % du chiffre d'affaires. Air Inter doit s'adapter à un marché dont la croissance a changé temporairement de dimension. Ce n'est pas une crise de structure. Trois lignes marginales — Paris-Belfort, Paris-Lille et Paris-La Rochelle — ont dû être abandonnées parce que l'augmentation des coûts a ruiné tout espoir d'en équilibrer les résultats dans un terme prévisible. Mais le réseau actuel d'Air Inter demeure exploitable dans de bonnes conditions économiques.

» La compagnie a été bénéficiaire, en 1972, sans aucune subvention des collectivités locales ni de l'État, et aurait pu l'être en 1973 si la grève des contrôleurs de la navigation aérienne n'avait pas interrompu l'exploitation pendant plusieurs semaines. Il n'y a pas de doute qu'Air Inter pourra, au prix de réajustements limités et d'un effort sévère de compression de ses coûts, encaisser l'effet combiné de l'augmentation des prix du carburant et du ralentissement du trafic dû à la conjoncture économique, et retrouver ainsi une situation saine et équilibrée.

Une autre clientèle

— Quelle nouvelle politique commerciale imaginer ? Est-il possible à Air Inter de diversifier sa clientèle ?

— Les chemins de fer accomplissent de remarquables progrès techniques et commerciaux. Mais l'avion n'a pas dit son dernier mot, même sur les courtes distances. Le transport aérien intérieur peut compter sur deux séries d'innovations qui vont rajeunir son image dans le public et contribuer à relancer son marché.

» INNOVATIONS TECHNIQUES. — La rapidité des avions modernes, les améliorations dans les procédures d'embarquement et dans la circulation aérienne vont permettre de raccourcir les temps de transport par air. Ainsi, dès maintenant, Orly n'est qu'à quarante-cinq minutes de Lyon grâce au Mercure et à une nouvelle voie aérienne. La ponctualité de l'avion a fait aussi de remarquables progrès. En décembre 1974 93 % des vols d'Air Inter sont arrivés à l'heure ou avec un retard inférieur à 15 minutes : c'est un résultat très proche de celui des chemins de fer.

» INNOVATIONS COMMERCIALES. — Après le rajustement de 1974 consécutif à la crise pétrolière, les tarifs du transport aérien intérieur ne devraient augmenter que pour suivre la dérive générale des prix. Ceux des chemins de fer aussi. Dans certaines circonstances l'écart entre les tarifs aériens et ferroviaires pourrait même se réduire au profit des premiers. Il devrait en être ainsi si les chemins de fer étaient autorisés à résorber par la hausse de leurs tarifs leur déficit d'exploitation.

» De plus, sans dégrader dangereusement ses recettes et en améliorant au contraire ses résultats, Air Inter pourra très prochainement offrir, à certaines heures, sur des vols moins fréquentés que la moyenne, des tarifs promotionnels qui attireront une clientèle nouvelle. Ce sont, pour commencer, des tarifs de groupe. Ils apporteront une contribution importante au développement du tourisme national et international, des congrès, des déplacements collectifs dans les entreprises et les administrations, ainsi qu'à la promotion du voyage aérien parmi des catégories sociales plus larges.

» Quant aux charters d'Air Inter, c'est un « boom » : 55 500 passagers en 1973, 69 600 en 1974, probablement 100 000 et peut-être plus en 1975. Si les hommes d'affaires forment ainsi, pour longtemps encore, l'essentiel de la clientèle d'Air Inter — les trois quarts, actuellement — cela n'exclut pas une diversification de cette clientèle dont on devrait pouvoir constater rapidement les effets.

Le retour à la diligence ?

— Comment peut se placer Air Inter face à ses concurrents terrestres : la voiture et le train ?

— La S.N.C.F. participe au capital d'Air Inter pour près de 25 %. Il faut rendre hommage à la société nationale, qui a toujours veillé à laisser à Air Inter la pleine indépendance de sa politique commerciale. Le fer et l'air sont donc, en France, deux moyens de transport complémentaires qui se concurrencent sans que l'un puisse être considéré comme l'annexe de l'autre.

» Le succès d'Air Inter se fonde sur les avantages considérables que le gain de temps de l'avion continue à apporter, malgré le développement des chemins de fer et des autoroutes, non seulement aux hommes d'affaires, c'est-à-dire à l'ensemble de l'économie, mais aussi, de plus en plus, comme je l'ai montré plus haut, aux passagers qui voyagent pour des motifs personnels.

» Cet avantage explique l'importance de l'avion dans les déplacements intérieurs. Sait-on qu'en 1972, sur le total des voyageurs se déplaçant par le chemin de fer en première classe et en avion, la part des voyages par avion était de 89 % pour Paris-Nice, de 80 % pour Paris-Marseille, de 60 % pour Paris-Lyon et de 67 % pour Paris-Toulouse ?

» Les avantages de l'avion bénéficient, grâce à l'existence d'une compagnie intérieure autonome et de compagnies régionales, à l'ensemble de la France : notre réseau aérien est le plus dense d'Europe. La France est le pays dans lequel le plus grand nombre de villes — une cinquantaine — et notamment de villes moyennes, sont desservies par avion avec la capitale et entre elles.

» Air Inter dessert dix-huit agglomérations de moins de trois cent mille habitants. En Allemagne fédérale, Lufthansa n'en dessert que trois, et en Grande-Bretagne, les lignes intérieures, six seulement.

» Il est indispensable de faire entrer en ligne de compte cet avantage que constitue le gain de temps lorsqu'on compare le bilan énergétique des différents modes de transport.

» Ne retenir qu'un élément — l'énergie dépensée par unité transportée — c'est logiquement, si l'on voulait en tirer les conséquences, prêcher le retour à la diligence... L'économie française, les rapports entre les entreprises, la productivité du pays, ses relations avec l'étranger, ses exportations, l'aménagement régional, ne seraient pas ce qu'ils sont si l'avion ne mettait pas Lyon à quarante-cinq minutes et Marseille à une heure de Paris.

— Quel rôle doit jouer l'État pour harmoniser les conditions de la concurrence entre les différents moyens de transport ?

— La concurrence entre les divers moyens de transport intérieur est un élément sain et indispensable du progrès des entreprises et du développement de notre économie. Encore convient-il que les pouvoirs publics puissent s'employer à assurer les conditions d'une concurrence équitable. Cela suppose en particulier :

» Qu'ils s'efforcent d'harmoniser les conditions de concurrence tarifaire entre le rail et l'avion. Certains tarifs réduits des chemins de fer sont subventionnés par les pouvoirs publics. Ceux des transports aériens ne le sont pas. Il en résulte au moins un certain détournement de trafic au détriment de l'avion. »

Propos recueillis par
JACQUES DE BARRIN.

CINQUANTE-TROIS LIGNES

Air Inter a été constituée sous forme de société anonyme en 1954, sur l'initiative d'un groupe de banquiers et de transporteurs, auxquels devaient se joindre, peu de temps après, Air France et la S.N.C.F. Après une première expérience de courte durée, en 1958, l'exploitation fut définitivement lancée en juin 1960.

Le capital d'Air Inter se partage de la façon suivante : Air France (24,95 %), S.N.C.F. (24,95 %), Caisse des dépôts (4 %), Omnium de participations financières et industrielles (6,53 %), Lazard frères et compagnie (6,53 %), U.T.A. (14,68 %), Compagnie de navigation mixte (4,80 %), chambres de commerce (5,25 %), actionnaires divers (1,78 %).

La compagnie intérieure employait, au 31 décembre dernier, quatre mille trois cent soixante personnes, dont mille cinquante navigants. Elle possède six Mercure, cinq Caravelle-12, quinze Caravelle-3, six Viscount et neuf Fokker. Air Inter exploite vingt-neuf lignes radiales reliant Paris aux principales villes de France et vingt-quatre lignes transversales reliant les villes de province entre elles.

A PROPOS DE...

L'usine de Marckolsheim dans la Meuse ?

Les Lorrains n'ont pas peur de la pollution

L'usine allemande, dont les habitants de Marckolsheim et leurs voisins du pays de Bade ne voulaient pas, envisage de s'installer en Lorraine. Oui, la Chemische Werke, l'entreprise « maudite » fabriquant du stéarate de plomb, pourrait s'édifier à Pagny-sur-Meuse, bourg d'un millier d'habitants proche de Commercy, dans la Meuse. La municipalité n'a pas dit non à ce projet, bien au contraire.

Mais l'information est jusqu'à présent demeurée sous le manteau tant on craint les réactions de l'opinion publique. La direction de l'entreprise comme l'administration ont conservé le souvenir cuisant de leurs échecs successifs. A Saint-Avold, en Moselle, ce fut d'emblée un non franc et massif. A Marckolsheim (Haut-Rhin), on voulut insister et ce fut pis encore. L'usine devint rapidement le symbole de la lutte contre la pollution et de l'industrialisation sauvage, et cela malgré les promesses des dirigeants qui avaient affirmé que tout serait mis en œuvre pour réduire le plus possible les nuisances. Passant outre l'avis du conseil municipal, le préfet avait approuvé cette implantation. Conséquences : le conseil démissionna et une nouvelle équipe se fit élire avec 70 % des voix. Le ministre de la qualité de la vie, puis celui de l'équipement, faisaient procéder à des enquêtes pour trouver une issue honorable. Car le patron de l'usine allemande ne voulait pas renoncer. Voilà un homme qui a de la suite dans les idées. En décembre dernier, il prenait des contacts discrets avec le commissaire à l'industrialisation de la Lorraine, M. Jean-Claude Ralite. La demande officielle n'a pas encore été déposée. Mais, déjà, plusieurs rencontres avec les élus locaux on (sic) eu lieu. Le préfet de la Meuse a été saisi. Le dossier est actuellement entre les mains du ministre de la qualité de la vie.

Apparemment, l'administration, forte des expériences précédentes, ne tient pas à faire de Pagny-sur-Meuse un haut lieu de la défense de l'environnement. Pourtant, à la différence de ce qui s'est passé en Alsace, la municipalité ne dit pas non. « Si toutes les garanties contre la pollution sont données, pourquoi pas ? Une chose est certaine. Je ne souhaite pas à ceux qui ont occupé le terrain à Marckolsheim de venir à Pagny-sur-Meuse. S'ils ne connaissent pas les Meusiens, ils l'apprendront à leurs dépens », *affirme M. Henri Perot, le maire. Il semble que nombre de ses administrés partagent son opinion. A cela, une simple raison : à l'image de nombreux villages meusiens oubliés par l'industrialisation, Pagny-sur-Meuse est un village qui se meurt. Seule industrie : une cimenterie qui emploie cent seize personnes. Mais elle doit fermer les portes l'an prochain ; seul subsistera un centre de distribution, fournissant à peine une trentaine d'emplois.*

« Nous sommes condamnés à accepter l'industriel qui aura l'intention de s'installer chez nous. On ne peut pas laisser le village se dépeupler. Déjà une vingtaine de ménages sont partis ces derniers mois en raison des mutations qui sont intervenues au sein de la société des Ciments français », *affirme le maire.*

Aussi, à Pagny-sur-Meuse, on met les bouchées doubles. A la demande du comité d'établissement et du conseil municipal, 4 hectares sont en cours d'aménagement à proximité de la cimenterie. L'usine chimique allemande pourrait créer quelque cent vingt emplois dans un premier temps. Mais les jeunes, plus sensibles à la pollution, accepteront-ils de venir y travailler ? Le maire en est convaincu : « Il faut savoir ce que l'on entend par pollution, *dit-il.* Environ 100 tonnes de poussière sont rejetées chaque jour dans l'atmosphère par la cimenterie... »

A Saint-Avold et à Marckolsheim, les habitants ont préféré la défense de leur environnement à un certain type d'industrialisation. A Pagny-sur-Meuse, ils n'ont pas le choix...

JEAN-CHARLES BOURDIER.

ENVIRONNEMENT

LE P.S. ET LE PROGRAMME NUCLÉAIRE

Pour un vrai débat

Le parti socialiste a publié, le 18 janvier, le communiqué suivant à propos de la consultation des élus locaux sur le choix des sites nucléaires :

« Le parti socialiste s'élève contre la mise en œuvre immédiate du plan gouvernemental d'implantation de centrales nucléaires. Indépendamment des observations de fond qu'il sera amené à présenter, le parti socialiste demande que les consultations nécessaires aient lieu au niveau local, régional (conseils régionaux), national (parlementaires).

» A cette occasion, les différentes perspectives sur le développement de l'énergie en France pourront être proposés contradictoirement, et le parti socialiste fera connaître ses propres vues.

» Dans l'attente de ce grand débat, le parti socialiste demande à ses adhérents et à ses élus membres des assemblées régionales saisies d'un plan de localisation des centrales nucléaires de s'opposer à une prise en considération prématurée de projets qui doivent faire l'objet d'un débat d'ensemble. »

[Le parti socialiste ne semble pas avoir déterminé sa doctrine à l'égard du programme électronucléaire du gouvernement. Il le fera probablement à l'occasion d'une convention spéciale qui sera réunie peu après le congrès national du parti, organisée du 30 janvier au 2 février prochain.]

A ras de terre...

UN VERRE D'EAU

Les fontaines Wallace ont disparu des quartiers de Paris, et c'est regrettable, car elles nous rappelaient qu'un Anglais riche et sobre, un jour, s'était vu contraint de payer un verre d'eau dans un restaurant de la capitale. Choqué et grand seigneur, il avait offert un filet d'eau aux Parisiens.

Plus de Wallace, plus de fontaines, et toujours cette odieuse prétention qu'ont certains restaurateurs ou cafetiers et limonadiers d'ignorer l'eau qui ne se met pas en bouteille. Ce lecteur est indigné, et il a raison.

Un établissement dans l'enceinte d'un parc zoologique : le serveur : « Je ne peux vous donner de l'eau du robinet, ici on ne sert que de l'eau en bouteille. Ici, c'est comme ça, on ne sert de l'eau du robinet qu'avec du vin rouge. »

Notre correspondant s'insurge. « Aux États-Unis, prenons, cet exemple. Il ne vient à l'idée de personne, nulle part, de refuser un verre d'eau. » Timide, il a renoncé à insister auprès du serveur et du patron. Il a eu tort. Il faut obliger les Français à retrouver les bonnes manières.

Région parisienne

Les propositions de l'administration

DE NOUVEAUX GARAGES ET DES PARCOMÈTRES PARTOUT

Le préfet de Paris et le préfet de police ont, le 16 janvier, présenté un Livre blanc sur la circulation dans la capitale aux membres de la commission réunie pour étudier « la place de l'automobile dans la cité ». Ce document contient notamment les propositions suivantes :

● La Ville pourrait bénéficier d'un droit de préemption et devrait disposer de moyens financiers pour racheter les garages menacés de disparition ou pour acquérir des terrains permettant d'en construire de nouveaux. Elle exploiterait ces garages elle-même ou les revendrait à des particuliers qui pourraient se grouper en sociétés civiles immobilières.

En cinq ans, plus de trente mille places de garage sur cent cinquante mille ont disparu à Paris.

● Le stationnement payant serait généralisé sur l'ensemble du territoire de la capitale. Une modulation des tarifs serait prévue suivant les quartiers.

● Des passages en dénivelé seraient construits notamment entre l'avenue de la Grande-Armée et la rue des Acacias, au rond-point des Champs-Elysées, place Charles-de-Gaulle dans le sens est-ouest, liaison Solférino-Opéra, place Clément-Ader, avenue du Général Lemonnier, sur la portion sud du boulevard des Maréchaux.

● La capacité de la voirie parisienne serait augmentée de l'ordre de 30 % dans les quinze prochaines années.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LES NÉGOCIATIONS SALARIALES POUR 1975

Offensive convergente des syndicats contre les propositions gouvernementales dans le secteur public

Engagées depuis le mois de décembre, les négociations relatives aux salaires de 1975 dans le secteur public et nationalisé entrent dans la phase la plus critique. Les organisations syndicales, les unes après les autres : la C.F.D.T. le 13 janvier, la C.G.T. et la FEN le 16 janvier, viennent de déclarer que, en état actuel des propositions gouvernementales, il était exclu que l'on aboutisse à un accord et qu'un conflit était inévitable. Force ouvrière, ce 17 janvier, est presque aussi catégorique.

Néanmoins, dans l'entourage du premier ministre, on assure que les propositions concernant le maintien du pouvoir d'achat et sa progression pour les petites catégories, témoignent de la volonté du gouvernement de poursuivre la politique contractuelle et de réaliser un resserrement de la hiérarchie des salaires. De tous les syndicats, la C.F.D.T. serait sans doute le seul à accepter une telle orientation, ajoute-t-on, mais dans le contexte politique actuelle elle s'est placée hors de jeu.

M. Georges Séguy et les secrétaires des fédérations C.G.T. de la fonction publique et des grandes entreprises nationalisées ont tenu le 16 janvier, devant la presse, un langage sans ambiguïté.

« *C'est la tendance à l'érosion du pouvoir d'achat, à l'extension du chômage et à l'aggravation des conditions de travail qui caractérise la politique de la coalition gouvernementale et patronale* », a déclaré M. Séguy pour affirmer ensuite l'intérêt des travailleurs « *à lutter de concert dans l'unité et la solidarité interprofessionnelle* ». En effet, selon lui, en 1974, le pouvoir d'achat a régressé dans le secteur public et dans le secteur privé. Peu de salariés du secteur privé ont pu se féliciter d'une progression effective du pouvoir d'achat, si on mesure la hausse réelle du coût de la vie qui ressort de l'indice C.G.T. et si l'on tient compte du chômage partiel, du retard des allocations familiales et de l'alourdissement de la charge fiscale.

Cela signifie, pour les cégétistes, que le gouvernement se tromperait lourdement en croyant pouvoir imposer une baisse du pouvoir d'achat aux salaires qu'il contrôle directement, en tablant sur la stabilité de l'emploi pour les agents dont il s'agit, et en tentant de « *récidiver la pratique des accords séparés au rabais* ». « *Nul syndicaliste ne s'y prêtera*, veut croire M. Séguy. *Nous parviendrons à opposer au bloc gouvernemental et patronal un front syndical sans fissure.* »

MM. Bidouze, Argalon, Blondeau et les dirigeants des autres fédérations C.G.T. des secteurs publics ont repris cette affirmation en protestant avec force contre les méthodes gouvernementales. « *On veut faire croire, en multipliant les réunions*, disent-ils, *que les négociations sont réelles. En fait, on présente des décisions unilatérales dont les syndicats sont seulement invités à discuter les modalités techniques.* » Pourtant les débats sont soumis à l'impératif tracé par le premier ministre dans sa lettre du 21 novembre 1974 aux centrales syndicales. « *Le maintien du pouvoir d'achat doit constituer pour tous l'objectif essentiel et, là où une légère progression du pouvoir d'achat apparaîtrait compatible avec l'évolution de l'économie en 1975, elle devrait bénéficier en priorité aux titulaires des salaires les plus bas. (...) Cette orientation devrait guider les accords salariaux négociés dans le secteur privé.* »

« Un chantage à la signature »

Le gouvernement, a dit M. Bidouze (fonction publique), impose deux préalables qui conduisent à la diminution du pouvoir d'achat et à un retard quasi constant sur les prix : le refus d'une véritable échelle mobile et la référence exclusive à l'indice officiel des prix qui sous-estime gravement la hausse réelle. La pseudo priorité aux salaires modestes « *n'est qu'un chantage à la signature* ».

Les cégétistes « *exigent l'ouverture de véritables négociations* » et la prise en considération des revendications déjà formulées lors des actions de l'automne dernier. C'est-à-dire le relèvement substantiel du minimum de rémunération et des mesures améliorant « *la situation dramatique* » des petits personnels sans transfert au détriment d'autres catégories, avec 200 francs d'acompte à valoir.

M. Argalon, de son côté, a assuré que les salaires des cheminots depuis cinq n'avaient fait que stagner, et même régresser, « *salaires minables* », dit-il, puisque « *trois cent mille agents ne gagnent net que 1 500 francs par mois* ». Quant aux mineurs, l'entrevue qu'ils ont eue le 15 janvier avec la direction des charbonnages a simplement confirmé la reconduction de l'accord signé par la C.F.T.C., F.O. et la C.G.C. Soit une augmentation du pouvoir d'achat de 2 % dans l'année. Mais les mesures catégorielles sont imputées sur cette majoration. « *Ça ne fait pas le compte* », dit M. Blondeau.

A la FEN, une augmentation moyenne des traitements de 2 % modulée comme en 1974 est jugée absolument indispensable. Étant entendu, précise M. Henry, que les enseignants considèrent comme condition *sine qua non* un mécanisme de contrôle suffisant sur le dispositif du maintien du pouvoir d'achat et des mesures prioritaires sur les bas salaires.

M. André Bergeron et le cartel des fonctionnaires F.O. constatent, eux aussi, que les propositions du gouvernement sont par trop limitées jusqu'à présent pour permettre d'aboutir à un accord. Une nouvelle fois ils mettent en garde les pouvoirs publics contre « *le coup mortel* » qu'ils risquent de porter à la politique contractuelle.

JOANINE ROY.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Les salariés de Chapuzet occupent les usines pour s'opposer à sept cents licenciements

Angoulême. — L'accord permettant une reprise des activités de la société de bâtiment Chapuzet, à Angoulême, par une société d'exploitation réunissant la S.A.E., Montenay et Nessi, n'est pas intervenu jeudi 16 janvier, comme on s'y attendait. Les représentants des firmes intéressées ont repoussé la signature de l'accord à samedi. Il semble que l'opération bute actuellement sur la question des licenciements.

En effet, devant ce qu'ils estiment être un projet de démantèlement de leur entreprise, les syndicalistes de la C.G.T. désirent obtenir des garanties de reclassement pour les salariés non réemployés. Pour appuyer la démarche syndicale, l'ensemble du personnel a décidé de se mettre en grève, et d'occuper les locaux des principales succursales de la société : Paris, Angoulême, Lyon, Limoges Bordeaux.

Pour éviter que la situation ne se détériore au point de conduire le nouveau groupe à se retirer totalement de l'affaire, le bâtonnier Moinet, avocat des industriels, a reçu, jeudi, à Paris, les responsables syndicaux pour les mettre en présence de MM. Montenay, Nessi et Jammes de la S.A.E. De cette entrevue il ressort que les trois firmes candidates à la reprise de Chapuzet ne désirent réemployer que mille sept cents personnes sur les deux mille cinq cents que comptait initialement la société. Compte tenu des départs volontaires ces derniers mois, le nombre des suppressions d'emplois serait de l'ordre de sept cents. — Ch. F.

Grèves et manifestations contre le chômage

L'annonce de licenciements ou de réductions d'horaires est à l'origine de grèves et manifestations dans plusieurs entreprises. A l'usine Verto-Ferodo d'Amiens, une partie des mille huit cents salariés a débrayé, jeudi 16 janvier, et s'est prononcée pour l'occupation des locaux, vendredi, afin de s'opposer au chômage d'une journée, la semaine prochaine. A Besançon, une centaine d'ouvriers de l'usine Bourgeois a occupé, jeudi matin, les locaux de la direction pour protester contre la réduction des horaires hebdomadaires de quarante à trente heures, sans compensation de salaire. Occupation également durant quelques heures, jeudi, de l'étude du syndic chargé de liquider l'usine Renard (cent quarante ouvriers) à Saint-Etienne. Occupation encore, à Toulouse, de la salle du conseil municipal par plusieurs centaines de salariés de l'usine de la Compagnie internationale pour l'informatique (mille six cents personnes), où cent cinquante licenciements sont prévus.

A la fabrique de linge Wernert, mise en liquidation, les quatorze grévistes, tous cégétistes, qui occupent les ateliers depuis le 6 janvier, ont décidé d'organiser une vente sauvage.

A la Société des compteurs Schlumberger, où cinq cent seize suppressions d'emploi ont été annoncées dans divers établissements, les syndicats consultent le personnel sur les actions à engager. Ils ont organisé jeudi une manifestation à Montrouge (Hauts-de-Seine), où se trouve la principale usine de la société.

AUTOMOBILE

ROLLS-ROYCE SE PORTE BIEN

L'année 1974 a été pour Rolls-Royce une année exceptionnelle, a déclaré en substance jeudi 16 janvier le directeur général de la prestigieuse firme automobile britannique. La production a atteint un niveau record : 2 900 voitures sont sorties des ateliers de la société contre 2 760 en 1973 et 2 473 en 1972.

Plus de la moitié de ces voitures (54 %) ont été exportées. Les ventes aux Etats-Unis (711 véhicules) ont augmenté de 18 %.

En ce début d'année, le carnet de commandes reste satisfaisant.

- UNE DÉLÉGATION C.G.T. D'EBOUEURS PARISIENS a été reçue, jeudi 16 janvier, à l'Elysée, par un collaborateur du président de la République. Le syndicat a fait état du mécontentement des éboueurs et réclamé l'égalité des salaires entre Français et immigrés. Le jour même, les éboueurs de Nîmes poursuivaient la grève, déclenchée la veille, pour obtenir une augmentation des rémunérations et un aménagement des horaires.

A L'ÉTRANGER

LA PRODUCTION NATIONALE AMÉRICAINE a très fortement baissé au cours du quatrième trimestre de 1974

Washington (*A.F.P., Agefi*). — Encore une « *mauvaise nouvelle* » qui justifie le programme de relance présenté par le président Ford : le produit national brut (P.N.B.) américain a diminué, en volume, au rythme annuel de 9,1 % pendant le quatrième trimestre de 1974. Il faut remonter à dix-sept ans en arrière pour trouver un recul aussi important (il avait régressé de 9,2 % au premier trimestre de 1958). Pour toute l'année 1974, le P.N.B. a baissé en volume de 2,2 % alors qu'il avait augmenté de 5,9 % en 1973.

Cette contradiction est la plus importante qui ait été enregistrée depuis 1946, année de reconversion à une économie de paix, au cours de laquelle le P.N.B. avait chuté de 12 %.

La contraction du P.N.B. devrait se poursuivre au cours des prochains mois. Un changement de politique, écrivaient, avant les discours officiels, les experts de la First National City Bank, « *n'empêchera pas la situation économique de se dégrader davantage avant que ne soit atteint le point bas de la récession (...). Ce n'est qu'en 1976 que les fruits de ce renversement deviendront clairement apparents, se concrétisant par une réduction du taux du chômage, une forte augmentation des ventes et une amélioration des bénéfices* ».

Le risque est évidemment que la relance n'alimente l'inflation, qui, au cours du dernier trimestre de 1974, a atteint le taux annuel de 13,7 % — record sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pour l'ensemble de 1974 la hausse des prix s'élève à 10,2 %, niveau le plus élevé depuis les 11,9 % de 1947. Ce risque a été pris, et M. Simon, secrétaire au Trésor, partisan de l'orthodoxie financière, l'a cautionné : « *Le programme présidentiel est*, a-t-il déclaré le 16 janvier, *un cocktail, et tous ses éléments doivent être absorbés simultanément. Je ne cache pas que je suis « horrifié » par la perspective des déficits budgétaires, mais il n'est pas possible de faire autrement.* »

M. Simon a d'ailleurs démenti les rumeurs concernant son éventuelle démission.

EUROPE

A Alger

M. CHEYSSON S'ENTRETIENT DES RELATIONS ENTRE L'ALGÉRIE ET LA C.E.E.

Alger (*A.F.P., Reuter*). — M. Claude Cheysson, membre de la commission parlementaire et commissaire au développement de la Communauté économique européenne (C.E.E.), est arrivé jeudi 16 janvier à Alger, où il a eu un entretien avec M. Layachi Yaker, ministre algérien du commerce.

Interrogé sur le dialogue euro-arabe, M. Cheysson a déclaré : « *Le principe fondamental est maintenant posé. Européens et Arabes ont marqué leur volonté politique de travailler ensemble. Cette volonté politique des uns et des autres constitue à mon sens le point le plus important du dialogue euro-arabe.* »

La visite de M. Cheysson intervient au moment où la coopération entre l'Algérie et la C.E.E. est de nouveau à l'ordre du jour. Alger vient d'estimer insuffisantes les dernières propositions faites par la Commission de Bruxelles pour l'accord Algérie-C.E.E. en préparation. Ce dernier point a été abordé au cours du premier entretien entre MM. Cheysson et Yaker. M. Cheysson, qui vient de faire un séjour semblable au Maroc, doit se rendre avant la fin du mois en Inde et en Côte-d'Ivoire.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	6 1/4	7 1/4	7 1/2	8 1/2	1 1/2	2 1/2
1 mois	7 1/2	8	7 1/4	7 3/4	5 1/2	6 1/2
3 mois	7 7/8	8 3/8	6 7/8	7 3/8	6 3/8	6 7/8
6 mois	8	8 1/2	6 7/8	7 3/8	6 5/8	7 1/8

LA VIE ÉCONOMIQUE

FISCALITÉ

LE PROJET DE TAXATION DES PLUS-VALUES

L'enrichissement sans travail au crible du fisc

Venant tout juste d'accoucher d'une nouvelle taxe — l'ingénieux prélèvement anti-inflationniste sur les entreprises. — le fisc français s'est remis en campagne. Il s'agit cette fois de répartir plus équitablement l'impôt entre ceux qui travaillent et ceux qui gagnent beaucoup d'argent en ne travaillant pas... ou si peu.

Cela existe : une annonce dans un journal, un coup de téléphone, une fausse confidence faite à un voisin (« *Il faudra bien un jour que je me décide à vendre ce champ* ») suffisent souvent. En un après-midi, l'heureux propriétaire d'une terre agricole, d'une maison, d'un fonds de commerce ou de quelques lingots d'or, réalise, en vendant son bien, un bénéfice représentant à lui seul ce qu'un salarié aisé met des années à économiser. Opérations d'autant plus rentables que le fisc ne les impose pratiquement pas.

Cela n'a pas soulevé beaucoup de critiques jusquà présent. Les bénéfices — les plus-values comme on dit maintenant — sont pourtant taxés dans plusieurs grands pays : aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Suède. Mais nos concitoyens se sont accommodés d'un système qui fait sa place au merveilleux. Devenir riche grâce à une bonne affaire, cela vaut bien quelques injustices, n'est-ce pas ?

L'ennui est qu'en ces temps d'inflation ce genre d'opération s'est multiplié. La monnaie perd rapidement de sa valeur et beaucoup de gens brûlent de s'en défaire; de plus, pendant des années, l'activité économique a été si forte que chacun — entrepreneur ou particulier — ne rêvait que de s'agrandir ou de développer son affaire. Une telle situation a bien sûr favorisé d'innombrables « jolis coups ». Quoi de plus facile, quand on dispose d'un million de francs, que d'acheter de la terre ou d'autres biens très demandés pour les revendre quelque temps plus tard en empochant la différence ? Une ou deux opérations bien réussies et la retraite dorée est là à quarante ans.

Le fisc, s'il n'intervient guère, n'ignore pas ces enrichissements sans cause : des rapports ont été faits, des informations ont circulé sous le manteau. Les pouvoirs publics ont fini par s'émouvoir

A peine élu à la présidence de la République, M. Giscard d'Estaing a promis que la fiscalité serait utilisée pour rétablir plus de justice entre Français et qu'une des premières réformes à entreprendre serait la taxation des plus-values. M. Chirac, qui n'est jamais en reste d'une bonne parole, ajoutait peu après : « *Le besoin de dignité conduit à considérer comme insupportables les écarts de revenus que nous constatons aujourd'hui* », faisant allusion aux « *plus-values, facteurs d'enrichissement* ». A la rentrée des vacances d'été, M. Giscard d'Estaing demandait officiellement à son premier ministre de se saisir du dossier. Nous en sommes là.

A la fin de ce mois ou au début de février, des recommandations seront données par MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Fourcade pour orienter les travaux d'une commission composée de hauts fonctionnaires, de juristes, mais aussi de représentants des milieux professionnels. On demandera à cette commission de bien réfléchir, de creuser, de fouiller, car le sujet est explosif. « *Rien ne sera fait à la sauvette* », a promis M. Fourcade. Puis la commission rédigera un rapport qui servira au gouvernement pour rédiger un projet de loi. Viendra alors le débat au Parlement, à la fin de l'année ou au printemps 1976.

Les choses pourraient aller plus vite qu'on ne pense, pour deux raisons :

● La première est que 1975 sera une année difficile pour les salariés et pour beaucoup d'autres Français (artisans, petits entrepreneurs, agriculteurs...). La stagnation ou la faible progression du niveau de vie provoquera sûrement des pleurs et des grincements de dents. Chacun regardera plus attentivement comment vit le voisin. Du coup, les situations par trop inégalitaires seront dénoncées comme autant de signes de l'injustice fondamentale d'un régime qui fait la part belle aux riches et malmène les pauvres. Réponse possible du gouvernement qui ne veut pas trop prendre de retard sur les idées de la gauche · La taxation des plus-values prouve les bonnes intentions du gouvernement.

● La seconde raison qui permet de penser que peut-être les choses iront vite est l'existence à l'étranger de systèmes de taxation des plus-values. Le fisc français, qui a souvent ouvert la voie aux autres pays en inventant impôts et taxes (la T.V.A., le prélèvement conjoncturel), est cette fois fort en retard : les plus-values sont imposées depuis 1961 en Grande-Bretagne, par exemple ; encore l'ont-elles été dans ce pays par un gouvernement conservateur. Il suffit donc cette fois de bien peser ce qui est fait à l'étranger, d'apprécier les avantages et les inconvénients des différents systèmes pratiqués pour composer « à la française » un de ces mélanges à la fois logiques et compliqués dont nous avons le secret. Il suffit pour cela que MM. Giscard d'Estaing et Fourcade posent bien un certain nombre de choix.

● *Quelles plus-values taxera-t-on ?* — Tout bénéfice sera-t-il taxé, ou seulement les plus-values considérées comme spéculatives ? En d'autres termes taxera-t-on, quel que soit le temps qui s'est écoulé entre l'acquisition du bien et sa revente ? Monnayer un bien dix ou quinze ans après l'avoir acheté, est-ce encore spéculer ?

Aux Etats-Unis, l'impôt est plus élevé sur les bénéfices à court terme (moins de six mois). En Suède, les gains en capital sont soumis à l'impôt sur le revenu aux taux de droit communs. Toutefois, les plus-values sur les immeubles et les valeurs mobilières sont taxées à part, moins fortement si elles sont à plus de deux ans En Grande-Bretagne, en revanche, on ne tient pas compte de l'intention spéculative. Rien n'est évidemment décidé quant au régime qui s'appliquera en France, mais il faudra choisir entre taxer les plus-values ou taxer la spéculation.

Autre question : les plus-values virtuelles seront-elles imposées ? Elles proviennent de la hausse du prix d'un immeuble ou d'un terrain, mais son propiétaire ne les a pas encaissées puisqu'il n'a pas vendu son bien. Leur taxation est peu probable, puisque ce genre d'enrichissement en capital n'est pas taxé en Grande-Bretagne et que le système anglais semble devoir inspirer notre expérience.

● *Taux de l'impôt.* — Quel sera le poids de l'impôt sur les plus-values ? Ou bien un système particulier sera créé avec barème et taux spécifiques ; ou bien les plus-values seront purement et simplement incorporées au barème général de l'impôt sur le revenu et imposées comme les autres ressources, c'est-à-dire à des taux pouvant aller jusqu'à 60 %.

Aux Etats-Unis existe un système assez compliqué : le contribuable a la possibilité ou bien d'intégrer la moitié du bénéfice qu'il a réalisé à long terme (plus de six mois) dans son revenu imposable à l'*income tax* (barème de droit commun) ou bien de choisir une imposition forfaitaire à 25 % *(alternative tax)* pour les plus-values allant jusqu'à 50 000 dollars par an. Si le contribuable choisit cette deuxième solution, la partie de la plus-value dépassant 50 000 dollars est imposable à l'*income tax*. Quant aux bénéfices spéculatifs (à moins de six mois), ils sont considérés comme des revenus ordinaires

En Grande-Bretagne, le contribuable a le choix : intégration dans le barème ordinaire (jusqu'à 5 000 livres, la moitié seulement de la plus-value est taxable) ou prélèvement forfaitaire de 30 %. Mais, en Grande-Bretagne, on ne distingue pas entre plus-values à court terme et à long terme.

● *Etalement dans le temps.* — Si une plus-value importante est réalisée en une seule année, devra-t-elle être intégrée en une seule fois au revenu de l'année concernée — donc lourdement taxée, — ou bien sera-t-il possible de l'étaler comme revenu exceptionnel sur plusieurs années, pour réduire le montant de l'imposition ?

● *Seuil de l'impôt.* — Toutes les plus-values seront-elles imposées ou fixera-t-on un seuil pour exonérer les petits bénéfices ?

Une déduction ?

● *Erosion monétaire.* — Ni en Grande-Bretagne ni aux Etats-Unis le contribuable ne peut déduire le taux d'érosion de la monnaie de la plus-value qu'il a réalisé. L'imposition est donc draconienne par ces temps d'inflation où la hausse des prix dépasse les 10 % aux Etats-Unis et surtout en Grande-Bretagne. Il est à peu près certain que le régime français autorisera une déduction au titre de la hausse des prix, puisque celle-ci ampute le pouvoir d'achat de la monnaie.

● *Moins-values.* — La baisse des valeurs en Bourse rend nécessaire la déduction des pertes subies (prix de revente inférieur au prix d'achat) des plus-values taxables. Les pouvoirs publics et les parlementaires devront aussi décider si ces déductions doivent être globales ou spécifiques ; en d'autres termes, si une perte subie sur des actions en Bourse pourra être déduite d'un gain réalisé sur une vente d'appartement ou si, au contraire, ce jeu des imputations ne po-ra se faire qu'à l'intérieur des catégories de biens de même nature. Compte tenu de ce que prévoit déjà le code général des impôts, cette deuxième possibilité a le plus de chances d'être retenue.

Bien d'autres questions se posent. Y aura-t-il rétroactivité ? Les meubles anciens et les œuvres d'art échapperont-ils à la taxation ? Il faudra attendre pour en savoir plus long.

Une chose est certaine en tout cas : le point le plus explosif de la « révolution fiscale » que constituera l'imposition systématique des plus-values concernera l'or. Car il faudra bien — si l'on veut taxer les bénéfices réalisés sur le métal précieux — que les achats et les ventes d'or ne soient plus anonymes. Revenir sur l'anonymat ? Certains opérateurs vont avoir froid dans le dos.

ALAIN VERNHOLES.

Le régime actuel est largement fraudé

Actuellement, les plus-values ne sont pas systématiquement taxées en France. Certaines d'entre elles sont cependant déjà imposées par le fisc, mais le régime qui leur est appliqué est très libéral, surtout pour les plus-values occasionnelles.

● **Plus-values occasionnelles.**

Lorsqu'un particulier revend un logement ou un terrain acquis depuis moins de dix ans, le bénéfice qu'il en tire est imposé comme bénéfice commercial. Il tombe donc sous le coup de l'impôt sur le revenu.

Toutefois, si ce particulier peut prouver que la revente de son logement n'a pas été faite à des fins spéculatives, mais pour des raisons professionnelles et familiales, il échappe à la taxation. Plus communément, le logement principal échappe à l'impôt lorsqu'il est revendu. De même, un bien acquis par voie de succession n'est pas imposé au titre de l'impôt sur le revenu, sauf s'il s'agit d'un terrain à bâtir.

Les profits réalisés sur la vente de terrains à bâtir sont taxés de façon très peu sévère. Tout d'abord parce que le bénéfice est estimé de façon assez lâche : la loi permet, en effet, une réévaluation du prix du terrain en franchise d'impôt, réévaluation d'autant plus forte que le terrain a été acquis depuis plus longtemps. C'est ainsi que la loi autorise notamment une majoration de 3 % par an du prix du terrain pour tenir compte de l'érosion monétaire (cette réévaluation joue aussi pour les logements). La différence entre le prix d'achat et le prix de revente est donc déjà réduite.

Si, une fois cette réévaluation d'ensemble effectuée, le profit réalisé au moment de la revente est inférieur à 50 000 F, le particulier est exonéré. Si son profit est compris entre 50 000 F et 100 000 F, la plus-value imposable est réduite d'un certain montant (égal à la différence entre 100 000 F et la plus-value).

Cependant, cette limite de 100 000 F ne peut jouer qu'une fois tous les six ans, sauf en cas d'expropriation. Dans le cas où le profit dépasse 50 000 F, la taxe ne s'applique à la totalité du bénéfice ainsi estimé si le terrain a été acquis à titre onéreux, à 50 % s'il provient d'un héritage ou d'une donation.

Enfin, les plus-values boursières ne sont pas taxées, sauf si elles sont habituelles, ce qui est extrêmement rare (cas d'un particulier ne vivant que de ce genre de revenus). Les achats et les ventes d'or ou de pièces de collection (tableaux, meubles...) ne sont pas non plus taxés et restent anonymes.

● **Plus-values habituelles.**

Elles concernent les profits réalisés par les personnes qui bénéficient de plus-values régulières et spéculatives, les agents immobiliers notamment. Celles-ci sont imposées selon la règle comme applicable aux bénéfices commerciaux, mais ne bénéficient pas de la réévaluation de 3 % par an au titre de l'érosion monétaire (citée plus haut).

En revanche, les profits de construction bénéficient d'un prélèvement de 33 %, qui permet aux promoteurs et aux particuliers ayant des parts dans des sociétés de construction d'échapper à la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu. Ce prélèvement libératoire de 33,3 % est limité : il ne s'applique que pour un montant de profit ne dépassant pas 400 000 F pour une période de quatre ans et ne joue que pour des constructions consacrées aux trois quarts à l'habitation.

D'une façon générale, la fiscalité immobilière, déjà très lâche, est largement fraudée en France. Les contrôles sont, en effet, difficiles et très peu nombreux. Cette catégorie d'impôt rapporte des sommes insignifiantes à l'Etat. En 1971, 2,7 milliards de francs seulement de profits ont été imposés. — Al. V.

AFFAIRES

CREUSOT-LOIRE SIGNE AVEC L'ALGÉRIE TROIS CONTRATS POUR PLUS DE 1 MILLIARD DE FRANCS

Creusot-Loire Entreprises va construire en Algérie deux cimenteries, d'une capacité unitaire de 1 million de tonnes par an, à Constantine et à Beni-Saf, et un atelier d'ammoniac de 1 000 tonnes par jour à Annaba. Le montant de ces contrats est supérieur à 1 milliard de francs.

M. BUNOUST-ROQUÈRE EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE PERRIER

M. Jean-Claude Bunoust-Roquère vient d'être nommé directeur général du groupe Perrier.

[M. Bunoust-Roquère, qui est âgé de quarante-six ans, a fait la plus grande partie de sa carrière au sein de la société Sommer, dont il est devenu administrateur-directeur général en 1968, poste qu'il conserve jusqu'à la fusion de Sommer avec la société Allibert Vice-président de la société Sommer-Allibert depuis 1973, M. Bunoust-Roquère avait démissionné en octobre 1974.

M. Bunoust-Roquère est président de l'association patronale Entreprise et Progrès.]

● LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL a adopté mercredi après-midi 15 janvier, le projet de rapport présenté par M. Jean Matteoli. président des Charbonnages de France, sur « les ressources mondiales et l'économie française ». Le rapport a été adopté par 148 voix contre 14 (C.G.T.) et 14 abstentions (C.F.D.T.). A l'issue du scrutin, M. Gabriel Ventejol, président du conseil économique et social a indiqué qu'à partir du mois de février la presse pourrait assister aux séances plénières du conseil.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AGRICULTURE

Le gouvernement s'efforce de maintenir le pouvoir d'achat des paysans

Le coup d'accélérateur de la politique agricole a été donné, cette année, avec quelques semaines d'avance sur le calendrier habituel. Les événements se déroulent selon un scénario quasi-immuable : début des négociations européennes sur les prix agricoles, pression des organisations paysannes, élaboration d'un compromis... Mais, contrairement à ce qui s'est passé au cours des trois derniers examens de prix, les agriculteurs français ont vu leurs revenus diminuer sensiblement au cours de la campagne écoulée.

Le gouvernement doit donc jouer serré entre les impératifs de sa politique de lutte contre l'inflation, les risques d'« explosion » dans les campagnes et les contraintes de la politique agricole commune.

Dans ce climat, le président de la République, le premier ministre, le ministre de l'agriculture, multiplient les rencontres avec les leaders paysans. M. Giscard d'Estaing devait recevoir ce vendredi matin les dirigeants de la Fédération nationale des syndicats d'explcitants agricoles (F.N.S.E.A.), du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.) et de la C.N.M.C.C.A. (Mutualité agricole). La veille il avait longuement discuté avec M. Louis Perrin, président des chambres d'agriculture, qui lui a remis un bilan de la politique agricole commune.

La position que défendra M. Bonnet lundi et mardi prochains à Bruxelles, arrêtée à l'occasion de ces réunions, devrait être, à gros traits, la suivante : Paris accepterait le niveau moyen d'augmentation des prix proposé par la Commission européenne, soit 10 %, sous réserve d'un réexamen de la hiérarchie des augmentations en faveur des productions animales (la France ne défendrait donc pas un relèvement moyen de 13,5 %). Toutefois, l'augmentation des prix envisagée à Bruxelles est insuffisante pour garantir le revenu des agriculteurs dans les pays où, comme en France, le taux d'inflation est élevé. Des aides spécifiques, communautaires et surtout nationales, sont dès lors nécessaires. Les aides nationales seront fixées en conformité avec les dispositions du traité de Rome, c'est-à-dire qu'elles ressortiront de la fiscalité et du crédit (*le Monde* du 9 janvier). Selon les évaluations, ces aides pourront aller de 2 à 6 milliards de francs. Selon M. Debatisse, le chef de l'Etat a pris l'engagement solennel que les revenus agricoles augmenteraient plus que les prix. tuation se dégrade.

En clair, le gouvernement cherche à maintenir le pouvoir d'achat des agriculteurs et désire que la politique des prix agricoles soit compatible avec sa politique économique d'ensemble. C'est dire que, malgré les efforts envisagés, la situation financière des cultivateurs et des éleveurs en 1975 sera à peine équivalente à celle de 1974. Les paysans s'en satisferont-ils ? Dans de nombreux secteurs — élevage bovin, aviculture, viticulture, — la situation se dégrade.

Toutefois, les préoccupations du chef de l'Etat ne semblent pas s'arrêter aux seuls problèmes conjoncturels. Le porte-parole de l'Elysée a indiqué jeudi que le président de la République « *envisage de confier* » à M. Jean-François Deniau, ancien membre de la Commission européenne et ancien secrétaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural, une mission de réflexion sur la politique agricole à moyen terme.

Le Parlement européen souhaite une augmentation des prix agricoles supérieure à 10 %

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Augmentation plus importante des prix agricoles que celle *proposée* par la Commission européenne (10 %), diminution de 25 % à partir du 1er février de tous les montants compensatoires applicables aux frontières communautaires : tels sont les deux éléments essentiels qui se dégagent de l'avis adopté par le Parlement européen, réuni à Luxembourg le jeudi 16 janvier. On peut regretter d'emblée que les parlementaires — excès de sagesse ou manque de courage ? — n'aient pas fixé avec plus de précision l'ampleur de la hausse des prix garantis qu'ils souhaitaient voir appliquée.

M. Lardinois, le commissaire européen chargé des questions agricoles, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner cette lacune. En dépit du vote défavorable de la plupart des représentants français, le Parlement a approuvé la nouvelle hiérarchie des prix entre les productions proposée par la Commission, et plus favorable aux produits végétaux qu'aux produits animaux.

Sur la diminution des montants compensatoires aux frontières — qui visent, rappelons-le, à empêcher que les fluctuations des monnaies européennes ne viennent entraver la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur du Marché commun — les parlementaires ont longtemps tergiversé. *In extremis*, ils ont adopté un amendement demandant la réduction d'un quart de tous ces montants, ce qui équivaudrait à une augmentation supplémentaire d'environ 2 % des prix agricoles français par rapport à la moyenne communautaire. En revanche, l'augmentation des prix allemands serait inférieure de 3 % environ à cette moyenne. — J. Fr.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

PROGRESSION SENSIBLE DE LA C.G.T. AUX ÉLECTIONS A RENAULT-BILLANCOURT

Les élections de délégués du personnel dans le collège ouvriers-employés qui viennent d'avoir lieu à l'usine Renault de Boulogne-Billancourt marquent un sensible progrès de la C.G.T., déjà largement majoritaire. Tous les autres syndicats enregistrent un recul.

RESULTATS. — Inscrits : 22 292 ; suff. exprimés : 15 012 ; C.G.T. : 10 740, soit 71,5 % au lieu de 68,8 % l'an dernier ; C.F.D.T. : 2 047, soit 13,6 % au lieu de 14,5 % ; F.O. : 1 430, soit 9,5 % au lieu de 10, 3 % ; C.F.T.C. : 422, soit 2,8 % au lieu de 3,5 % ; C.F.T. : 373, soit 2,5 % au lieu de 2,8 %.

● AU CANADA, LES PRIX DE DETAIL ont augmenté de 12,4 % en 1974, soit la hausse la plus forte enregistrée depuis 1948. Cependant, le chômage s'est aggravé de 0,6 % en décembre pour s'établir à 6,1 % de la population active.

Faits et chiffres

● LA FIRME FRANÇAISE ROUSSEL-UCLAF ET LE GROUPE CHIMIQUE ALLEMAND HOECHST sont convenus de racheter à parts égales deux affaires internationales de moyenne importance : la société britannique Optrex limited et la société Milaugen S.A., dont le siège est à Vaduz (Liechtenstein). Cette opération jumelée s'effectuera par l'intermédiaire des filiales britanniques des deux groupes — Roussel Laboratories et Hoechst U.K. — qui se porteront acquéreurs l'une et l'autre de 50 % du capital de chacune de ces entreprises.

Optrex et Milaugen fabriquent le même genre de produits : préparations pour les yeux, produits vitaminés, antitussifs, pansements.

● UNE MARCHE SUR NANTES des employés de Big Chief à La Roche-sur-Yon et de Perrier à Cholet est organisée, le mardi 21 janvier par la C.G.T. et la C.F.D.T. Les travailleurs ont demandé à être reçus par le préfet et par le président du Comité économique et social. Pour la C.G.T. et la C.F.D.T., la fermeture de ces deux entreprises, qui menace dans leur emploi près de deux mille salariés, est « *la conséquence de la politique d'austérité et de chômage pratiquée dans le pays et qui entraine pour la région le chiffre record de plus de trente-cinq mille chômeurs* ». — (Corr.)

● LA CONFEDERATION DES SYNDICATS MEDICAUX FRANÇAIS (C.S.M.F.) vient de proposer l'élaboration d'une loi d'orientation de la médecine, afin d'aplanir les difficultés entre le corps médical et la Sécurité sociale.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Parts 1959

Les intérêts courus du 1er février 1974 au 31 janvier 1975 sur ces parts seront payables, à partir du 1er février 1975, à raison de 10 F par titre de 200 F, contre détachement du coupon n° 16, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,20 F (montant global : 11,30 F). Pour cet emprunt, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A partir de la même date, les deux cent mille parts appartenant à la série désignée par la lettre « S », sortie au tirage du 21 novembre 1974, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 313,85 F, coupon n° 17 au 1er février 1976 attaché.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 5 % 1960

Les intérêts courus du 16 février 1974 au 15 février 1975 sur ces obligations seront payables à partir du 16 février 1975, à raison de 12,50 F par titre de 250 F contre détachement du coupon n° 15, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,50 F (montant global : 14 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 2 F, soit un net de 10,50 F.

A partir de la même date, les 159 520 obligations appartenant à la série désignée par la lettre « H », sortie au tirage du 10 décembre 1974, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 275 000 F, coupon n° 16 au 16 février 1976 attaché.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 5 % 1963

Les intérêts courus du 10 février 1974 au 9 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 10 février 1975, à raison de 13 F par titre de 260 F, contre détachement du coupon n° 12, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,56 F (montant global : 14,56 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 2,08 F, soit un net de 10,92 F.

A partir de la même date, les obligations appartenant à la série désignée par la lettre « A » sortie au tirage du 5 décembre 1974, et non déposées pour être remboursées par anticipation le 10 février 1975, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 270 francs, coupon n° 13 au 10 février 1976 attaché.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 5,75 % 1966

Les intérêts courus du 25 février 1974 au 24 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 25 février 1975, à raison de 20,70 F par titre de 400 francs, contre détachement du coupon n° 9, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,30 F (montant global : 23 francs). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,44 francs, soit un net de 17,26 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 6,25 % février 1967

Les intérêts courus du 20 février 1974 au 19 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 20 février 1975, à raison de 22,50 F par titre de 400 F, contre détachement du coupon n° 8, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 2,50 (montant global : F 25). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de F 3,74, soit un net de F 18,76.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 8,50 % février 1971

Les intérêts courus du 1er février 1974 au 31 janvier 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 1er février 1975, à raison de F 34,43 par titre de 450 F, contre détachement du coupon n° 4, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 3,83 (montant global : F 38,26). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de F 5,73, soit un net de F 28,70.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 8,50 % janvier 1972

Les intérêts courus du 3 février 1974 au 2 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 3 février 1975, à raison de 38,25 F par titre de 500 F, contre détachement du coupon n° 3, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F (montant global : 42,50 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,37 F, soit un net de 31,88 F.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

JAEGER

En raison du renforcement de la participation de V.D.O. Adolf Schindling dans le capital social, le conseil d'administration vient de coopter administrateur M. Albert Keck, directeur général de V.D.O. M. Keck occupera le siège vacant depuis la démission de M. Pierre Bucaille.

GROUPE DOCKS DE FRANCE

CHIFFRES D'AFFAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1974

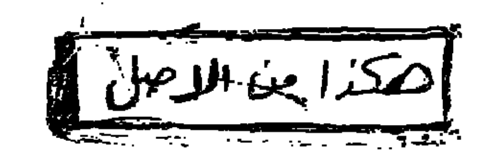
Pour l'exercice 1974, le chiffre d'affaires provisoire consolidé toutes taxes comprises du groupe Docks de France s'élève à 2 milliards 369 millions de F, contre 1 milliard 945 millions de F pour l'exercice 1973, soit une progression de 21,8 % (16,1 % à surface de vente comparable).

La société-mère et les deux principales filiales ont réalisé les chiffres d'affaires suivants (abstraction faite des cessions de marchandises aux autres sociétés du groupe) :

Sociétés Docks de France : le chiffre d'affaires a atteint 893 millions de F, soit une progression de 48,5 % (15,8 % à surface de vente comparable).

Société des Supermarchés Doc : après absorption de la société des Grands Magasins des Loisirs, le chiffre d'affaires a atteint 844 millions de F, soit une progression de 11,8 % (5,3 % à surface de vente comparable).

Société anonyme des établissements Françots : le chiffre d'affaires a atteint 452 millions de F, soit une progression de 26,1 % (24,4 % à surface de vente comparable).



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
16 JANVIER

Hausse sélective

Le mouvement de reprise, qui s'était produit mercredi en cours de séance et de façon assez inopinée, s'est poursuivi ce jeudi à la Bourse de Paris, avec, toutefois, une plus grande sélectivité et un volume d'affaires moins important que les jours précédents.

L'on n'en a pas moins compté une bonne quarantaine de baisses de l'ordre de 2 %. Autrement dit, une valeur sur cinq a monté, ce qui, à cinq jours ouvrables de la liquidation générale, constitue une bonne performance. Les opérateurs n'ont pas concentré leur attention sur un secteur particulier de la cote, mais ont, au contraire, soigneusement choisi dans certains compartiments (banques, travaux publics, pneumatiques, magasins, construction électrique, pétroles, produits pharmaceutiques), les titres les plus attrayants à leurs yeux.

Michelin, B.S.N., la Compagnie française des pétroles et sa filiale la Compagnie française de raffinage se sont particulièrement mis en évidence avec des gains de 5 %.

Manifestement, les investisseurs étrangers et les organismes de placement collectif sont toujours présents. Personne n'en doute. Au-delà de cette simple explication, l'on notera tout de même qu'en un mois de temps le sentiment a changé du tout au tout autour de la corbeille, où, désormais, les professionnels et les familiers paraissent désormais fonder de sérieux espoirs sur les chances de redémarrage de l'économie française. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

L'or a un peu fléchi. Le lingot a perdu 230 F à 25 900 F (après 25 920 F) ; le kilo en barre, 50 F à 25 900 F et le napoléon 1,90 F à 274,30 F (après 275 F). Le volume des transactions est passé de 14,08 à 17,78 millions de francs.

Aux valeurs étrangères, fermeté des américaines, des allemandes et des pétroles internationaux. Repli de nombreuses mines d'or.

LONDRES

Le marché est indécis à la suite du repli de Wall Street en fin de séance jeudi. Nouveau recul des mines d'or en liaison avec celui du métal.

OR (ouverture) dollars : 174 50 contre 178

VALEURS	CLOTURE 16-1	COURS 17-1
War Loan 3 1/2 %	21 7/8	21 7/8
Beecham	136	132 3/4
British Petroleum	258	247 1/2
Shell	149	149
Vickers	75	73 3/4
Imperial Chemical	141	138
Courtaulds	61	59 1/4
De Beers	173	178
* Western Holdings	28 1/2	28 5/8
Rio Tinto Zinc Corp	89	90
* West Driefontein	36	34

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	15 janv.	16 janv.
Valeurs françaises	107,7	109,7
Valeurs étrangères	103,9	105,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	63,3	63,7

MARCHÉ MONÉTAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics		
Effets privés		11 3/4 %
Moyen terme		10 7/8 %

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE DES COMPTEURS. — CONTINENTALE ET GARNIER. — La chambre syndicale des agents de change, ayant été saisie d'un projet d'O.P.E. de Schlumberger sur les actions Compteurs restant en circulation, a suspendu jusqu'à nouvel avis la cotation du titre de la société. Schlumberger, rappelons-le, détient déjà 90 % du capital des Compteurs. La cotation des actions Continentale et Garnier, en cours d'échange contre des actions Compteurs, a également été suspendue.

MOTOBÉCANE. — Suspension, du 1er février au 30 avril 1975, de la convertibilité des obligations 7 1/2 % 1974. Cette décision a été prise dans le cadre de la réalisation de l'accord Renault-Motobécane, qui va se traduire, dans une première phase, par une augmentation du capital de Motobécane réservée à la firme automobile, qui détiendra ainsi une participation de 9,4 % dans le capital de cette société. Les modalités de transfert à Motobécane, dans une deuxième phase, des actions Vélosolex détenues par Renault, n'ont pas encore été arrêtées.

NEW YORK

Les cours ont évolué en dents de scie jeudi à Wall Street. En dépit d'un fléchissement final, l'indice des industrielles s'est toutefois inscrit en légère hausse à la clôture (+ 2,35 points à 655,74).

Le volume des transactions a un peu augmenté : 17,11 millions de titres ont changé de mains contre 16,58 millions précédemment.

La plus grande indécision a régné sur le marché. Les opérateurs continuent de s'interroger sur l'efficacité réelle du plan de relance économique de l'administration. A la lumière des dernières indications fournies sur la marche des affaires — chute de l'activité durant les derniers mois de 1974, contraction du P.N.B. (la plus forte depuis 1946), rythme inflationniste sans précédent depuis la dernière guerre, — certains doutent sérieusement que le pays parvienne à surmonter ses difficultés. Le sentiment, cependant, n'est pas mauvais. Simplement, les investisseurs campent sur leurs positions en procédant ici et là à des ajustements de portefeuille dans l'attente d'un dégel de la situation.

Progrès des constructions mécaniques et des papiers. Recul des compagnies aériennes et des pneumatiques. Tendance irrégulière de tous les autres secteurs.

Sur 1 793 valeurs traitées, 821 ont monté, 532 ont baissé et 440 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 156,01 (+ 2,78) ; services publics, 77,97 (+ 0,42).

VALEURS	COURS 15-1	COURS 16-1
Alcoa	28 5/8	28 5/8
A.T.T.	47 1/4	46 3/8
Boeing	16 1/8	15 7/8
Chase Manhattan Bank	30 1/2	31 3/4
Du Pont de Nemours	94 3/4	95 3/8
Eastman Kodak	67 3/8	67 3/8
Exxon	69 1/8	68 3/8
Ford	36 1/2	36 1/2
General Electric	36	36 3/8
General Foods	19 7/8	20 1/2
General Motors	37 3/8	37 5/8
Goodyear	15	14 7/8
I.B.M.	163 1/2	160 3/4
I.T.T.	16 1/4	16 5/8
Kennecott	37	37 1/2
Mobil Oil	35 1/4	34 7/8
Pfizer	28 1/8	27 1/2
Schlumberger	99 7/8	100 1/4
Texaco	23	22 7/8
U.A.L. Inc.	13 7/8	14 1/8
Union Carbide	41 1/4	40 3/8
U.S. Steel	40 7/8	40 3/4
Westinghouse	11 3/4	11 1/2
Xerox	57 1/2	57 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16-1	17-1
1 dollar (en yens)	300 79	300 93

BOURSE DE PARIS — 16 JANVIER — COMPTANT

[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

[illegible]

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 430	4 398	4 395
Canada ($ can. 1)	4 453	4 431	4 39
Allemagne (100 DM)	184 825	184 800	183
Belgique (100 fr.)	12 312	12 322	12 07
Danemark (100 krd.)	78 050	77 620	77
Espagne (100 pes.)	7 875	7 842	7 55
Grande-Bretagne (£ 1)	10 407	10 362	10 35
Italie (100 lires)	0 680	0 678	0 65
Norvège (100 krn.)	85 800	85 520	85 50
Pays-Bas (100 fl.)	178 125	177 875	176 75
Portugal (100 esc.)	18 055	17 945	17 75
Suède (100 krs.)	108 200	108 300	107 50
Suisse (100 fr.)	172 300	171 900	171 ...

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/1
Or fin (kilo en barre)	25960 ..	25800 ..
Or fin (kilo en lingot)	26130 ..	25800 ..
Pièce française (20 fr.)	276 20	274 30
Pièce française (10 fr.)	199 90	199 90
Pièce suisse (20 fr.)	274 20	270 10
Union latine (20 fr.)	265	249 20
Souverain	257 60	252 ..
Pièce de 20 dollars	1250	1231 20
Pièce de 10 dollars	656	649 80
Pièce de 5 dollars	488 50	487 50
Pièce de 50 pesos	1058 50	1042
Pièce de 10 florins	253 40	250 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 17 janvier 1975 a été tiré à 569 030 exemplaires.

ACCORD A WASHINGTON

Le Fonds monétaire international ne fera plus référence à un prix officiel de l'or

Le « fonds Kissinger » de 25 milliards de dollars va voir le jour

Washington. — La session restreinte du Fonds monétaire international, qui se tient depuis lundi dans la capitale américaine, s'est achevée jeudi par la publication de communiqués du comité intérimaire et du groupe des Dix. Quatre sortes de mesures y sont précisées :

1) Les Dix sont convenus d'établir « le plus tôt » possible un « fonds de solidarité » ouvert à tous les pays de l'O.C.D.E. Il disposera de 25 milliards de dollars pendant deux ans, *mais pourra utiliser tout de suite* ses ressources, égales à peu près à la moitié du total. Il est conçu comme un filet de sécurité à utiliser « en dernier ressort » ; ce qui signifie que le pays qui demandera un prêt à ce titre devra justifier qu'il a fait « *l'usage le plus complet* » de toutes les autres sources possibles d'emprunt. Formulation curieuse ! N'est-il pas particulièrement risqué de prêter à un pays auquel le marché *refuserait de faire encore* crédit ?

2) Le Fonds, qui a déjà emprunté en 1974 à certains pays de l'OPEP (et pour une très petite somme aux Pays-Bas) 3,6 milliards de dollars (dont 2 ont déjà été utilisés) pourra *renouveler une opération de ce genre* en 1975, mais pour un montant plus important : l'équivalent de 5 milliards de droits de tirage spéciaux (les emprunts sont libellés en cette unité de compte, ce qui donne aux créanciers une garantie supplémentaire) *soit environ 6,2 milliards de dollars.*

De notre envoyé spécial

Les prêteurs seront les pays pétroliers, mais aussi d'autres pays excédentaires. Les emprunteurs seront les pays ayant des déficits extérieurs qui peuvent être attribués au renché*rissement des hydrocarbures*, étant entendu que les plus pauvres pourront, jusqu'à concurrence de 1,3 milliard de dollars, bénéficier d'une réduction de cinq points du taux d'intérêt (7 % en 1974). Si les besoins se font pressants, on examinera la situation dans un délai qui ne figure pas expressément dans le communiqué, mais qui sera de six mois.

Relèvement de 32 % des quotas du F.M.I.

3) Les souscriptions nationales (quotas) au F.M.I. seront globalement *relevées de 32,5 %, ce qui en portera* leur total à l'équivalent de 39 milliards de D.T.S. (soit 40 milliards de dollars dont une partie, rappelons-le, en monnaies dont *personne n'a besoin*). *Les quotas des* pays exportateurs de pétrole (actuellement 4,9 % de l'ensemble) seront augmentés de sorte que leur participation représente le double de ce pourcentage.

Ce changement de répartition implique que certains pays développés acceptent une réduction de leur quote-part, *puisque la participation* du tiers-monde, déjà sous-représenté, *ne sera pas diminuée. La détermina*tion précise des nouveaux quotas sera l'un des points sur lequel aura à délibérer le comité intérimaire lors de sa prochaine réunion prévue en juin à Paris. A la demande des Etats-Unis, on fera une utilisation plus intensive des ressources disponibles du F.M.I.

Etant donnée la soif de liquidités supplémentaires que suscite l'inflation, on a ramené de cinq à trois ans la périodicité des révisions des quotas.

4) Le prix officiel de l'or sera aboli, ainsi que l'obligation pour chaque *pays de verser en or le quart du* quota. Toute référence au métal précieux sera supprimée dans les statuts du Fonds. Le désirent à la fois les partisans de sa démonétisation, parce que cela consacre la disparition du rôle de l'or comme moyen de paie*ment et comme étalon international*, et ses adversaires, parce qu'ils estiment que les dispositions actuelles entravent le rôle de l'or. Une satisfaction importante est donnée à ces *derniers, puisque le communiqué du* comité intérimaire fait état des « progrès » accomplis pour reconnaître la liberté pour les autorités monétaires de faire des transactions sur l'or.

Ainsi, au moment où l'on s'apprête à évacuer l'or des statuts du F.M.I., on le réintroduit au moins en principe dans le circuit monétaire. Il est entendu, toutefois, que la liberté des transactions sera soumise « *à certains arrangements* » qui restent à conclure. Les Américains voudraient qu'il soit notamment convenu que les achats et les ventes n'entraînent pas l'accroissement du stock global (évalué en poids) d'or possédé par les autorités officielles. *M. Simon, secrétaire au Trésor des* Etats-Unis, était d'accord pour limiter à deux ans la validité du *gentlemen's agreement*, mais, au dernier moment, M. Burns, président de la Réserve fédérale américaine, a fait supprimer cette limitation. En *revanche — ce qui est important pour* la thèse française, — il est stipulé que les arrangements interprétatifs ne seront pas incorporés dans les futurs statuts.

PAUL FABRA.

M. KITAHARA EST NOMMÉ AMBASSADEUR DU JAPON A PARIS

On annonce de Tokyo la nomination de M. Hideo Kitahara comme ambassadeur du Japon en France.

[*M. Kitahara a déjà été en poste* en France de 1961 à 1965, d'abord comme conseiller à l'ambassade du *Japon, puis comme ministre* conseiller. Il est né en 1914, à Tokyo, et a fait ses études à la faculté de droit *de l'université de la capitale. Il a été* reçu au concours diplomatique en 1938 et a fait un stage à l'univer*sité de Lyon* en 1942. Entre 1954 et 1958, M. Kitahara a occupé diverses fonctions au sein de la délégation japonaise auprès des Nations unies. De retour à Tokyo en 1958, il est nommé vice-ministre adjoint de l'administration au ministère des affaires étrangères. Il reste à ce poste jusqu'en 1961, date à laquelle il est envoyé en France. En 1965, il est nommé directeur général des affaires d'Europe et d'Océanie au ministère, puis, en 1968, ambassadeur du Japon au Vietnam du Sud. Depuis 1970, il était en poste à Genève comme ambassadeur auprès des organisations internationales.]

UNE STATION FRANÇAISE DE SPORTS D'HIVER DANS LE CAUCASE ?

Les Français construiront-ils une station de sports d'hiver dans le Caucase ? Une mission dirigée par M. Jacques Bourdillon, président-directeur général de la S.C.E.T. Internationale (filiale de la Caisse des dépôts), doit prochainement se rendre en Union soviétique pour étudier le projet d'une station à Arkhyz, dans le Caucase.

UNE DÉMARCHE YOUGOSLAVE AU QUAI D'ORSAY

Deux représentants de l'ambassade de Yougoslavie à Paris ont fait part, mercredi 15 janvier, au ministère des affaires étrangères, de l'« inquiétude » de leur gouvernement à la suite de l'attentat d'Orly, au cours duquel un avion des lignes aériennes yougoslaves a été touché.

On indique, de source yougoslave, que cette démarche revêt un caractère usuel dans de telles circonstances. L'entretien au Quai d'Orsay, ajoute-t-on, a notamment porté sur les questions d'éventuels dédommagements, de sécurité, ainsi que sur les activités possibles de groupements se réclamant des « oustachis » (extrémistes croates), puisque, selon certaines hypothèses, ceux-ci pourraient être à l'origine de l'attentat.

En 1974

Le déficit de la balance commerciale française a légèrement dépassé 16 milliards

Le déficit de la balance commerciale s'est élevé en 1974 à 16,2 milliards de francs, après correction des variations saisonnières. Les importations ont atteint 240 milliards de francs et les exportations 223,8 milliards. compte tenu d'une sous-estimation d'au moins 1 *milliard de* francs dans la comptabilisation, en début d'année, des achats de pétrole, le « trou » s'établit à un peu plus de 17 milliards de francs, ce qui est nettement inférieur aux prévisions (22,8 milliards de francs). En données brutes, le dé*ficit est de 16* milliards, les exportations représentant 223,1 milliards de francs et les importa*tions 239,1 milliards de francs.*

Un excédent commercial a même été enregistré au mois de décembre : corrigées des variations saisonnières, les exportations ont atteint 19 415 millions de francs et les importations 19 012 millions, soit un surplus de *403 millions*. Le taux de couverture des achats par les ventes s'établit à 103,1 %. En un mois, par rapport à novembre 1974, les exportations ont augmenté de 0,3 % (plus 35,5 % en un an), alors que les importations ont diminué de 2,9 % (plus 39,3 % en un an). En données brutes l'excédent est de 79 millions, les ventes se situant à 20 733 millions et les achats à *20 654 millions de* francs.

Prenant connaissance de ces statistiques au moment de son départ en Egypte, M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, a déclaré : « *Les résultats mensuels ne sont pas d'une régularité suffisante pour que nous puissions en déduire que notre pays a, d'ores et déjà, atteint l'objectif qu'il s'était fixé : rétablir l'équilibre de sa balance commerciale. Mais ils confirment le net redressement qui s'était dessiné les mois précédents et la possibilité de rétablir l'équilibre à la fin de 1975 et de limiter le déficit de cette année à 10 milliards de francs environ.* »

« *Ce redressement tient*, a-t-il ajouté, *à deux facteurs principaux : une baisse des importations, due notamment à de premières économies d'énergie qui ont permis une réduction des achats de pétrole, le maintien d'un courant d'exportations élevé, malgré une concurrence internationale accrue et un ralentissement de la demande dans les grands pays industriels.* » De fait, les achats de la France à l'étranger sont en baisse continue depuis le mois de juillet — ils atteignaient alors 23,1 milliards de francs, — alors que les ventes sont restées pratiquement au même niveau — sauf en octobre — au cours des six derniers mois de 1974.

● *M. Bouteflika*, ministre algérien des affaires étrangères et président en exercice de l'Assem*blée générale de l'ONU, se trouve* toujours au siège des Nations unies à New-York, apprend-on de bonne source. Des rumeurs, reprises par certains organes de presse, avaient récemment fait état de la « disparition » du ministre algérien.

